

Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique

2017-2026

SHaSA

2



Commission de
l'Union africaine



Banque africaine de développement



Commission économique des
Nations unies pour l'Afrique



Fondation pour le renforcement
des capacités en Afrique

Stratégie pour l'harmonisation
des statistiques en Afrique

SHaSA

2017-2026



Commission de
l'Union africaine



Banque africaine de développement



Commission économique des
Nations unies pour l'Afrique



Fondation pour le renforcement
des capacités en Afrique

Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique

2017-2026

SHaSA

2



Commission de
l'Union africaine



Banque africaine de développement



Commission économique des
Nations unies pour l'Afrique



Fondation pour le renforcement
des capacités en Afrique



Stratégie pour l'harmonisation
des statistiques en Afrique

SHaSA

2017-2026



Commission de
l'Union africaine



Banque africaine de développement



Commission économique des
Nations unies pour l'Afrique



Fondation pour le renforcement
des capacités en Afrique

Table des matières

Liste des acronymes et des abréviations	vi
Liste des tableaux	x
Liste des diagrammes	xi
Liste des encadrés	xi
Décision sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'Harmonisation des Statistiques en Afrique	xiv
Avant propos	xvi
Remerciements	xviii
Concepts et définitions	xxi
Résumé analytique	xxii
CHAPITRE 1. INTRODUCTION	1
1.1. Contexte et justification	1
1.2. Rôle de la statistique	3
1.3. Défis du système statistique africain	4
1.4. Méthodologie de la revue et de l'actualisation de la SHaSA.	5
1.5. Contenu du rapport	7
CHAPITRE 2. AGENDAS DE DEVELOPPEMENT NATIONALS, REGIONAUX, CONTINENTAUX ET INTERNATIONAUX	8
2.1. Plans nationaux de développement	8
2.2. Plans régionaux de développement et d'intégration	9
2.3. Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons	9
2.4. Au centre de la transformation de l'Afrique : Stratégie pour la période 2013-2022 et les cinq grandes priorités	13
2.5. Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	14
2.6. Convergences des trois agendas de développement durable	16
2.7. Besoins statistiques prioritaires pour satisfaire aux besoins de développement	18
CHAPITRE 3. ETAT ACTUEL DE SYSTEME STATISTIQUE AFRICAIN	21
3.1. Nécessité impérieuse de données comparables pour le processus d'intégration et la mesure et l'évaluation	21
3.2. Principaux acteurs du système statistique africain	22
3.3. Coordination et harmonisation statistiques sur le continent.	32
3.4. Nouvelles initiatives statistiques majeures	47
3.5. Evaluation de l'environnement statistique actuel	49

CHAPITRE 4. ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SHaSA	52
4.1. Mise en œuvre de la matrice stratégique	52
4.2. Rapport des Groupes Techniques Spécialisés (GTS)	59
4.3. Leçons apprises et matrice des actions	67
CHAPITRE 5. STRATEGIE POUR L'HARMONISATION DES STATISTIQUES ACTUALISEE 2017–2026 (SHaSA 2)	70
5.1. Motivation stratégique	70
5.2. Vision stratégique.	71
5.3. Thèmes et objectifs stratégiques	71
5.4. Matrice stratégique pour les statistiques harmonisées de qualité par thème et objectif	76
CHAPITRE 6. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE DE LA SHASA 2	96
6.1. Structure de gouvernance	96
6.2. Arrangements institutionnels techniques pour la mise en œuvre de la SHaSA 2	99
CHAPITRE 7. SUIVI, EVALUATION ET RAPPORTS	108
7.1. Suivi et évaluation	108
7.2. Rapports	108
CHAPITRE 8. VOLONTE POLITIQUE ET LEADERSHIP	111
8.1. Historique.	111
8.2. Rôles des acteurs statistiques dans la SHaSA 2	111
8.3. Leadership	115
8.4. Changement de comportement	116
CHAPITRE 9. CONCLUSION	118

Références	119
Annexe 1. Décision sur la création d'un Institut des statistiques de l'Union africaine à Tunis Doc. Assembly/AU/12 (xx) Add.5	122
Annexe 2. Décision sur la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la Stratégie pour l'harmonisation de statistiques en Afrique (SHaSA) Doc. Ex.cl/806(xxiv)	124
Annexe 3. Etat d'exécution de la SHaSA de 2010 à 2016	126
Annexe 4. Matrice du cadre logique axé sur les résultats de la Stratégie pour l'Harmonisation des statistiques en Afrique 2017-2026 (SHaSA 2)	150
Annexe 5. Un Pacte sur les données pour la Révolution des données.	186
Annexe 6. Termes de Référence pour les groupes techniques spécialisés, les pays champions et les organisations panafricaines.	188

Liste des acronymes et des abréviations

ABCA	: Association des banques centrales africaines
ACBF	: Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique
ACP	: Groupe, Afrique, Caraïbe et Pacifique
AFRISTAT	: Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
AFRITAC	: Centre régional d'assistance technique pour l'Afrique
AGNA	: Groupe africain de comptabilité nationale
AIA	: Autoroute de l'information en Afrique
AIDA	: Développement industriel accéléré de l'Afrique
AIKP	: Africa Infrastructure Knowledge Program
AMAO	: Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest
APAI-CRVS	: Africa Programme on Accelerated Improvement of Civil Registration and Vital Statistics (Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil)
APSA	: African Peace & Security Architecture
ARAPKE (PARAES)	Plan d'Action régional africain sur l'économie du savoir
ASA	: Association des statisticiens africains
BAD	: Banque africaine de développement
BEAC	: Banque des Etats de l'Afrique centrale
BIT	: Bureau international du travail
CAE	: Communauté de l'Afrique de l'Est
CAMEF	: Conférence des Ministres africains de l'économie et des finances
CAS	: Charte africaine de la statistique
CCSA	: Comité de coordination statistique en Afrique
CEA	: Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDEAO	: Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	: Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale
CEMAC	: Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEN-SAD	: Communauté des États Sahélo-Sahariens

CER	: Communauté économique régionale
CFS	: Centre de formation statistique
CIPD	: Conférence internationale sur la population et le développement
CoDG	: Comité des Directeurs généraux des INS
CoEA	: Communauté économique africaine
COMESA	: Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
CSLP	: Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CSRR	: Cadre stratégique régional de référence pour le développement de la statistique en Afrique
CUA	: Commission de l'Union africaine
CVRS	: Enregistrement des faits d'état civil et des statistiques d'état civil
DSNU	: Division statistique des Nations unies
EASTC	: Centre de formation statistique de l'Afrique de l'Est
EMIS	: Système de gestion de l'information sur l'éducation
ENSAE	: Ecole nationale de la statistique et de l'analyse économique
ENSEA	: Ecole nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée
EUROSTAT	: Office statistique des Communautés européennes
FAO	: Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FASDEV	: Forum de développement statistique en Afrique
FMI	: Fonds monétaire international
GAP	: Cape Town Global Action Plan for Sustainable Development Data
GPS	: Gouvernance, paix et sécurité
GTS	: Groupe technique spécialisé
IDE	: Investissement direct étranger
IDIA	: Indice de développement des infrastructures en Afrique
IEPS	: Institut des études sur la paix et la sécurité
IFORD	: Institut de formation et de recherche démographique
IGAD	: Autorité intergouvernementale pour le développement
IIRPA	: Institut international de recherche sur la politique alimentaire

INDEPTH Network	: International Network for the Demographic Evaluation of Populations and their Health (Réseau international pour l'évaluation démographique des populations et leur santé)
INS	: Institut national de la statistique
INSEA	: Institut national de statistique et d'économie appliquée
IPC	: Indice des prix à la consommation
ISSEA	: Institut sous-régional de statistique et d'économie appliquée
KP	: Protocole de Kyoto
MAEP	: Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
MAPS	: Plan d'action de Marrakech pour la statistique
MCL-AR	: Matrice du cadre logique axé sur les résultats
NA	: Comptes nationaux
NEPAD	: Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NOPEMA	: Classification des produits des États membres d'AFRISTAT
NSDD	: Normes spéciales de diffusion des données
ODD	: Objectif de développement durable
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	: Organisation mondiale de la santé
ONU	: Organisations des Nations unies
PAAA	: Plan d'action d'Addis Abéba pour le développement de la statistique en Afrique dans les années 90
PABS	: Plan d'action de Busan pour la statistique
PACM	: Programme africain de coopération monétaire
PAL	: Plan d'action de Lagos
PARIS21	: Partenariat statistique au service du développement au 21ème siècle
PAS	: Programme PAS
PCI-Afrique	: Programme de comparaison internationale pour l'Afrique
PDDAA	: Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
PIB	: Produit intérieur brut
PIDA	: Programme pour le développement des infrastructures en Afrique
PMI	: Programme minimum d'intégration
PMR	: Pays membre régional
PPA	: Parité de pouvoir d'achat
PRCS	: Programme de renforcement de capacités statistiques
PRODCOM	: Production Communautaire

PSSAR	: Plan stratégique pour les statistiques agricoles et rurales
RGPH	: Recensement général de la population et de l'habitat
SACU	: Union douanière de l'Afrique australe
SADC	: Communauté de développement de l'Afrique australe
SADS	: Symposium africain pour le développement de la statistique
SCN	: Système de comptabilité nationale
SGGD	: Système général de diffusion des données
SHaSA	: Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique
SIASN	: Système d'informations sur l'alimentation, la santé et la nutrition
SLP	: Stratégie de lutte contre la pauvreté
SNDS	: Stratégie nationale de développement de la statistique
SRDS	: Stratégie régionale de développement de la statistique
SSA	: Système statistique africain
SSN	: Système statistique national
STATAFRIC	: Institut statistique de l'Union africaine
StatCom-Afrique	: Commission statistique des Nations unies pour l'Afrique
TIC	: Technologie de l'information et de la communication
UA	: Union africaine
UEM	: Union économique et monétaire
UEMOA	: Union économique et monétaire ouest africaine
UMA	: Union du Maghreb arabe
UN StatCom	: Commission statistique des Nations unies
UNESCO	: Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	: Fonds des Nations unies pour la population
ZLE	: Zone de libre-échange

Liste des tableaux

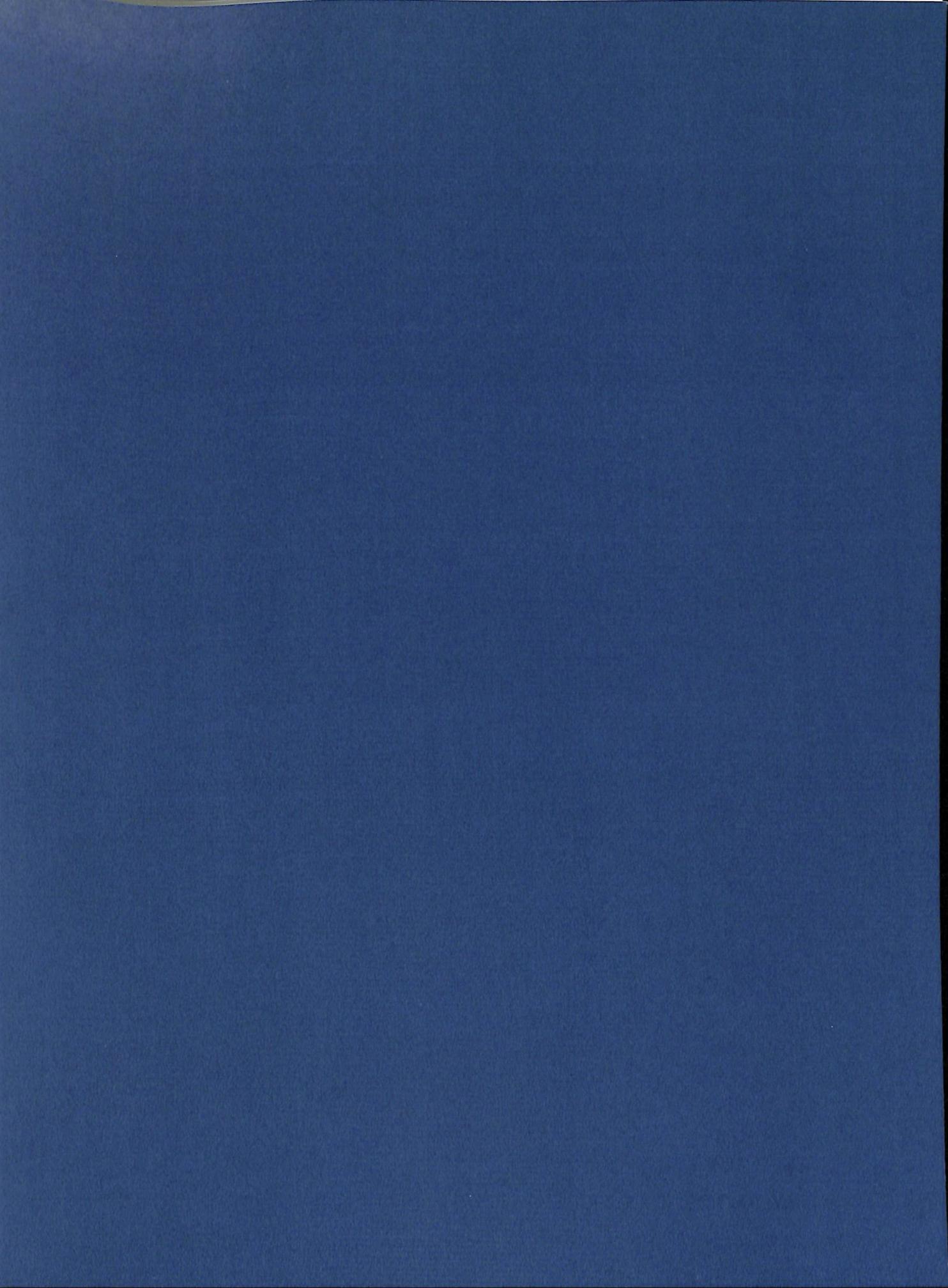
Tableau 1.	Étapes de l'intégration de chaque CER par rapport au Traité d'Abuja	2
Tableau 2.	Les objectifs et les domaines prioritaires pour les dix premières années de l'Agenda 2063	11
Tableau 3.	Convergence entre les trois agendas de développement	16
Tableau 4.	Catégorisation de la fonction statistique dans les CER	24
Tableau 5.	Statut de la SNDS en Afrique, février 2017	34
Tableau 6.	Stratégies régionales de développement de la statistique des CER	35
Tableau 7.	Forces et Faiblesses du système statistique africain	50
Tableau 8.	Opportunités et menaces au SSN.	51
Tableau 9.	Cycle de recensements de la population et de l'habitat 2020 en Afrique (décennie 2015-2024)	53
Tableau 10.	Programme de recensements agricoles 2020 pour l'Afrique (décennie 2015-2024) . .	54
Tableau 11:	Leçons apprises dans la mise en œuvre de la SHaSA 1 et les actions à prendre en compte dans la mise en œuvre de la SHaSA 2	68
Tableau 12.	Thèmes et objectifs stratégiques de la SHaSA 2	72
Tableau 13.	Matrice stratégique pour les statistiques harmonisées de qualité par thème et objectif	76
Tableau 14.	Liste et composition des groupes techniques spécialisés.	100
Tableau 15.	Liste des réunions des structures de gouvernance de la SHaSA 2	107
Tableau 16.	Mécanisme de présentation de rapport sur la mise en œuvre de la SHaSA 2 . . .	109

Liste des diagrammes

Diagramme 1. Relations entre les SNDS, SRDS, SHaSA 2 et les différents plans de développement20
Diagramme 2. Indice de l'intégration régionale : 5 dimensions et 16 indicateurs57
Diagramme 3. Organigramme de la gouvernance de la SHaSA 2 au niveau continental	97

Liste des encadrés

Encadré 1. Exemples de plans nationaux de développement	8
Encadré 2. Exemples de visions et plans stratégiques régionaux.	9
Encadré 3. Sept aspirations de l'Agenda 206310
Encadré 4. Les 17 Objectifs de développement durable15
Encadré 5. Cinq dimensions de l'indice de l'intégration régionale.57



DÉCISION SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE POUR L'HARMONISATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE

Le Conseil exécutif,

1. **SE FELICITE** des progrès accomplis depuis la création de la SHaSA dans la mobilisation des pays en vue de donner la priorité au développement de la statistique, en particulier lors des recensements de la population et de l'habitat de 2010, des inscriptions aux registres d'état civil et des statistiques de l'état civil;
2. **SE FÉLICITE** des efforts déployés par la Commission et la Banque africaine de développement (BAD), en collaboration avec la Fondation africaine pour le renforcement des capacités, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), les Communautés économiques régionales (CER) et les États membres dans l'élaboration d'un deuxième projet de stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA II);

3. **ADOPTE** la deuxième Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA II) en tant que stratégie continentale pour le développement des statistiques en Afrique pour les 10 prochaines années, et son plan d'action, son plan de financement et sa stratégie de mobilisation des ressources;
4. **DEMANDE** à la BAD, avec le soutien de la Commission, de la CEA et de l'ACBF, de diriger l'élaboration de la stratégie de mobilisation des ressources à l'appui de la SHaSA II; et de mobiliser des ressources financières durables pour la mise en œuvre efficace de la SHaSA II;
5. **DEMANDE:**
 - i. Aux États membres de consacrer 0,15% de leurs budgets nationaux au financement de statistiques;
 - ii. A la Commission de coordonner avec la CEA, la BAD et les autres parties prenantes concernées la mise en œuvre de la deuxième Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA II) et de faire régulièrement rapport des progrès réalisés à la Conférence.



Avant propos

La célébration du cinquantenaire de l'Organisation de l'Unité africaine/Union africaine en mai 2013 a donné une nouvelle occasion aux dirigeants africains de réaffirmer leur engagement à atteindre l'intégration socio-économique, culturelle et politique du continent. La déclaration solennelle qui en résulte s'appuie sur un programme axé sur les personnes pour définir l'Afrique de demain. A cet égard, l'Agenda 2063: l'Afrique que nous voulons» porte les aspirations de cette vision, en traçant la voie à l'émergence, à l'horizon 2063, d'une Afrique nouvelle, une Afrique prospère, intégrée et de paix.

L'Union africaine n'est certainement pas seule à œuvrer à un futur radieux pour le continent et à l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes; un futur susceptible d'assurer le développement inclusif et durable, d'une part, et d'améliorer significativement la vie des populations africaines partout sur le continent, d'autre part. Ces mêmes aspirations de l'Agenda 2063 forment la trame des Cinq grandes priorités de l'Agenda de transformation de l'Afrique 2015-2025 de la Banque africaine de développement (BAD) et du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030. Ces trois programmes convergent entre eux sur plusieurs questions. De nombreux efforts sont en train d'être déployés pour intégrer les priorités de ces programmes aux plans nationaux et régionaux de développement afin d'en garantir une mise en œuvre cohérente et coordonnée dans les pays et dans les régions à travers l'Afrique.

En vue de mettre en œuvre tous ces programmes de développement à tous les niveaux et en garantir une réalisation réussie, il est nécessaire de développer des statistiques fiables et harmonisées dans tous les domaines de l'intégration africaine. Ceci implique l'adoption de définitions et de concepts harmonisés et standardisés ; l'adaptation des normes internationales aux réalités et spécificités africaines et l'utilisation d'une méthodologie commune pour la production, la gestion et la diffusion de statistiques par tous les pays africains.

C'est pour toutes ces raisons que l'actualisation de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA 2) a été initiée pour soutenir la mise en œuvre des différents programmes de développement continentaux, régionaux et nationaux. De plus la SHaSA 2 vise à améliorer la coordination et la collaboration entre les Instituts nationaux de statistique, les organisations régionales et continentales, et les partenaires au développement.

Toutefois, comme le stipule clairement ce rapport, il y a un certain nombre de contraintes qui freinent cette initiative. L'une de ces contraintes est l'insuffisance des ressources humaines et financières. De toute évidence, les capacités des producteurs de statistiques aux niveaux national, régional et continental doivent être renforcées. Ce sont des défis que certaines organisations comme la BAD ont identifiés et cherché à relever, durant plus d'une décennie, dans leurs programmes de renforcement des capacités en matière de statistique.

En outre, un bon nombre d'initiatives d'harmonisation des statistiques en cours restent des programmes sectoriels qui ne répondent pas aux exigences des différents programmes de développement nécessaires au processus d'intégration africain. L'élaboration de la SHaSA 2 permet de disposer d'une stratégie intégrée qui rassemble tous les acteurs du Système statistique africain. La SHaSA 2 est le fruit d'efforts collectifs déployés par quatre organisations continentales (CUA, BAD, CEA et ACBF), les Etats membres et d'autres acteurs.

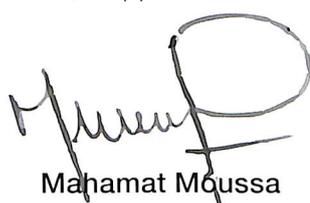
L'objectif principal de cette stratégie est de permettre au Système statistique africain de générer des informations statistiques à jour, fiables et harmonisées, couvrant tous les aspects du développement inclusif et durable, fondé sur les quatre composantes suivantes, à savoir : (i) la dimension environnementale, (ii) la dimension sociale, (iii) la dimension économique ; et (iv) la dimension politico-culturelle.

Le document fournit, de façon générale, des informations sur le processus d'intégration et de développement durable et inclusif en Afrique. En outre, il rappelle des initiatives variées entreprises

aux niveaux national, régional, continental et international, en vue de promouvoir la production d'informations statistiques harmonisées et de qualité au plan international et principalement en Afrique.

La SHaSA 2 est un outil précieux pratique pour les producteurs et utilisateurs de données statistiques, à savoir les statisticiens, les décideurs, en l'occurrence ceux du gouvernement, des ministères, des banques centrales etc., les institutions en charge de la planification, de la prévision et de la programmation. Elle couvre la période 2017 – 2026.

Nous remercions tous les acteurs du Système statistique africain, spécialement ceux de nos Etats membres, et tous nos partenaires, aux niveaux national, régional et international, de leurs contributions à cette initiative. Nous invitons tous les pays africains à reconnaître le rôle crucial que joue une statistique de qualité dans leur développement socio-économique et leur croissance et à doter les systèmes nationaux de la statistique de ressources adéquates pour le renforcement de la statistique. Ensemble, nous allons poser une fondation solide d'un futur beaucoup plus radieux et prospère pour notre continent et nos peuples.



Mahamat Moussa

Faki

Président
de la

Commission de
l'Union africaine



Akinwumi A.

Adesina

Président
du

Groupe de la Banque
africaine de dévelop-
pement



Vera Songwe

Secrétaire Exécutif
de la
Commission écono-
mique des Nations
unies pour l'Afrique



Emmanuel Nnadozie

Secrétaire Exécutif
de la
Fondation pour le
renforcement des
capacités

Remerciements

L'élaboration de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA 2) a été réalisée conjointement par la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF).

L'équipe technique était dirigée par M. Imani YOUNOUSSA (CUA, Chef de la Division Statistique), M. LAWSON Fessou Emessan (BAD, Faisant fonction de Chef de la Division du Renforcement des capacités statistiques), M. Joseph Tinfissi ILBOUDO (CEA, Chef de la Section Développement statistique), Dr. Robert NANTCHOUANG (ACBF, Expert senior en gestion des connaissances) et M. Claude SINZOGAN, (ACBF, Fonctionnaire principal de programme). Les autres membres de l'équipe étaient Mme Leila BEN ALI, (CUA, Chef de la Division statistique), M. Jose Awong ALENE, (CUA, Statisticien), M. Samson Bel-Aube NOUGBODOHOUE, (CUA, Statisticien), M. NZINGULA Gildas Crepin (CUA, Statisticien), M. Oumar SARR (CEA, Statisticien), Mme Selamawit MUSSIE (CUA, Statisticienne), Mlle Watwii NDAVI (CUA, Statisticienne) ; M. NGOGANG Wandji Léandre (CEA, Statisticien), et M. Seidou Sanda ISSOUFOU (CEA, Statisticien). Mme Joséphine NGURE, Représentante résidente de la BAD en Ethiopie et Mme Tonia KANDIERO, Représentante résidente de la BAD en Tanzanie, ont fait des propositions très utiles pour l'actualisation de la stratégie.

L'équipe technique était appuyée par une équipe de consultants internationaux composée de M. Luc MBONG MBONG (BAD, chef d'équipe), M. Dossina YEO (BAD, adjoint au chef d'équipe), Dr. Philomena Efua NYARKO (BAD, Consultante), M. Ibrahima BA (BAD, Consultant) et M. Antonio Dos Reis Duarte (BAD, Consultant). Mme Sandra Jones (BAD, Consultante) a édité ce document.

Les travaux étaient réalisés sous la supervision technique directe de Dr. René Kouassi N'GUETTIA (CUA, Directeur du Département des Affaires économiques), de Dr. Charles Leyeka LUFUMPA (BAD, Directeur du Département des Statistiques) et de M. Oliver J. M. CHINGANYA (CEA, Directeur du Centre africain pour la statistique).

Cette stratégie a été produite sous les orientations générales de son Excellence Professeur Victor Harison (CUA, Commissaire aux Affaires économiques), du Professeur Célestin MONGA, (BAD, Economiste en chef et Vice-Président pour la Gouvernance économique et la gestion des connaissances) et de Mr. Abdallah HAMDOK (CEA, Secrétaire exécutif adjoint).

Le processus d'élaboration de la SHaSA 2 était participatif et inclusif de plusieurs segments du système statistique africain. Le premier projet de la SHaSA 2 a été examiné au cours d'une réunion d'experts en stratégie de développement de la statistique à Addis Abéba, en Ethiopie, du

21 au 23 novembre 2016. Y avaient participé les experts ci-après: DOSSOU DJIGBO Femi Christian (Bénin), BATSANGA Gabriel (Congo), BOTI BOLOU Bi David (Côte d'Ivoire), Ibrahim Selim Tarek Ahmed RASHAD (Egypte), NGUEMA Jean Nestor (Gabon), GYAMFI Sylvester (Ghana), NDONG Okiri Constantina Bindang (Guinée Equatoriale), BULUMA Robert C. B (Kenya), SOW Aly (Mauritanie), Moraby Bibi ROOKSANA (Ile Maurice), Anyakorah Augustine CHUKS (Nigeria), NDIAYE Mam Siga (Sénégal), KOROMA Musa (Sierra Leone), BOOYSEN Desmond Reginald (Afrique du Sud), RUTARO Thomas (Ouganda), KAKUNGU Frank (Zambie), MUPFUGAMI Nelson (Zimbabwe), MOKGWATI Koontse (Botswana), ZAMBO Ipuseng (Botswana), Petras RUDOLPHE (PARIS 21) et Birhanu TESHOME (Association des statisticiens de l'Ethiopie).

Le projet révisé de la SHaSA 2 a ensuite été examiné au cours de la 10^{ème} session du Comité des Directeurs Généraux des Instituts nationaux de la statistique (CoDG) qui s'est tenue à Grand-Bassam, en Côte d'Ivoire, du 30 novembre au 02 décembre 2016. Le projet de la version finale a été examiné et adopté par une réunion extraordinaire du CoDG, tenue à Dakar, au Sénégal, les 20 et 21 mars 2017.

Une mention spéciale est adressée à tous les directeurs généraux de la statistique pour le rôle essentiel qu'ils ont joué dans le processus d'éla-

laboration de la SHaSA 2. A cet effet, il convient de saluer particulièrement la contribution des directeurs généraux des INS des pays visités par la mission des consultants à savoir Mme Anna Ngalapi MAJELANTLE (Botswana), M. Joseph TEDOU (Cameroun), M. Biratu YIJEZU (Ethiopie), M. BELKACEM Abdous (Maroc), Dr. Yemi KALE (Nigeria), M. Aboubacar Sedikh BEYE (Sénégal), Dr. Andrew Albina CHUWA (Tanzanie) et M. Hedi SAIDI (Tunisie).

En plus des responsables des INS, d'autres acteurs du système statistique africain ont apporté leurs précieuses contributions et commentaires à différents étapes du processus d'actualisation de la SHaSA, notamment (i) les communautés économiques régionales (CAE, CEEAC, CEDEAO, COMESA, SADC, UMA), (ii) les banques centrales (ABCA, BEAC, Botswana, Ethiopie, Maroc, Tanzanie, Tunisie), (iii) les écoles, les instituts de formation statistique et démographique et les universités (ENSAE de Dakar, IFORD de Yaoundé, Université de Yaoundé II-Soa, INSEA de Rabat, Université internationale de Rabat, Université Cheick Anta Diop de Dakar, ESTAC de Dar-es-Salaam, Université de Dar-es-Salaam, Université du Botswana et Université d'Addis-Abéba), (iv) l'association des statisticiens africains, (v) les associations nationales des statisticiens (Botswana, Cameroun, Ethiopie, Nigeria, Tanzanie, Tunisie) et (vi) les conseils nationaux de statistiques (Botswana, Cameroun, Tanzanie, Tunisie).



Concepts et définitions

Marché commun : Un marché commun est caractérisé par une libre circulation des biens, des services et des capitaux entre les États membres.

Union douanière : L'union douanière est le renforcement de la zone de libre-échange au sein de laquelle les États membres adoptent une politique commerciale commune et des tarifs extérieurs communs.

Union économique et monétaire : Une union économique et monétaire est l'étape la plus avancée du processus d'intégration économique

où tous les pays ont harmonisé leurs politiques économiques, monétaires et fiscales.

Zone de libre-échange (ZLE) : Un accord conclu entre pays en vue de l'élimination des tarifs douaniers entre eux ainsi que les restrictions quantitatives aux importations, tout en préservant leur politique commerciale vis-à-vis des pays tiers

Union monétaire : Un ensemble de pays ayant adopté une monnaie commune. Elle affermit l'intégration du marché commun.

Résumé analytique

Historique et justification

Depuis les indépendances, les dirigeants africains, n'ont ménagé aucun effort pour sortir leurs pays de la pauvreté et améliorer les conditions de vie de leurs populations, en termes de santé, d'éducation et d'espérance de vie. Malgré des avancées enregistrées dans certains domaines, les progrès réalisés n'ont pas été toujours uniformes selon les pays et les secteurs. Aussi, conscients de la nécessité d'accélérer le développement du continent, les Etats membres ont-ils, lors de la célébration du cinquantenaire de l'organisation continentale, en mai 2013, lancé l'Agenda 2063, pour une renaissance africaine

et un avenir prometteur pour une Afrique prospère, intégrée et de paix, conformément aux aspirations ci-dessous (voir encadré ci-dessous).

Par ailleurs, au plan mondial, la communauté internationale a pris l'ambitieuse initiative d'adopter, en septembre 2015, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 visant à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, et assurer un développement durable : *"...à éliminer la pauvreté et la faim partout dans le monde; à combattre les inégalités qui existent dans les pays et d'un pays à l'autre ; à édifier*

L'AVENIR QUE NOUS VOULONS POUR L'AFRIQUE

1. Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable.
2. Un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du Panafricanisme et la vision de la Renaissance de l'Afrique
3. Une Afrique où bonne gouvernance, démocratie, respect des droits de l'homme, justice et état de droit sont à l'ordre du jour
4. Une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité
5. Une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun, de valeurs et d'éthique partagées
6. Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants
7. Une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire fort, unie et influente sur la scène internationale

Extrait de l'Agenda 2063 Version populaire

des sociétés pacifiques et justes, où chacun a sa place ; à protéger les droits de l'homme et à favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles ; à protéger durablement la planète et ses ressources naturelles. Nous sommes résolus également à créer les conditions nécessaires à une croissance économique soutenue qui profitera à tous et s'inscrira dans la durée, au partage de la prospérité et au respect du principe d'un travail décent pour tous, compte tenu des différents niveaux de développement national et des capacités des pays."

Extrait du Programme 2030 pour le développement durable

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de ces deux programmes requièrent des Etats membres non seulement de produire à temps des données statistiques de qualité désagrégées et accessibles mais aussi de veiller à l'harmonisation des données afin de s'assurer que tous les pays sont pris en compte.

De nombreuses initiatives de développement de la statistique en Afrique ont été entreprises au cours de ces dernières années pour augmenter la production et la qualité des statistiques en Afrique notamment le Cadre stratégique régional de référence (CSRR) ; la Charte africaine de la statistique adoptée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Système général de diffusion des données (SGDD), les Stratégies nationales pour le développement de la statistique (SNDS), le Symposium africain sur le développement de la statistique (SADS) et le Comité de coordination de la statistique en Afrique (CCSA). Cela a permis de réaliser des avancées notables en matière de production de statistiques de qualité pour éclairer

les décisions politiques et appuyer la mise en œuvre des programmes de développement nationaux, continentaux et internationaux.

En dépit des progrès réalisés, il reste un bon nombre de difficultés en matière statistique auxquelles se heurte le Système statistique africain, notamment en ce qui concerne des sujets tels que le VIH/Sida, la gouvernance, la paix et sécurité, l'environnement, les changements climatiques et, tout récemment, les crises économiques, alimentaires et financières. Par ailleurs, une autre difficulté se trouve dans le fait que les méthodologies statistiques utilisées sur le continent ne sont pas toujours comparables et ne reflètent pas toujours les réalités africaines.

Le Système statistique africain (SSA) souffre de différentes sortes de maux systémiques tels que l'insuffisance des ressources, aussi bien humaines que financières, allouées aux activités statistiques, le manque de capacités institutionnelles, le peu de statistiques disponibles sur le continent, l'insuffisante couverture statistique des différents secteurs, l'inadéquation de la coordination des activités statistiques, et le peu de considération accordée aux spécificités africaines lors des définitions de normes internationales. Les programmes statistiques des Communautés économiques régionales (CER) varient d'une région à l'autre et satisfont à peine à la demande en statistiques harmonisées. Il est donc attendu des gouvernements et des responsables du Système statistique africain qu'ils déploient des efforts accrus vers l'intégration continentale des statistiques pour répondre aux besoins du continent ainsi que des agences internationales de développement et accélérer la production d'informations statistiques harmonisées et de qualité.

La revue et l'actualisation de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA) constituent un effort qui vise à répondre à tous ces défis et à appuyer le programme d'intégration africaine et les programmes de développement nationaux, régionaux, continentaux et internationaux.

Vision

La vision du Système statistique africain (SSA) se décline comme suit :

« Un système statistique performant qui génère des informations statistiques fiables, harmonisées, disponibles à temps, couvrant toutes les dimensions du développement et de l'intégration politique, économique, sociale, environnementale et culturelle de l'Afrique ».

La vision est ancrée sur les quatre thèmes stratégiques suivants : (i) Produire des statistiques de qualité pour l'Afrique ; (ii) Coordonner la production de statistiques de qualité pour l'Afrique ; (iii) Développer les capacités institutionnelles durables du système statistique africain ; et (iv) Promouvoir une culture des politiques et de prise de décisions de qualité.

La SHaSA 2 couvre la période 2017-2026.

Thèmes et objectifs stratégiques

(i) *Thème stratégique 1 : Produire des statistiques de qualité pour l'Afrique*

L'information statistique de qualité est cruciale, non seulement pour la conception et la mise en œuvre des politiques (aux niveaux national, régional, continental et international), mais également pour assurer le suivi et l'évaluation de

leurs impacts sur la croissance économique et le bien-être social.

Le premier thème stratégique constitue une approche claire pour assurer la disponibilité d'une telle information dans tous les domaines du développement et de l'intégration. Il vise la réalisation de trois objectifs principaux :

Objectif stratégique 1.1 : Élargir la base de l'information statistique. Cet objectif vise à élargir l'information statistique existante de sorte à couvrir tous les domaines du développement et d'intégration ainsi que l'adaptation de la production statistique à la structure économique et aux activités des Etats membres. Ceci implique, entre autres, la conduite régulière d'enquêtes auprès des ménages et de recensements de population, la conduite de recensements agricoles et d'enquêtes économiques, le renforcement et l'exploitation de sources administratives dont le système d'enregistrement de l'état civil, le développement de registres de commerce, de cadres géographiques, de mégadonnées, et de sources administratives locales. L'atteinte de cet objectif permettra de disposer d'une large gamme de données statistiques à moindre coût pour répondre à une demande croissante de données.

Objectif stratégique 1.2 : Transformer les statistiques existantes pour la comparabilité: Cet objectif stratégique demande l'adoption de méthodologies de retraitement et d'ajustement ainsi que la production et la validation de données comparables. Il contribuera à la comparabilité des données statistiques permettant une prise de décisions de qualité en appui au programme de développement et d'intégration.

Objectif stratégique 1.3 : Harmoniser les normes et les méthodes de la production statistique :

L'objectif vise à adapter les normes et les méthodes internationales aux réalités africaines. L'harmonisation de ces normes et méthodes permettra d'assurer la disponibilité de données statistiques harmonisées, en appui au programme d'intégration et de développement, et contribuera à l'application des normes et méthodes internationales aux spécificités des pays africains.

(ii) Thème stratégique 2 : Coordonner la production des statistiques de qualité pour l'Afrique

A diverses occasions, le manque de coordination des activités statistiques a été mentionné comme étant l'un des obstacles au développement de la statistique en Afrique. Des interventions non coordonnées de différents acteurs conduisent, non seulement à la duplication des activités, mais également à l'utilisation inefficace des maigres ressources existantes.

Le deuxième thème stratégique contient des initiatives en vue d'une meilleure coordination du Système statistique africain. Il comporte trois objectifs stratégiques.

Objectif stratégique 2.1 : Mettre en place des mécanismes de coordination et de collaboration efficaces.

La mise en place d'un mécanisme de coordination et collaboration efficace implique (i) la mise en œuvre d'un protocole définissant les rôles et responsabilités de chaque acteur du SSA, (ii) le renforcement du Comité de coordination de la statistique en Afrique (CCSA) et (iii) la coopération entre les

différents acteurs. Il est prévu que ces initiatives conduiront notamment à une utilisation efficace des ressources et à un environnement réglementé pour le développement statistique.

Objectif stratégique 2.2 : Définir les priorités statistiques pour la mise en œuvre des programmes d'intégration et de développement.

L'identification des priorités statistiques et la sélection et définition des indicateurs statistiques, conduiront à un programme de travail harmonisé du SSA conforme aux politiques d'intégration et de développement.

(iii) Thème stratégique 3 : Développer les capacités institutionnelles durables du Système statistique africain

Le renforcement des capacités du système statistique africain est au cœur de cette stratégie car, s'il faisait défaut, les membres du SSA ne seraient pas en mesure de produire et de diffuser les statistiques de qualité et harmonisées nécessaires au développement et au processus d'intégration.

La mise en œuvre du thème stratégique 3 exige la réalisation de ses trois objectifs stratégiques, à savoir (i) Réformer et renforcer les systèmes statistiques nationaux; (ii) Réformer et renforcer les systèmes statistiques régionaux et continental ; et (iii) Développer les capacités statistiques durables et (iv) Créer un environnement technologique efficace.

Objectif stratégique 3.1 : Réformer et renforcer les systèmes statistiques nationaux.

L'adoption de lois statistiques et cadres réglementaires conformes à la Charte africaine de

la statistique, l'élaboration d'un code d'éthique professionnelle pour le métier du statisticien africain, l'intégration des statistiques aux processus nationaux de développement, la mise en œuvre des stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS), l'organisation des évaluations par les pairs, l'exécution de suffisante et durable d'activités statistiques, sont autant d'éléments qui concourent au renforcement et à la réforme des systèmes statistiques nationaux. In fine, ce qui est visé à travers ces initiatives est une meilleure coordination et planification et un meilleur développement des activités statistiques, avec des SSN efficaces, des INS autonomes et professionnellement indépendants, des financements des activités statistiques adéquats et durables ainsi que de meilleurs cadres règlementaires pour les activités statistiques. Tout ceci devrait favoriser le plaidoyer en faveur des statistiques et l'émergence d'une meilleure gouvernance statistique.

Objectif stratégique 3.2 : Réformer et renforcer les systèmes statistiques régionaux et continental. Cet objectif stratégique vise la création de structures professionnellement indépendantes relatives à la gouvernance du SSA, la création d'unités chargées des statistiques au sein des secrétariats des CER qui n'en possèdent pas encore (CEN-SAD, IGAD), le renforcement des activités statistiques des CER et l'opérationnalisation de l'Institut de statistique de l'Union africaine. Les résultats attendus sont notamment : la mise en place de programmes harmonisés et une meilleure coordination du développement statistique.

Objectif stratégique 3.3 : Développer les capacités statistiques durables. Cet objectif

sera réalisé à travers le développement d'un programme harmonisé de formation, la mise en place et le renforcement des centres de formation continue dans les INS, le renforcement des écoles et centres de formation statistique et démographique, l'opérationnalisation du Centre panafricain de formation statistique de Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, la participation aux programmes internationaux de formation, l'implication de jeunes statisticiens africains dans des activités statistiques à tous les niveaux. Les résultats attendus sont notamment la formation de statisticiens compétents, la création de centres de formation statistique comme pôles d'excellence de renommée mondiale, l'accroissement d'un pool de cadres statisticiens expérimentés et opérationnels.

Objectif stratégique 3.4 : Mettre en place un environnement technologique efficace.

Le développement d'un système d'information de gestion (SIG) pour assurer (i) le suivi du programme d'intégration, (ii) la mise en place d'une banque de données statistiques et (iii) la standardisation des outils et plates-formes de diffusion, aidera à la réalisation de cet objectif. Les résultats attendus de la mise en œuvre de ces initiatives sont notamment : le suivi effectif des efforts d'intégration et de développement, une meilleure formulation de politiques et décisions fondée sur des faits, la diffusion de données cohérentes et d'informations statistiques accessibles.

(iv) *Thème stratégique 4: Promouvoir une culture de politique et de prise de décisions de qualité*

L'inexistence d'une « culture statistique » constitue un autre obstacle majeur au développement

de la statistique en Afrique. Les décideurs et le public en général méconnaissent le rôle que la statistique peut jouer pour le développement économique.

Le thème stratégique 4 vise à remédier à cette situation en: (i) faisant la promotion des politiques et des décisions fondées sur des faits, grâce à l'utilisation des statistiques ; et (ii) améliorant la communication de l'information statistique comme spécifié ci-dessous.

Objectif stratégique 4.1 : Prendre des décisions fondées sur des faits grâce à l'utilisation accrue des statistiques. La réalisation de cet objectif, consistera à approcher les décideurs et les législateurs pour plaider en faveur de la mention de références statistiques dans leurs discours. Le résultat attendu est l'amélioration de la qualité des politiques et des décisions et de leurs impacts aux plans économique et social.

Objectif stratégique 4.2 : Améliorer la communication de l'information statistique. Ceci implique le développement d'une stratégie pour la diffusion des données et un plan de communication, qui déboucheront sur une utilisation accrue des statistiques et une amélioration de la qualité des politiques et des décisions, ainsi que de leurs impacts aux plans économique et social.

Résultats et effets de développement attendus de la SHaSA 2

Il est attendu que la mise en œuvre de la SHaSA 2 entraînera la production de statistiques comparables et destinées à favoriser une meilleure mise en œuvre et des résultats tangibles des

programmes et politiques aux plans national, régional, continental et international. De plus, l'harmonisation des méthodes et pratiques statistiques sur le continent sera de nature à soutenir le programme d'intégration régionale.

Les initiatives et résultats principaux qui découleront des axes stratégiques comprennent notamment : (i) l'adoption de normes internationales communes adaptées aux réalités africaines, (ii) une meilleure coordination des efforts de développement et une production soutenue d'une large gamme de statistiques harmonisées aux fins d'informer les décisions politiques et mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes de développement. En fin de compte, SHaSA 2 aidera à la réalisation des objectifs d'intégration tels que la libre circulation des personnes, des biens et des services ; l'harmonisation des politiques économiques, la relance et l'accroissement accéléré des échanges commerciaux intra-africains, le développement durable et une meilleure place de l'Afrique dans le système économique mondial et dans les instances internationales de prise de décisions.

Gouvernance, mise en œuvre, suivi et évaluation de la SHaSA 2

Une structure de gouvernance a été élaboré pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la SHaSA 2 ainsi que pour une présentation régulière de rapports sur sa mise en œuvre. Il définit les rôles des organes de gouvernance, en tenant en compte de leurs capacités et leurs domaines de compétence, conformément au principe de subsidiarité. En même temps, le mécanisme met l'accent sur la complémentarité des acteurs en tenant compte de leurs avantages comparatifs.

Le suivi régulier permet d'identifier les problèmes actuels ou potentiels le plus rapidement possible en vue de faire les ajustements ou prendre les mesures correctives nécessaires. Le mécanisme de présentation de rapport spécifie les différents rapports à préparer ainsi que leur périodicité. Il indique également d'une part, les entités qui les préparent et d'autre part, celles à qui ils sont destinés. Il permet le partage d'informations sur la mise en œuvre entre les différentes parties prenantes du SSA et les partenaires.

Volonté politique et leadership

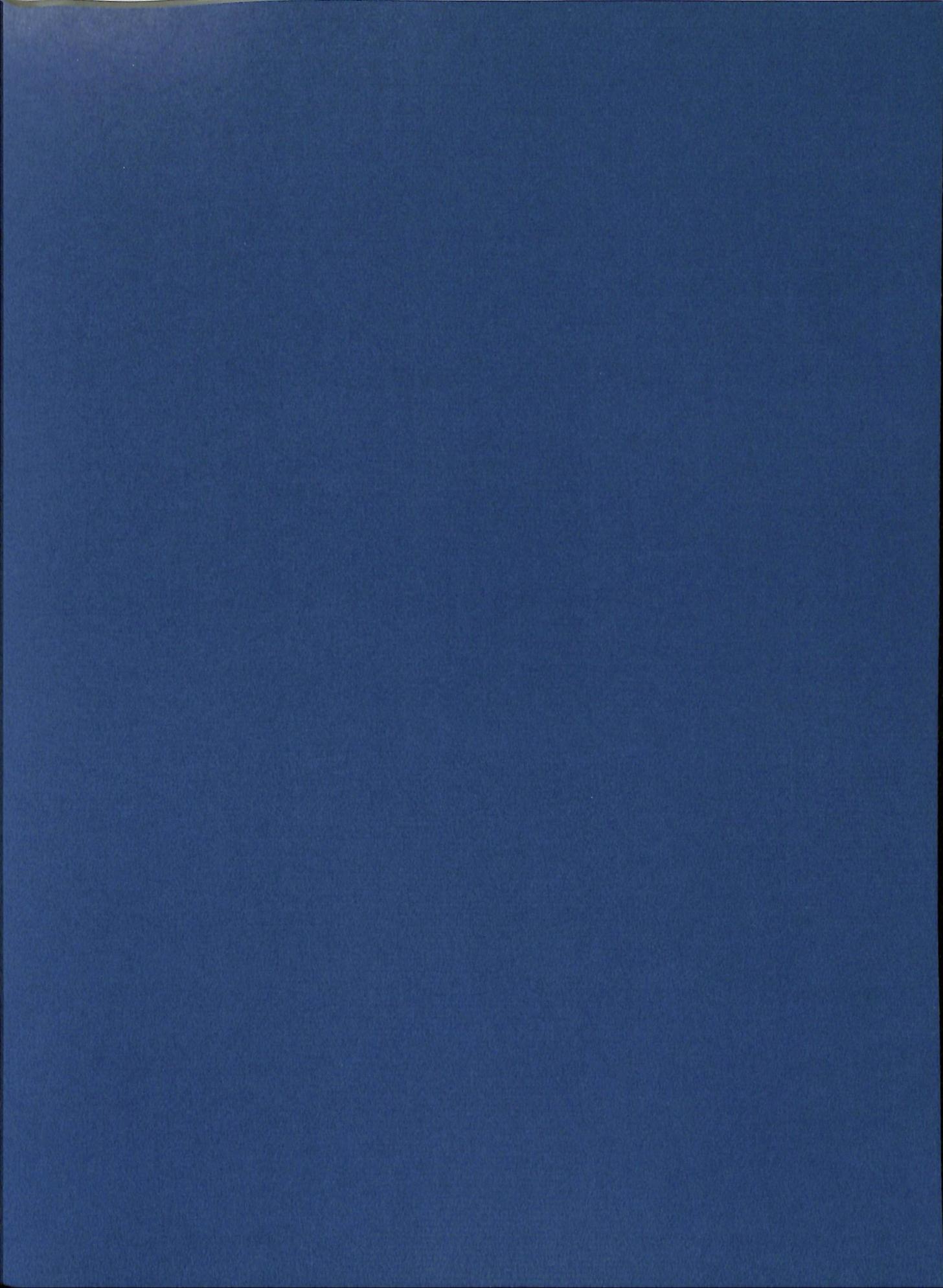
Pour assurer une mise en œuvre efficace de la SHaSA 2, il faudra (i) renforcer de façon permanente la volonté et l'engagement politiques en faveur de la statistique, à tous les niveaux (national, régional et continental), (ii) développer le leadership et (iii) assurer le changement de comportement des statisticiens. Il faut donc qu'au niveau politique le plus élevé des pays africains et des institutions régionales et continentales, des décisions politiques effectives soient prises pour le financement durable, la production et l'utilisation de la statistique.

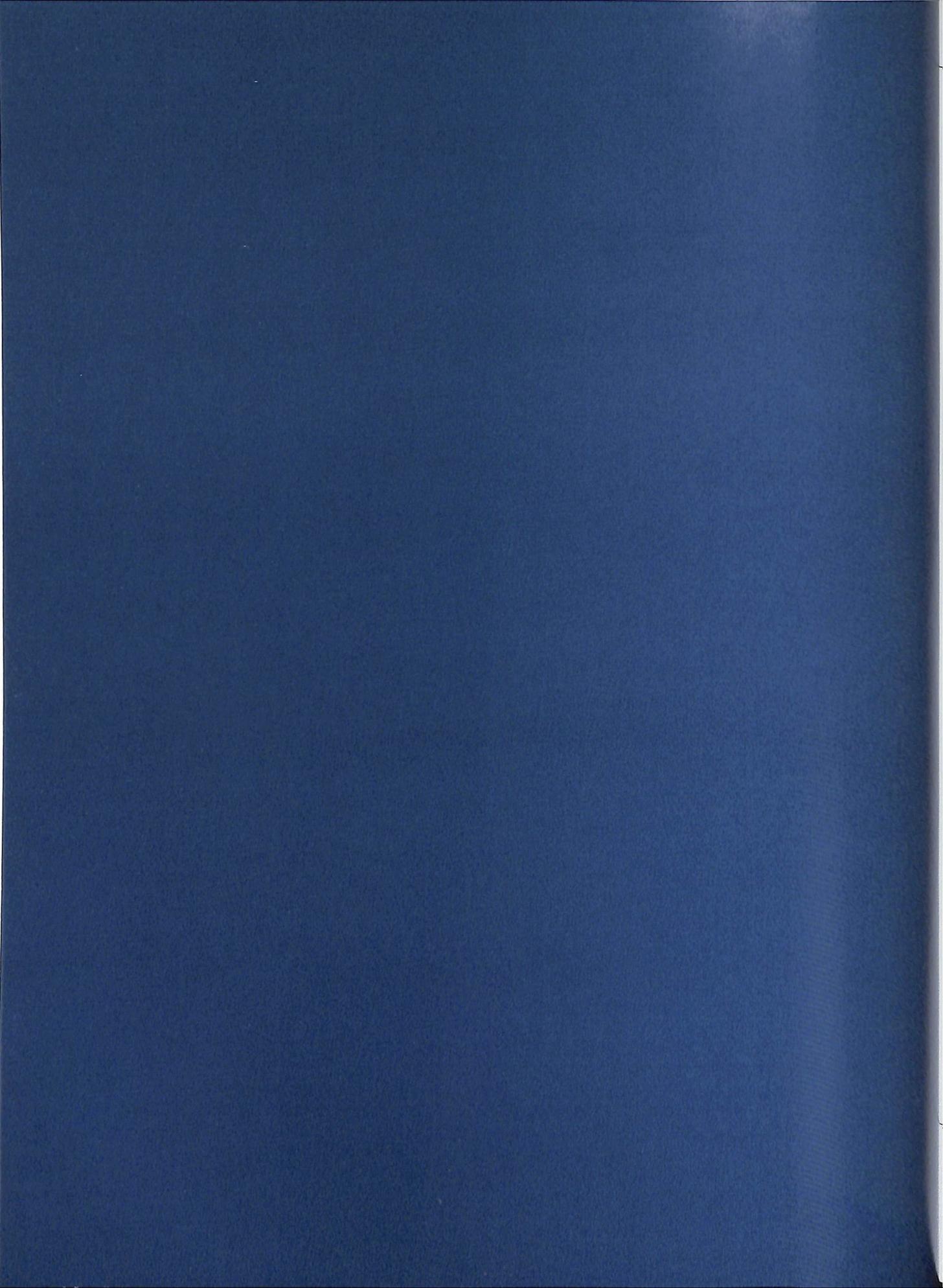
Au niveau national, il revient aux Directeurs généraux des INS, en premier lieu, d'assurer un rôle de coordination et d'harmoniser les travaux

statistiques de tout le SSN. Cette activité est l'une des priorités majeures – sinon la première priorité – de la SHaSA 2.

Au niveau continental, conscientes du fait que la SHaSA constitue la feuille de route de STATAFRIC et du Centre panafricain de formation statistique, les institutions panafricaines devraient continuer à travailler de façon complémentaire et en parfaite synergie au profit du SSA. A cet égard, la CUA, mandatée d'assurer le leadership politique du SSA et qui a réussi à porter la statistique au niveau des Chefs d'Etat et de Gouvernement du continent, continuera à assumer ce rôle dans la mise en œuvre de la SHaSA 2.

Cette mise en œuvre appelle de la part du SSA, surtout de ses principaux acteurs dont les statisticiens eux-mêmes, un profond changement de comportement.





CHAPITRE 1 :

Introduction

1.1. Contexte et Justification

1.1.1 Programme d'intégration de l'Afrique

L'Afrique fait face à de nombreux défis en matière de développement parmi lesquels la réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale, le renforcement des institutions, le développement des capacités et l'inversion de sa marginalisation dans le processus de la mondialisation. Au cours des années 60, les pays africains avaient initié le processus d'intégration continentale dont le but ultime était d'apporter les ingrédients nécessaires au développement économique et social ainsi qu'à la stabilité politique. Depuis lors, de nombreuses initiatives et décisions politiques ont été adoptées et mises en œuvre en vue d'accélérer l'intégration de l'Afrique avec l'Union africaine (UA) comme principal organe d'exécution. L'UA vise à faire sortir l'Afrique de la pauvreté et de la dépendance, en puisant dans ses potentialités de continent jeune, prospère et pacifique s'engageant résolument sur la scène internationale.

Le programme d'intégration africaine tel que défini dans les traités et protocoles signés par les Chefs d'État et de Gouvernement comporte trois domaines principaux, à savoir l'intégration politique, l'intégration économique, l'intégration sociale et culturelle. Le Traité d'Abuja de 1991

a prévu la création de la Communauté économique africaine dotée d'une monnaie unique. La réalisation de ces décisions passe par la création de blocs économiques régionaux, à savoir les Communautés économiques régionales (CER) et la mise en place de zones de libre-échange au sein de chaque CER. La vision était d'instaurer une union douanière à l'échelle continentale à l'horizon 2019 et un marché commun d'ici à l'horizon 2023, menant à une véritable union économique et monétaire panafricaine.

Le Traité d'Abuja reconnaît également la nécessité pour les pays africains d'œuvrer ensemble pour le développement économique et social afin de sortir leurs populations de la pauvreté. En outre, en dépit des résultats mitigés de la mise œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), la volonté des pays africains n'a guère été entamée, tout au contraire, l'Afrique a pris part aux travaux d'élaboration des Objectifs de développement durable (ODD) ainsi qu'à leur adoption, tout autant qu'elle est résolue à leur mise en œuvre.

Le Tableau 1 ci-après présente un résumé des différentes étapes du Traité d'Abuja et les progrès accomplis par les différentes CER dans le cadre de sa mise en œuvre.

Tableau 1. Étapes de l'intégration de chaque CER par rapport au Traité d'Abuja

Étape de l'Intégration	Au niveau de chaque CER							Traité d'Abuja
	CEDEAO	COMESA	CEEAC	IGAD	CEN-SAD	CAE	SADC	
Première étape (5 ans) : Renforcement des CER	□	□	□	□	□	□	□	1999
Deuxième étape (8 ans) : Coordination et harmonisation des activités et élimination progressive des barrières tarifaires et non tarifaires	□	□	□	□	□	□	□	2007
Troisième étape (10 ans) : Zone de libre-échange et union douanière	□ (2009)*	□ (juin 2009)*	□ (2010)*	A déterminer	□ A déterminer	□ □	□ (2010)*	2017
Au niveau continental								
Quatrième étape (2 ans) : Union douanière continentale								2019
Cinquième étape (4 ans) : Marché commun continental								2023
Sixième étape (5 ans) : Union économique et monétaire								2028

Source: Commission de l'Union africaine, Questionnaire sur le Programme minimum d'intégration

(*) Les chiffres entre parenthèses représentent les projections des CER pour la réalisation des différentes étapes de l'intégration

1.1.2 Programmes de développement de l'Afrique

Au cours de ces dernières années, l'Afrique s'est engagée dans la mise en œuvre de plusieurs agendas majeurs en vue de la transformation politique et socioéconomique ainsi que de l'intégration du continent. Il s'agit notamment de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA), la Stratégie décennale 2013-2022 de la Banque africaine de développement (BAD) et le Programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030, avec ses objectifs de développement durable. L'élaboration de ces trois agendas de développement a suivi un processus consultatif participatif à tous les niveaux, prenant en compte les aspirations de toutes les composantes de la société africaine. Ces agendas convergent sur plusieurs points notamment ceux visant à assurer un développement inclusif et durable et à améliorer la vie des populations africaines partout sur le continent.

De nombreux efforts sont en cours pour intégrer les priorités de ces agendas aux plans nationaux et régionaux de développement afin d'en garantir une mise en œuvre cohérente et coordonnée.

1.2. Rôle de la statistique

Le programme d'intégration – et toutes les initiatives de développement en Afrique – nécessitent des statistiques de qualité, c'est-à-dire des statistiques fiables, objectives, cohérentes, harmonisées et comparables dans le temps et dans l'espace. Le SSA devra veiller à ce qu'elles soient produites de manière efficiente et régulière.

Des données de bonne qualité devraient également être facilement accessibles à un large éventail d'utilisateurs publics et privés ; elles devraient, par ailleurs, avoir une large couverture pour répondre aux besoins des décideurs politiques à tous les niveaux, aussi bien national, régional, continental qu'international. Par souci de responsabilisation et de transparence, en termes de bonne gouvernance, les données devraient être également accessibles aux organisations de la société civile, aux institutions de recherches, au media et au public, d'une façon générale.

Toutefois, par le passé, l'on avait tendance -c'était surtout le cas des agences de développement- à se concentrer sur la statistique pour son rôle en aval de l'exercice de suivi et évaluation (S&E), c'est-à-dire l'utilisation de la statistique en vue d'établir des repères ou références, d'identifier les cibles et les indicateurs de performance pour l'évaluation de progrès réalisés au cours de la mise en œuvre de projets/programmes et d'évaluer les résultats et impacts à la fin de l'activité.

Malgré les bouleversements de ces dernières années, les statistiques ont joué un rôle très important en amont notamment dans :

- » L'identification et la définition des problèmes (lorsque la statistique présente une situation comme un problème qui pourrait avoir été caché au public et/ou aux décideurs politiques) ;
- » La conception et le choix de politiques (identifier des options et opérer des choix d'actions) ; et

- » la prévision des tendances futures (par exemple, taux d'inflation ou croissance de la production, etc.).

Effectivement, aujourd'hui, les statistiques sont internationalement reconnues comme étant un bien public et une partie intégrante d'un environnement propice et favorable à l'atteinte de résultats en matière de développement.

1.3. Défis du système statistique africain

Diverses évaluations menées au cours des années écoulées ont permis d'identifier les faiblesses du Système statistique africain (SSA) et de prendre des initiatives pour y remédier. Il s'agit de l'évaluation, en 2000, du Plan d'action d'Addis-Abeba pour le développement de la statistique en Afrique (PAAA) de 1990 -évaluation qui a servi de base à la préparation du Cadre stratégique régional de référence pour le développement de la statistique en Afrique (CSRR) en 2006, des différentes évaluations initiées dans le cadre des stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS), et du développement du Mécanisme de coordination de la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique. Il ressort de ces évaluations que même si le développement de la statistique a connu des progrès en Afrique au cours des 40 dernières années, le SSA¹ connaît encore des faiblesses institutionnelles et organisationnelles,

¹ Le SSA, tel que défini dans la Charte africaine de la statistique, est un partenariat composé des systèmes statistiques nationaux (fournisseurs, producteurs et utilisateurs, chercheurs en statistique et instituts de formation, ainsi que des organismes de coordination, etc.), des unités statistiques des CER, des organisations régionales de la statistique, des centres régionaux de formation statistique, des unités statistiques des organisations continentales, des instances de coordination au niveau continental.

dont celles ci-dessous, constituant autant de défis à relever.

1.3.1 Faiblesses institutionnelles

- » Faible niveau d'appréciation de la valeur et de l'importance de la statistique par l'ensemble de la société ;
- » Soutien politique insuffisant à la statistique ;
- » Financement inadéquat de la statistique ;
- » Capacité institutionnelle insuffisante (valeurs et normes, bureaucratie, gestion de la performance et de la responsabilité, etc.) ;
- » Coordination, collaboration, réseautage et partage d'informations inadéquats; et
- » Utilisation insuffisante de données pour les politiques et la prise de décisions.

1.3.2 Faiblesses organisationnelles

- » Incapacité de mener une évaluation adéquate et de répondre aux besoins en données des utilisateurs ;
- » Ressources insuffisantes (humaines et financières)
- » Faible gestion des connaissances ;
- » Faible qualité des données ;
- » Gestion des données peu satisfaisante ;

- » Faiblesse en matière d'analyse des données et de production de rapports ; et
- » Faible dissémination de l'information et accès limité à l'information.

Par ailleurs, le SSA a, dans l'ensemble, des difficultés à fournir des données sur les questions courantes et d'actualité, telles que la gouvernance, l'environnement, le changement climatique, le genre, les crises alimentaires et financières, etc. Les statistiques disponibles sont produites suivant des méthodologies qui ne reflètent pas toujours les réalités africaines et qui ne sont pas toujours comparables ni harmonisées d'un pays à l'autre. Au cours de la dernière décennie que les organisations panafricaines à savoir la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) ont intensifié leurs efforts en matière de coordination et d'harmonisation statistiques. Elles se sont également évertuées à produire des statistiques de qualité, fiables et durables, en réponse à l'appel des Nations Unies pour une Révolution des données. Un résumé des forces, faiblesses, opportunités du SSA et des menaces qui le guettent, figure au chapitre 3, section 3.5 consacrée à l'évaluation de l'environnement / analyse de la situation actuelle (tableaux N° 7 et N° 8).

La SHaSA 2 tient également compte des nouveaux développements technologiques, sociologiques, culturels, économiques et environnementaux contenus dans les agendas continentaux et mondiaux tels que l'Agenda 2063 et le Programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030, la

Stratégie décennale 2013-2022 et l'Initiative « High 5s » de la BAD.

1.4. Méthodologie de la revue et de l'actualisation de la SHaSA

La méthodologie utilisée pour la revue et l'actualisation de la stratégie est une approche participative impliquant l'ensemble des acteurs du SSA et les utilisateurs des données statistiques. Diverses techniques ont été utilisées pour recueillir les informations et collecter les données auprès des entités couvertes. En plus des trois agendas, la revue de quelques programmes de développement nationaux et régionaux dont la mise en œuvre nécessite l'information statistique, a été également réalisée.

Un guide d'entretien a été préparé et utilisé pour recueillir les opinions des différentes parties prenantes au nombre desquelles :

- » huit (8) systèmes statistiques nationaux (Botswana, Cameroun, Ethiopie, Maroc, Nigéria, Sénégal, Tanzanie et Tunisie) ;
- » trois (3) communautés économiques régionales : la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ; et l'Union du Maghreb Arabe (UMA),
- » de nombreux utilisateurs de données – notamment les décideurs politiques, les collectivités locales, les organisations de la société civile, le secteur privé, etc.

- » les associations des statisticiens des pays suivants : Botswana, Cameroun, Ethiopie, Maroc, Tanzanie et Tunisie;
- » les conseils nationaux de la statistique du Botswana, du Cameroun, de Tanzanie et de Tunisie;
- » les banques centrales du Botswana, d'Ethiopie, du Maroc, du Nigeria, de Tanzanie et de Tunisie et la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC);
- » le Secrétariat permanent de l'Association des Banques centrales africaines (ABCA) ;
- » les écoles de formations statistique et démographique notamment l'INSEA de Rabat, l'IFORD de Yaoundé, l'ENSAE de Dakar et EASTC de Dar-es-Salaam; et
- » les universités (département de statistiques) suivantes: Université d'Addis Abéba, Université Cheik Anta Diop de Dakar, Université Yaoundé II-Soa, Université internationale de Rabat, Université de Dar-es-Salaam et Université du Botswana.

Au cours des missions sur le terrain, les discussions avec chaque entité visitée ont porté sur l'état et les défis liés au développement de la statistique dans les pays, les initiatives d'harmonisation entreprises, la coordination des activités statistiques ainsi que les rôles que pourraient jouer l'Institut de statistique de l'UA et le Centre panafricain de formation statistique dans la mise en œuvre de la SHaSA révisée.

Afin de rendre le processus plus inclusif, la consultation a été élargie à tous les pays africains. À cet égard, un questionnaire a été envoyé à tous les pays pour solliciter leurs points de vue sur l'état de mise en œuvre de la SHaSA et de la Charte africaine de la statistique, leurs connaissances des nouveaux agendas internationaux de développement et les domaines statistiques couverts par les systèmes statistiques nationaux ainsi que les fonctions clés que devront jouer l'institut statistique de l'UA (STATAFRIC) et le Centre panafricain de formation statistique, dans la mise en œuvre de la SHaSA révisée.

En plus, les institutions panafricaines ont rempli une matrice décrivant l'état des progrès réalisés par les différents groupes techniques spécialisés (GTS) de la SHaSA, les défis rencontrés, les enseignements tirés, les risques et les suggestions sur la façon dont les GTS devraient fonctionner ou être réorganisés pour une mise œuvre cohérente et efficace de la SHaSA révisée.

En vue de prendre en compte les priorités statistiques nationales, régionales et continentales en matière de développement, une revue exhaustive de tous les cadres de développement pertinents, y compris quelques stratégies régionales (CEDEAO, CEEAC, SADC) et nationales de développement de la statistique des pays a été réalisée. De même a été réalisée une évaluation systématique et complète du système statistique africain, des rapports de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), du projet de technologie et de stratégie de financement de la SHaSA ainsi que des diverses initiatives d'harmonisa-

tion statistique en cours aux niveaux régional, continental et international.

Toutes les informations recueillies et les analyses faites ont permis de définir les contours de la SHaSA actualisée et seront utilisées pour développer un programme de mise en œuvre qui définira également les mécanismes de suivi et évaluation ainsi que les rôles et responsabilités de chaque acteur clé dans le respect du principe de subsidiarité, en capitalisant sur les acquis et la complémentarité en fonction des avantages comparatifs.

Une réunion technique d'experts en coordination statistique sur la SHaSA a été organisée du 21 au 23 novembre 2016 à Addis-Abéba. Le projet initial de la SHaSA actualisée par les experts a été soumis à la 10ème session du Comité des directeurs généraux des instituts nationaux de la statistique, tenue à Grand-Bassam, en Côte d'Ivoire, du 30 novembre au 02 décembre 2016. A l'issue de cette réunion, une nouvelle version actualisée a été élaborée. Elle a fait l'objet d'un nouvel examen par le CoDG au cours de sa session extraordinaire organisée du 20 au 21 mars 2017 à Dakar au Sénégal, avant son approbation par le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration, du 26 au 27 octobre 2017, à Addis-Abéba, en Ethiopie, et son adoption par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine, du 28 au 29 janvier 2018 à Addis Abeba.

1.5. Contenu du rapport

La SHaSA 2 vise à permettre au système statistique africain de générer des statistiques de qualité, harmonisées, disponibles dans les délais et accessibles, susceptibles de servir à la conception, la planification, la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques d'intégration pour un développement inclusif. Plus spécifiquement, la stratégie vise :

- » L'identification des domaines du processus de développement inclusif et de l'intégration africaine en se fondant sur les engagements pris au plus haut niveau par les dirigeants africains ainsi que ;
- » L'identification des politiques et programmes mis en œuvre aux niveaux national, régional et continental et qui nécessitent le soutien statistique ;
- » L'évaluation du SSA et des différentes initiatives sur l'harmonisation statistique, tant aux niveaux régional que continental ;
- » L'élaboration d'une stratégie continentale de production et de diffusion de statistiques de qualité et harmonisées pour informer les différents agendas et plans de développement à tous les niveaux.

CHAPITRE 2 :

Agendas de développement nationaux, régionaux, continentaux et internationaux

2.1. Plans nationaux de développement

Plusieurs pays africains ont adopté leurs propres stratégies et/ou visions à long terme. Ces stratégies visent la promotion d'une croissance durable et inclusive, l'éradication de la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie et la réduction des inégalités à divers niveaux.

Ces stratégies nationales ne remettent pas en cause, mais complète la mise en œuvre des stratégies ou programmes aux niveaux régional, continental et international. A titre d'exemple, les programmes et stratégies nationaux : pourraient s'inspirer de ceux des CER, de l'Agenda 2063 de l'UA, de la Stratégie décennale 2013-2022 de la BAD et du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030.

Encadré 1. Exemples de plans nationaux de développement

- » Plan national de développement 2030 de l'Afrique du sud
- » Plan national de développement 2020 de la Côte d'Ivoire
- » Plan de croissance et de développement de l'Ethiopie,
- » Vision 2020 du Kenya
- » Plan de développement de quarante années du Ghana
- » Plan de développement de l'Algérie 2015-2019; et
- » Plan de développement de la Tunisie 2016-2020

Encadré 2. Exemples de visions et plans stratégiques régionaux

- » Vision 2020 de la CEDEAO
- » Vision 2050 de la CAE arrimée à l'Agenda 2063
- » Plan stratégique à moyen terme 2016-2020 du COMESA
- » Stratégie régionale 2016-2020 de l'IGAD

Cependant, l'ensemble de ces programmes doit être mis en œuvre de façon concomitante.

Afin d'assurer la cohérence et la convergence entre les programmes, les pays devraient tenir compte des priorités des différents agendas internationaux en élaborant leurs plans nationaux de développement. De plus, les pays devaient aussi s'engager à participer au processus de suivi et évaluation périodique des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces différents agendas qui ne dépendent pas des systèmes statistiques nationaux.

2.2. Plans régionaux de développement et d'intégration

Les Communautés économiques régionales (CER) ont pour rôle essentiel de faire avancer le processus d'intégration en vue d'accélérer le développement durable et inclusif ainsi que la transformation structurelle des économies au niveau régional. Nombre d'entre elles ont développé des plans stratégiques de long terme identifiant clairement l'orientation stratégique et les activités à entreprendre au cours des années à venir.

Ces différents plans stratégiques ont pour finalité le développement inclusif et durable. En plus des

politiques de développement, les CER avancent chacune à son rythme vers l'avènement de l'union douanière et du marché commun continental, tremplin vers une véritable union économique et monétaire africaine.

2.3. Agenda 2063 :

l'Afrique que nous voulons

La célébration du cinquantenaire de l'Organisation de l'Unité africaine/Union africaine, en mai 2013, a offert une nouvelle occasion aux dirigeants africains de se réengager à créer les conditions nécessaires pour l'émergence d'une Afrique nouvelle à l'horizon 2063. Ils ont réaffirmé leur volonté d'œuvrer pour la concrétisation de la vision panafricaine d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène politique internationale ». Le Sommet de l'Union a donc fait une déclaration solennelle dans huit domaines couvrant le développement socioéconomique, l'intégration, la gouvernance démocratique, la paix et la sécurité, entre autres, comme piliers de la vision.

Moins de deux ans plus tard, en janvier 2015, les dirigeants africains se sont réunis à nouveau pour adopter l'Agenda 2063 de l'UA «l'Afrique que nous voulons».

Encadré 3. Sept aspirations de l'Agenda 2063

Aspiration 1: Une Afrique prospère portée par une croissance inclusive et le développement durable.

Aspiration 2: Un continent intégré, politiquement uni et fondé sur les idéaux du Panafricanisme et la vision de la Renaissance africaine.

Aspiration 3: Une Afrique de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme, de justice et d'Etat de droit.

Aspiration 4: Une Afrique en paix et en sécurité.

Aspiration 5: Une Afrique à identité culturelle forte, ayant des valeurs, une éthique et un patrimoine communs.

Aspiration 6: Une Afrique dont le développement est conduit par les peuples, puisant dans le potentiel de ses peuples, en particulier de ses femmes et de ses jeunes, et se préoccupant du bien-être de ses enfants.

Aspiration 7: Une Afrique en tant qu'acteur et partenaire fort, uni, résilient et influent dans le monde.

L'Agenda 2063 vise essentiellement à la transformation socio-économique et l'intégration à long terme de l'Afrique au cours des 50 prochaines années. Il s'articule autour de sept (7) aspirations (voir encadré).

Un plan de mise en œuvre d'une série de cinq plans décennaux qui se succéderont pendant les 50 prochaines années a été adopté par le Sommet en juin 2015 comme base pour la préparation des programmes de développement à moyen terme des États membres de l'Union, des Communautés économiques régionales et des organes de l'Union africaine. Le premier plan décennal de mise en œuvre couvre la période 2014 à 2023 (voir tableau 2).

L'élaboration de l'agenda 2063 a suivi un processus consultatif participatif à tous les niveaux, prenant en compte les aspirations de toutes les composantes de la société africaine. L'analyse des plans nationaux de développement des États membres, des plans stratégiques des CER et des cadres continentaux, à savoir : le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), le Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA), la Vision minière africaine, la Stratégie africaine pour la science, la technologie et l'innovation destinée à stimuler le commerce intra-africain, ainsi que le Développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), a permis de définir les domaines d'intervention et les priorités de développement du premier plan décennal de mise en œuvre – afin de faire converger les priorités des Etats membres et des CER.

Tableau 2. Les objectifs et les domaines prioritaires pour les dix premières années de l'Agenda 2063

Aspiration	Objectifs	Domaines prioritaires
1. Une Afrique prospère, portée par une croissance inclusive et le développement durable	1. Niveau de vie élevé, qualité de vie et bien-être pour tous	<ul style="list-style-type: none"> • Revenus et emplois décents • Pauvreté, inégalité et faim • Sécurité sociale et protection y compris pour les personnes handicapées • Habitats modernes et décents et services de base de qualité
	2. Des citoyens instruits et révolution des compétences basée sur la science, la technologie et l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> • Éducation et révolution des compétences basées sur l'instruction et la science, la technologie et l'innovation
	3. Citoyens en bonne santé et bien alimentés	<ul style="list-style-type: none"> • Santé et nutrition
	4. Economies transformées et emplois	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance économique durable et inclusive • STI dynamisées par la fabrication / l'industrialisation et la valeur ajoutée • Diversification économique et résilience • Hôtellerie / Tourisme
	5. Agriculture moderne pour une productivité et une production accrues	<ul style="list-style-type: none"> • Production et productivité agricoles
	6. Economie bleue /maritime pour une croissance économique accrue	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources et énergie marines • Opérations portuaires et transport maritime
	7. Economies et communautés résilientes au climat et écologiquement durables	<ul style="list-style-type: none"> • Biodiversité, conservation et gestion durable des ressources naturelles • Sécurité de l'eau • Résilience au changement climatique, et catastrophes naturelles, et préparation • Énergie renouvelable

Aspiration	Objectifs	Domaines prioritaires
2. Un continent intégré, politiquement uni et fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la Renaissance africaine	8. Afrique unie (Fédération ou Confédération)	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre et institutions pour une Afrique unie (Intégration économique et politique)
	9. Principales institutions financières et monétaires créées et mises en fonction	<ul style="list-style-type: none"> • Institutions financières et monétaires
	10. L'Afrique est sillonnée par une excellente infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> • Connectivité des réseaux de communications et de l'infrastructure
3. Une Afrique de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme, de justice et d'Etat de droit	11. Les valeurs et pratiques démocratiques, les principes universels des droits de l'homme, de justice et de l'Etat de droit sont enracinés	<ul style="list-style-type: none"> • Les valeurs et pratiques démocratiques deviennent la norme • Droits de l'homme, justice et primauté du droit
	12. Des institutions capables et un leadership transformé sont en place à tous les niveaux	<ul style="list-style-type: none"> • Institutions et leadership • Développement participatif et gouvernance locale
4. Une Afrique en paix et en sécurité	13. Paix, sécurité et stabilité préservés	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien et restauration de la paix et de la sécurité
	14. Une Afrique stable et en paix	<ul style="list-style-type: none"> • Structure institutionnelle pour les instruments de l'UA sur la paix et la sécurité
	15. Une architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) pleinement fonctionnelle et opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Piliers de l'APSA
5. Une Afrique à identité culturelle forte, ayant des valeurs, une éthique et un patrimoine communs	16. La Renaissance culturelle africaine est primordiale	<ul style="list-style-type: none"> • Valeurs et idéaux du panafricanisme • Valeurs culturelles et Renaissance africaine • Patrimoine culturel, activités et entreprises créatives
6. Une Afrique dont le développement est conduit par les peuples, puisant dans le potentiel de ses peuples, en particulier de ses femmes et de ses jeunes, et se préoccupant du bien-être de ses enfants	17. Egalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomisation des femmes et des filles • La violence et la discrimination à l'égard des femmes et des filles
	18. Jeunes et enfants impliqués et autonomisés	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomisation des jeunes et droits de l'enfant

Aspiration	Objectifs	Domaines prioritaires
7. Une Afrique en tant qu'acteur et partenaire fort, uni, résilient et influent dans le monde	19. Une Afrique en tant que partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique	<ul style="list-style-type: none"> • La place de l'Afrique dans les affaires mondiales • Partenariat
	20. L'Afrique assure l'entière responsabilité du financement de son développement	<ul style="list-style-type: none"> • Marché des capitaux • Système fiscal et recettes du secteur public • Aide au développement

Source : Agenda 2063, Union africaine.

2.4. Au centre de la transformation de l'Afrique : Stratégie pour la période 2013-2022 et les cinq grandes priorités (High 5s)

La stratégie de la Banque africaine de développement pour la période 2013 à 2022 traduit les aspirations de l'ensemble du continent africain. Elle s'appuie sur l'expérience approfondie du chemin parcouru par l'Afrique au cours de la décennie écoulée ainsi que les enseignements qu'elle pourrait en tirer, tout en s'ouvrant sur les opportunités que lui offre la prochaine décennie.

La stratégie est conçue pour placer la BAD au centre de la transformation de l'Afrique et de son émergence économique. Elle vise, entre autres, à élargir et approfondir le processus de transformation, en faisant en sorte que la croissance soit partagée entre tous les citoyens et pays africains. Lorsque la croissance est inclusive et « verte » cela génère des emplois productifs dont le continent a besoin maintenant et dans le futur. Le niveau élevé du non-emploi des jeunes s'avère être un sujet de grande préoccupation. Un emploi rémunérateur des jeunes reste un gage de paix et de stabilité, dans la mesure où il répond à leurs aspirations à l'indépendance et à des activités

créatrices de croissance économique car, une jeunesse désœuvrée est une source de remous et d'instabilité politiques.

La stratégie décennale est axée sur deux objectifs majeurs visant à améliorer la qualité de la croissance de l'Afrique : (i) la croissance inclusive qui implique non seulement l'égalité de traitement et d'opportunités, mais aussi une importante réduction de la pauvreté et un accroissement correspondant d'emplois et (ii) la transformation vers la croissance verte et une croissance durable, en aidant l'Afrique à faire une transition progressive qui protégera les moyens de subsistance, améliorera la sécurité hydrique, énergétique et alimentaire, favorisera l'utilisation durable des ressources naturelles et stimulera l'innovation, la création d'emplois et le développement.

En vue de mettre en œuvre sa stratégie, la Banque n'a cessé de concentrer ses efforts, depuis 2013, sur cinq grandes priorités à savoir : (i) éclairer et électrifier l'Afrique, (ii) intégrer l'Afrique, (iii) nourrir l'Afrique, (iv) industrialiser l'Afrique et (v) améliorer la qualité de vie des Africains .qui serviront de lignes directrices aux pays africains pour s'engager résolument dans une transformation durable du continent.

2.5. Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030

En septembre 2015, les chefs d'Etat et de gouvernement et les hauts fonctionnaires du monde entier se sont réunis à New York lors de la célébration du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations unies pour lancer une nouvelle initiative de développement intitulée : « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

Ce programme ambitieux est un plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité. Il vise à renforcer la paix partout dans le monde dans le cadre d'une liberté plus grande et à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté qui constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face. Dans sa mise en œuvre, les Etats membres s'engagent (i) à prendre des mesures audacieuses et urgentes, porteuses de transformation pour engager le monde sur une voie durable, marquée par la résilience et (ii) à ne laisser personne pour compte dans cette quête collective du bien-être.

Dix-sept (17) objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles ont été adoptés. Ils s'inscrivent, en grande partie, dans le prolongement des objectifs du millénaire pour le développement et visent à réaliser non seulement le développement inclusif mais à garantir également les droits de l'homme pour tous, l'égalité des sexes ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles. De nouveaux objectifs, sur par exemple l'inégalité et les villes écologiques, ont également vu

le jour. Intégrés et indissociables, les objectifs et les cibles concilient les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale. Ils guideront l'action à mener au cours des 15 prochaines années dans des domaines qui sont d'une importance cruciale pour l'humanité et la planète. Ils sont par essence globaux et applicables universellement, compte tenu des réalités, des capacités et des politiques nationales. Les dix-sept objectifs de développement durable sont repris dans l'encadré N°4 ci-dessous.

En vue de formuler une réponse adéquate à la demande accrue de données détaillées et à jour pour suivre les progrès réalisés par rapport aux ODD, la communauté internationale a développé le Programme mondial de transformation de la statistique officielle. La communauté statistique africaine a par la suite, mené en 2015 à Libreville, au Gabon, une discussion approfondie sur le Programme mondial de transformation de la statistique officielle dans le cadre de l'Agenda 2063 et du programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Plan d'action pour le Programme Africain de transformation de la statistique officielle, adopté à la rencontre de Libreville, prend en compte les spécificités et contraintes régionales, en analysant les principaux défis à aligner les Stratégies Nationales et Régionales sur les objectifs du Programme mondial de transformation de la statistique officielle. Le plan stratégique du Plan d'action africain précise les actions clés fondées sur les cinq domaines thématiques du programme mondial, à savoir :

Encadré 4. Les 17 Objectifs de développement durable

Objectif 1: Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;

Objectif 2: Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ;

Objectif 3: Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ;

Objectif 4: Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ;

Objectif 5: Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ;

Objectif 6: Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ;

Objectif 7: Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ;

Objectif 8: Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;

Objectif 9: Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ;

Objectif 10: Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ;

Objectif 11: Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ;

Objectif 12: Établir des modes de consommation et de production durables ;

Objectif 13: Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ;

Objectif 14: Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ;

Objectif 15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ;

Objectif 16: Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ;

Objectif 17: Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

- » *Domaine thématique 1: Coordination au niveau et entre les systèmes statistiques mondial, continental, régionaux et nationaux ;*
- » *Domaine thématique 2: Communication et plaidoyer ;*
- » *Domaine thématique 3: Innovation et modernisation au moyen d'une architecture d'entreprise statistique standardisée ;*
- » *Domaine thématique 4: Systèmes statistiques intégrés ; et*

» *Domaine thématique 5: renforcement des capacités et formation.*

2.6. Convergences des trois agendas de développement durable

Le tableau 3 ci-dessous montre les points de convergence des trois agendas. Il convient de relever que l'Agenda 2063 comporte trois objectifs spécifiques au continent: (i) une Afrique unie (fédérale ou confédérée); (ii) des Institutions continentales financières et monétaires établies et fonctionnelles; et (iii) la prééminence de la Renaissance africaine.

Tableau 3. Convergence entre les trois agendas de développement

Agenda 2063		Stratégie 2013-2022 de la BAD et ses 5 grandes Priorités (High 5s)	Objectifs du développement durable
Aspiration	Objectifs		
1. Une Afrique prospère, portée par une croissance inclusive et le développement durable	1. Niveau de vie élevé, qualité de vie et bien-être pour tous	Priorité 5 : Améliorer la qualité de vie des Africains	Objectifs no 1, 2, 8 et 11
	2. Des citoyens instruits et révolution des compétences basée sur la science, la technologie et l'innovation	Priorité 5 : Améliorer la qualité de vie des Africains	Objectif no 4
	3. Citoyens en bonne santé et bien alimentés	Priorité 5 : Améliorer la qualité de vie des Africains	Objectif no. 3
	4. Economies transformées et emplois	Priorité 4 : Industrialiser l'Afrique	Objectifs no 8 et 9
	5. Agriculture moderne pour une productivité et une production accrues	Priorité 2 : Nourrir l'Afrique	Objectif no. 2 et 12
	6. Economie bleue /maritime pour une croissance économique accrue	Priorité 2 : Nourrir l'Afrique	Objectif no. 14

Agenda 2063		Stratégie 2013-2022 de la BAD et ses 5 grandes Priorités (High 5s)	Objectifs du développement durable
Aspiration	Objectifs		
	7. Economies et communautés résilientes au climat et écologiquement durables	Priorité 2 : Nourrir l'Afrique	Objectifs no 6, 7, 13 et 15
2. Un continent intégré, politiquement uni et fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la Renaissance africaine	8. Afrique unie (Fédération ou Confédération)	Priorité 3 : Intégrer l'Afrique	
	9. Principales institutions financières et monétaires créées et mises en fonction	Priorité 3 : Intégrer l'Afrique	
	10. L'Afrique est sillonnée par une excellente infrastructure	Priorité 3 : Intégrer l'Afrique	Objectif no. 9
3. Une Afrique de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme, de justice et d'Etat de droit	11. Les valeurs et principes démocratiques, les principes universels des droits de l'homme, de justice et de l'Etat de droit sont enracinés		Objectif no. 16
	12. Des institutions capables et un leadership transformé sont en place à tous les niveaux		Objectif no. 16
4. Une Afrique en paix et en sécurité	13. Paix, sécurité et stabilité préservés		Objectif no. 16
	14. Une Afrique stable et en paix		Objectif no. 16
	15. Une architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) entièrement fonctionnelle et opérationnelle		Objectif no. 16
5. Une Afrique à identité culturelle forte, ayant des valeurs, une éthique et un patrimoine communs	16. La Renaissance culturelle africaine est primordiale		
6. Une Afrique dont le développement est conduit par les peuples, puisant dans le potentiel de ses peuples, en particulier de ses femmes et de ses jeunes, et se préoccupant du bien-être de ses enfants.	17. Egalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie	Priorité 5 : Améliorer la qualité de vie des Africains	Objectif no. 5
	18. Jeunes et enfants impliqués et autonomisés	Priorité 5 : Améliorer la qualité de vie des Africains	Objectifs no 4 et 5

Agenda 2063		Stratégie 2013-2022 de la BAD et ses 5 grandes Priorités (High 5s)	Objectifs du développement durable
Aspiration	Objectifs		
7. Une Afrique en tant qu'acteur et partenaire fort, uni, résilient et influent dans le monde	19. Afrique en tant que partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique		Objectif no. 17
	20. L'Afrique assure l'entière responsabilité du financement de son développement	Priorité 2 : Intégrer l'Afrique	Objectifs no 10 et 17

De nombreux efforts ont été déployés pour répondre aux énormes besoins en données statistiques que requiert la mise en œuvre des programmes continentaux et mondiaux, y compris l'alignement de l'Agenda 2063 de l'Union africaine sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la Stratégie décennale 2013-2022 de la BAD, en vue d'identifier leurs domaines de convergence et de divergence. L'alignement a consisté à comparer les objectifs des trois programmes en identifiant les objectifs et les cibles communs. L'alignement des dimensions statistiques de SHaSA sur les trois programmes a permis d'identifier les besoins de la statistique dans les questions émergentes comme le changement climatique, l'inclusion sociale et les mégadonnées. L'exercice de convergence au niveau de l'indicateur a également été effectué en prenant l'Agenda 2063 pour base et vice versa.

De plus, un instrument de suivi et d'évaluation et un ensemble d'indicateurs de base ont été développés pour suivre les progrès réalisés à la fois dans les programmes africains et mondiaux, en tenant compte des niveaux de développement

des différents pays, afin de faciliter l'analyse de référence, le suivi des progrès et la comparabilité.

2.7. Besoins statistiques prioritaires pour satisfaire aux besoins de développement

Tous les pays africains se sont engagés fermement à participer non seulement au suivi et à l'évaluation de leur propre plan national de développement mais également des plans régionaux de développement, par le truchement de l'Agenda 2063, de la Stratégie décennale 2013-2022 de la BAD et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pour ce faire, il est essentiel d'assurer que tous les cadres de politiques de développement soient harmonisés. A cet effet, un mécanisme de suivi et d'évaluation fonctionnant aux niveaux national, régional, continental et mondial doit être mis en place afin de suivre les engagements contenus dans ces programmes. Ceci permettra de promouvoir le principe de responsabilité à l'égard des citoyens, soutenir une coopération internationale effective et favoriser les bonnes pratiques.

Cela va nécessiter de disposer de statistiques harmonisées, de qualité et en temps opportun, désagrégées par niveau de revenu, genre, âge, emplacement géographique etc. dans les trois dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

En conséquence, les statistiques à produire devraient servir, non seulement les politiques nationales, mais également toutes les politiques dans lesquelles les pays africains se sont engagés, notamment aux niveaux régional, continental et international ; ce qui n'est pas sans conséquence sur le SSN, en termes de rendement, capacités et ressources. En effet, les nouveaux cadres de politiques de développement requièrent une amélioration des faibles capacités des SSN et appellent à d'importants efforts d'adaptation, d'innovation et de changement de comportement de leur part. Les nouvelles générations des SNDS couvrent l'ensemble du SSN en prenant en compte les nouvelles thématiques émergentes telles que la révolution des données pour le développement durable et les mégadonnées. Dans le nouveau contexte défini par la mise en œuvre de la SHaSA 2, elles devront intégrer le suivi et l'évaluation des nouveaux programmes de développement et être intégrées à part entière

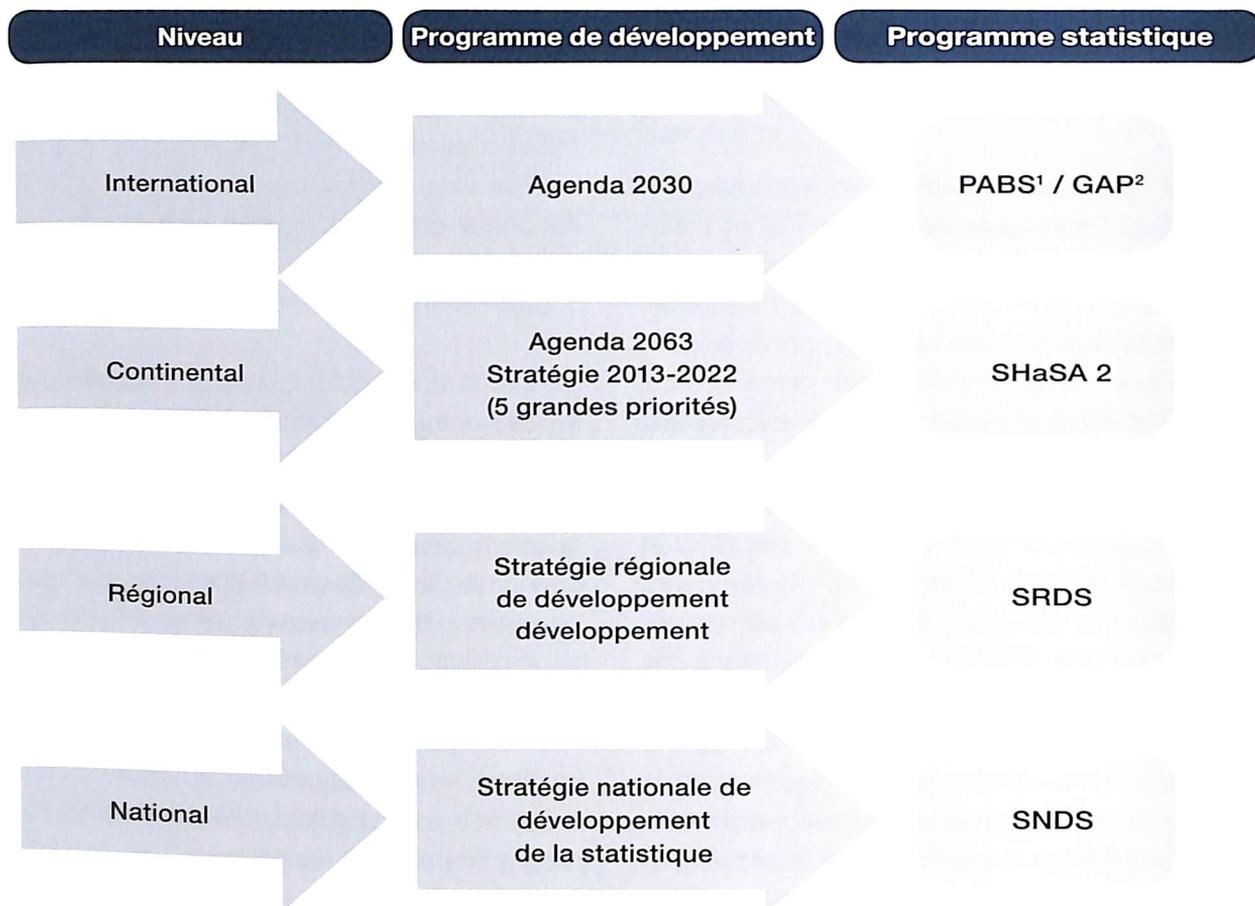
aux plans nationaux de développement pour bénéficier d'un financement adéquat et soutenu.

Au niveau régional, les SRDS doivent être complémentaires aux SNDS avec une interaction permettant aux unes de prendre en compte les besoins et les activités des autres et vice-versa. Par exemple, les programmes statistiques nationaux devraient venir en complément des stratégies régionales, et vice versa, afin d'éviter la duplication d'efforts.

De même, la SHaSA 2, qui est la stratégie continentale, doit intégrer les contraintes et les priorités de la SNDS et de la SRDS. Toutes ces stratégies doivent être intégrées l'une à l'autre afin qu'elles soient mises en œuvre de manière cohérente et concomitante. La SHaSA 2 doit être vue comme une entreprise commune à l'ensemble du système statistique africain où chaque entité a sa part de responsabilité.

Le diagramme 1 propose une organisation commune de travail sur le suivi et l'évaluation des trois programmes à tous les niveaux.

Diagramme 1. Relations entre les SNDS, SRDS, SHaSA 2 et les différents plans de développement



(1) Le Plan d'action de Busan pour la statistique (PABS) a été proposé lors du quatrième Forum de haut niveau (HLF-4) sur l'efficacité de l'aide à Busan, en Corée du Sud, à la fin de 2011. Plus de 100 pays ont approuvé ce plan d'action et ont inclus une référence explicite dans le document du Partenariat de Busan. Le cadre logique du PABS était particulièrement utile en ce qui concerne la mesure des indicateurs de résultats, tels que l'utilisation des statistiques dans les politiques nationales.

(2) A sa 46ème session, la Commission Statistique des Nations unies s'était convenue d'établir le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités pour le programme 2030 (HLG-PCCB), composé de statisticiens de haut niveau de 23 instituts nationaux de statistique (INS) représentant les pays sélectionnés dans leurs régions respectives. Le HLG-PCCB a été chargé de promouvoir l'appropriation du système de suivi du Programme 2030 et de favoriser le renforcement des capacités statistiques, les partenariats et la coordination. Dans ce contexte, le HLG-PCCB a préparé le Plan d'action mondial pour le développement durable de Cape Town (GAP) qui a été officiellement lancé au Forum mondial des données de l'ONU à Cape Town, en Afrique du Sud, et approuvé lors de ses réunions annuelles en mars 2017. Le GAP remplacera probablement le Plan d'action de Busan pour les statistiques (PABS) et le Plan d'action de Marrakech pour les statistiques (MAPS).

Etat actuel du système statistique africain

3.1. Nécessité impérieuse de données comparables pour le processus d'intégration, la mesure et l'évaluation

En Afrique, la nécessité de disposer de statistiques de qualité comparables, reflétant les réalités africaines, produites et diffusées régulièrement, devient de plus en plus pressante. La plupart des problèmes économiques et structurels auxquels l'Afrique est confrontée aujourd'hui auraient pu être plus facilement résolus ou réduits si l'information statistique de qualité avait été disponible, au moment opportun, pour permettre aux décideurs de formuler des politiques en toute connaissance de cause. Une étude commanditée par Action Aid, par exemple, a démontré que les contraintes relatives à l'information / désinformation avaient été l'une des causes immédiates de la famine qui a ravagé le Malawi en 2002 (Devereux 2002).² Par ailleurs, un article montre comment, en Tanzanie, un système pour recueillir les données démographiques avait été utilisé en 2003 pour établir les priorités et mieux répartir les ressources en matière de santé (IDRC 2003). Un autre article souligne également comment les statistiques contribuent à la bonne gouvernance, et finalement à la stabilité et à la prospérité africaines (Rapport de la Commission sur l'Afrique, 2005).

En guise d'exemple, le calcul des contributions des Etats membres des organisations internationales exige des statistiques comparables. Ces contributions, calculées sur la base des caractéristiques socioéconomiques et démographiques des Etats membres, constituent une question délicate. Il va donc sans dire que les données socioéconomiques et démographiques doivent être calculées en utilisant une même méthodologie, en vue d'éviter les écarts statistiques relatifs aux subtilités et aux hypothèses dans l'estimation des indicateurs.

Il convient de souligner que dans le processus de production de données comparables, les pays africains doivent souscrire au cadre des normes statistiques internationales, et adapter ces normes à leurs spécificités nationales. Dans le présent chapitre, nous allons décrire le système statistique africain (SSA), ses animateurs aux niveaux national, régional et continental et mettre en exergue sa capacité à produire et diffuser des statistiques de qualité harmonisées. Nous analyserons également la comparabilité des données statistiques en Afrique et les programmes et initiatives d'harmonisation et de coordination statistiques en cours d'exécution sur le continent.

² Une estimation très optimiste des récoltes, retardant ainsi la réaction pour faire face à la famine.

3.2. Principaux acteurs du système statistique africain

Le SSA comprend trois niveaux : national, régional et continental. Il travaille en partenariat avec les acteurs au niveau international.

3.2.1 Acteurs au niveau national

Au niveau national, les conseils nationaux de la statistique ou comités nationaux de la statistique coordonnent et supervisent les SSN. En termes de production, les INS sont les principaux acteurs du SSN et du SSA. Ils sont les agences nodales gouvernementales ayant la responsabilité de produire et d'assurer la gestion des statistiques publiques et de les rendre accessibles au gouvernement, à la communauté des affaires et au public en général. Ceci inclut les données sectorielles qui sont produites et diffusées par les différents départements ministériels (par exemple les Ministères de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, des ressources en eau, etc.) ; les départements tels que l'immigration, la police, etc. ; et par les institutions telles que la Banque centrale, les sociétés de services publics, etc. parfois avec une participation limitée des INS. Cette situation entraîne la dispersion des interventions souvent spécialisées des acteurs internationaux ; et quelques fois, différents acteurs d'un même pays fournissent des estimations différentes sur un même indicateur statistique.

En termes de production et de diffusion des données statistiques, les systèmes statistiques nationaux font face à différentes réalités statistiques qui varient suivant les capacités (humaines et financières) des pays. La production des statistiques de qualité harmonisées est généralement

est sujette aux facteurs suivants : (i) le niveau de financement des activités statistiques, (ii) les difficultés avec lesquelles les phénomènes sont mesurés et (iii) le niveau de l'autonomie des INS.

Les statistiques sociales et économiques, même si elles sont habituellement disponibles sauf dans les pays fragiles sortant de conflits ou de crises, soulèvent des appréhensions quant à leur qualité, fiabilité et à leur disponibilité à temps. Les sources utilisées pour la compilation de ces statistiques (évaluations du secteur informel ; registres du commerce ; sources administratives ; etc.) se trouvent souvent dans des conditions qui ne facilitent pas la disponibilité des données à temps, et soulèvent des doutes quant à leur fiabilité.

La production des données sur les comptes nationaux constitue un autre exemple classique. Dans ce domaine, les pays africains peuvent être répartis en trois catégories : un premier groupe de pays qui produisent et publient régulièrement les informations sur les comptes nationaux ; un deuxième groupe de pays qui produisent les données mais ne les publient pas régulièrement et un troisième groupe de pays qui ont des difficultés à produire régulièrement les informations de base sur les comptes nationaux.

Ajoutée à ces faiblesses dans le domaine de la production, la diffusion limitée des données statistiques produites dans plusieurs pays est plus inquiétante. A ce jour, il n'y a que six pays – l'Afrique du Sud, l'Égypte, l'Île Maurice, le Maroc, les Seychelles et la Tunisie – qui ont souscrit aux Normes Spéciales pour la Diffusion des Données (NSDD) du FMI, sur un total de 66 pays y ayant

souscrit sur le plan mondial³. Par ailleurs, les sites web de plusieurs INS africains sont à peine à jour et ne reflètent pas l'état du développement statistique dans les pays africains, en dépit des nombreuses initiatives ciblant l'aspect diffusion des informations statistiques.

3.2.2 Acteurs au niveau régional

Au niveau régional, les grands acteurs sont les Communautés économiques régionales (CER), les organisations sous régionales à caractère économique, monétaire et douanier, ainsi que les organisations chargées du renforcement des capacités statistiques, principalement AFRISTAT et AFRITAC qui travaillent aux côtés des CER.

Communautés économiques régionales

Les CER tirent leurs mandats d'entreprendre des activités statistiques de leurs traités et actes constitutifs. Trois de ces mandats importants portent sur : i) le renforcement des capacités statistiques des Etats membres, (ii) l'harmonisation des statistiques (ex-post et ex-ante) dans leurs Etats membres et (iii) la compilation et la diffusion

de l'information statistique de qualité, en vue d'éclairer les prises de décision aux niveaux national et régional. Au regard de la portée de leurs mandats, l'appartenance des pays à plusieurs CER, l'absence de coordination entre les CER et leurs capacités statistiques limitées constituent des facteurs limitants au développement et à l'harmonisation statistiques.

Du point de vue du développement de la statistique, les CER peuvent être classées en deux catégories :

- » Une première catégorie qui comprend les CER ayant un service statistique relativement avancé et ayant les capacités de coordonner les activités statistiques dans leurs régions notamment la CEDEAO, le COMESA, la SADC et la CAE.
- » La deuxième catégorie est constituée par les CER dont les activités statistiques sont encore embryonnaires ou inexistantes à savoir la CEEAC, la CEN-SAD, l'IGAD, et l'UMA.

³ Les NSDD et le SGDD fournissent des outils appropriés pour juger les capacités statistiques des pays africains. Le SGDD, qui est moins standardisé que la NSDD, recommande de meilleures pratiques pour la production et la diffusion de données et est ouvert à l'adhésion de tous les États membres du FMI ; il ne précise pas les dates futures à partir desquelles les pays participants doivent impérativement améliorer leurs pratiques. Les NSDD, d'autre part, exigent des pays participants qu'ils satisfassent à toutes les exigences des NSDD (conditions qui sont généralement plus strictes que pour le SGDD) et sont applicables dans les pays qui ont accès - ou qui cherchent à avoir accès - au marché des capitaux. (<http://dsbb.imf.org/Applications/web/sddscountrylist/>).

Tableau 4. Catégorisation de la fonction statistique dans les CER

Fonction	CEDEAO	SADC	CAE	COMESA	CENSAD	CEEAC	IGAD	UMA
Service statistique explicite	1	1	1	1	0	1	0	1
Service statistique fonctionnel	1	1	1	1	0	1	0	1
Production de statistiques	1	1	1	1	0	1	0	0
Organisme régional de coordination statistique	1	1	1	1	0	0	0	1
OCSR fonctionnel	1	1	1	1	0	0	0	0
Niveau	Relativement avancé				Embryonnaire ou absent			

Note: 1 – fonction accomplie Source : Commission de l'UA, 2016

0 – fonction non accomplie

Organisations sous-régionales

En plus des CER, les organisations sous-régionales interviennent dans le développement de la statistique. Il s'agit notamment de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), l'Union douanière de l'Afrique australe (SACU) et l'Agence monétaire ouest-africaine (AMAO).

AFRISTAT

AFRISTAT travaille sur l'harmonisation des concepts, standards et méthodes dans le domaine des statistiques des comptes nationaux, des prix, du travail, du secteur informel, de l'agriculture, de l'environnement, du changement climatique, des entreprises, du niveau de vie et de la pauvreté, pour le compte de 22 pays de

l'Afrique subsaharienne,⁴ pour la plupart francophones. Sur la base des normes internationales existantes, AFRISTAT, en collaboration avec ses Etats membres, a développé une nomenclature des activités et une nomenclature de produits adaptés aux réalités de ses Etats membres (NAEMA⁵, NOPEMA⁶).

AFRISTAT accorde son appui aux Etats membres qui entreprennent un processus d'harmonisation ex-ante. Il a développé : des directives méthodologiques pour la compilation des statistiques des comptes nationaux, avec des spécificités

4 Benin, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroon, Central African Republic, Chad, Comoros, Congo Rep., Côte d'Ivoire, Djibouti, Equatorial Guinea, Gabon, Guinea, Guinea Bissau, Madagascar, Mali, Mauritania, Niger, Sao Tomé and Principe, Senegal, and Togo.

5 Nomenclature des activités des Etats membres d'AFRISTAT

6 Nomenclature des produits des Etats membres d'AFRISTAT

nationales ; des directives et méthodologies de production de statistiques du secteur informel ; des directives sur la production de statistiques des prix; des directives relatives à la production de statistiques agricoles et des directives se rapportant à la production de statistiques de l'emploi. AFRISTAT a également élaboré, au profit de ses Etats membres, un document de méthodologie harmonisée d'analyse de la pauvreté.

AFRISTAT a joué un rôle important dans la mise en œuvre du système de comptabilité nationale 1993 (SCN 93) dans ses Etats membres où il poursuit pour la mise en œuvre du SCN 2008. Il entend se prévaloir de son expertise pour prendre la tête dans la mise en œuvre de la SHaSHA II.

En tant qu'acteur régional important du SSA, AFRISTAT jouera un rôle moteur dans le processus continental d'harmonisation statistique par le truchement de la capitalisation de son expertise et de sa participation au succès de la mise en œuvre de la SHaSA 2.

AFRITAC

Le FMI appuie les pays africains à travers ses cinq centres AFRITAC : AFRITAC Ouest 1 (Abidjan), AFRITAC Ouest 2 (Accra), AFRITAC Centre (Libreville), AFRITAC Est (Dar-es-Salaam) et AFRITAC Sud (Port Louis).

Centres régionaux de formation en statistique et en démographie

Il existe plusieurs centres régionaux de formation en statistique et d'études démographiques notamment :

- » Centre d'études démographiques du Caire, en Égypte ;
- » Centre de formation statistique de l'Afrique orientale (EASTC), de Dar-es-Salam, en Tanzanie ;
- » Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique (ENSAE) de Dakar, au Sénégal ;
- » Ecole nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée, (ENSEA) d'Abidjan, en Côte d'Ivoire ;
- » Ecole supérieure de la statistique et de l'analyse de l'information de Tunis, en Tunisie ;
- » Institut de formation et de recherche démographique (IFORD) de Yaoundé, au Cameroun ;
- » Institut de statistique et d'économie appliquée de Makerere, à Kampala, en Ouganda ;
- » Institut national de planification et de la statistique d'Alger, en Algérie ;
- » Institut national de statistique et d'économie appliquée (INSEA) de Rabat, au Maroc ; et
- » Institut sous-régional de statistique et d'économie appliquée (ISSEA) de Yaoundé, au Cameroun.

En plus de ces centres, les formations théoriques en statistique et démographie sont dispensées dans des universités.

3.2.3. Acteurs au niveau continental

Au niveau continental, quatre institutions continentales, à savoir la CUA, la BAD, la CEA et l'ACBF jouent un rôle important dans le développement statistique aux niveaux national, régional et continental.

Commission de l'Union africaine (CUA)

Depuis son lancement en 2002, l'UA travaille à la mise en place de la Communauté Economique Africaine (CoEA), en s'appuyant sur les CER, conformément au Traité d'Abuja. Sa vision est la création « des Etats Unis d'Afrique intégrés, prospères, équitables, bien gérés et pacifiques, soutenus par ses propres populations et constituant une force créative et dynamique sur la scène internationale ». La réalisation de ce noble objectif devrait permettre à l'Afrique de participer activement à l'économie mondiale pour éradiquer l'extrême pauvreté et améliorer les conditions de vie de ses populations.

La Commission de l'UA est le chef de file du processus d'intégration et du développement de l'Afrique. Elle travaille en étroite collaboration avec la BAD, la CEA, les CER, les Etats membres et les populations africaines. Sur la base du mandat qui lui a été confié et des aspirations de tous les acteurs impliqués dans la vie socioéconomique et politique de l'Afrique, à l'intérieur et à l'extérieur du continent, la CUA développe tous les quatre ans, un plan stratégique structuré autour de quatre piliers stratégiques qui représentent les intérêts communs des Etats membres de l'Union, en l'occurrence: (i) la Paix et la Sécurité , (ii) l'Intégration, le Développement et la Coopération , (iii) les Valeurs partagées et (iv) le Renforcement

institutionnel et des capacités. Depuis 2015, avec l'adoption de l'Agenda 2063 et son premier plan d'action décennal 2013-2022, la Commission et les autres organes de l'Union africaine s'évertuent à mettre en œuvre les activités contenues dans ce programme.

La Division statistique du Département des Affaires Economiques de la CUA a été mise en place pour assurer, comme l'une de ses principales attributions, le suivi et la promotion du processus d'intégration continentale. Elle a essentiellement pour mission d'œuvrer au renforcement des capacités des Etats membres pour la production et la diffusion de données statistiques de qualité et harmonisées; de faire le plaidoyer en faveur du développement statistique à tous les niveaux du processus de prise de décision ; et d'œuvrer à la mise en place d'un cadre approprié pour l'harmonisation des statistiques. Elle doit couvrir les besoins internes et externes de la CUA en matière d'instruments et analyses statistiques inhérents à la vision de l'UA.

Depuis sa création, la Division statistique s'implique activement dans de nombreuses activités statistiques. Après l'entrée en vigueur de la Charte africaine de la statistique, l'UA continue le plaidoyer pour sa ratification par l'ensemble des Etats membres. Elle n'a cessé de prendre des initiatives visant l'amélioration du SSA.

Banque africaine de développement (BAD)

La BAD est une banque de développement multilatérale qui a pour mission de : «contribuer au développement économique et au progrès social de ses Pays membres régionaux (PMR), individuellement ou conjointement », en contribuant

aux efforts de réduction de la pauvreté dans les Pays membres régionaux». A cet égard, elle cherche à « stimuler et mobiliser les ressources publiques et privées externes et internes en vue de promouvoir l'investissement et fournir une assistance technique et des conseils pratiques à ses Pays membres régionaux ».

Le groupe de la BAD estime que pour gagner la lutte contre la pauvreté, il faut que les données statistiques sur tous les aspects du développement soient améliorées qualitativement et quantitativement. Les données fiables sont essentielles pour la détermination des objectifs et l'évaluation de l'impact de ses interventions dans les PMR. Elles constituent le moyen le plus déterminant pour faire connaître aux autorités gouvernementales, aux partenaires au développement, à ses actionnaires, aux partenaires du secteur privé et aux PMR les résultats de ses interventions et politiques en matière de développement.

A travers son Département des statistiques, la BAD contribue au développement effectif et au renforcement des capacités des systèmes statistiques des pays africains. Par ses ateliers, ses missions de formation, son assistance technique etc., elle vise à doter ses PMR de la capacité et du savoir-faire en matière de la collecte, de la production, de la gestion et de la dissémination à temps de données de qualité et fiables, inspirer la formulation de politiques, essentiellement aux niveaux gouvernemental et ministériel. Les données de qualité et disponibles en temps opportun permettent à la BAD elle-même de suivre et évaluer ses propres programmes et politiques. La Stratégie 2013-2022 de la BAD s'articule autour de 5 grandes priorités connues sous la dénomination de «High 5s» « Eclairer et

alimenter l'Afrique en énergie ; Nourrir l'Afrique ; Intégrer l'Afrique ; Industrialiser l'Afrique ; Améliorer la qualité de vie des Africains »

Dans ce cadre, au cours de ces dernières années, la BAD a initié et mis en œuvre au profit de ses PMR et des CER, une plateforme en matière de données appelée autoroute de l'information qui constitue une révolution en matière de gestion et de dissémination de données. Cette initiative a permis de doter ses PMR de sites Web interconnectés, leur permettant de télécharger, gérer, mettre à jour, et diffuser leurs données. Le personnel des PMR, des banques centrales, des CER etc. a reçu de la BAD une formation spécialisée en collecte, en téléchargement et mise à jour de données ainsi que sur la façon d'exploiter les données que propose l'Autoroute de l'information en Afrique (AIA) non seulement au profit de leur pays mais également à celui des autres pays et régions africains, de différents secteurs, des questions émergentes et objectifs régionaux et internationaux comme les cinq grandes priorités de la BAD et les ODD. Certains autres organismes de développement, tels que le FMI, utilisent également l'AIA comme un hub de la statistique africaine pour la collecte et la dissémination de données sur l'Afrique. Pour les pays membres régionaux, l'objectif est d'accéder une seule fois aux données sur l'AIA au lieu de perdre leur temps et leur énergie sur d'autres portails. (Voir aussi section 4.2.11).

En outre, la BAD joue le rôle de chef de file pour les activités telles que les statistiques des comptes nationaux, le calcul des parités du pouvoir d'achat, la conception des SNDS, la production de statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture durable et le développement rural

ainsi que sur les infrastructures et le suivi des objectifs de développement durable.

Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA)

La CEA est une institution à double nature : c'est à la fois une organisation panafricaine et un organe des Nations unies, qui est mieux connu pour sa liberté de pensée⁷. La mission principale de l'organisation est de « *promouvoir le développement économique et social de ses Etats membres, encourager l'intégration inter-régionale et promouvoir la coopération internationale en vue du développement de l'Afrique* »⁸ ; Elle tire sa force du fait qu'elle est l'unique agence des Nations Unies mandatée pour mener ses opérations en Afrique tant aux niveaux continental que régional, et pour mobiliser les ressources pour soutenir les priorités de développement de l'Afrique, telles que définies par l'UA. La CEA joue également un rôle de premier plan dans l'appui inter-agences des Nations Unies à l'initiative UA/NEPAD, en tant que coordonnatrice stratégique des réunions consultatives régionales (CEA, 2008).

Depuis sa création en 1958, ses interventions en Afrique ont notamment porté sur la recherche et la production des connaissances, l'analyse, la formulation et le développement des politiques, le plaidoyer, l'organisation de réunions de parties prenantes, l'assistance technique et le renforcement des capacités à travers les services consultatifs en faveur des pays africains et des CER.

7 UNECA, CEA et l'Afrique: Cinquante ans de partenariat, 2009.

8 UNECA, Mieux servir l'Afrique: Orientations stratégiques de la Commission Economique pour l'Afrique E/ECA/CM.22/2

Il convient de noter que les statistiques figuraient parmi les premiers programmes de la CEA qu'avait élaboré, en 1959, son premier comité technique qu'était la Conférence des Statisticiens Africains. Au fil des ans, la CEA a exécuté plusieurs activités en vue du renforcement des capacités et de l'infrastructure statistiques des pays africains.

Avec la restructuration de 2012, la CEA a davantage recentré, comme priorité absolue, son engagement au développement statistique sur le continent. Avec les aspirations de transformer structurellement l'Afrique et consolider accompagné d'efforts la thèse de la Renaissance africaine, la CEA s'est réorganisée pour pouvoir soutenir davantage les capacités statistiques de ses Etats membres. Elle a créé des centres de données et renforcé ses bureaux sous-régionaux pour fournir un soutien technique et consultatif de proximité aux Etats membres. Le soutien est également fourni aux Etats membres pour tirer parti des TIC, y compris les systèmes d'information géographique, pour améliorer les capacités de collecte, de traitement, d'analyse, de diffusion et d'archivage de données, ainsi que pour faciliter l'accès aux bases de données nationales, sous-régionales et régionales. Les services consultatifs fournis par la CEA vise à améliorer l'infrastructure statistique des États membres, à travers l'utilisation de technologies innovantes comme les technologies mobiles et les systèmes pour une production et une restitution plus efficaces de données.

L'harmonisation des statistiques occupe l'axe central du travail statistique de la CEA. Outre l'introduction de nouveaux systèmes et méthodologies de normalisation, la CEA milite pour l'adop-

tion de normes statistiques internationales, et leur adaptation aux réalités régionales et nationales. En ce qui concerne la planification stratégique, des services consultatifs sont fournis sur la législation statistique et les stratégies nationales pour le développement de la statistique (SNDS) qui sont au centre des travaux de la CEA. La CEA a également développé un outil permettant aux États membres de mesurer leur développement statistique appelé IDStat (Indicateur de Développement Statistique). Ces activités et les efforts de la CEA dans d'autres domaines contribueront à la mise en œuvre de la SHaSA 2.

Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF)

Depuis sa création, l'ACBF a toujours bien répondu au besoin croissant de statistiques officielles et a toujours soutenu des projets complexes interinstitutionnels de développement des statistiques. Le soutien de l'ACBF a entraîné une augmentation de la visibilité des systèmes statistiques tant aux niveaux des pays et des régions qu'à l'échelle continentale. Ceci a amené un certain nombre d'institutions à demander davantage à l'ACBF de soutien pour le renforcement de leurs capacités en statistiques. Au fil des années, le soutien de l'ACBF a porté sur les systèmes statistiques nationaux. L'accent a été mis particulièrement sur: (i) la conception, le suivi et l'évaluation des programmes de réduction de la pauvreté, (ii) la base de données et le développement de modèles macroéconomiques dans les domaines tels que les l'investissement interne et externe et les opportunités commerciales,(iii) la culture de l'évaluation des programmes publics; (iv) les statistiques économiques, financières et sociales;

(v) les statistiques relatives au marché du travail; et (vi) les données désagrégées par sexe.

Dans le cadre de son nouveau Plan stratégique (2017-2021), l'ACBF continuera à collaborer avec des institutions et partenaires de développement panafricains pour introduire des innovations dans la production et l'utilisation de données statistiques en vue de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des programmes de développement des pays africains.

De ce qui précède, il ressort que le renforcement des capacités des organisations panafricaines et des pays africains en vue de la coordination et l'harmonisation efficace des statistiques par le biais de la mise en œuvre de la Stratégie pour l'Harmonisation des Statistiques en Afrique SHaSA 2 est à la fois critique et une priorité pour l'ACBF.

Association des Banques Centrales Africaine (ABCA)

L'ABCA reconnaît le rôle central des statistiques dans la mise en œuvre du Programme Africain de Coopération Monétaire (PACM). L'ABCA a pour mandat de « faciliter la collecte, la centralisation et la diffusion de l'information sur les questions monétaires, bancaires et financières ainsi que sur les autres questions d'intérêt économique pour ses membres » (ABCA 2002). Le PACM met, par ailleurs, l'accent sur la nécessité de mettre en œuvre un programme harmonisé de concepts et de définitions macroéconomiques. L'ABCA ne produit pas elle-même les statistiques ; la production est faite par ses membres à travers le principe de la subsidiarité. Au niveau national, les banques centrales as-

surent la disponibilité des données statistiques et mettent en œuvre les recommandations de l'ABCA à travers la production de rapports trimestriels, consolidés par l'ABCA.

3.2.4. Niveau international

Au niveau international, les acteurs sont les Agences spécialisées des Nations Unies ainsi que d'autres organisations internationales tant bilatérales que multilatérales. Il s'agit notamment des organisations suivantes :

- » la Division des Statistiques des Nations Unies (UNSD), qui assure la gestion de la base de données, et les données recueillies dans les Etats membres et auprès d'autres agences spécialisées des Nations Unies ;
- » le FMI, qui fait la collecte des données et publie des statistiques monétaires et financières sur la balance des paiements, le commerce extérieur, etc. ;
- » la Banque Mondiale, qui fait la collecte et publie des données sur le développement en général, y compris sur la pauvreté et les parités de pouvoir d'achat ;
- » l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), qui fait la collecte et publie des données sur l'éducation, le taux d'alphabétisation, la science, la technologie et la culture. Son Bureau régional Afrique coordonne les activités statistiques sur le continent;
- » l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui fait la collecte des données et publie

des informations sur la santé. Son Bureau régional Afrique coordonne les activités statistiques sur le continent ;

- » le Bureau international du Travail (BIT), qui assure la collecte des données et publie des informations sur le travail. Son Bureau régional Afrique coordonne les activités statistiques sur le continent ;
- » l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), qui fait la collecte des données et publie des informations relatives aux statistiques agricoles, de la pêche et des forêts, et des statistiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Son Bureau régional Afrique coordonne les activités statistiques sur le continent ;
- » PARIS21, qui est un acteur majeur en matière de plaidoyer statistique et de planification stratégique à travers les SNDS.

Nouveaux acteurs

Après l'adoption de la Charte africaine de la statistique en janvier 2009 et de la Stratégie pour l'harmonisation des Statistiques en Afrique (SHaSA) en juillet 2010, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont pris, en janvier 2013, une décision historique de créer (i) l'Institut des statistiques de l'Union africaine dénommé STATAFRIC avec pour siège Tunis, en Tunisie et (ii) le Centre panafricain de formation statistique à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire. Cette décision vise à apporter une solution efficace et durable au problème de développement de la statistique en Afrique.

Institut des statistiques de l'Union africaine

La création de l'institut des statistiques de l'UA, connu sous le nom de STATAFRIC, répond au besoin urgent de résoudre le problème de la pauvreté statistique caractérisée par un faible niveau de statistiques de qualité disponibles et harmonisées. Cette pauvreté statistique observée sur le continent rend l'Afrique incapable d'évaluer ses propres projets de développement et les engagements pris aux niveaux national, régional, continental et international. La faible capacité statistique, l'inefficacité des cadres institutionnels et réglementaires de la production statistique, l'insuffisance de la mise en œuvre des normes internationales, la production des statistiques pas toujours harmonisées et comparables dans le temps et l'espace sont, entre autres, les difficultés qui minent le système statistique africain et qui amènent les différents utilisateurs des données à recourir à celles des institutions internationales extérieures à l'Afrique, qui ne traduisent pas, dans la plupart des cas, la réalité du quotidien des africains.

C'est fort du constat qui précède que le SSA œuvre pour mettre en place un système de production de données de qualité, comparables dans le temps et dans l'espace sur l'ensemble des pays africains, disponibles en temps opportun. Ce système doit reposer sur des définitions statistiques ne différant pas d'un pays à un autre et/ou d'une région à une autre, afin de faciliter et valider les comparaisons régionales et continentales. De même, le SSA a compris l'intérêt de produire et d'analyser des statistiques sur les thématiques émergentes telles que la gouvernance, la démocratie, la paix et la sécurité, l'environnement, les ressources naturelles, le commerce intra-africain, la migration,

etc. indispensables à la bonne marche de l'intégration africaine. Pour cela, un changement de cap est requis pour permettre à l'Afrique de se connaître et de comprendre, entre autres, la dynamique de ses populations : les naissances, les décès, les professions, les lieux de résidence, les mouvements migratoires, etc. ; sa pauvreté, ses richesses et ses potentialités ; et savoir si les politiques mises en œuvre ont un impact réel sur la vie des africains.

La production des statistiques officielles des pays doit être du ressort exclusif des autorités statistiques nationales. Elles sont les seules légalement habilitées, d'après la Charte africaine de la statistique, à collecter les données nationales. Cela relève de la souveraineté nationale. De même, la production des données statistiques officielles sur toute l'Afrique doit relever d'une institution panafricaine qui en ait la légitimité. C'est pour cette raison que STATAFRIC a été créé. Il travaillera de concert avec les Communautés économiques régionales et les partenaires au développement pour la mise en œuvre de la Charte Africaine de la Statistique et de la Stratégie d'Harmonisation des Statistiques en Afrique (SHaSA 2) qui constituent à présent, les cadres stratégiques de référence pour la coordination des activités statistiques sur le continent et de la production régulière des données de qualité et comparables dans le temps et dans l'espace dans tous les domaines socioéconomique, culturelle et politique. Pour ce faire, STATAFRIC est chargé de la coordination et de la régulation du système statistique africain. En tant que centre de référence, l'Institut doit amener le système statistique africain à parler un langage statistique commun, par l'harmonisation des concepts, méthodes, structures et normes statistiques.

La vision stratégique de l'Institut est d'être le Centre de référence pour la production de statistiques de qualité sur l'Afrique». Sa mission est de « fournir des informations statistiques comparables, fiables et à jour en temps opportun, et de soutenir, de façon régulière et preuves de décisions à l'appui, le programme d'intégration africaine afin de réaliser pleinement la vision de l'Union africaine ». L'Institut sera doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière.

Pour rendre fonctionnel l'Institut, la Commission de l'Union africaine a préparé un plan stratégique en étroite coopération avec le Gouvernement tunisien, les autres organisations panafricaines et les partenaires au développement. Le document a été approuvé par la 7ème Réunion du Comité des Directeurs Généraux des Instituts Nationaux de Statistique (CoDG), tenue à Johannesburg, en Afrique du Sud, en Décembre 2013 et entériné par la Conférence des Ministres de l'économie et des finances en mars 2014 à Abuja, au Nigeria. Par la suite, une feuille de route pour la mise en place de l'Institut et ses activités prioritaires, à mener en collaboration avec des partenaires stratégiques clés, a été adoptée par le CoDG en décembre 2014.

Centre panafricain de formation statistique

La création du centre répond au besoin de renforcer les capacités statistiques du SSA. Les missions dévolues au centre sont entre autres :

- i) renforcer la capacité des Etats membres de l'UA, par une formation pratique des statisticiens, à : (a) collecter, analyser et diffuser les statistiques ; et (b) produire des statistiques en temps opportun et de qualité pouvant

être utilisées pour la planification du développement économique et social et pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des plans et programmes de développement; et

- ii) aider les Etats membres qui en ont besoin, à établir ou à renforcer leurs capacités de formation statistique et d'autres activités connexes.

3.3. Coordination et harmonisation statistiques sur le continent

3.3.1. Niveau national

Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS)

Il existe un consensus international sur la nécessité (i) d'une approche stratégique holistique pour l'amélioration des systèmes statistiques nationaux (SSN) et (ii) du renforcement des capacités statistiques pour fournir et utiliser l'information nécessaire aux programmes de développement, y compris ceux axés sur la lutte contre la pauvreté. Par exemple, le Plan d'action de Marrakech pour la statistique (MAPS) est un plan mondial pour l'amélioration des statistiques de développement, adopté au Maroc, en 2004, par la deuxième table ronde internationale sur la gestion des résultats du développement. Il recommande : « *l'intégration de la planification stratégique à la planification des systèmes statistiques et à l'élaboration des stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS) par tous les pays à faible revenu d'ici 2006* ».

«Les Statistiques pour les Résultats, la Redevabilité et la Transparence : Plan d'Action de Busan

pour la Statistique » a été entériné à Busan, en novembre 2011⁹, par le Forum de Haut Niveau sur l'Effectivité de l'Aide. Son plan d'action en cinq points trace, à travers les trois objectifs ci-après, la voie pour la décennie à venir: (i) intégrer pleinement les statistiques au processus de prise de décision, (ii) promouvoir un accès libre à la statistique et (iii) accroître les ressources pour les systèmes statistiques.

Les ODD exigent également un développement holistique et un soutien aux systèmes statistiques nationaux. La cible 17.18 des ODD vise à soutenir le renforcement des capacités des pays en développement, y compris les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement, afin d'accroître considérablement la disponibilité de données de haute qualité, en temps opportun et fiables, ventilées par revenu, sexe, âge, race, origine ethnique, statut migratoire, handicap, situation géographique et autres caractéristiques pertinentes dans les contextes nationaux. Plus précisément, l'indicateur 17.18.3 vise à suivre, par source de financement, le nombre de pays ayant un plan statistique national entièrement financé et en cours de mis en œuvre.

La SNDS fournit un cadre pour l'intégration des statistiques aux processus nationaux de politiques et de planification, l'intégration des secteurs au SSN, le renforcement des capacités statistiques et la coordination efficace du SSN. Ceci est réalisé en définissant une vision et un cadre complet des actions à entreprendre pour le développement statistique au niveau national.

La SNDS permet d'avoir, entre autres :

⁹ Disponible en ligne à : https://www.paris21.org/sites/default/files/Busanactionplan_nov2011.pdf

- » une vision du niveau du SSN dans les cinq ou dix années à venir, en fixant les étapes pour l'atteindre;
- » un cadre pour la coordination et l'harmonisation des processus et des procédures statistiques, y compris une plus large couverture des sources et la production de statistiques au-delà de l'INS pour inclure d'autres producteurs de statistiques;
- » un cadre global et unifié pour l'évaluation continue des besoins et priorités des utilisateurs en matière de statistiques;
- » un cadre de renforcement des capacités nécessaires pour répondre aux besoins statistiques aux niveaux national, régional, continental et mondial;
- » un outil pour répondre aux plans de développement national, régional, continental et mondial;
- » un cadre pour mobiliser, exploiter et tirer parti des ressources tant nationales qu'internationales et une base pour une gestion stratégique efficace du SSN axée sur les résultats;
- » un plaidoyer statistique pour créer une plus grande connaissance du rôle des statistiques, renforcer la demande et l'utilisation des statistiques, en particulier pour les activités axées sur les résultats ; et
- » un cadre pour établir des partenariats pour le développement statistique entre les fournisseurs, les producteurs et les utilisateurs

de statistiques – au sein et en dehors des institutions gouvernementales.

En 2004, PARIS21 a préparé les premières lignes directrices pour aider les pays à élaborer leur SNDS. Depuis 2014, les lignes directrices de la SNDS sont mises à jour annuellement sur la base de l'expérience et des réactions des utilisateurs de tous les continents, des changements apportés à l'agenda international et des nouvelles approches et innovations développées par les praticiens.¹⁰

Depuis 2004, près de 100 SNDS ont été mises en œuvre dans le monde. Certains pays sont maintenant à leur 2ème ou 3ème génération de SNDS.

Le tableau No 5 présente l'état des stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS) dans les pays africains.

3.3.2. Niveau régional

Stratégies régionales de développement de la statistique (SRDS)

Au moins cinq CER mettent en œuvre des SRDS comme outils de coordination et d'harmonisation d'activités statistiques dans leur processus d'intégration régionale. Elles se focalisent notamment sur la production des statistiques comparables à temps réel dans les domaines économiques pour suivre la convergence macroéconomique et la surveillance multilatérale. Elles sont liées aux priorités nationales et régionales et alignées sur les SNDS des pays membres, auxquelles elles intègrent leurs activités. Leur élaboration est conduite par les CER et elles sont approuvées par les Etats membres de la région afin de s'assurer qu'elles sont en accord avec les programmes de développement régionaux et les priorités nationales.

Dans leur conception, les SRDS devraient être la déclinaison au niveau régional de la SHaSA et viser entre autres à :

Tableau 5. Statut de la SNDS en Afrique, février 2017

Etat	Nombre de pays	Pourcentage
Pays mettant actuellement en œuvre une SNDS	31	57,4
Pays élaborant actuellement une stratégie ou en attente d'adoption	11	20,4
Pays dont la stratégie a expiré ou n'existe pas mais qui prévoient actuellement une SNDS	6	11,1
Pays dont la stratégie a expiré ou n'existe pas mais qui ne prévoient d'en élaborer une	6	11,1

Source: PARIS21 (Février 2017).

¹⁰ Voir <http://nsdsguidelines.paris21.org>

- » répondre aux besoins statistiques du programme régional de développement ;
 - » garantir la comparabilité des données dans tous les pays membres;
 - » renforcer les liens et la convergence entre les niveaux régionaux et nationaux, la SRDS étant de nature à favoriser une coopération et une collaboration étroites entre les pays membres.
 - » renforcer les compétences, l'expertise et les ressources en statistique au niveau régional;
 - » favoriser le développement d'outils et de services statistiques régionaux ;
 - » faciliter, coordonner et renforcer la représentation vis-à-vis des organisations partenaires externes ;
 - » développer la coopération sud-sud ;
- » Servir de cadre pour le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2063, la Stratégie 2013-2022 de la BAD et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Dans le cadre du processus participatif qu'exige l'élaboration de stratégies régionales, les CER organisent des réunions techniques avec l'appui des institutions continentales et les partenaires au développement dans le but de discuter des problèmes de disponibilité des données, de l'harmonisation et du renforcement des capacités statistiques.

Au nombre des problèmes majeurs que rencontrent les CER, il convient de signaler (i) la faible capacité à assurer un leadership efficace dans la coordination des activités statistiques au niveau régional et (ii) la multi-appartenance de leurs Etats membres qui entraîne des duplications de programmes et de requêtes de données.

Tableau 6. Stratégies régionales de développement de la statistique des CER

CER	Stratégie régionale de développement de la statistique (SRDS)
CAE	Politique statistique régionale de la CAE ; et Plan de développement statistique régional de la CAE, 2011/12 – 2016/17
CEDEAO	Programme régional de statistique 2014-2018
CEEAC	Stratégie régionale de développement de la statistique de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (SRDS-CEEAC. 2015-2024)
COMESA	Stratégie de la Statistique 2014 – 2017 du COMESA- Août 2013
SADC	Stratégie régionale pour le développement de la statistique 2014-2018

Principales activités des organisations régionales et sous-régionales

Un certain nombre de CER (CAE, CEDEAO, COMESA et SADC)¹¹ et certaines organisations régionales telles qu'AFRISTAT, exécutent des programmes et des projets visant à améliorer la comparabilité des données dans leurs régions. La moitié des CER a créé des services statistiques au sein de leurs secrétariats en vue d'aider à la production de données nécessaires à la conception et à l'évaluation des politiques régionales communes.

Même en l'absence des ressources humaines et financières nécessaires pour réaliser l'intégralité de leurs objectifs, les CER et certaines organisations régionales ont fait preuve de dynamisme en ce qui concerne la standardisation, l'harmonisation, la modernisation des statistiques et les méthodologies statistiques. Elles se sont principalement focalisées sur les domaines statistiques relatifs au commerce extérieur, aux finances publiques, aux indices des prix, et aux comptes nationaux.

Secrétariat de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) : l'un des principaux programmes menés par le Secrétariat de la CAE pour assurer la comparabilité régionale des statistiques porte sur l'harmonisation des pratiques de compilation des statistiques officielles des Etats membres dans les domaines suivants: (i) statistiques des comptes nationaux; (ii) statistiques des finances publiques (iii) statistiques monétaires et financières; (iv) les indicateurs financiers de perfor-

11 Dans leurs structures, aucune sous entité des Secrétariats de la CEN-SAD, de l'IGAD, de la CEAAC et de l'UMA n'est chargée des Statistiques

mance, (v) statistiques du secteur extérieur; (vi) statistiques de prix; (vii) statistiques démographiques et sociales; (viii) statistiques agricoles; (ix) statistiques de l'environnement ; (x) statistiques du tourisme; (xi) statistiques des TIC; et (xii) statistiques de transport .Dans le but de s'acquitter de son mandat en matière d'harmonisation, le Secrétariat de la CAE a mis en place des groupes techniques de travail composés de statisticiens et d'experts en ces domaines respectifs, qui se sont mis d'accord au niveau régional sur les concepts, les méthodologies et les outils à utiliser dans la compilation des statistiques. Des ateliers sont alors organisés pour permettre aux participants de se mettre d'accord sur des normes minimales répondant aux standards internationaux. Après le consensus des Etats membres de la CAE sur les normes minimales, des experts sont recrutés pour renforcer les capacités techniques desdits Etats.¹²

Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) : l'harmonisation statistique constitue une activité clé de la Commission de la CEDEAO. Etant donné que l'harmonisation de toutes les données statistiques est un processus long, complexe et onéreux, la Commission de la CEDEAO se focalise actuellement sur un certain nombre de domaines statistiques tels que le commerce extérieur, l'indice des prix à la consommation (IPC), les comptes nationaux, les finances publiques et la balance des paiements qui sont pertinents pour l'intégration économique, tout en menant également une compilation de données pour

12 La CAE utilise des experts locaux aussi souvent que possible et collabore avec AFRISTAT, qui fournit son expertise en particulier dans le cas du Burundi (le seul pays francophone de la région).

les autres secteurs. L'harmonisation des statistiques dans les programmes de la CEDEAO couvre les concepts, définitions, nomenclatures, méthodes et formats de présentation, alors que l'harmonisation du cadre institutionnel et la mise en d'outils communs (logiciels) de compilation constituent encore un problème. La Commission de la CEDEAO utilise des logiciels communs pour le traitement des données tels que : EUROTRACE pour la compilation des données relatives au commerce extérieur ; SYDONIA pour l'enregistrement des données des douanes ; ERETES pour les comptes nationaux ; PHOENIX pour les huit pays de l'UEMOA et PRIMA, adopté par le Ghana et dont l'expérimentation est prévue dans quatre autres pays de la région, pour calculer les indices des prix à la consommation.

La Commission de la CEDEAO utilise plusieurs approches dans la mise en œuvre de son programme d'harmonisation, notamment la collaboration avec d'autres institutions telles qu'AFRISTAT et AMAO, pour l'exécution et l'adaptation des nomenclatures, des manuels méthodologiques, etc.

L'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) travaille sur un champ statistique complémentaire à celui de la CEDEAO en exécutant l'harmonisation des programmes qui couvrent les finances publiques, les statistiques monétaires, financières et de la balance des paiements.

Secrétariat de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) : le Secrétariat de la SADC s'est également engagé dans l'harmonisation statistique en particulier dans le domaine de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC), des comptes nationaux, du recensement

de la population et de l'habitat et du commerce extérieur. En principe, le Secrétariat de la SADC prépare les directives et les manuels techniques pour la compilation des données des domaines statistiques mentionnés ci-dessus, et envoie les projets de document aux organisations concernées (INS, douanes, banques centrales, etc.) des Etats membres pour observations. Après réception des observations des Etats, le Secrétariat de la SADC organise des réunions pour faire adopter les directives qui sont alors utilisées dans la formation des professionnels concernés.¹³ Le Secrétariat de la SADC travaille en étroite collaboration avec d'autres organisations telles que les Secrétariats du COMESA -dans les domaines de l'IPC et du commerce extérieur- et de la CAE. Dès le départ, tous les paramètres de travail sont définis afin d'assurer une coordination appropriée des projets d'harmonisation ; par exemple, le Mozambique assure la direction du processus d'harmonisation des statistiques des comptes nationaux ; l'Afrique du Sud, le processus d'harmonisation des statistiques relatives au recensement de la population et de l'habitat ; la Zambie, le processus d'harmonisation des statistiques relatives au commerce extérieur ; le Zimbabwe, les statistiques relatives à la classification, etc. Il convient de mentionner que l'exécution de ces programmes d'harmonisation a connu des retards, dus principalement au manque de ressources.

¹³ Dans la plupart de ses domaines statistiques prioritaires, la SADC a déjà préparé des directives techniques qui ont été adoptées ou sont sur le point d'être adoptées par ses Etats membres. Le défi à relever se situe alors au niveau de la mise en œuvre de ces directives.

Secrétariat du Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe (COMESA) : les programmes d'intégration du COMESA tournent autour du commerce, c'est-à-dire autour de l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires, l'efficacité du commerce et d'autres questions y relatives, telles que les investissements, la concurrence, le financement (paiements et règlements), etc. Le Secrétariat du COMESA focalise donc ses efforts sur l'harmonisation des statistiques du commerce extérieur et du commerce dans son ensemble. Il suit les mêmes normes et utilise le même logiciel que la CEDEAO. Il travaille également sur la définition et la mise en œuvre d'un système régional harmonisé pour suivre l'évolution de l'intégration régionale.

De même, le COMESA compile les statistiques sur les investissements directs étrangers (IDE). Les statistiques sur les activités des sociétés transnationales ont été développées dans le cadre d'un effort conjoint de la CNUCED-COMESA pour développer les capacités des États membres à compiler ces statistiques. Jusqu'à présent, un certain nombre de pays du COMESA recueillent des statistiques sur les investissements directs étrangers en fonction des enquêtes auprès des entreprises. Concernant les statistiques de l'environnement, le COMESA renforce les capacités des États membres dans la mise en œuvre du Cadre de développement des statistiques de l'environnement (CDSE 2013). La Division statistique des Nations unies est un partenaire clé dans cet effort.

Zone de libre-échange tripartite COMESA-CAE-SADC : les États membres du COMESA, de la CAE et de SADC sont convenus, en octobre 2008, de négocier une zone de libre-

échange tripartite (ZLET). Lors du troisième sommet tripartite, tenu le 10 juin 2015 à Sharm El Sheikh, en Egypte, la ZLET a été officiellement lancée par les chefs d'État et de gouvernement des trois CER.

Comité Inter-régional de Coordination (CIRC) : il convient de mentionner l'existence d'un Comité Inter-régional de Coordination (CIRC), créé et financé par la Commission européenne et composée de représentants du COMESA, de la CAE, de l'IGAD et de la Commission de l'Océan Indien, avec la SADC qui vient d'être admise en qualité d'observateur. Ce Comité coordonne toutes les activités financées par la Commission de l'Union européenne dans cette région.

3.3.3. Niveau continental

Plusieurs plates-formes et initiatives pour le renforcement des capacités et de l'harmonisation des statistiques existent sur le continent. Certaines d'entre elles se focalisent sur le développement de méthodes pour la collecte et la compilation des données statistiques (harmonisation ex-ante), alors que d'autres se spécialisent dans la production des indicateurs statistiques comparables (harmonisation ex-post).

Les différentes initiatives d'harmonisation statistique visent, par ailleurs, des domaines statistiques variés, définis par les différentes priorités et programmes des organisations qui les exécutent. Certaines organisations travaillent ainsi sur l'harmonisation des statistiques des comptes nationaux alors que d'autres se focalisent sur les statistiques des prix et les statistiques sur le commerce extérieur, l'investissement étranger direct, etc.

**Les initiatives de diffusion de données:
SGDD, NSDD, NSDD Plus, SGDD-a,
Autoroute de l'information en Afrique (AIA),
etc.**

Le FMI a pris plusieurs mesures importantes pour améliorer la transparence et l'ouverture des Etats membres, notamment l'établissement des normes volontaires pour la diffusion des données économiques et financières.

- » *La Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD)* a été édictée en 1996 pour guider les membres qui voudraient avoir accès aux marchés internationaux des capitaux afin de mettre à la disposition de leur public les données économiques et financières de ces derniers. La souscription à la NSDD indique qu'un pays répond au test de bonnes pratiques statistiques.
- » *Le Système Général de Diffusion de Données (SGDD)* a été mis en place en 1997 pour les pays membres disposant de systèmes statistiques moins développés en tant que cadre d'évaluation de leurs besoins d'amélioration des données et définition de priorités. Le SGDD fait aussi des recommandations sur les bonnes pratiques de production et de diffusion des statistiques et les pays qui pratiquent ce système sont appelés à passer à temps à la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD) .
- » Mise au point en 2012, la NSDD Plus s'appuie sur la NSDD pour aider les Etats membres à fournir au public les données économiques et financières requises à la stabilité financière nationale et internationale

La NSDD Plus cible les pays disposant de secteurs financiers importants essentiels au fonctionnement du système monétaire international. Toutefois, l'adhésion à la NSDD Plus est ouverte à tous ceux qui ont souscrit à la NSDD

- » En mai 2015, le FMI a lancé *le SGDD Amélioré (SGDD-a)* pour assister les pays dont les capacités statistiques sont relativement faibles. Le but du SGDD-a est de : (i) encourager les pays membres à améliorer la qualité des données ; (ii) fournir un cadre d'évaluation des besoins pour l'amélioration des données et la définition des priorités à cet égard ; et (iii) orienter les pays membres dans la diffusion au public de statistiques économiques, financières et sociodémographiques détaillées, accessibles, et fiables en temps opportun. Les pays membres du FMI choisissent volontairement de participer au SGDD-a. Tous les pays ayant fait partie au SGDD participent automatiquement au SGDD-a.
- » *L'Autoroute de l'Information en Afrique (AIA)* de la Banque Africaine de Développement : le Conseil du FMI a approuvé l'utilisation du portail de l'Autoroute de l'information en Afrique de la BAD pour la mise en œuvre du SGDD-a, en utilisant le protocole SDMX dans l'Autoroute de l'information afin de faciliter la collecte des données, leur partage à travers l'Afrique et avec les partenaires au développement. Il est clair que l'Afrique est en avance dans la mise en œuvre du SGDD-a par son système de portail de l'Autoroute de l'information compatible au format SDMX.

A la fin du mois de mars 2017, le SGDD-a comprenait 110 participants et la NSDD, 74 souscripteurs dont 14 adhérents à la NSDD Plus. En Afrique, il y a 43 participants au SGDD-a, 5 souscripteurs à la NSDD et aucun adhérent à la NSDD Plus. Les pays africains devront intensifier leurs efforts pour développer leurs systèmes statistiques afin de passer du SGDD-a à la NSDD.

Programme de comparaison internationale pour l'Afrique (PCI-Afrique)

Le Programme de comparaison internationale (PCI) est une initiative statistique mondiale conçue, en 1970, pour générer des estimations de la Parité des pouvoirs d'achat (PPA) qui facilitent les comparaisons, entre pays, des niveaux de prix, du produit intérieur brut (PIB), des agrégats économiques en termes réels, sans distorsions de prix et de taux de change.

La BAD, qui en abrite le secrétariat pour l'Afrique, s'est vu confier le suivi de la mise en œuvre de ce programme dans les pays africains. Le programme PCI-Afrique a été mis en œuvre avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), le DFID, la CEA, le PNUD, PARIS21, la Fondation africaine pour le développement des capacités (ACBF), l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)-France et l'Office pour la statistique nationale (ONS)-UK et diverses organisations et institutions régionales.

Le PCI-Afrique, avec 48 pays participants, dans sa première phase (2002 -2008) et 50 pays, dans les phases suivantes, est un autre cadre d'harmonisation statistique au niveau continental. Le programme s'est focalisé sur la qualité, la

cohérence et la comparabilité des statistiques dans les domaines susmentionnés, et a accordé son appui aux pays africains dans la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale 1993 (SNA 93). Il a contribué à l'harmonisation ex-post des statistiques de base des comptes nationaux et des prix.

Ce programme a aidé les pays participants à renforcer leurs statistiques en matière de production des statistiques économiques ainsi que la compilation des indices des prix à la consommation, du Produit intérieur brut (PIB) et des indices y associés ainsi qu'à la production de PPA ; le développement général de la statistique, concevoir des Stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS).

La BAD a utilisé le programme PCI-Afrique comme tremplin pour son programme de renforcement des capacités statistiques (PRCS) du continent qu'elle met en œuvre depuis son lancement. A travers son PRCS, les pays africains ont participé avec succès aux phases 2005, 2009, 2011 et 2015 du Programme de comparaison internationale. Le PCI-Afrique s'est révélé un véhicule important pour la mise en œuvre du système de comptabilité nationale 2008 et l'amélioration des statistiques de prix à la consommation. La phase 2017-2019 a été lancée en janvier 2017.

Cadre stratégique régional de référence pour le développement de la statistique en Afrique (CSRR)

Ce cadre a été conçu pour fournir des orientations stratégiques et des mécanismes appropriés pour guider et accélérer le développement de capacités durables en Afrique pour la gestion de

résultats et pour la mise en œuvre du Plan d'action de Marrakech pour la statistique (MAPS)¹⁴. Le CSRR identifie la conception et la mise en œuvre de la SNDS comme une déterminante. Les axes stratégies sont :

1. Renforcer en priorité le plaidoyer statistique ;
2. Intégrer la statistique en tant que secteur transversal au processus de développement ;
3. Moderniser le cadre juridique et réglementaire ;
4. Évaluer les besoins des utilisateurs et en établir l'ordre de priorité ;
5. Entreprendre le développement des données ;
6. Encourager la coordination, la collaboration et le partenariat ;
7. Améliorer l'infrastructure statistique ;
8. Exploiter la technologie de l'information et de la communication ;
9. Développer le capital humain ;
10. Améliorer l'analyse des données ;
11. Améliorer la diffusion des données ; et
12. Accroître les ressources et leur durabilité.

¹⁴ Le plan MAPS a été entériné par la Deuxième Table ronde sur la gestion axée sur les résultats, tenue à Marrakech (Maroc) en 2004 en tant que plan d'action, chiffré et limité dans le temps, en vue de l'amélioration des statistiques nationales et internationales.

Le CSRR a été entériné par les chefs des Instituts nationaux de la statistique (INS) en Afrique, le Forum sur le développement de la statistique en Afrique (FASDEV)¹⁵ en 2006, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) et la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique en 2007. Il répartit également les responsabilités entre les institutions nationales, les communautés économiques, les organisations continentales et la communauté internationale. En tant que socle de base qui a permis la naissance de la Charte africaine de la statistique, le CSRR constitue un cadre important dans la chaîne d'harmonisation des statistiques africaines.

Symposium africain pour le développement de la Statistique (SADS)

En novembre 2005, les pays africains se sont réunis à Yaoundé, au Cameroun, pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la série de Recensements de la population et de l'habitat (RGPH) de 2010, conformément au Plan d'action de Marrakech (MAPS) pour la statistique, qui encourage la pleine participation de tous les pays au RGPH. La réunion de 2005 a recommandé l'organisation d'une réunion en Afrique du Sud pour examiner les causes de la lenteur du progrès réalisés et préparer le terrain pour la création du Symposium africain sur le développement de la statistique au Cap, en Afrique du Sud, en janvier 2006.

¹⁵ FASDEV est un forum d'organisations nationales, régionales, continentales et internationales qui vise à renforcer la coopération pour le développement de la statistique en Afrique

Le SADS a été accueilli, depuis, au Rwanda, au Ghana et au Sénégal. Parrainé par l'Afrique du Sud, le Symposium a servi d'outil de plaidoyer au plus haut niveau politique pour les recensements. Les personnalités suivantes ont ouvert le SADS dans leurs pays respectifs : le Président Paul KAGAME du Rwanda, le Président Abdoulaye WADE du Sénégal, le Premier Ministre Antonio KASOMA de l'Angola et les Ministres des Finances d'alors, respectivement de l'Afrique du Sud et du Ghana, TREVOR Manuel et Jwadwo BAAH-WIREDU.

Le SADS sert aujourd'hui de forum : (i) délibérer sur des questions de développement de la statistique et des défis qui se posent aux systèmes statistiques nationaux ; (ii) encourager tous les pays africains à entreprendre un recensement de la population et de l'habitat au cours de chaque cycle de recensements de la population et l'habitat (RGPH) recommandé par les Nations unies ; et (iii) échanger des expériences des pays en matière d'assistance technique, d'information et de diffusion des données. En particulier, le symposium a tout particulièrement contribué à accroître la participation des pays africains au cycle 2010 des recensements de la population et de l'habitat et a favorisé l'amélioration des systèmes africains d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.

Comité de coordination statistique en Afrique (CCSA)

A la suite de la réunion des représentants de la CUA, de la BAD et de la CEA tenue à Tunis, en septembre 2007, il avait été décidé d'établir le Comité africain de coordination des statistiques (CCSA) pour coordonner les activités statistiques

sur le continent. Les membres du CCSA sont : la CUA, la BAD, la CEA, l'ACBF, AFRISTAT et les CER.

Le Comité a pour termes de référence de :

- » promouvoir la coordination générale, l'intégration et la complémentarité ;
- » alléger aux pays africains le poids de la production de rapports ;
- » veiller à ce que les recommandations tiennent compte des réalités africaines ;
- » coordonner les mécanismes destinés à faciliter l'utilisation des systèmes internationaux ;
- » favoriser les bonnes pratiques ;
- » coordonner les préparatifs de StatCom-Africa ;
- » assurer le suivi des recommandations de StatCom-Afrique ; et
- » rendre compte à StatCom-Afrique.

Depuis la création du CCSA, la coordination de l'assistance technique et d'autres formes d'assistance aux pays s'est considérablement améliorée, y compris dans le domaine du plaidoyer en faveur de la statistique, de la planification statistique et de la gestion et diffusion des données.

Commission statistique pour l'Afrique (StatCom-Afrique)

La Commission statistique pour l'Afrique (StatCom-Afrique), encore dénommée Comité des Statistiques, a été créée par la Conférence des ministres africains de la CEA en charge des Finances, de la Planification et du Développement économique en tant que processus intergouvernemental chargé de la statistique sur le continent. Elle est composée d'experts et de décideurs en matière statistique et est responsable de l'orientation stratégique du développement de la statistique en Afrique. Ses experts proviennent spécifiquement des domaines de la statistique, des technologies de l'information et de la communication dont l'information géographique.

StatCom-Afrique a pour responsabilités de :

- » oeuvrer au développement des systèmes statistiques nationaux en Afrique et pour une amélioration de la qualité et de la comparabilité des statistiques qu'ils produisent, conformément aux principes fondamentaux de la statistique officielle ;
- » promouvoir la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique ;
- » Assurer une coordination avec la Commission statistique des Nations unies, afin de décider de l'action que doit mener le Centre africain pour la statistique pour un développement durable de la statistique en Afrique ;
- » veiller à la coordination et à la mise en œuvre des travaux menés sur le continent par les divers acteurs ainsi que des mécanismes utilisés en matière statistique ;
- » suivre les progrès réalisés en matière statistique et, déterminer les problèmes rencontrés, anciens comme nouveaux, et y proposer des solutions;
- » favoriser l'échange d'expériences, l'apprentissage par les pairs, la coopération technique et l'échange de données entre pays et institutions en Afrique;
- » étudier les évolutions nouvelles dans le domaine des statistiques, dans le monde et en Afrique, et en dresser un état des connaissances ;
- » participer à l'élaboration des méthodes et des normes au niveau international et superviser leur adoption, en tenant compte des particularités de l'Afrique;
- » réfléchir aux programmes régionaux de formation théorique et pratique qui pourraient permettre de répondre aux besoins des pays africains en matière de statistique, et encourager la formation des statisticiens africains ;
- » plaider en faveur d'une mobilisation de ressources et de la coopération technique, ainsi que de l'appui au développement de la statistique en Afrique ;
- » examiner le programme de travail du Centre africain pour la statistique et faire des recommandations ;

- » renforcer la collecte et la diffusion de statistiques relatives aux Etats membres de la CEA et comparables au niveau international Etats et répondant à la demande des décideurs, des entreprises, des chercheurs et du public africains;
- » assurer la diffusion de ses travaux auprès des services nationaux de statistique, des organisations sous-régionales, régionales, continentales et internationales, des entreprises et de tout autre utilisateur ;
- » recommander toute étude qui pourrait être utile à la réalisation de ses objectifs et de ceux du système statistique africain.

Comité des Directeurs Généraux (CoDG) des Instituts nationaux de statistique (INS)

Le Comité des Directeurs généraux des instituts nationaux de statistique (INS) est composé de directeurs des INS et se réunit tous les ans pour examiner les questions relatives au développement de la statistique et à l'harmonisation de celle-ci sur le continent, pour ensuite faire rapport à la Conférence des ministres africains de l'Économie et des Finances (CAMEF). Il s'est réuni, pour la première fois, en 2006, à Bamako, pour examiner l'harmonisation statistique et a tenu, par la suite, plusieurs autres réunions articulées autour de la Charte africaine de la statistique, le Fonds africain de la statistique et, plus récemment, de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA).

Le CoDG jouera un rôle primordial dans la mise en œuvre de la SHaSA 2 dans la mesure où il approuvera toutes ses actions et supervisera la mise en

œuvre générale de la stratégie. Il jouera également le rôle de conseil d'administration de l'Institut de statistique de l'UA et du Centre panafricain de formation statistique. Ses termes de référence comprennent, notamment, le traitement des questions liées au développement et à l'harmonisation de la statistique sur le continent — notamment l'examen et la validation des normes communes adaptées au niveau du continent, l'adoption de programmes variés de développement de la statistique soumis par les organisations de développement, et la mise en place et le suivi d'un Mécanisme statistique d'évaluation par les pairs.

Charte africaine de la statistique

La Charte africaine de la statistique est la plus importante initiative de développement de la statistique en Afrique. Elle est un instrument juridique de réglementation des activités statistiques et un outil pour la promotion et le développement de la statistique en Afrique.

Les objectifs spécifiques de la Charte sont de :

1. Servir de cadre d'orientation pour le développement de la statistique africaine, notamment la production, la gestion et la diffusion des données et de l'information statistique aux niveaux national, régional et continental.
2. Servir d'instrument et d'outil de plaidoyer pour le développement de la statistique sur le continent ;
3. Contribuer à l'amélioration de la qualité et à la comparabilité des données statistiques nécessaires au suivi du processus d'intégration économique et sociale de l'Afrique;

4. Promouvoir le respect des principes fondamentaux de la production, du stockage, de la gestion, de l'analyse, de la diffusion et de l'utilisation de l'information statistique sur le continent africain;
5. Contribuer au renforcement de la coordination des activités statistiques et des institutions statistiques en Afrique y compris la coordination des interventions des partenaires aux niveaux national, régional et continental;
6. Renforcer les capacités institutionnelles des structures statistiques aux niveaux national, régional et continental en assurant leur autonomie de fonctionnement et en veillant particulièrement à ce qu'elles disposent de ressources humaines, matérielles et financières adéquates ;
7. Servir de référence pour l'exercice du métier de statisticien africain, de code d'éthique professionnelle et de bonnes pratiques ;
8. Promouvoir une culture faisant de l'observation des faits la base de la formulation, du suivi et de l'évaluation des politiques ;
9. Contribuer à l'amélioration et au fonctionnement effectif du système statistique africain ainsi qu'au partage d'expériences ; et
10. Eviter les duplications dans la mise en œuvre des programmes statistiques.

S'inspirant des principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission de Statistique des Nations Unies en avril 1994,

la Charte vise à promouvoir six (6) principes, nommément :

- » l'indépendance professionnelle ;
- » la qualité ;
- » le mandat pour la collecte de données et ressources ;
- » la diffusion ;
- » la protection des données individuelles, des sources d'information et des répondants ; et
- » la coordination et la coopération.

La Charte a été adoptée par la 12^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à Addis-Abeba, en Éthiopie, le 4 février 2009. Elle est entrée en vigueur le 8 février 2015, soit 30 jours après le dépôt des instruments de ratification du 15^{ème} Etat membre de l'Union africaine. A ce jour, 22 pays l'ont déjà ratifiée. Plusieurs actions ont été entreprises pour accélérer la signature et la ratification de la Charte, entre autres :

- » une série de notes verbales ont été envoyées aux pays membres de l'Union africaine pour leur rappeler la nécessité de signer et ratifier la Charte ;
- » des missions ont été organisées dans quelques pays afin de rencontrer les autorités politiques et faire un plaidoyer sur la nécessité de signer et ratifier la Charte ; et
- » l'élaboration et la dissémination des matériels et autres documents et brochures de plaidoyer en vue d'expliquer les avantages liés à la signature et la ratification de la Charte, et son importance pour le développement de la statistique.

Bien que, n'étant pas encore signée ni ratifiée par tous les pays, la Charte soit entrée en vigueur et au-delà des efforts notoires déployés jusqu'à cette date pour amener davantage de pays membres de l'Union africaine à la signer et ratifier, la Commission de l'Union africaine compte continuer dans cette dynamique et planifie d'organiser une deuxième série de missions au niveau des pays membres pour faire un plaidoyer sur la signature et la ratification de la Charte.

Dans le cadre du programme Panafricain Statistique (PAS) de 10 millions d'euros, financé dans le cadre du partenariat Europe-Afrique, et qui vise à renforcer des capacités statistiques sur le continent, la Charte Africaine de la Statistique est utilisée comme document de référence et a servi de repère tout au long du processus de développement de la nouvelle méthodologie de revue par les pairs. Cette dernière s'inspire aussi de celle développée par PARIS21 ayant pour piliers les fondamentaux de la Charte Africaine de la Statistique et les principes fondamentaux de la Statistique officielle des Nations Unies.

3.3.4. Niveau international

Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP)

Après avoir fait le constat du besoin récurrent de l'information statistique et à cause de l'absence d'un système formel de suivi de l'intégration régionale dans la plupart des régions des ACP, le Secrétariat du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique a initié la conception et la mise en œuvre d'un système visant à assurer le suivi de l'intégration régionale, avec l'assistance financière de l'Union européenne. Ce projet

comprend un système d'indicateurs de l'intégration régionale à l'intention des organisations régionales des Etats ACP. Au niveau de l'Afrique, il identifie neuf Organisations Inter Régionales (OIR) dont sept sont des CER (CEDEAO, CAE, IGAD, CEEAC, CEN-SAD, COMESA et SADC), et deux, des organisations sous-régionales (UEMOA et CEMAC).

Cette initiative se différencie de l'appui statistique et se focalise plutôt sur la définition d'un ensemble d'indicateurs opérationnels qui doivent être mesurés et dont la mise en œuvre doit être contrôlée par les différentes CER. La production des données statistiques pour mesurer ces indicateurs plutôt que leur comparabilité, est au cœur du projet, même si implicitement, la mise en œuvre du système demandera que la comparabilité soit prise en compte.

Premièrement, la nature multidisciplinaire de l'intégration régionale est bien intégrée, tout juste comme l'évaluation des efforts d'intégration et de l'état d'avancement de l'intégration. L'attachement de l'Union Africaine à l'intégration multidisciplinaire et la nécessité d'intégrer tous ces aspects de façon cohérente et complémentaire devraient ainsi trouver une réponse statistique appropriée.

Deuxièmement, le système qui doit être développé comporte deux niveaux, comprenant d'une part, un système d'indicateurs d'intégration régionale commun à toutes les OIR (les CER, suivant la vision conceptuelle de l'UA), en vue d'assurer la comparabilité inter-régionale ; et d'autre part, un niveau plus individualisé adapté aux objectifs et priorités de chaque OIR. Cette approche fournira également une réponse statis-

tique satisfaisante à la philosophie du Programme Minimum d'Intégration (PMI).

3.4. Nouvelles initiatives statistiques majeures

Au cours de ces dernières années, de nouvelles initiatives ont émergé en matière de données statistiques et méritent une attention particulière de la part de la communauté statistique africaine, étant donné les exigences d'adaptation au nouvel environnement de production et d'utilisation de données.

Dans le cadre de la présente SHaSA, l'accent est plus généralement mis sur les mégadonnées et la révolution des données comme élaboré ci-dessous.

3.4.1 Les mégadonnées

Bien qu'il n'y ait pas de consensus sur leur définition exacte, les mégadonnées se réfèrent généralement à «un volume massif de données structurées et non structurées, tellement important qu'il est difficile de le traiter avec des techniques traditionnelles de base de données et de logiciels».

L'explosion des données numériques collectées automatiquement à partir d'un certain nombre de plates-formes et de dispositifs numériques omniprésents, ainsi que d'une large pénétration du réseau et d'une diminution du coût du stockage et de la gestion des données, offre un grand potentiel d'informations sur les activités humaines et les changements environnementaux à une vitesse plus rapide que l'enquête traditionnelle ou la recherche pourraient fournir. Jusqu'à récemment, le secteur privé et le milieu

universitaire ont été les principaux acteurs dans ce domaine émergent de données, mais en reconnaissant le potentiel des mégadonnées à fournir des informations plus pertinentes et dans les délais, la communauté en charge des statistiques officielles s'est, par exemple, de plus en plus impliquée dans le suivi des ODD et de l'Agenda 2063.

Dans le cadre de la SHaSA 2, les enjeux des mégadonnées doivent être traités comme une cible stratégique à moyen et long termes, le SSA doit maîtriser et ce, en raison de la place de plus en plus importante qu'elles occupent au niveau des systèmes d'informations des pays et des régions ainsi qu'au niveau mondial. Par ailleurs, il convient d'indiquer qu'aujourd'hui, c'est le secteur privé qui connaît mieux ce nouveau phénomène. Certaines grandes institutions et entreprises privées se sont même donné les moyens d'entreprendre des recherches pour mieux explorer les avantages qu'elles sont susceptibles de tirer de ce défi technologique. Ces avantages couvrent des domaines aussi variés que la médecine, le changement climatique, la politique, etc.

Sur un plan stratégique, le SSA devra établir des partenariats avec les entreprises du secteur privé disposant, d'une part, d'importants moyens en matière de gestion et de stockage de mégadonnées et d'autre part, de ressources humaines compétentes en matière de gestion, d'analyse et de gouvernance de ces données.

Le phénomène de mégadonnées s'est accompagné de la naissance de la science des données qui est une nouvelle matière appelant de nouvelles compétences sur le marché du travail,

à savoir les “scientifiques de données”. A terme, les statisticiens devront travailler avec les scientifiques de données comme ils ont appris à le faire avec les informaticiens lorsqu’eux-mêmes n’avaient aucune formation en informatique.

Il importe donc que la thématique de mégadonnées soit incorporée aux programmes des écoles de formations statistiques et qu’il soit envisagé une filière de scientifiques de données. Dans le même ordre d’idées, le Centre panafricain de formation statistique devrait envisager la formation en cours d’emploi des statisticiens existants.

3.4.2 Informations statistiques et géospatiales intégrées

La mesure et l’évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans de développement nationaux et régionaux tels que les objectifs de développement durable (ODD) et l’Agenda 2063, nécessiteront une disponibilité importante de données, aussi bien nouvelles que recyclées, une analyse plus pointue et une gestion de données.

Il faudra également opérer les transformations nécessaires et adopter des approches de collaboration en vue de recouper les différentes données telles que celles relatives à la démographie, à la statistique, à l’observation terrestre, à l’environnement, aux sociétés et observations géospatiales, et les relier à ce qu’elles ont en commun : la situation géographique. Il faudra à cet effet définir un cadre global à composantes statistiques et géospatiales.

Ceci nécessite un leadership coordonné, des cadres et méthodes appropriés ainsi qu’une

étroite collaboration entre les structures statistiques nationales et d’observation géospatiale et terrestre afin de parvenir à produire des données harmonisées et répondant aux objectifs et attentes aux niveaux national, régional et mondial.

Ainsi, en cette ère de profonds changements, l’Afrique se doit de revoir ses politiques et accélérer le développement et l’adoption de normes juridiques, techniques, géospatiales et statistiques, s’ouvrir à la pratique d’échange de données et de métadonnées, à l’interaction des systèmes de données et d’informations et à l’intégration, à la gestion et à l’échange des informations statistiques et géospatiales. En d’autres termes, le Programme de développement durable à l’horizon 2030 et l’Agenda 2063 seront les déclencheurs du renforcement du développement de stratégies infrastructurelles de données spatiales nationales dans le cadre statistique et géospatial global.

Dans le cadre de la SHaSA 2, il faudra déployer beaucoup d’efforts pour mettre en place un Cadre statistique et géospatial global auquel il reviendra de définir la façon de mettre en œuvre l’information géospatiale et de l’intégrer au cadre des indicateurs des objectifs du développement durable.

3.4.3 La Révolution des données menée par les pays

En août 2014, le Secrétaire général de l’ONU avait demandé à un Groupe consultatif indépendant d’experts de formuler des recommandations concrètes sur la révolution des données pour le développement durable. Le rapport de ce groupe intitulé «Un monde qui compte: mobiliser la révolution des données pour le développement du-

able» formule des recommandations spécifiques sur la façon de relever les défis, axées autour des trois piliers suivants: (i) encourager et promouvoir l'innovation pour combler les lacunes en données; (ii) mobiliser des ressources pour surmonter les inégalités entre les pays développés et les pays en développement, ainsi qu'entre les pauvres et les riches en données; et (iii) le leadership et la coordination nécessaires pour que la révolution des données joue pleinement son rôle dans la réalisation du développement durable.

L'Afrique est-elle en mesure de participer à la révolution des données comme les autres régions du système statistique mondial (SSM) ? La question paraît anodine et pourtant toute la problématique du développement statistique en Afrique est résumée dans cette question et c'est dans la réponse qu'y apporteront les pays africains que résidera la transformation du système statistique en Afrique.

L'Afrique a été l'un des continents les plus actifs à participer au projet «Informing a Data Revolution» entrepris par PARIS21 en 2014-2015. Le projet incluait 13 pays africains (Afrique du Sud, Botswana, Burundi, Cabo Verde, Gabon, Ghana, Malawi, Mali, Mozambique, Nigeria, Ouganda, République démocratique du Congo et Sénégal) et dont trois (Burundi, Cabo Verde et République démocratique du Congo) ont participé à des études approfondies organisées par le Secrétariat de PARIS21. Tenant compte des réalités et des défis du SSA, le projet a élaboré une feuille de route pour une Révolution des données menée par les pays, qui a également été adoptée au niveau mondial. La feuille de route propose une approche de la mise en œuvre qui a été acceptée

par tous les parties prenantes de la statistique aux niveaux national et international.

Dans le cadre de la SHaSA, les pays africains considèrent que la Révolution des données sera menée par une Afrique solidaire. C'est dans ce sens qu'ils donnent mandat aux institutions panafricaines et à l'Institut statistique de l'Union africaine de piloter cette feuille de route. En substance, il est question d'élaborer et de mettre en œuvre le Pacte africain pour la révolution des données qui fera partie intégrante du programme de mise en œuvre de la SHaSA 2.

3.5. Evaluation de l'environnement statistique actuel

L'état des lieux/analyse de l'environnement statistique est essentiel pour comprendre les principaux facteurs qui constituent les forces et les faiblesses de l'environnement interne, c'est-à-dire les caractéristiques internes du SSA, ainsi que leurs liens avec le système statistique mondial.

L'analyse de l'environnement du SSA a permis d'identifier et d'évaluer ses points forts et ses faiblesses (résumés au tableau 7 ci-dessous) ainsi que ses opportunités et les menaces auxquelles il est confronté (résumées dans le tableau 8 ci-dessous).

Tableau 7. Forces et Faiblesses du système statistique africain

Forces sur lesquelles s'appuyer	Faiblesses qui demandent une solution
<ol style="list-style-type: none"> 1. Existence de réglementation statistique dans le pays pour régir les activités statistiques 2. Infrastructure pour entreprendre les activités, de collecte de données à grande l'échelle y compris les recensements et des enquêtes 3. Existence de compétences en collecte et gestion des données dans les Ministères, Départements et Agences gouvernementaux (MDA) 4. Existence d'institutions de formation tant pour le personnel statistique professionnel et semi professionnel 5. Organisations continentales et régionales renforcées capables de fournir un appui technique et financier aux pays 6. Existence de différentes initiatives visant le renforcement des capacités statistiques en Afrique. 7. Existence de fora pour le partage et l'échange de connaissances, d'expérience et de meilleurs pratiques, y compris les réunions régulières avec les responsables des INS aux niveaux régional et continental, Bulletins d'informations statistiques et l'Annuaire statistique africain, etc. 8. Renforcement de la disponibilité des principales parties prenantes à tous les niveaux dans le SSN de collaborer pour réaliser la synergie et la rentabilité dans la production statistique. 9. Emergence de nouveaux acteurs producteurs de données (secteur privé, société civile, etc.) : nécessité d'établir un partenariat avec ces acteurs. 10. Entrée en vigueur de la Charte africaine de la statistique 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Systèmes Statistiques Nationaux vulnérables et fragiles dans la plupart des pays africains 2. Les SNDS ne couvrent pas tous les secteurs du SSN 3. Absence de lois statistiques actualisées et alignées sur la Charte 4. Faible capacité statistique dans les MDA, certaines CER et certaines organisations statistiques panafricaines ; 5. Absence d'enregistrement d'état civil effectif et de systèmes statistiques vitaux; 6. Faibles de qualité des données et faible utilisation des données statistiques par les décideurs; 7. Disponibilité insuffisante d'informations statistiques sur certains indicateurs essentiels du développement tels que sur les changements environnementaux/climatiques, genre, gouvernance, lutte contre le VIH/SIDA 8. Absence de mesures incitatives et/ou des capacités pour utiliser les données ; 9. Pas de données désagrégées au niveau des collectivités locales 10. Autonomie administrative insuffisante et indépendance professionnelle insuffisante dans le Système Statistique Africain ; 11. Manque de financement prévisible et durable pour l'harmonisation des statistiques en Afrique ; 12. Absence de statistiques publiques dans les programmes de formation de plusieurs universités et centres de formation statistique 13. Interférence politique dans le travail statistique particulièrement au niveau national.

Tableau 8. Opportunités et menaces au SSN

Opportunités à exploiter	Menaces à éviter
<ol style="list-style-type: none"> 1. Le programme basé sur les résultats conduit à accroître la demande des statistiques et concomitamment au consensus international sur le fait que les statistiques constituent une partie indispensable de l'environnement propice à l'amélioration des résultats des efforts de développement et de la prise de décision à tous les niveaux. 2. Agenda 2063, Stratégie 2013-2022 de la BAD, Agenda 2030 des Nations unies et les plans nationaux et régionaux de développement. 3. Demande croissante des données de qualité pour le suivi-évaluation des agendas et plans de développement 4. Reconnaissance par les gouvernements des Etats de la faiblesse de leurs systèmes statistiques et de la nécessité de les renforcer. 5. Disponibilité des mégadonnées 6. Engagement des partenaires au développement à soutenir les initiatives de renforcement des capacités statistiques en Afrique tant financières que techniques 7. Existence de cadres internationaux, de normes, directives et de pratiques couronnées de succès dans le domaine de l'harmonisation statistique. 8. Renforcement du partenariat régional, continental et international pour le développement statistique 9. Avancées technologiques qui ont rendu les ordinateurs moins chers, plus puissants et plus accessibles. 10. Utilisation croissante de l'informatique, de l'internet et des réseaux sociaux pour la diffusion et la promotion des données 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Multiplicité des initiatives et manqué de coordination parmi des partenaires internationaux 2. Réduction de la demande des données et information statistique 3. Priorités et investissement dans la statistique réduite 4. Incapacité d'attirer et de retenir le personnel statistique; 5. Absence d'engagement en faveur de la coordination entre les parties prenantes des SSN ; 6. Le fait de ne pas promulguer et de ne pas appliquer une nouvelle loi plus favorable aux statistiques. 7. Multiplicité des acteurs surtout non officiels ayant des intérêts divergents

CHAPTER 4 :

Etat de la mise en œuvre de la SHaSA

4.1. Mise en œuvre de la matrice stratégique

Depuis son adoption à Kampala, en Ouganda, en juillet 2010 par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine, la SHaSA 1 est mise en œuvre par les différents acteurs du système statistique africain.

Ce chapitre consacré à une évaluation sommaire, fait le point sur la mise œuvre, à ce jour, de la SHaSA sur la base (i) des informations contenues dans l'annexe 3 sur l'état d'exécution de la SHaSA 1, (ii) des questionnaires remplis par le SSA et (iii) des rapports de missions sur le terrain. Cette évaluation est faite par thème et objectif stratégiques. En plus des résultats probants obtenus, il s'est agi de relever les problèmes rencontrés lors de sa mise en œuvre et les différents défis auxquels le SSA fait face.

Une autre question a été posée sur la pertinence des activités conduites sous la SHaSA 1 et sur l'opportunité de leur reconduction ou non pour le compte de la SHaSA 2. Cet exercice a permis de proposer de nouvelles activités en lieu et place de celles jugées non pertinentes.

4.1.1. Thème stratégique 1 : Produire des statistiques de qualité pour l'Afrique

Objectif stratégique 1.1 : Élargir la base de l'information

Les pays africains ont entrepris diverses activités majeures destinées à produire des statistiques de qualité pour l'Afrique. Cela a permis d'élargir la base de l'information statistique et de renseigner plusieurs indicateurs socioéconomiques comme l'indique ci-dessous l'état des recensements et des enquêtes conduits sur le continent.

- i) Organisation des recensements généraux de la population et de l'habitat et des enquêtes auprès des ménages

La plupart des pays ont conduit des recensements généraux de la population et de l'habitat (RGPH) au cours du cycle 2005-2014, excepté (i) la Guinée et la Sierra Leone, à cause de l'épidémie d'Ebola, et (ii) la RDC. Cependant la Sierra Leone et la Guinée les ont réalisés en 2015. Quant aux enquêtes auprès des ménages, elles ont été régulièrement conduites par plusieurs pays africains. L'organisation régulière des RGPH et des enquêtes auprès des ménages a permis aux pays de disposer d'informations actualisées sur les populations en ce qui concerne la composition, la distribution, la taille des ménages, l'âge,

Tableau 9. Cycle de recensements de la population et de l'habitat 2020 en Afrique (décennie 2015-2024)

Année	Pays	Nombre
2015	Guinée Equatoriale	1
2016	Burkina Faso, Comores, Égypte, Lesotho, Sierra Leone	5
2017	Cameroun, Congo, Éthiopie, Mozambique, Nigéria, République démocratique du Congo, Swaziland	7
2018	Algérie, Libéria, Libye, Malawi, Somalie, Soudan	6
2019	Djibouti, Guinée-Bissau, Kenya, Mali, Soudan du Sud, Tchad	6
2020	Cap Vert, Ghana, Maurice, Seychelles, Togo, Zambie	6
2021	Afrique du Sud, Botswana, Namibie	3
2022	Burundi, Niger, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Zimbabwe	7
2023	Bénin, Gabon, Gambie, Mauritanie, Sénégal	5
2024	Angola, Côte d'Ivoire, Guinée, Maroc, Tunisie	5
Pas d'information	Érythrée, Madagascar, République centrafricaine	3
Total		54

Source: UNSTATS (<https://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/censusdates.htm#AFRICA>)

la profession, l'éducation, la santé, les conditions de vie et de logement, etc.

Près de 50 pays envisagent de réaliser leur RGPH au cours du cycle des recensements 2020 (décennie 2015-2024) suivant les dates indiquées dans le tableau 9.

ii) Organisation régulière des recensements agricoles et des enquêtes annuelles sur l'agriculture

A cause essentiellement de l'insuffisance des ressources financières et matérielles, beaucoup

de pays n'effectuent pas de façon régulière les recensements agricoles. Cependant, ils prévoient de mobiliser davantage de moyens pour les conduire (voir tableau 10). Il convient de relever cependant qu' en ce qui concerne les enquêtes agricoles annuelles, elles sont régulièrement conduites par la plupart des pays.

iii) Organisation régulière des recensements et des enquêtes économiques

Contrairement aux enquêtes économiques qu'ils réalisent assez régulièrement, la majorité des pays africains peinent à organiser des recensements

Tableau 10. Programme de recensements agricoles 2020 pour l'Afrique (décennie 2015-2024)

Année	Pays	Nombre
2015	Botswana, Guinée Equatoriale	2
2016	Burkina Faso, Cote d'Ivoire, Ghana, Soudan, Tanzanie, Tchad, Tunisie	7
2017	Afrique du sud, Angola, Cameroun, Congo, Djibouti, Gabon, Guinée, Madagascar, Malawi, Mali, Nigeria	11
2018	Ethiopie, Ouganda, Soudan du sud	3
2019	Kenya, Somalie	2
2020	Egypte, Lesotho, Mozambique, Burundi	4
2021	Seychelles, Zambie	2
2022	Ile Maurice, Swaziland, Togo	3
2023	Sénégal	1
2024	Congo, Namibie	2
2025	Botswana, Guinée Equatoriale, Cap Vert, Maroc	4
Pas d'information	Algérie, Benin, Comores, Erythrée, Gambie, Guinée-Bissau, Liberia, Libye, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, Rwanda, Sao Tome and Principe, Sierra Leone, Zimbabwe	15
Total		55

Source: Programme mondial pour le recensement agricole 2020.

économiques de la même façon. La plupart des pays n'ont pas mené d'enquêtes sur le secteur privé. Seule l'Égypte organise chaque année des enquêtes sur le secteur privé et le secteur public. L'Ouganda a organisé une enquête sur le secteur privé en 2015. Par contre, la plupart des pays organisent annuellement des enquêtes industrielles sur les prix, l'innovation et la recherche ou/et exploitent des sources administratives, quand on sait que 53 pays africains ont réalisé le Programme de comparaison internationale (PCI-Afrique). La plupart des CER compilent et publient des statistiques sur les indicateurs de critères de convergence

macroéconomique notamment l'UEMOA et la CEDEAO. La plupart des pays africains exploitent des sources administratives pour produire des informations statistiques sur le tourisme, les ressources naturelles, le changement climatique et le commerce. Quelques pays comme l'Ouganda et la Guinée Equatoriale ont réalisé des enquêtes sur le commerce informel. Très peu de pays organisent des enquêtes sur le changement climatique et les ressources naturelles. De même, les statistiques sur la culture, le changement climatique et les ressources naturelles ne sont compilées que par un nombre restreint de pays.

iv) Développement de l'enregistrement des faits et de statistiques d'état civil

Avec l'appui des partenaires au développement, les pays africains ont mis en place leurs systèmes d'enregistrement des faits et de statistiques d'état civil qu'ils renforcent progressivement pour mieux répondre aux normes et recommandations internationales en tenant compte de leurs spécificités socioculturelles. La mise en œuvre du Programme africain d'amélioration accélérée des faits et de statistiques d'état civil (APAI-CRVS) a permis d'atteindre des résultats remarquables notamment par une volonté politique et un engagement au plus haut niveau de l'État; la promotion de l'appropriation du programme par les pays et la promotion d'approches systématiques et coordonnées aux niveaux national et régional; et le renforcement des capacités du personnel en charge de l'état civil et la facilitation de la transmission des connaissances et du partage d'expériences entre pays.

A ce jour, certains pays africains ont un registre d'état civil biométrique et génèrent des statistiques à partir de leurs registres d'état civil. Toutefois, les pays africains ont encore besoin d'appui dans de nombreux domaines liés à l'état civil. L'Afrique dispose d'un groupe en matière d'état civil appelé Groupe Principal pour l'Enregistrement des faits d'Etat Civil et de l'Etablissement des Statistiques de l'Etat Civil qui est composé de la Commission de l'Union africaine, de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) qui sert de secrétariat à l'APAI-CRVS, de la Banque africaine de développement, du Fonds des Nations unies pour l'Enfance (UNICEF), du Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA), du Haut-Commissa-

riat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de INDEPTH Network, de Plan International, du Secrétariat du Symposium africain sur le développement statistique (SADS), PARIS21 et Data4Health.

v) Organisation des enquêtes sur la gouvernance, la paix et la sécurité

Plusieurs pays ont démarré la compilation des statistiques sur la paix, la sécurité et la gouvernance en réalisant des enquêtes à partir des instruments harmonisés développés par le Groupe de travail technique spécialisé sur la gouvernance, la paix et la sécurité (GTS-GPS).

A ce jour, cinq pays, le Burundi, le Mali, l'Ouganda, le Sénégal et la Tunisie, ont mis en œuvre l'initiative Statistiques sur la gouvernance, la paix et la sécurité (SGPS) à partir de leurs ressources propres, quatre pays, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Kenya et le Malawi l'ont fait avec l'appui des partenaires tandis que huit attendent un financement pour sa mise en œuvre. Plusieurs autres sont à la phase de démarrage de la mise en œuvre du programme de collecte des statistiques sur la gouvernance, la paix et la sécurité.

Objectif stratégique 1.2 : Transformer les statistiques existantes pour en assurer la comparabilité

Des méthodologies de retraitement et d'ajustement existent dans la plupart des pays et au niveau des CER mais elles varient d'un pays à l'autre et d'une CER à l'autre et méritent par conséquent d'être harmonisées.

Objectif stratégique 1.3 : Harmoniser les normes et méthodes de production des statistiques

Des données comparables existent dans la plupart des pays et aux niveaux régional et continental. Par exemple, la plupart des pays membres d'AFRISTAT ont adopté et mis en œuvre des normes et méthodes communes concernant les indices de prix à la consommation des ménages et l'indice harmonisé de prix industriels.

Après l'adoption de la Stratégie africaine de mise en œuvre du SCN 2008, les pays sont en train de mettre en œuvre le SCN 2008 mais à des niveaux variés.

4.1.2. Thème stratégique 2 : Coordonner la production de statistiques de qualité pour l'Afrique

Objectif stratégique 2.1: Renforcer la coopération entre les différentes institutions du Système statistique africain

La CEEAC et l'UMA ont créé des unités statistiques en leur sein. La CAE, la CEEAC, la CEDEAO, le COMESA et la SADC ont individuellement une stratégie régionale de développement de la statistique qui est actuellement mise en œuvre dans leurs régions respectives. Elles ont des programmes statistiques et organisent des réunions statistiques chaque année dans leur région. Les défis à relever par les CER concernent le manque de capacités, le problème de ressources financières et humaines, l'inexistence d'infrastructures institutionnelles adéquates etc. Aussi, va-t-il falloir continuer le renforcement de la fonction statistique dans les CER.

La Coordination de la production des statistiques de qualité pour l'Afrique a été plus ou moins bien assurée par le Comité de coordination de la statistique en Afrique (CCSA).

Objectif stratégique 2.2: Mettre en place un mécanisme efficace de coordination

Le Comité des Directeurs Généraux des INS (CoDG) est institutionnalisé comme organe de décision au niveau de l'Union africaine. Il tient régulièrement ses sessions annuelles et fait des rapports réguliers à la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique.

En 2013, l'Institut des statistiques de l'Union africaine à Tunis a été créé par le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement.

Objectif stratégique 2.3 : Définir les priorités statistiques pour la mise en œuvre du processus d'intégration

La CUA, la BAD et la CEA ont développé une approche permettant de mesurer le niveau d'intégration des CER et du continent. L'instrument retenu est un indice d'intégration. Comme rappelé dans le rapport 2016 de l'Indice de l'intégration régionale de l'Afrique¹⁶

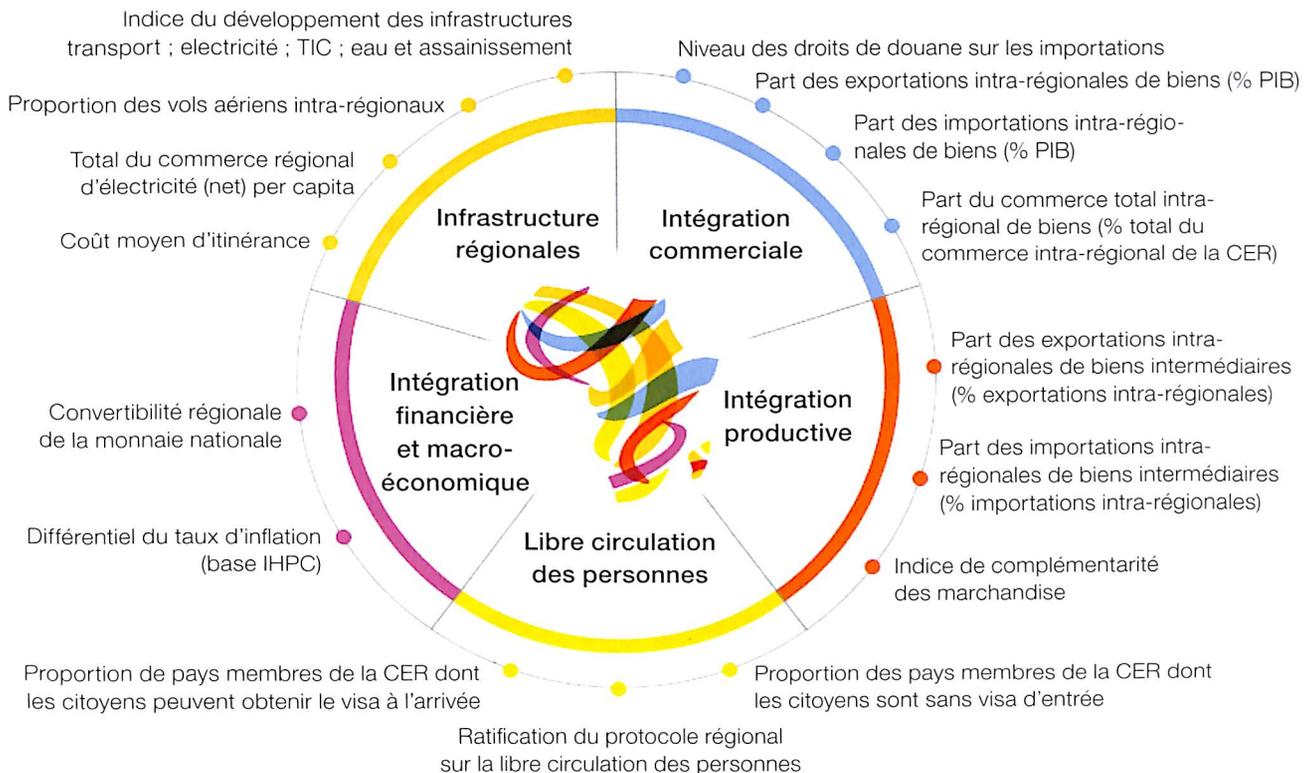
« la mesure du niveau d'intégration régionale de l'Afrique permet d'évaluer l'évolution de la situation à travers le continent et s'avère un moyen important de mettre en lumière les lacunes existantes. C'est un moyen dynamique et évolutif de suivre le processus

¹⁶ Rapport 2016 publié par la CUA, la BAD et la CEA.

Encadré 5. Cinq dimensions de l'indice de l'intégration régionale

- Dimension 1 Intégration commerciale
- Dimension 2 Infrastructures régionales
- Dimension 3 Intégration productive
- Dimension 4 Libre circulation des personnes
- Dimension 5 Intégration financière et macroéconomique

Diagramme 2. Indice de l'intégration régionale : 5 dimensions et 16 indicateurs



Source : Rapport 2016 de l'intégration régionale publié par la CUA, la BAD et la CEA.

d'intégration, en permettant à tout un chacun d'accéder à des informations vérifiées et qualitatives ouvrant la voie au dialogue et aidant à franchir les étapes suivantes ayant pour objectif d'assurer l'intégration de l'Afrique ».

4.1.3. Thème stratégique 3 : Renforcer durablement les capacités institutionnelles du système statistique africain

Objectif stratégique 3.1 : Procéder à la réforme et au renforcement des systèmes statistiques nationaux

En général, tous les pays travaillent dans l'optique de la planification stratégique dans le domaine de la statistique, en s'appuyant sur la stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS). En février 2017, seuls six pays africains, qui n'en possèdent pas ou dans lesquels la stratégie a expiré, n'envisageaient pas d'élaborer une SNDS.

La plupart des pays africains ont intégré les statistiques à leurs plans nationaux de développement comme outils pour la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques de développement.

Quinze évaluations par les pairs ont été réalisées dans les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Malawi, Mauritanie, Mozambique, Niger, Sénégal, Tanzanie (2 évaluations) et Zambie.

Objectif stratégique 3.2 : Développer des capacités statistiques durables

En 2013, le Centre panafricain de formation statistique de Yamoussoukro a été créé par le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement.

Deux formations y ont été déjà organisées sur les statistiques du travail et la comptabilité nationale. Certains pays africains disposent également de centres de formation au sein des INS.

En 2013, le Centre panafricain de formation statistique de Yamoussoukro a été créé par le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement. Deux formations y ont été déjà organisées sur les statistiques du travail et la comptabilité nationale. Certains pays africains disposent également de centres de formation au sein des INS.

Plusieurs pays ont adopté des lois statistiques et des cadres réglementaires statistiques conformes à la Charte africaine de la statistique qui est entrée en vigueur en avril 2015. A ce jour, 22 pays l'ont déjà ratifiée.¹⁷ La plupart des pays africains disposent de Conseils nationaux de la statistique. Plusieurs associations de statisticiens sont revitalisées et l'Association des statisticiens africains (AfSA) a été réactivée avec la mise en place d'un bureau intérimaire qui s'active à actualiser les statuts et le règlement intérieur de l'association. Les INS sont de plus en plus autonomes et professionnellement indépendants.

Dans le cadre de la stratégie visant à développer des capacités durables en ressources humaines pour les systèmes statistiques nationaux africains, un Groupe africain sur le développement et la formation des ressources humaines (AGROST) a été créé en 2009 sous l'égide de la Commission statistique pour l'Afrique (StatCom-Afrique). L'objectif principal d'AGROST est d'assurer la

¹⁷ Ces pays sont Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Île Maurice, Lesotho, Mali, Malawi, Mozambique, Niger, Ouganda, Tchad, Togo, Tunisie, Sao-Tomé et Príncipe, Zambie.

coordination des activités et des initiatives en appui à la formation statistique et au développement des ressources humaines en Afrique.

Objectif stratégique 3.3: Mettre en place un environnement technologique efficace

Les acteurs du SSA améliorent de plus en plus leur environnement de travail en termes d'équipements technologiques et d'utilisation de logiciels de dernière génération aux fins de la collecte, du traitement, de la diffusion et de la dissémination efficaces et à temps des données. Leurs moyens de stockage, sont de mieux en mieux sécurisés, renforcés et fonctionnels.

Il convient aussi de signaler au niveau continental la mise en œuvre par la BAD de l'initiative « Autoroute de l'information en Afrique » qui vise à améliorer l'accès du public aux statistiques publiques et à d'autres types de statistiques sur l'Afrique. Dans le cadre de cette initiative, la BAD a installé des plates-formes de données appelées Open Data Platforms (ODP) dans 54 pays africains et 15 organisations sous-régionales et régionales.

4.1.4. Thème stratégique 4 : Promouvoir une culture de politique et de prise de décisions de qualité

Objectif stratégique 4.1: Prendre des décisions fondées sur des faits grâce à l'utilisation accrue des statistiques

Sous ce thème stratégique, il est à signaler que les pays fondent de plus en plus leurs décisions stratégiques sur des données statistiques. Cette démarche, en même temps qu'elle témoigne de l'importance accrue qu'accordent les décideurs

aux données statistiques, pose un défi réel au SSA qui se doit de fournir des données de qualité fiables et dans les délais.

Objectif stratégique 4.2 : Améliorer la communication de l'information statistique

L'amélioration de la communication de l'information statistique reste un défi à relever surtout pour ceux des pays qui ne se sont pas encore dotés de stratégie de communication et de plan de diffusion des données.

4.2. Rapport des Groupes Techniques Spécialisés (GTS)

Les groupes techniques spécialisés (GTS) mis en place dans le cadre de la SHaSA ont réalisé leurs activités de façon variée. Certains groupes n'ont pas pu démarrer leurs activités au cours des six dernières années. Les principales raisons de ce retard sont, entre autres, (i) le très faible nombre de pays s'étant portés volontaires comme chefs de file ou pays champions pour piloter les travaux de groupe, (ii) le fait que les rôles et les responsabilités des pays champions et des institutions leaders n'ont pas toujours été bien compris et (iii) le manque de ressources financières pour financer les réunions. Cette partie est consacrée aux seuls groupes ayant entrepris des activités au cours des six dernières années.

4.2.1. Groupe technique spécialisé- Gouvernance, paix et sécurité : GTS-GPS

Les données statistiques sur la gouvernance, la paix et la sécurité aident à la formulation de politiques de prévention et de gestion des conflits. Le

lien entre la paix, la sécurité et le développement inclusif est maintenant reconnu par tous. La lutte contre les causes profondes des conflits, notamment par la promotion de la bonne gouvernance, de la démocratie, des droits de l'homme, de l'accès à la justice et à l'information, etc., occupe une place importante dans les nouveaux agendas de développement. Malheureusement très peu de pays en Afrique produisent des statistiques publiques dans ces domaines.

Conscient de ce fait, dans le cadre de la mise en œuvre de la SHaSA, le GTS-GPS a lancé ses activités sous l'impulsion de la CUA avec pour pays-champion ou Président : le Kenya. A l'instar des autres groupes, ses objectifs sont de ; (i) développer des méthodologies communes de collecte et d'analyse des données relatives aux domaines de la gouvernance, de la paix et de la sécurité ; (ii) assister les pays dans la production de statistiques harmonisées de qualité dans ces domaines ; et (iii) faire le plaidoyer, la promotion de la production ainsi que la diffusion des statistiques harmonisées de qualité dans ces domaines.

Depuis sa réunion inaugurale en 2012 à Nairobi, au Kenya, le groupe a accompli des progrès remarquables. Avec l'appui des partenaires au développement le PNUD, l'Institut des études de paix et de sécurité (IPSS) d'Addis Abeba, l'Institut africain de gouvernance de Dakar, DIAL et PARIS21, le groupe a préparé plusieurs instruments harmonisés notamment (i) un plan d'action en vue de mobiliser les pays pour la production des statistiques dans ces différents domaines et de renforcer leurs capacités dans la production de ces données ; (ii) deux listes minimales d'indicateurs de gouvernance, de paix et de sécurité à partir de données administratives;

(iii) deux modules de questionnaire harmonisé pour les enquêtes auprès des ménages.

A ce jour, comme indiqué plus haut¹⁸, plusieurs pays ont réalisé l'enquête auprès des ménages et publié les résultats sur la gouvernance, paix et sécurité. Les pays collectent également les données dans ces différents domaines à partir de sources administratives. Le groupe a contribué de façon significative à la création du « City Group de Praia sur les statistiques de la gouvernance » qui a été approuvé par la Commission statistique des Nations unies à sa 47^{ème} session en mars 2015. Le Cabo Verde assure le secrétariat du Groupe de Praia.

4.2.2. Groupe technique spécialisé-Secteur extérieur (Commerce extérieur et Balance des paiements) : GTS-SE

Ce groupe est en charge du renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux dans le domaine du commerce international des biens et services et s'est réuni à plusieurs reprises. Il regroupe les experts nationaux dans le domaine des statistiques du commerce international de marchandises (SCIM), des statistiques du commerce international des services (SITS), et de la balance des paiements. Ces experts viennent des Instituts Nationaux de Statistiques, des Directions nationales des Douanes et des Banques centrales. Le groupe vise à produire les données sur le commerce international et la balance des paiements en vue d'éclairer les chefs d'état et de gouvernement dans le processus de création de la zone de libre-échange continentale et de promouvoir le commerce intra-africain.

18 Voir thème stratégique 1, objectif stratégique 1.1

Il est présidé par le Rwanda et a produit divers instruments notamment un plan d'action, un rapport sur l'évaluation des pratiques et des méthodologies nationales actuelles de compilation des statistiques du commerce international sur les biens et services et un annuaire sur le commerce intra-africain en 2014. Les capacités des pays et des CER ont été renforcées en matière de l'utilisation du logiciel Eurotrace et de l'harmonisation de différents types de données sur le commerce enregistrées par le système douanier et qui sont en cours d'exploitation.

Quoique le groupe n'ait pas organisé jusqu'ici des travaux sur la balance des paiements, les pays africains, à travers leurs banques centrales, sont en train de mettre en œuvre la sixième édition du Manuel de la Balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6) du FMI, publié en 2009.

4.2.3. Groupe technique spécialisé- Comptabilité nationale & Statistiques des Prix : GTS-CN&P (AGNA)

Créé en 2008, AGNA joue un rôle de premier plan pour relever les défis auxquels les pays africains sont confrontés dans la compilation des comptes nationaux à travers la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale 2008. AGNA offre l'occasion d'améliorer la qualité, la disponibilité à temps, la cohérence et l'harmonisation des statistiques économiques et des comptes nationaux en Afrique dans le but de soutenir les réformes économiques structurelles inscrites aux programmes du développement continental et de l'intégration régionale ainsi que dans les objectifs de développement durable des Nations unies.

Ce groupe a produit la Stratégie africaine de mise en œuvre du SCN 2008 qui a été adoptée, en 2010, par le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement comme premier pilier de la SHaSA. Cette stratégie a été traduite en projet africain de mise en œuvre du SCN 2008, officiellement lancé en janvier 2014, avec une Phase I pour la période 2014-2015 suivie d'une Phase II pour la période 2016-2018.

De mai à novembre 2015, sur la base des échanges lors des réunions du groupe AGNA et des expériences des pays au cours de la Phase I, une évaluation indépendante à mi-parcours a été organisée et une mise à jour de document de projet pour la Phase II a été établie. Les deux documents ont été revus, discutés, puis adoptés par la 4ème réunion du Comité de Pilotage Continental (CPC) du projet et peu après par la 9ème Session du CoDG en 2015. Plusieurs autres réunions ont été organisées pour mettre en œuvre la première phase du projet.

La dernière s'est déroulée en avril 2016 sous le thème « Intensification de l'appui au projet Africain de mise en œuvre du SCN 2008 ». Elle a examiné les progrès du projet au cours de la Phase I, formulé le plan de travail et des programmes visant à en réaliser la Phase II et développé une «Matrice de l'offre et de la demande d'assistance technique pour la mise en œuvre du SCN 2008 en Afrique. Cinq réunions du Comité de Pilotage Continental du projet Afrique sur le SCN 2008 ont été organisées dont la dernière a eu lieu, en novembre 2015, à Tunis pour examiner les progrès accomplis dans la mise du SCN 2008 et donner des directives sur la marche à suivre. Il y a lieu d'indiquer que des efforts sont déployés par de nombreux pays africains pour migrer vers le SCN 2008.

4.2.4. Groupe technique spécialisé- Infrastructure, Industrie & Tourisme (GTS- II&T)

Le groupe n'a réalisé aucune activité en tant que groupe de travail spécialisé sur les Infrastructures, Industrie & Tourisme. Cependant, la BAD a entrepris un certain nombre d'activités dans le cadre du programme des connaissances sur les infrastructures en Afrique (AIKP) qu'elle abrite.

Les résultats de la mise en œuvre du programme AIKP concernent les principaux domaines suivants: (i) la mise sur pied d'équipes nationales AIKP dans 44 pays; (ii) la collecte et la validation des données dans 44 pays; (iii) le développement d'un outil de gestion des données de l'AIKP; (iv) la diffusion des données : un site web et un portail de données AIKP ont été mis en place; (v) le traitement et l'analyse des données dans au moins 33 pays; (vi) l'actualisation des investissements sectoriels; et (vii) les produits de connaissances AIKP.

En plus de l'AIKP, la BAD gère et actualise annuellement son Indice de développement des infrastructures en Afrique (AIDI) qui produit des informations consolidées et comparables sur l'état et les progrès de développement des infrastructures dans les pays africains, dont celles émanant de l'AIKP. L'indice constitue un outil essentiel pour les analystes, les décideurs et les investisseurs, dans la mesure où il présente une vue précise et à jour du développement des infrastructures en Afrique à travers la comparaison des scores et niveaux des différents indicateurs sur le continent. L'AIDI repose sur les quatre composantes essentielles ci-après : (i) les transports ; (ii) l'électricité ; (iii) les TIC ; et (iv) l'eau et la salubrité. Ces composantes sont

ventilées en neuf indicateurs ayant un impact direct ou indirect sur la productivité et la croissance économique.

4.2.5. Groupe technique spécialisé-Science, Technologie & Education (GTS-STE)

Le groupe technique spécialisé sur la Science, la Technologie et l'Education n'a véritablement pas commencé ses activités. Par contre, le sous-groupe sur les statistiques de l'éducation, présidé par l'Égypte a réalisé quelques résultats. Les objectifs du sous-groupe sont, entre autres, de : (i) soutenir la mise en œuvre de la stratégie régionale des normes et standards du système de gestion d'information sur l'éducation (EMIS) ; (ii) renforcer les capacités des spécialistes de l'éducation et des statisticiens ; (iii) amener les établissements de formation à fournir des données sur l'éducation, etc.

En termes de résultats, la disponibilité des données statistiques sur l'éducation s'est accrue mais le niveau de couverture reste insuffisant dans plusieurs secteurs. Il existe toujours des écarts entre les données administratives et les données des enquêtes auprès des ménages en matière d'éducation, publiées par les agences nationales et les organisations internationales. Le groupe compte mettre en place des comités mixtes composés des sections en charge de l'éducation dans les INS et des sections de la planification des ministères de l'éducation, pour une meilleure coordination des actions.

4.2.6. Groupe technique spécialisé- Démographie, Migrations, Santé, Développement Humain, Protection Sociale & Genre (GTS –So)

Ce groupe n'a pas pu se réunir en tant que GTS sur la démographie, migrations, santé, développement humain, protection sociale et genre au cours de la période de mise en œuvre de la SHaSA 1. Toutefois quelques activités ont été réalisées notamment par les sous-groupes migration et genre.

En janvier 2015, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine a adopté le programme conjoint UA/CEA/OIT/OIM sur la migration de la main d'œuvre en Afrique. La première composante de ce programme vise l'amélioration de la qualité des données sur la migration de la main d'œuvre en Afrique. Afin de réaliser la volonté politique des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine, la CUA, l'OIT, l'OIM, la BAD et la CEA ont mis en place un sous-groupe de travail africain sur les statistiques de la migration de la main d'œuvre en Afrique. Ce sous-groupe a pour membres les pays suivants : le Cameroun (président), l'Afrique du Sud, le Bénin, la Côte d'Ivoire, l'Egypte, le Kenya, la Namibie, le Nigeria, le Sénégal, la Tanzanie, la Tunisie et le Zimbabwe. Son objectif est de faire l'état des lieux de la production des statistiques de la main d'œuvre en Afrique ; d'harmoniser les concepts et définitions sur la migration de la main d'œuvre en Afrique et de renforcer les capacités des pays africains dans la production de statistiques sur la migration de la main d'œuvre en Afrique. Il a produit son premier rapport intitulé « Rapport sur les statistiques de la migration de la main d'œuvre en Afrique » qui a été officiellement lancé lors la Conférence du

Travail et des Affaires Sociales tenue en Avril 2017, à Alger, en Algérie. Le groupe dispose d'une base de données sur les statistiques de la migration en Afrique et il a produit également un document sur les concepts et définitions des statistiques de la migration de la main d'œuvre en Afrique.

Un autre sous-groupe sur les statistiques du genre a vu le jour sous la présidence du Ghana. Ce sous-groupe a préparé un programme régional dénommé Programme africain de statistiques du genre dont l'objectif est d'améliorer la disponibilité des statistiques du genre à partir de sources nationales, régionales et internationales. C'est un programme global qui intègre toutes les activités des organisations régionales et internationales. Un plan d'action pour les prochaines cinq années (2017-2021) a été élaboré. Un manuel sur l'élaboration et l'évaluation de programmes de statistiques du genre au niveau national visant à offrir aux pays des orientations sur l'élaboration et la mise en œuvre de tels programmes est en cours de finalisation.

Plusieurs autres activités ont été entreprises notamment le développement de l'Indice de l'égalité des genres en Afrique, l'élaboration des rapports nationaux sur les statistiques du genre, le troisième rapport sur les « femmes en Afrique » qui traite du coût socio-économique de la violence à l'égard des femmes en Afrique, le Cadre de l'indicateur des inégalités entre les sexes en Afrique, le développement d'une base de données, l'élaboration des tableaux de bord et des profils-pays sur le genre, etc.

4.2.7. Groupe technique spécialisé- Agriculture, Environnement & Ressources Naturelles (GTS-AER)

L'agriculture est l'un des moyens les plus efficaces pour réduire la pauvreté sur le continent. Cela est connu de tous et fait partie intégrante de tous les plans de développement des pays africains. La formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des plans de développement doivent reposer sur des données agricoles complètes, fiables, cohérentes et à jour. Malheureusement, dans la plupart des pays africains, les statistiques agricoles ne sont ni fiables ni cohérentes. De plus, là où elles existent, elles ne sont pas à jour. La qualité et la fiabilité des données agricoles ainsi que leur disponibilité constituent donc des défis majeurs des systèmes statistiques nationaux. En réponse à ces défis, la stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales a été élaborée et approuvée par la Commission de statistique des Nations unies en février 2010.

En vue de mettre en œuvre la stratégie mondiale sur le continent africain, la BAD, en collaboration avec la FAO et la CEA, a élaboré un plan d'action pour l'amélioration des statistiques pour la sécurité alimentaire et le développement agricole et rural durable. Le Plan d'action comporte trois composantes techniques qui jouent un rôle complémentaire dans la mise en œuvre de la stratégie mondiale: (i) l'assistance technique sous la responsabilité de la BAD; (ii) la formation sous la responsabilité de la CEA; et (iii) la recherche sous la responsabilité de la FAO.

Dans le cadre de l'assistance technique, la BAD a appuyé plusieurs pays membres régionaux, en l'occurrence le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi,

le Cabo Verde, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, la Gambie, la Guinée équatoriale, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, le Soudan, le Tchad, le Togo, et la Zambie, à élaborer des plans stratégiques sectoriels pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales (SPARS). De plus, la BAD a appuyé les pays membres régionaux à produire des outils de collecte de données et à organiser des ateliers de formation, de validation et de diffusion des données; et a effectué des évaluations par pays qui ont permis de recueillir des informations vitales sur la capacité statistique des pays membres régionaux à produire les données quantitatives et qualitatives requises. Les évaluations par pays ont été réalisées au cours de l'année 2015 et les résultats ont été discutés lors de la cinquième réunion du Comité directeur régional qui s'est tenu les 26 et 27 janvier 2017 à Dakar, au Sénégal.

Les résultats des évaluations par pays sont les indicateurs de capacité de la statistique agricole relatifs aux dimensions de l'infrastructure institutionnelle, des ressources humaines et financières, des méthodes statistiques utilisées et de la disponibilité de l'information statistique. Les résultats préliminaires montrent une nette amélioration des indicateurs de développement des capacités de nombreux PMR, révélant des améliorations significatives, depuis 2013, de la capacité des PMR à produire des statistiques agricoles plus fiables et plus rapides.

4.2.8. Groupe technique spécialisé – Renforcement des capacités (AGROST)

Depuis sa création en 2009, AGROST a réalisé ce qui suit:

- » la production d'un recueil de centres africains de formation statistique ;
- » une révision des programmes statistiques en Afrique ;
- » le développement d'un programme révisé de formation statistique pour l'Afrique en phase avec la SHaSA 1 ;
- » l'organisation d'une réunion annuelle où les questions liées aux centres de formation sont discutées par les centres de formation statistique, les instituts nationaux de statistique et d'autres partenaires.

AGROST a également joué un rôle clé dans la mise en œuvre de la composante du Plan d'action pour l'Afrique. Il a également joué un rôle important dans la création du Centre panafricain de formation statistique en contribuant à la formulation de la mission de formation du centre.

4.2.9. Groupe technique spécialisé – Emplois et économie informelle (GTS-EI)

Au cours de la 3^{ème} session de StatCom, qui s'est tenue à Cape Town en janvier 2012, le Groupe de travail sur le marché du travail et l'économie informelle a été créé. Ce groupe de travail est dirigé par le Cameroun et le secrétariat technique est assuré par la CUA. Les membres du groupe sont : le Cameroun (président), l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, l'Egypte, le Kenya, la Namibie, le Nigeria, le Sénégal, la Tanzanie, la Tunisie, et le Zimbabwe. Le groupe travaille en étroite coopération avec la BAD, la CEA et AFRISTAT.

Le groupe a pour mandat l'harmonisation et la coordination de la production des statistiques du travail et de l'économie informelle en Afrique. Plusieurs activités ont été entreprises par le groupe avec l'appui technique et financier du BIT à savoir : l'adaptation des normes internationales aux réalités africaines en vue de produire des méthodologies africaines pour les statistiques du travail et l'économie informelle ; l'appui technique et financier aux pays africains et la mobilisation des ressources supplémentaires; la production par la CUA de *l'Annuaire africain sur les statistiques du travail et l'économie informelle* et le *Rapport africain sur l'état du marché de travail et l'économie informelle*.

4.2.10. Groupe technique spécialisé- Enregistrement de faits et de statistiques d'état civil (GTS-CRVS)

Avec le soutien d'autres acteurs du SSA, le groupe a réalisé des progrès significatifs dans l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et de statistiques d'état civil en Afrique. Ses activités ont consisté à :

- » exploiter l'engagement politique pour l'amélioration des systèmes au plus haut niveau gouvernemental, par l'intermédiaire de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil à partir de 2010 et de l'institutionnalisation de la conférence ministérielle en tant que forum permanent de la Commission de l'Union africaine, au cours de la dix-neuvième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine, tenue en juillet 2012 à Addis-Abeba ;

- » créer le Groupe central des systèmes d'enregistrement des faits et de statistiques d'état civil en 2011 avec l'objectif de rassembler tous les acteurs clés du système sur le continent pour travailler dans un cadre commun ;
- » promouvoir la collaboration entre les acteurs clés du système national d'enregistrement des faits et de statistiques d'état civil, par l'organisation de cinq colloques africains consécutifs sur le développement statistique (ASSD) ayant trait au système ;
- » renforcer des capacités à travers l'élaboration de lignes directrices et des formations ciblées. La réalisation clé dans le renforcement des capacités comprenait: (i) l'élaboration d'un guide de numérisation CRVS; (ii) l'élaboration d'un manuel de formation sur la production de statistiques d'état civil à partir d'enregistrements d'état civil et d'un modèle de rapport sur les statistiques d'état civil et les lignes directrices; (iii) l'élaboration d'une Stratégie sur les statistiques de la mortalité en Afrique (2016-2020) dans le but de fournir régulièrement des statistiques harmonisées et précises sur la mortalité et des données sur les causes de décès, afin d'aider à la mise en place de systèmes de mortalité mieux planifiés, mieux conçus et mieux intégrés; (iv) le soutien aux pays dans l'évaluation approfondie des systèmes d'enregistrement des faits et de statistiques d'état civil et l'élaboration de leurs plans stratégiques d'amélioration. Depuis octobre 2016 jusqu'à ce jour, vingt-six pays ont terminé les évaluations CRVS, cinq sont en train de conduire l'évaluation et neuf autres sont sur le point de lancer le processus. Parmi eux, vingt-quatre ont élaboré des plans stratégiques ;
- » promouvoir le partage des connaissances par le biais du site web régional d'enregistrement des faits et de statistiques d'état civil (www.apai-crvs.org); et
- » mettre en place un cadre de suivi: le Secrétariat APAI-CRVS a élaboré un cadre pour documenter et suivre les progrès réalisés par les Etats membres dans l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et de statistiques d'état civil.

4.2.11. Groupe technique spécialisé sur la gestion des données (GTS-Données)

En 2012, le Sommet de l'Union africaine des Chefs d'Etat et de Gouvernement a adopté une résolution demandant à la BAD, à la CEA et à la CUA d'aider d'urgence les pays à améliorer leurs systèmes de gestion et de diffusion des données. En réponse à cette directive, la BAD a lancé l'Autoroute de l'Information en Afrique (AIA) qui comprend l'installation de plates-formes de données ouvertes (PDO) dans 54 pays africains et 16 organisations régionales et sous-régionales pour améliorer la collecte, la gestion et la diffusion des données. L'AIA facilite la présentation de rapports et la mise à jour des données sur les pays directement sur le portail de données de la BAD grâce à un outil de soumission de données, utilisant des normes internationales communes et constituant de ce fait une centrale permettant un accès facile et en temps aux données ayant trait au développement des pays africains.

Depuis sa création, l'AIA a vu ses activités s'étendre aux applications de données supplémentaires ainsi qu'à d'autres organisations régionales et internationales. L'introduction et l'expansion de cette nouvelle initiative des TIC compatibles avec SDMX, qui sert maintenant de système principal de diffusion de données en Afrique, selon la recommandation du FMI, a considérablement amélioré la gestion des données et l'accès du public aux statistiques officielles et autres statistiques en Afrique. L'AIA répond également à la nécessité de disposer de données à jour afin d'évaluer l'impact sur le développement des interventions de la BAD sur le continent conformément à son programme de 5 grands domaines prioritaires de transformation pour l'Afrique. De plus, l'AIA a été reconnue par un certain nombre d'organisations internationales (par exemple, PARIS21, OCDE et Global Partnership for Sustainable Development) en tant que système de gestion et de diffusion de données le plus novateur au monde permettant de suivre les progrès réalisés sur les ODD.

4.2.12. Groupe technique spécialisé- Harmonisation statistique (AGSHa)

La présidence du Groupe AGSHa est assurée par l'Afrique du Sud et le Secrétariat technique est assuré par la CUA. En plus de la BAD et de la CEA, les membres du groupe sont : l'Angola, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, l'Egypte, l'Ethiopie, le Ghana, le Kenya, le Malawi, le Mozambique, le Nigeria, l'Ouganda, le Sénégal et la Tunisie.

Le Groupe a produit plusieurs guides méthodologiques afin d'aider les pays africains à intégrer les principes de la Charte africaine de la statistique

dans les lois statistiques nationales et la SHaSA dans les SNDS. Tous ces documents ont été examinés et approuvés par les différents organes de décision de l'Union africaine.

4.3. Leçons apprises et matrice des actions

Plusieurs problèmes ont entravé la mise en œuvre de la SHaSA 1 au niveau national. Parmi les goulots d'étranglement identifiés, il y a : le manque de volonté politique, les problèmes politiques et sécuritaires, les problèmes de financement des opérations statistiques, le manque de ressources humaines en qualité et en quantité, le manque de capacités techniques, la non-maîtrise de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans la production des statistiques. D'importants efforts doivent être déployés afin de résoudre les problèmes ci-dessus énumérés en vue de la mise en œuvre efficace de la SHaSA 2.

L'analyse des résultats des consultations auprès des différents acteurs du système statistiques africain, des progrès réalisés et des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de la SHaSA 1 ainsi que des difficultés relevées dans la mise en route des travaux de la plupart des groupes techniques spécialisés, permet de retenir quelques leçons (voir tableau 11 et ses 11 leçons) et de faire des propositions d'actions à entreprendre. Ces actions devront être prises en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre de la SHaSA 2.

Tableau 11: Leçons apprises dans la mise en œuvre de la SHaSA 1 et les actions à prendre en compte dans la mise en œuvre de la SHaSA 2

Leçons (L)		Actions (A)	
L1	La non implication de tous les acteurs du SSA dans la formulation de la SHaSA 1 a eu pour conséquence une faible appropriation de celle-ci par ces acteurs	A1	L'utilisation d'une approche participative et inclusive impliquant tous les différents acteurs du SSA, les partenaires au développement, etc. dans l'actualisation de la SHaSA.
L2	La diffusion limitée de la SHaSA 1 et l'absence d'une stratégie de communication pour sa vulgarisation n'a pas permis de la faire connaître par l'ensemble des acteurs du SSA avec pour conséquence la non-appropriation et internalisation	A2	Après son adoption, la SHaSA 2 doit être largement diffusée au sein et à l'extérieur du SSA. Elle doit être intégrée dans les SNDS et les SRDS pour faciliter sa mise en œuvre. Une stratégie de communication sera élaborée et mis en œuvre aux niveaux national, régional et continental avec une participation active des institutions panafricaines (CUA, BAD, CEA, ACBF), de l'Institut de statistique de l'UA et du centre panafricain de formation statistique
L3	En l'absence de mécanisme de coordination à tous les niveaux (pays, CER, continental, international) avec une définition claire des rôles et responsabilités pour chaque acteur, la mise en œuvre de la SHaSA 1 a été fortement hypothéquée	A3	La mise en place d'une chaîne de coordination comprenant les DG/INS (coordonnateurs nationaux), les chefs d'unité statistique des CER et écoles régionales (coordonnateurs régionaux) et les responsables des organisations statistiques des institutions panafricaines, les responsables de l'institut de statistique de l'UA et du centre panafricain de formation statistique (coordonnateurs continentaux). Le CoDG sera le Comité des coordonnateurs avec rôles de comité de direction et du conseil d'administration de l'Institut de statistique et du centre panafricain de formation statistique.
L4	Si la SHaSA n'est pas accompagnée par un plan d'action avec des activités concrètes et réalistes, sa mise en œuvre sera compromise	A4	La SHaSA 2 doit être déclinée en un plan d'action décennal claire comportant des activités établies par ordre de priorité avec des responsabilités partagées.
L5	En l'absence de moyens d'accompagnement notamment des ressources financières adéquates au niveau des institutions leaders et des pays-champions pour la mise en œuvre de la SHaSA, il ne sera pas possible aux GTS d'exécuter les activités prévues.	A5	Le chiffrage des activités devrait être fait et une stratégie de mobilisation des ressources aux niveaux national, régional et international développée afin de mettre en place un fonds commun pour soutenir les pays et les CER ainsi que le fonctionnement des GTS.

Leçons (L)		Actions (A)	
L6	La mise en place d'un mécanisme de suivi, évaluation et d'élaboration et de présentation de rapports est essentiel dans la mise en œuvre efficace de la SHaSA	A6	Dans le cadre de la SHaSA 2, il est prévu d'établir un cadre efficace de mécanisme de suivi, d'évaluation et d'élaboration et de présentation de rapports
L7	Sans la volonté politique franchement affirmée et de façon continue à tous les niveaux des décideurs, le SSA manquera de ressources pour mettre en œuvre la SHaSA et accomplir sa mission.	A7	Prévoir des actions de plaidoyer auprès des décideurs politiques et à terme, mettre en œuvre les décisions prises par les Chefs d'Etat et de gouvernement visant à allouer des ressources adéquates au SSA
L8	Si la cohérence, l'harmonisation interne des données au sein des systèmes statistiques nationaux, la désagrégation des données par district ainsi que la mise en place d'un cadre d'assurance qualité ne sont pas prises en compte, il sera difficile de réussir la mise en œuvre de l'harmonisation statistique aux niveaux régional et continental	A8	Inscrire la cohérence, l'harmonisation interne, la désagrégation des données ainsi que la mise en place d'un cadre d'assurance qualité dans la SHaSA 2 en vue d'assurer l'harmonisation statistique à tous les niveaux national, régional et continental
L9	Si l'accent n'est mis sur l'exploitation des données administratives, l'enregistrement des faits et de statistiques d'état civil, la création de registres d'entreprises et de population, et l'adaptation de la production statistique à l'évolution de la structure des économies et l'élargissement de la couverture statistique pour tenir compte de tous les aspects du développement, le SSA ne pourra pas produire des données statistiques de qualité suffisantes pour les besoins du développement du continent	A9	Prendre en compte dans la SHaSA 2 l'exploitation des données administratives, l'enregistrement des faits et de statistiques d'état civil, la création des registres d'entreprises et de population, et l'adaptation de la production statistique à l'évolution de la structure des économies et l'élargissement de la couverture statistique pour tenir compte de tous les aspects du développement.
L10	En l'absence de leadership de tous les acteurs du SSA où chacun est conscient des rôles et responsabilités qui lui incombent, la mise en œuvre de la SHaSA 2 sera compromise.	A10	Les différents acteurs du SSA doivent prendre conscience de la nécessité de leur responsabilisation et jouer ou assumer correctement et efficacement les rôles et responsabilités qui leur incombent dans la mise en œuvre de la SHaSA 2 afin d'assurer son succès.
L11	Sans culture statistique à tous les niveaux et dans les différentes sphères de la société, la demande en information statistique ne peut s'accroître et la statistique ne pourra avoir les moyens nécessaires pour sa production	A11	Le plaidoyer et la promotion de la culture statistique dans toutes les sphères de la société et l'instauration de dialogue avec les utilisateurs doivent faire partie intégrante de la SHaSA 2

CHAPITRE 5:

Stratégie pour l'harmonisation des statistiques actualisée 2017-2026 (SHaSA 2)

Ce chapitre décrit la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques actualisée (SHaSA 2). L'intention stratégique, la vision, les thèmes et les objectifs ainsi que les initiatives pour chaque objectif sont décrits dans un premier temps. Enfin, toutes les initiatives stratégiques sont reprises dans la matrice stratégique avec les résultats attendus, les indicateurs de performance, les étapes/cibles, les effets, les facteurs stratégiques, les risques et les mesures d'atténuation.

D'une manière générale, la vision, les thèmes et les objectifs stratégiques de la SHaSA 1 ont été jugés pertinents et par conséquent maintenus. La matrice stratégique de la SHaSA 2 prend en compte les propositions d'activités pertinentes et des activités nouvelles ressorties à l'issue de l'évaluation de la matrice de la SHaSA 1 au chapitre précédent.

La SHaSA 2 couvre la période 2017-2026. Elle est accompagnée d'un plan d'action et d'un plan de financement au cours de cette période.

5.1. Motivation stratégique

Les statistiques produites en Afrique ne répondent pas toujours aux besoins des utilisateurs. Elles ne sont pas produites et diffusées à temps ; elles ne tiennent pas compte des thématiques actuelles et des spécificités de l'Afrique ; elles sont produites à l'aide de méthodologies qui ne reflètent pas toujours les réalités africaines ; elles ne sont pas toujours comparables entre pays ; etc.

Ceci est dû à un certain nombre d'entraves que nous avons décrites aux chapitres précédents, notamment l'insuffisance des ressources allouées aux activités statistiques, l'absence de capacités institutionnelles à produire, gérer et diffuser des données, le profil bas des statistiques et la perception de son rôle en Afrique, la coordination inappropriée des activités statistiques, et la faible considération accordée aux spécificités africaines dans la définition des normes internationales. De plus, le faible niveau d'appropriation et l'absence de plans d'action avec les rôles et responsabilités de chaque acteur du SSA, d'un mécanisme de suivi/évaluation, d'élaboration et présentation de rapports et d'une stratégie de mobilisation de ressources pour le financement, ont été à la

base du faible niveau de mise en œuvre de la SHaSA 1 et du manque d'animation de la plupart des groupes techniques spécialisés.

Sur la base de cette analyse, la SHaSA actualisée (SHaSA 2) est conçue pour mettre à la disposition des utilisateurs, une information statistique harmonisée de qualité dans tous les domaines de l'intégration en vue d'alimenter une meilleure formulation et d'assurer un suivi effectif de l'intégration et du développement, conformément aux calendriers des différents agendas. Son objectif général est de contribuer à l'avènement d'une Afrique intégrée, parlant d'une seule voix, et constituant une force dynamique sur la scène mondiale.

5.2. Vision stratégique

La vision du système statistique africain (SSA) se décline comme suit : « *Un système statistique performant qui génère des informations statistiques fiables, harmonisées, disponibles à temps, couvrant toutes les dimensions du développement et de l'intégration politique, économique, sociale, environnementales et culturelle de l'Afrique* ». La vision du SSA, accompagne la mise en œuvre de l'agenda 2063 en vue de l'atteinte de la vision de l'UA qui est de bâtir : « une Afrique intégrée, prospère et en paix, dirigée par ses populations et représentant une force dynamique sur la scène internationale » (Union Africaine, 2009). Elle sera réalisée grâce à la mise en œuvre de la SHaSA 2 qui repose sur quatre piliers stratégiques tels que détaillés dans la section ci-après.

5.3. Thèmes et objectifs stratégiques

La SHaSA 2 entend répondre aux défis relatifs à la production de statistiques de qualité, à la coordination du système statistique africain, au renforcement des capacités institutionnelles ainsi qu'au développement d'une culture statistique à travers le continent. Les quatre thèmes stratégiques et leurs objectifs stratégiques figurent au tableau 12.

5.3.1. Thème stratégique 1 :

Produire des statistiques de qualité pour l'Afrique

Il y a eu des demandes incessantes d'informations statistiques de qualité pour éclairer le processus de formulation des politiques et de prise de décision en Afrique. L'information statistique de qualité est essentielle non seulement pour la conception et la mise en œuvre de politiques aux niveaux national, régional et continental mais aussi pour le suivi de la mise en œuvre de ces politiques et pour l'évaluation de leurs impacts sur la société.

Le thème stratégique 1 constitue une approche claire pour assurer la disponibilité d'une telle information dans tous les domaines de l'intégration et du développement. Il vise la réalisation de trois objectifs : (i) élargir la base de l'information statistique ; (ii) transformer les statistiques existantes en vue de les rendre comparables et (iii) harmoniser les normes et les méthodes de la production statistique.

Tableau 12. Thèmes et objectifs stratégiques de la SHaSA 2

	Thèmes et objectifs stratégiques
1	Thème stratégique 1 : Produire des statistiques de qualité pour l'Afrique
1.1	Objectif stratégique 1.1 : Élargir la base de l'information statistique
1.2	Objectif stratégique 1.2 : Transformer les statistiques existantes pour la comparabilité
1.3	Objectif stratégique 1.3 : Harmoniser les normes et les méthodes de la production statistique
2.	Thème stratégique 2 : Coordonner la production des statistiques de qualité pour l'Afrique
2.1	Objectif stratégique 2.1 : Mettre en place des mécanismes de coordination et de collaboration efficaces
2.2	Objectif stratégique 2.2 : Définir les priorités statistiques pour la mise en œuvre des programmes d'intégration et de développement
3.	Thème stratégique 3 : Développer les capacités institutionnelles durables du Système statistique africain
3.1	Objectif stratégique 3.1 : Réformer et renforcer les systèmes statistiques nationaux
3.2	Objectif stratégique 3.2 : Réformer et renforcer les systèmes statistiques régionaux et continental
3.3	Objectif stratégique 3.3 : Développer les capacités statistiques durables
3.4	Objectif stratégique 3.4 : Mettre en place un environnement technologique efficace
4.	Thème stratégique 4 : Promouvoir une culture de politique et de prise de décisions de qualité
4.1	Objectif stratégique 4.1 : Prendre des décisions fondées sur des faits grâce à l'utilisation accrue des statistiques
4.2	Objectif stratégique 4.2 : Améliorer la communication de l'information statistique.

Objectif stratégique 1.1 : Elargir la base de l'information statistique

Cet objectif stratégique vise l'élargissement de la base existante de l'information statistique pour couvrir tous les domaines de l'intégration et du développement, notamment les domaines politique, économique, social, environnemental et culturel ainsi que l'adaptation de la production statistique à l'évolution de la structure des économies. Cela implique la conduite régulière d'opérations de recensements généraux de la

population et de l'habitat, des enquêtes auprès des ménages, des recensements et enquêtes agricoles, des enquêtes économiques, le renforcement et la mise en valeur des sources administratives y compris le système d'enregistrement de l'état civil, le développement des registres du commerce, des centrales de bilan, de cartes géographiques, des données désagrégées jusqu'au niveau local.

Au sein de cet objectif, la communauté statistique africaine tirera profit des sources de

données nouvelles et novatrices pour combler le manque de données et répondre à la demande de données dans de nouveaux domaines. Tout ceci permettra d'assurer la disponibilité d'une large gamme de données statistiques à moindre coût pour répondre à une demande de données permanemment croissante.

Objectif stratégique 1.2 : Transformer les statistiques existantes pour la comparabilité

Cet objectif stratégique demande l'adoption de méthodologies de retraitement et d'ajustement ainsi que la production et la validation de données comparables. Ces données statistiques comparables sont nécessaires à la formulation éclairée de politiques et du processus de prise de décision, en appui au programme d'intégration et de développement.

Objectif stratégique 1.3 : Harmoniser les normes et les méthodes de la production statistique

L'adaptation des normes et méthodes internationales aux réalités africaines permettra de disposer de données statistiques harmonisées en appui au programme d'intégration et de développement et contribuera à l'applicabilité des standards et des méthodes internationaux dans le contexte spécifique de l'Afrique.

5.3.2 Thème stratégique 2 : Coordonner la production des statistiques de qualité pour l'Afrique

A plusieurs reprises, l'absence de coordination des activités statistiques a été considérée comme

le principal obstacle au développement statistique en Afrique. Les interventions non coordonnées des différents acteurs peuvent conduire non seulement à la duplication des activités mais également à l'utilisation inefficace des ressources.

Le thème stratégique 2 comprend des initiatives pour la réalisation d'un système statistique africain plus coordonné.

Objectif stratégique 2.1 : Mettre en place des mécanismes de coordination et de collaboration efficaces

La mise en place d'un mécanisme de coordination efficace implique (i) la mise en œuvre d'un protocole définissant les rôles et responsabilités de chaque acteur du SSA, (ii) le renforcement du CCSA et (iii) la coopération entre les différents acteurs. Il est prévu que ces initiatives conduiront notamment à une utilisation efficace des ressources et à un environnement réglementé du développement statistique.

Objectif stratégique 2.2 : Définir les priorités statistiques pour la mise en œuvre des programmes d'intégration et de développement

L'identification des priorités statistiques, la sélection et la définition des indicateurs statistiques, conduiront à un programme de travail harmonisé du SSA conforme aux politiques d'intégration et de développement.

5.3.3 Thème stratégique 3 : Développer les capacités institutionnelles durables du système statistique africain

Le renforcement des capacités du système statistique africain est au cœur de cette stratégie parce qu'en son absence, les membres du SSA ne seront pas capables de produire et de diffuser les statistiques harmonisées de qualité essentielles et qui sont nécessaires pour les programmes de développement et d'intégration.

La mise en œuvre du thème stratégique 3 demande la réalisation de ses trois objectifs stratégiques, à savoir (1) réformer et renforcer les systèmes statistiques nationaux ; (2) développer des capacités statistiques durables ; et (3) mettre en place un environnement technologique efficace.

Objectif stratégique 3.1 : Réformer et renforcer les systèmes statistiques nationaux

L'adoption de lois statistiques et des cadres réglementaires conformes à la Charte africaine de la statistique, l'élaboration d'un code d'éthique professionnelle pour le métier du statisticien africain, l'intégration des statistiques dans les processus nationaux de développement, le développement et la mise en œuvre des stratégies nationales pour le développement de la statistique, l'organisation des évaluations par les pairs, la mise en place de financements suffisants et durables pour les activités statistiques sont autant d'éléments qui concourent au renforcement et à la réforme des systèmes statistiques nationaux.

In fine, ce qui est visé à travers ces initiatives est une meilleure coordination et un meilleur développement des activités statistiques, des SSN efficaces, des INS autonomes et professionnellement indépendants, des financements des activités statistiques adéquats et durables, de meilleurs cadres réglementaires pour les activités statistiques. Tout ceci devrait favoriser l'émergence d'une meilleure gouvernance statistique et un plaidoyer en faveur des statistiques.

Objectif stratégique 3.2 : Réformer et renforcer les systèmes statistiques régionaux et continental

Cet objectif stratégique vise la création de structures professionnellement indépendantes relatives à la gouvernance, la création d'unités chargées des statistiques dans les secrétariats des CER qui n'en ont pas encore (CEN-SAD, IGAD), le renforcement des fonctions statistiques des CER et l'opérationnalisation de l'Institut de statistique de l'Union africaine. Les résultats attendus sont notamment : des programmes harmonisés et une meilleure coordination du développement statistique.

Objectif stratégique 3.3 : Développer les capacités statistiques durables

Cet objectif sera réalisé à travers le développement d'un programme harmonisé de formation, la mise en place et le renforcement des centres de formation continue des INS, le renforcement des écoles et centres de formation statistique et démographique, l'opérationnalisation du Centre panafricain de formation statistique de Yamoussoukro, la participation aux programmes interna-

tionaux de formation, les contacts et l'implication des Jeunes Statisticiens Africains (YAS) dans les activités statistiques à tous les niveaux. Les résultats attendus sont notamment la formation de statisticiens compétents, les centres de formation statistique comme pôle d'excellence de renommée mondiale, l'accroissement d'un pool de cadres statisticiens expérimentés et opérationnels.

Objectif stratégique 3.4 : Mettre en place un environnement technologique efficace

Le développement d'un système d'information de gestion (SIG) pour assurer le suivi du programme d'intégration, la mise en place d'une banque de données statistiques, et la standardisation des outils et plates-formes de diffusion, aideront à la réalisation de cet objectif. Les résultats attendus de la mise en œuvre de ces initiatives sont notamment : un suivi effectif des efforts d'intégration et de développement; une meilleure formulation des politiques et une prise de décision fondée sur des faits ; la diffusion des données cohérentes et d'information statistique accessible.

5.3.4 Thème Stratégique 4 : Promouvoir une culture de politique et de prise de décisions de qualité

L'absence d'une culture statistique constitue un autre obstacle au développement statistique en Afrique. Les décideurs et le public en général ignorent le rôle que les statistiques peuvent jouer dans la société, ce qui a un impact négatif sur la qualité des statistiques et justifie tous les problèmes qui en résultent.

Le thème stratégique 4 cherche à aborder ce problème en (i) faisant la promotion des politiques et des décisions fondées sur des faits, à travers l'utilisation accrue des statistiques ; et (ii) améliorant la communication de l'information statistique.

Objectif stratégique 4.1 : Prendre des décisions fondées sur des faits grâce à l'utilisation accrue des statistiques

La mise en œuvre des initiatives retenues sous cet objectif permettra aux décideurs et aux législateurs d'utiliser la statistique dans leurs discours et de faire un plaidoyer appuyé pour l'utilisation des statistiques. Ceci permettra d'améliorer la qualité des politiques et des décisions et subseqüemment d'améliorer leurs résultats économiques et sociaux.

Objectif stratégique 4.2 : Améliorer la communication de l'information statistique

Ceci implique le développement d'une stratégie pour la diffusion des données et un plan de communication, qui déboucheront sur une utilisation accrue des statistiques et l'amélioration de la qualité des politiques et des décisions.

Tableau 13. Matrice stratégique pour les statistiques harmonisées de qualité par thème et objectif

5.4. Matrice stratégique pour les statistiques harmonisées de qualité par thème et objectif

5.4.1 THEME STRATEGIQUE 1 : Produire des statistiques de qualité pour l'Afrique

Objectif stratégique 1.1 : Elargir la base de l'information statistique

Initiative Stratégique	Résultat immédiat/Pro-duit	Indicateurs de Performance	Etapes/cible	Effets	Facteurs stratégiques favorables	Risques/mesures d'atténuation
1.1.1. Organisation régulière des recensements de la population et de l'habitat (RGPH)	La Cartographie Censitaire est actualisée ; Les Informations statistiques sur la population (composition, distribution, taille et croissance, migration, etc.), l'emploi, l'éducation, les secteurs social et économique, la santé, logement/conditions de vie, pauvreté, dimension genre, les projections, etc. sont disponibles ;	Nombre de pays ayant organisé des RGPH au cours de la décennie 2015 -2024 et publié les résultats.	30 pays ont organisé et publié les résultats de leur RGPH au cours de la période 2015-2020 ; 55pays ont organisé et publié les résultats de leur RGPH à l'horizon 2024	Meilleure connaissance de la population et de l'habitat, et des indicateurs socio-économiques ; Eclairage des agendas d'intégration et de développement (ex. plans nationaux de développement, Agenda 2063, 2030 Agenda, Stratégie de la BAD 2013-2022	Engagement, capacité et compétence des pays africains à planifier et conduire les recensements. Disponibilité des NTIC, mobiles, ordinateurs, technologique mobile, internet, etc.	Ressources non disponibles à temps et/ou insuffisantes Faible capacité technique et de volonté politique Niveau de priorité très faible accordée aux RGPH dans les pays. <i>Mesures d'atténuation :</i> Mise en place d'un fonds statistique Accroître le plaidoyer en faveur des RGPH Coopération sud-sud Mutualisation des efforts, Utilisation des TIC

Initiative Stratégique	Résultat immédiat/Projet	Indicateurs de Performance	Etapes/cible	Effets	Facteurs stratégiques favorables	Risques/mesures d'atténuation
1.1.2. Organisation régulière des enquêtes auprès des ménages	Les informations statistiques sur la population (composition, distribution, taille et croissance, migration, etc.), l'emploi, l'éducation, les secteurs social et économique, la santé, logement/conditions de vie, pauvreté, dimension genre, les projections, etc. sont actualisées et disponibles ;	Nombre de pays ayant organisé des enquêtes auprès des ménages par type d'enquête au cours de la décennie 2015-2024 et publié les résultats.	40 pays ont organisé et publié les résultats des enquêtes auprès des ménages au cours de la période 2015-2020 ; 55 pays ont organisé et publié les résultats de leurs enquêtes auprès des ménages à l'horizon 2024	Actualisation des indicateurs socio-économiques ; Eclairage des agendas d'intégration et de développement (ex. plans nationaux de développement, Agenda 2063, 2030 Agenda, Stratégie de la BAD 2013-2022)	Engagement, capacité et compétence des pays africains à planifier et conduire les enquêtes auprès des ménages. Disponibilité des NTIC, technologie mobile, ordinateurs, PDA, internet, etc.	Ressources non disponibles à temps et/ou insuffisantes Faible capacité technique et de volonté politique <i>Mesures d'atténuation :</i> Mise en place d'un fonds statistique Renforcement du plaidoyer en faveur des enquêtes statistiques Coopération sud-sud Mutualisation des efforts, Utilisation des TIC

Initiative Stratégique	Résultat immédiat/Produit	Indicateurs de Performance	Étapes/cible	Effets	Facteurs stratégiques favorables	Risques/mesures d'atténuation
1.1.3. Organisation régulière de recensements agricoles et des enquêtes annuelles sur l'agriculture.	Les Statistiques agricoles et rurales sont disponibles ; les Statistiques sur la sécurité alimentaire sont disponibles ; La Performance et l'information pour le suivi de la situation du secteur agricole sont mises en place	Nombre de pays participant au Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020 (2016 – 2025) Nombre de pays qui organisent des enquêtes agricoles.	35 pays organisent des recensements jusqu'en 2020 et publient les résultats. 45 pays organisent des enquêtes agricoles annuelles et publient les résultats.	Meilleure sécurité alimentaire et nutrition Amélioration de l'information sur le monde rural Mise à disposition des informations utiles pour les projets agricoles	Engagement, capacité et compétence des pays africains à planifier et conduire les enquêtes et les recensements agricoles. Disponibilité des NTIC, mobiles, ordinateurs, PDA, internet, etc	Ressources non disponibles à temps Manque de capacité technique et de volonté politique <i>Mesures d'atténuation :</i> Mise en place d'un fonds statistique Accroître le plaidoyer en faveur des recensements et enquêtes statistiques agricoles Coopération sud-sud Mutualisation des efforts, Utilisation des TIC
<ul style="list-style-type: none"> • 114.a : Recensement agricole : • 114.b : Enquêtes agricoles : 						

Initiative Stratégique	Résultat immédiat/Pro-duit	Indicateurs de Performance	Etapes/cible	Effets	Facteurs stratégiques favorables	Risques/mesures d'atténuation
1.1.4. Organisation régulière de recensements et d'enquêtes économiques :	les Statistiques industrielles (production, prix, valeur ajoutée, nombre d'entreprises par branche économique, etc.) sont disponibles ;	Nombre de pays qui organisent des recensements économiques (ex. recensement des entreprises) au cours de la période 2017-2026	40 pays effectuent les recensements économiques et publient résultats en 2020	Renforcement et amélioration des connaissances sur les secteurs économiques couverts par les recensements et enquêtes économiques	Engagement, capacité et compétence des pays africains à planifier et conduire les enquêtes et les recensements économiques.	Ressources non disponibles à temps et/ou insuffisantes
• 114.a : Recensement économique :	les Statistiques économiques (les comptes nationaux (trimestriels et annuels), les Statistiques des prix à la consommation des ménages, les Statistiques sur la distribution (commerce intérieur) et le commerce frontalier sont disponibles ;	Nombre de pays qui organisent régulièrement des enquêtes économiques	55 pays effectuent les recensements économiques et publient résultats en 2026		Forte demande en données statistiques pour éclairer les décideurs (ex : taux d'inflation, taux de croissance économique, taux d'intérêt, investissement, etc.	Faible capacité technique et de volonté politique
• 114.b : Enquêtes économiques	la Perception des investisseurs est connue ; les Informations statistiques sur l'Innovation, la recherche et développement, les Infrastructures, le Transport, la communication, l'Energie, les Ressources naturelles, l'Environnement, le Changement climatique, le Tourisme et les biens culturels, etc. sont disponibles ;	Périodicité des recensements et enquêtes économiques	55 pays effectuent les enquêtes économiques et publient les résultats en 2020 et 2026		Renforcement du plaidoyer en faveur des enquêtes statistiques	Mesures d'atténuation : Mise en place d'un fonds statistique
					Coopération sud-sud	Utilisation des TIC

Initiative Stratégique	Résultat immédiat/Produit	Indicateurs de Performance	Etapas/cible	Effets	Facteurs stratégiques favorables	Risques/mesures d'atténuation
1.1.5 Enquêtes sur le secteur informel	Information statistique sur le secteur informel sont disponibles ;	Nombre de pays organisant des enquêtes sur le secteur informel Périodicité des enquêtes	20 effectuent des enquêtes sur le secteur informel (SI) et publient les résultats en 2020. 45 pays effectuent des enquêtes sur le SI et publient les résultats en 2026.	Meilleure gestion de l'économie et du secteur informel	Le secteur informel est une composante essentielle des économies africaines	Manque de capacité technique Non mobilisation de ressources suffisantes. <i>Mesures d'atténuation :</i> Mise en place d'un fonds statistique Renforcement des capacités techniques des pays
1.1.6. Organisation régulière de la collecte des données sur la gouvernance, la paix et la sécurité (enquêtes et sources administratives)	Information statistique sur: - la paix - la sécurité - la gouvernance sont disponibles ;	Nombre de pays organisant des enquêtes et/ou utilisant les sources administratives pour la collecte des données sur la paix, la sécurité et la gouvernance	25 pays qui organisent des enquêtes annuelles et/ou utilisent les sources administratives sur la paix, la sécurité et la gouvernance et publient les résultats à partir de 2018 ; 35 pays à partir de 2020 et 55 pays à l'horizon 2026	Bonne connaissance des questions de gouvernance, de la situation de paix et de sécurité	La gouvernance, la paix et la sécurité sont désormais retenues comme objectifs de développement durable et à ce titre elles constituent une priorité aux niveaux national, régional, continental et international.	Faible capacité technique et faible volonté politique Ressources non disponibles à temps <i>Mesures d'atténuation :</i> Mise en place d'un fonds statistique Renforcement des capacités techniques des pays

Initiative Stratégique	Résultat immédiat/Projet	Indicateurs de Performance	Etapes/cible	Effets	Facteurs stratégiques favorables	Risques/mesures d'atténuation
1.1.7. Développement et organisation de la collecte de l'information socio-économique à partir des sources administratives	La couverture des sources de données est améliorée ; Les coûts liés à la collecte des données sont réduits ; La qualité des données Et informations statistiques sur les critères de convergence économique est améliorée ; les Registres de commerce et Annuaires des entreprises sont mis en place et exploités ;	Nombre de pays qui collectent l'information socio-économique à partir des sources administratives ; Nombre de manuel ou guide méthodologiques par domaine statistique disponibles ;	55 pays publient les informations socio-économiques à partir des sources administratives en 2018	Meilleure connaissance de la situation économique	Les pays s'intéressent à la collecte des données socio-économiques à partir des sources administratives	Faible capacité technique pour organiser la collecte et l'exploitation des données ainsi que l'analyse des résultats <i>Mesures d'atténuation :</i> Renforcement des capacités techniques des pays
1.1.8. Amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et de statistiques d'état civil	des systèmes voire des bases de données sur l'état civil sont mis en place ;	Nombre de pays ayant un système effectif de registres d'état civil	30 pays ayant des systèmes effectifs de registres d'état civil en 2020 et 55 pays en 2026	Politique d'état civil mieux renseignée Meilleur suivi des mouvements de populations	Le suivi de l'état civil est retenu dans les priorités nationales, régionales, continentales et internationales	Faible capacité technique des pays pour organiser l'état civil, la collecte, l'exploitation et l'analyse des données de l'état civil <i>Mesure d'atténuation :</i> Renforcement des capacités techniques des pays

Objectif stratégique 1.2 : Transformer les statistiques existantes pour la comparabilité

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateur de performance	Étapes / Cible	Effets	Facteurs stratégiques favorables	Risques/mesures d'atténuation
1.2.1. Adoption de méthodes de traitement et d'ajustement	Les Manuels sur les méthodologies de traitement et d'ajustement sont disponibles par domaine statistique ;	Nombre de manuels avec des méthodologies harmonisées pour le continent par domaine statistique ;	Manuels sur les méthodologies de traitement et d'ajustement des données à partir de 2018.	Statistiques comparables pour la formulation des politiques et la prise de décision en appui à l'intégration et au développement	Engagement, capacité et compétence des pays africains à mettre en œuvre les normes et standards internationaux	Difficultés d'adapter la technologie et les méthodologies internationales au contexte africain. <i>Mesures d'atténuation :</i> Adaptation des technologies et méthodologies aux réalités du continent
1.2.2. Production et validation des données comparables.	Les données comparables sont publiées et disponibles ;	Nombre de domaines statistiques ayant des données comparables	Données statistiques comparables dans tous les domaines de l'intégration au plus tard en 2020.	Statistiques comparables pour la formulation des politiques et la prise de décision en appui à l'intégration et au développement	Accord d'harmonisation et de comparabilité des données dans le cadre de la mise en œuvre de la SHA-SA	Normes et standards différents d'une région à l'autre Manque de capacité technique <i>Mesures d'atténuation :</i> Développement des méthodologies et outils communs d'harmonisation Renforcement des capacités des pays Coopération sud-sud

Objectif Stratégique 1.3 : Harmoniser les normes et les méthodes de la production statistique

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateur de performance	Etape / Cible	Effets	Facteurs stratégiques favorables	Risques/mesures d'atténuation
1.3.1. Opérationnalisation des groupes techniques spécialisés (GTS)	Les Programmes de travail de chaque GTS sont disponibles ;	Nombre de réunions Nombre de manuels par domaine statistique	Au moins 2 réunions/an pour chaque GTS	Méthodologies sectorielles améliorées et adaptées au contexte africain Harmonisation des méthodes de travail Statistiques harmonisées	Accord de mise en place des GTS dans le cadre de la mise en œuvre de la SHA-SA	Non adhésion des pays aux GTS Ressources insuffisantes <i>Mesures d'atténuation :</i> Mise en place des moyens pour le fonctionnement des GTS
1.3.2. Mise en œuvre des normes et méthodes adoptées par les GTS	Les Manuels sur les normes et méthodes communes sont disponibles	Nombre de domaines statistiques harmonisés.	55 pays appliquent les normes communes au plus tard en 2020.	Normes et méthodes internationales applicables aux réalités africaines.	Opportunités aux statisticiens africains de se rencontrer, discuter et adopter des positions sur les questions relatives aux statistiques, de l'Agenda 2063, des 5 Priorités de la BAD et des ODD.	Absence de méthodes d'origine africaine pour tenir compte des valeurs politiques, économiques et culturelles, et des pratiques en vigueur sur le continent. <i>Mesures d'atténuation</i> Révision, définition de normes et méthodologies tenant compte des valeurs politiques, économiques et culturelles, et des pratiques en vigueur sur le continent.
1.3.3. Développement d'un cadre d'assurance qualité [kit de qualité] et de cohérence des données nationales entre secteurs	Les Données de qualité validées et certifiées sont disponibles ;	Nombre de pays ayant un cadre d'assurance qualité fonctionnel	55 pays ont des cadres d'assurance qualité à partir de 2020	Amélioration de la qualité des données	Demande forte de données cohérentes et de qualité certifiées	Manque de capacité technique Faible leadership des INS <i>Mesures d'atténuation</i> Renforcement des capacités techniques du SSN Renforcement du leadership des INS au sein du SSN

5.4.2 THEME STRATEGIQUE 2 : Coordonner la production des statistiques de qualité pour l'Afrique
Objectif stratégique 2.1 : Mettre en place des mécanismes de coordination et de collaboration efficaces

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateur de performance	Etape / Cible	Effets	Facteurs stratégiques favorables	Risques/mesures d'atténuation
2.1.1. Développement d'un protocole définissant les rôles et les responsabilités de des acteurs du SSA dans le cadre de la mise en œuvre de la SHaSA 2	La Stratégie ou le protocole est élaboré(e) et en vigueur	Nombre d'acteurs qui appliquent le protocole ou la stratégie	Tous les acteurs du SSA appliquent le protocole et jouent correctement leur rôle à partir de 2017	Meilleure coordination du SSA	Volonté de collaborer entre les institutions	Non adhésion au protocole Mesures d'atténuation Sensibilisation des acteurs du SSA
2.1.2. Renforcement des activités du Comité de Coordination Statistique en Afrique (CCSA)	Les Programmes annuels des activités du SSA sont disponibles ; Les Calendriers des réunions et événements sont arrêtés	Existence d'un programme de travail du CCSA ; Nombre de réunions et événements	Mise en œuvre du Programme statistique annuel commun à partir de 2017	Programme harmonisé Statistiques harmonisées ;	Volonté des acteurs du SSA à coopérer et travailler ensemble dans le cadre de la SHaSA	Inefficacité du CCSA lié au non-fonctionnement Mesures d'atténuation Sensibilisation des acteurs du SSA Relance des activités lors de la mise en œuvre de la SHaSA ²
2.1.3. Renforcement de la coordination au niveau régional	La Stratégie régionale de développement de la statistique (SRDS) arrimée à la SHaSAll est disponible ; Des réunions Régionales de coordination de la SRDS sont	Nombre de régions ayant une SRDS arrimée à la SHaSA 2 ; Nombre de régions ayant tenu au moins 2 réunions de coordination par an ;	6 CER ont élaboré/actualisé leur SRDS en 2018 8 CER disposent de SRDS à partir de 2020.	Meilleure coordination au niveau régional Mise en œuvre de la SHaSA 2 au niveau régional à travers la mise en œuvre de la SRDS	Volonté des CER à travailler sur la base des SRDS et à animer l'exécution des SNDS de leurs pays membres	Insuffisance de ressources au niveau des CER Non adhésion des pays membres à la SRDS Mesures d'atténuation Prévoir des fonds pour l'exécution des SRDS dans les budgets des CER

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateur de performance	Etape / Cible	Effets	Facteurs stratégiques favorables	Risques/mesures d'atténuation
2.1.4. Développement et mise en œuvre des SNDS arrimées à la SHaSA 2	SNDS arrimées à la SHaSA 2 sont disponibles ; Rapports de mise en œuvre des SNDS sont disponibles ;	Nombre de pays ayant développé/actualisé la SNDS arrimée à la SHaSA 2 Nombre de pays engagés dans la mise en œuvre des SNDS arrimées à la SHaSA 2	40 pays ayant conçu/actualisé leur SNDS arrimée à la SHaSA 2 en 2020 et 55 pays en 2024 40 pays ayant mis en œuvre leur SNDS en 2020 et 55 pays en 2024	La SHaSA 2 et les SRDS sont mises en œuvre dans les pays à travers leurs SNDS	Volonté des pays à travailler sur la base de la SHaSA 2 et des SRDS	Insuffisance de ressources au niveau des pays Non adhésion des acteurs nationaux à la SNDS et à la SHaSA 2 <i>Mesures d'atténuation</i> Fonds pour l'exécution des SNDS dans les budgets des pays Elaboration des SNDS de façon participative et inclusive
2.1.5. Nomination des coordonnateurs nationaux, régionaux et continentaux de SHaSA 2	le cadre institutionnel de la SHaSA 2 est opérationnel	Nombre de Coordonnateurs nommés et effectivement en fonction	55 pays, 8 CER, 4 institutions panafricaines, AFRISTAT, 8 CFS ont des coordonnateurs en 2017	Meilleure coordination de la mise en œuvre de la SHaSA 2	Volonté des acteurs à mettre en œuvre la SHaSA 2 de manière coordonnée	Non adhésion des acteurs du SSA Faible niveau de leadership <i>Mesures d'atténuation</i> : Renforcement du leadership Plaidoyer en faveur de la statistique
2.1.6. Renforcement de la coopération sud-sud	les capacités statistiques dans les domaines Statistiques bénéficiant de la coopération retenus sont améliorées	Nombre de pays engagés dans la coopération Sud-Sud par domaine statistique	Tous les pays sont engagés dans la coopération sud-sud à partir de 2017	Système statistique africain renforcé	De nombreux pays disposent de capacités techniques à partager	Faible niveau d'implication de certains acteurs <i>Mesures d'atténuation</i> Mise en place d'un cadre de partenariats avec tous les acteurs du SSA y compris les fondations, la société civile, les partenaires, les utilisateurs, etc.

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateur de performance	Etape / Cible	Effets	Facteurs stratégiques favorables	Risques/mesures d'atténuation
2.1.7. Etablissement de partenariats solides avec les fondations, la société civile, les partenaires, etc. dans le continent et en dehors du continent.	les acteurs et des partenaires Financiers et Techniques sont impliqués dans le développement de la statistique africaine	Nombre de protocoles de partenariat noués (signés ou non) avec les différents acteurs et PTF	55 pays ont des partenariats solides avec les autres acteurs du SSN à partir de 2018	Systèmes statistiques nationaux améliorés. Meilleure mobilisation autour de la statistique	Existence de plus en plus de producteurs non officiels	Faible niveau d'implication de certains acteurs <i>Mesures d'atténuation</i> Mise en place d'un cadre de partenariats avec tous les acteurs du SSA y compris les fondations, la société civile, les partenaires, les utilisateurs, etc.

Objectif stratégique 2.2: Définir les priorités statistiques pour la mise en œuvre des programmes d'intégration et de développement

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateur de performance	Etape / Cible	Effets	Facteurs stratégiques favorables	Risques/mesures d'atténuation
2.2.1. Identification des domaines statistiques prioritaires	Le Plan d'action continental sur 10 ans est disponible	Nombre de secteurs statistiques couverts	Tous les secteurs statistiques couverts dans le Plan d'action	Programme de travail statistique harmonisé conformément aux priorités de l'Agenda 2063, de la Stratégie de la Bad 2013-2022 et ses 5 priorités ; et l'Agenda 2030 avec les ODD	Volonté politique du SSA de suivre la mise en œuvre des agendas de développement	Non-validation des priorités statistiques retenues dans la SHaSA <i>Mesures d'atténuation</i> développement des priorités statistiques de façon inclusive et participative Validation le CoDG
2.2.2. Sélection et définition des indicateurs statistiques	Les Indicateurs statistiques, leurs définitions et leurs formules et techniques de calcul sont disponibles	Nombre d'indicateurs statistiques produits et publiés	Indicateurs statistiques mis à jour chaque année.	Système statistique africain harmonisé pour répondre aux priorités de l'Agenda 2063, de la Stratégie de la Bad 2013-2022 et ses 5 priorités ; et l'Agenda 2030 avec les ODD	Engagement des pays à suivre la mise en œuvre les agendas de développement	Faible capacité technique des pays pour le suivi des indicateurs retenus <i>Mesures d'atténuation</i> Renforcement des capacités techniques des pays

5.4.3 THEME STRATEGIQUE 3 : Développer les capacités institutionnelles durables
du système statistique africain

Objectif stratégique 3.1 : Réformer et renforcer les systèmes statistiques nationaux

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateur de performance	Etape / Cible	Effets	Facteurs stratégiques favorables	Risques/mesures d'atténuation
3.1.1. Mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique (CAS)	Les Instruments de ratification sont disponibles ; La Charte Africaine de la statistique est intégrée dans les instruments juridiques des pays et des CER (Loi, SNDS, SRDS, etc.)	Nombre de pays ayant signé et/ou ratifié la charte et pris en compte la charte dans leurs instruments juridiques.	55 pays ont ratifié en 2020	SSA dispose d'un cadre juridique et réglementaire	Charte en vigueur depuis 2015	Faible adhésion aux principes de la Charte du fait de la non-ratification par certains pays <i>Mesures d'atténuation</i> Plaidoyer pour la ratification
3.1.2. Actualisation de la charte pour y intégrer les questions émergentes (méga données, révolution des données, open data, etc.)	Le processus de révision de la Charte africaine de la statistique a démarré	Nombre de pays ayant pris en compte la charte révisée dans leurs instruments juridiques	55 pays ont pris en compte la charte révisée dans leurs instruments juridiques en 2022	SSA dispose d'un cadre juridique et réglementaire actualisé	Volonté des pays à avoir de politique commune sur les questions émergentes	Non adhésion des pays aux thèmes émergents <i>Mesures d'atténuation</i> Plaidoyer pour la mise en œuvre de la Charte actualisée
3.1.3. Développement d'un code d'éthique professionnelle du statisticien africain et d'un système de protection du statisticien africain	Un Code d'éthique professionnelle du statisticien africain est disponible ; Corps de métier du statisticien africain est établi ; Le Statut des statisticiens africains est disponible et reconnu	Nombre de pays appliquant le code d'éthique professionnelle du statisticien africain Nombre de pays reconnaissant les statuts de statisticiens africains	55 appliquent le code d'éthique professionnelle du statisticien africain et un système de protection du métier de statisticien africain sont adoptés au plus tard en 2020	Protection du métier du statisticien africain Possibilité de mobilité professionnelle des statisticiens dans l'espace africain	Volonté des pays d'avoir un espace professionnelle ouvert à tous les statisticiens africains	Non adhésion des pays à l'initiative continentale en matière de code d'éthique <i>Mesures d'atténuation</i> : Plaidoyer pour le code d'éthique professionnelle

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateur de performance	Etape / Cible	Effets	Facteurs stratégiques favorables	Risques/mesures d'atténuation
3.1.4. Mise en place d'un financement durable en faveur des activités statistiques et mutualisation des ressources	Le Fonds africain de la statistique est disponible et fonctionnel ; Les Fonds nationaux de la statistique sont fonctionnels	Fonds africain Fonds régionaux et nationaux ; autres dispositions de financement Viabilité des sources de financement	Fonds africain de statistique créé en 2018 Au moins 25 Fonds nationaux de la statistique créés en 2020	Financement suffisant et durable pour les activités statistiques du continent	Initiatives en faveur du financement durable de la statistique (ex. allocation de 0,15% du budget national à la statistique, taxe stat.)	Faible volonté politique et leadership <i>Mesure d'atténuation :</i> Plaidoyer en faveur du financement de la statistique
3.1.5. Organisation des évaluations par les pairs	Les Rapports des évaluations par les pairs sur les systèmes statistiques nationaux sont disponibles	Nombre de pays évalués	25 pays évalués jusqu'en 2018 ; 35 pays évalués en 2020 et 55 pays évalués en 2026	Systèmes statistiques nationaux améliorés.	Existence d'une décision du Sommet de l'UA sur l'institutionnalisation de l'évaluation par les pairs	Ressources non disponibles à temps <i>Mesure d'atténuation :</i> Plaidoyer en faveur de la sécurisation du financement des évaluations par les pairs
3.1.6. Dotation et/ou Création des INS avec autonomie de gestion et indépendance professionnelle	Les INS sont autonomes, et professionnellement indépendants	Nombre d'INS autonomes et professionnellement indépendants	30 INS autonomes et professionnellement indépendants en 2018 55 INS autonomes et professionnellement indépendants en 2026	Meilleure adaptation des ressources aux besoins de la production statistique Amélioration de la qualité des produits statistiques	Mise en vigueur de la charte africaine de la statistique	Insuffisance de ressources financières Manque de volonté politique <i>Mesures d'atténuation :</i> Plaidoyer en faveur de la statistique Assurer l'indépendance professionnelle

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateur de performance	Etape / Cible	Effets	Facteurs stratégiques favorables	Risques/mesures d'atténuation
3.1.7. Mise en place de structures de gouvernance en vue de promouvoir la production statistique	Les organes de gouvernance de la SHaSA 2 sont mis en place (Conseils/Comités/Associations statistiques) et sont fonctionnels	Nombre de pays disposant de Conseils/Comités/Associations statistiques fonctionnels.	55 pays créent des structures de gouvernance 2020	Meilleure gouvernance et plaidoyer en faveur des statistiques.	Plusieurs pays ont déjà mis en place des structures de gouvernance	Faible volonté politique Absence de leadership des structures de gouvernance de la statistique <i>Mesures d'atténuation :</i> Plaidoyer en faveur de la statistique

Objectif stratégique 3.2 : Réformer et renforcer les systèmes statistiques régionaux et continental

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateur de performance	Etape / Cible	Effets	Facteurs stratégiques favorables	Risques/mesures d'atténuation
3.2.1. Création de fonctions statistiques dans les CER qui n'en ont pas encore (ex. CEN-SAD et IGAD)	Les Entités statistiques des CER sont fonctionnelles	Nombre d'entités statistiques fonctionnelles créées	2 entités statistiques mises en place au plus tard en 2020	Meilleure coordination du développement statistique au sein des CER.	Plus de 6 CER disposent des entités statistiques fonctionnelles.	Faible volonté politique <i>Mesures d'atténuation :</i> Plaidoyer en faveur de la statistique au sein des CER
3.2.2. Opérationnalisation de l'Institut de statistique de l'Union africaine	L'Institut de statistique de l'UA est fonctionnel	Programmes d'activités Rapports d'activités Plan d'action 2017-2026	Mise en œuvre des activités nouvelles du plan d'action de 2017 à 2026	Activités statistiques harmonisées et mises en valeur et développées sur le continent.	Décision créant l'institut	Insuffisances de ressources allouées à l'institut <i>Mesures d'atténuation :</i> Allocation adéquate des ressources

Objectif stratégique 3.3 : Développer les capacités statistiques durables

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateur de performance	Etape / Cible	Effets	Facteurs stratégiques favorables	Risques/mesures d'atténuation
3.3.1. Création de centres de formation continue dans les INS ou renforcement de centres existants	Les Centres de formation sont créés. Centres de formation existants sont renforcés	Nombre de centres créés Nombre de centres renforcés	10 centres créés ou renforcés en 2020. 20 centres créés ou renforcés en 2026	Amélioration des capacités techniques du personnel statistique des SSN	Initiative en cours Lancement des travaux du centre panafricain de formation statistique de Yamoussoukro	Faible priorité accordée à la formation continue Insuffisances de ressources allouées à la formation continue <i>Mesures d'atténuation :</i> Accorder une grande priorité à la formation continue Allocation adéquate des ressources
3.3.2. Renforcement des capacités des écoles et centres de formation statistique et de données géographiques	Les écoles et centres de formation statistique sont devenus des pôles d'excellence en matière de formation statistique.	Nombre d'écoles et de centres qui bénéficient de renforcement de capacité	2 écoles et centres en 2020 5 écoles et centres en 2026	Amélioration qualitative et quantitative de l'enseignement dispensé par les écoles et centres	Les unités de formation visées existent déjà et forment elles-mêmes des programmes de renforcement de capacité statistique	Insuffisances de ressources allouées au renforcement des capacités <i>Mesures d'atténuation :</i> Allocation adéquate des ressources en faveur des écoles et des centres de formation statistique
3.3.3. Participation aux programmes internationaux de formation statistique	Les Statisticiens sont formés dans des programmes internationaux	Nombre de statisticiens africains ayant participé aux programmes internationaux de formation statistique	200 Statisticiens formés par an	Amélioration quantitative des compétences des statisticiens africains	Existence de programmes internationaux de formation statistique	Insuffisance de coordination Insuffisances de ressources <i>Mesures d'atténuation :</i> Coordination par le centre panafricain de formation statistique. renforcement des ressources dédiées aux programmes

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateur de performance	Etape / Cible	Effets	Facteurs stratégiques favorables	Risques/mesures d'atténuation
3.3.4. Renforcement des capacités des jeunes statisticiens africains (coaching et encadrement)	Les Jeunes statisticiens sont mieux initiés à la pratique du métier, et bien encadrés	Nombre de jeunes encadrés	100 jeunes par an	Renforcement des capacités des jeunes statisticiens africains (coaching et encadrement)	Existence de plusieurs programmes en faveur des jeunes statisticiens	Insuffisance de coordination Insuffisances de ressources <i>Mesures d'atténuation :</i> Coordination par l'Institut de statistique de l'UA Renforcement des ressources dédiées aux programmes des jeunes statisticiens
3.3.5. Opérationnalisation du centre panafricain de formation statistique	Des programmes spécialisés de troisième cycle, de la formation continue et de la formation des non-statisticiens sont mis en place.	Nombre de programmes Nombre de cadres formés	3 programmes de 3 ^{ème} cycle mis en place d'ici 2020 et 5 vers 2026 100 statisticiens par an dans divers domaines statistiques 20 cadres non statisticiens formés par an	Amélioration qualitative et quantitative des compétences des statisticiens africains	Existence du centre et soutien apporté par le SSA	Retard dans la préparation des programmes Insuffisance des ressources <i>Mesures d'atténuation :</i> Respect des délais dans l'élaboration des programmes Allocation adéquate des ressources au Centre

Objectif stratégique 3.4: Mettre en place un environnement technologique efficace

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateur de performance	Etape / Cible	Effets	Facteurs stratégiques favorables	Risques/mesures d'atténuation
3.4.1. Développement d'un système d'information intégré avec des maillons aux niveaux national, régional et continental	Les maillons essentiels du SSA disposent des sous-systèmes d'informations fiables, intégrés et en réseau	Nombre d'acteurs disposant d'un sous-système en réseau Nombre de domaines couverts	55 pays membres du réseau en 2018 55 sous-systèmes sont accessibles	Meilleur stockage des données Amélioration de l'accessibilité aux données des pays	Existence de l'autoroute de l'information développée par la BAD aux niveaux des pays, régions et continental	Non appropriation des autoroutes de l'information par les différents acteurs du SSA Absence de maintenance du système <i>Mesures d'atténuation :</i> Renforcement de la formation des acteurs du SSA sur les différents modules des autoroutes de l'information Allocation des moyens suffisants pour la maintenance

5.4.4 THEME STRATEGIQUE 4 : Promouvoir une culture de politique et de prise de décisions de qualité

Objectif stratégique 4.1 : Prendre des décisions fondées sur des faits grâce à l'utilisation accrue des statistiques

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateurs de performance	Etape / Cible	Effets	Facteurs stratégiques favorables	Risques/mesures d'atténuation
4.1.1. Dialogue entre les SSA et les décideurs et les législateurs pour que leurs discours soient basés sur la statistique	Les statistiques sont utilisées dans les discours et interventions et pour les décisions de qualité	Nombre de rencontres organisées par les SSA Nombre de décideurs appliquant les statistiques dans la prise de décision Utilisation des statistiques dans les débats au parlement, etc.	Réunions avec les décideurs et les parlementaires aux niveaux national, régional et continental à partir de 2018	Décisions de qualité améliorées Résultats améliorés sur le plan socio-économique	Les programmes de gouvernance des pays privilégient l'utilisation des statistiques fiables pour les dialogues.	Pilotage socio-économique à vue sans se référer à la statistique. <i>Mesures d'atténuation :</i> Renforcement du plaidoyer pour l'utilisation des statistiques

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateurs de performance	Etape / Cible	Effets	Facteurs stratégiques favorables	Risques/mesures d'atténuation
4.1.2. Plaidoyer en faveur de l'utilisation des statistiques	La Stratégie du plaidoyer, le Rapport annuel sur le dialogue avec les gouvernements, les parlements, la société civile et le secteur privé sont disponibles	Nombre de pays avec une stratégie de plaidoyer	Stratégie de plaidoyer finalisée et mise en œuvre dans les 55 Etats à partir de 2018	Décisions de qualité améliorée Résultats améliorés sur le plan économique et social.	Les programmes de gouvernance des pays privilégient l'utilisation des statistiques fiables pour les dialogues.	Marginalisation de la statistique au moment des décisions vitales Mauvaise interprétation des statistiques <i>Mesures d'atténuation :</i> Renforcement du plaidoyer pour l'utilisation des statistiques
4.1.3. Intégration des statistiques dans les plans nationaux et régionaux de développement	La SNDS et la SRDS sont intégrés comme axes stratégiques des plans nationaux et régionaux de développement	Nombre de pays ayant intégré la SNDS comme axe stratégique de leurs plans de développement Nombre de CER ayant intégré la SRDS comme axe stratégique de leurs stratégies de développement	20 pays ayant la SNDS comme axe stratégique de leur plan de développement en 2018 55 pays ayant la SNDS comme axe stratégique de leur plan de développement en 2026 8 CER ayant la SRDS comme axe stratégique de leur plan de développement en 2020	Décisions de qualité améliorées Résultats améliorés sur le plan socio-économique	Programme de gouvernance des pays Calendrier de suivi de la mise en œuvre des agendas d'intégration et de développement	Absence de volonté politique de faire de la statistique un axe cardinal de la stratégie de développement <i>Mesures d'atténuation :</i> Renforcement du plaidoyer en faveur de la statistique

Objectif stratégique 4.2: Améliorer la communication de l'information statistique

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateur de Performance	Etape / Cible	Résultat	Facteurs stratégiques favorables	Risques/mesures d'atténuation
4.2.1. Développement d'une stratégie pour la diffusion des données	Le Plan de diffusion, les Stratégies/lignes directrices sur la diffusion de l'information statistique sont disponibles	Nombre des pays disposant d'une stratégie de diffusion	20 pays ayant une stratégie de diffusion en 2018 55 pays ayant une stratégie de diffusion en 2026	Meilleure information sur les statistiques disponibles Amélioration de l'accessibilité aux données	Certains acteurs du SSA disposent déjà des systèmes et outils de diffusion de données	Léthargies des acteurs en matière de diffusion des données <i>Mesures d'atténuation :</i> Renforcement de l'utilisation des moyens modernes de diffusion des données
4.2.2. Développement d'un plan pour la communication aux niveaux national, régional et continental	Plans approuvés et la Stratégie de communication sur la SHaSA 2, les SRDS et les SNDS sont disponibles	Nombre de pays disposant de plans de communication Nombre de pays disposant de sites Web Utilisation du site web Perception de l'utilisateur Perception du personnel	Augmentation annuelle de 10% de visiteurs du site web à partir de 2018 Enquête biannuelle sur la satisfaction des utilisateurs organisée à partir de 2018.	Accroissement de l'utilisation des statistiques. Meilleur connaissance et mise en œuvre de la SHaSA 2	Le SSA reconnaît le rôle-clé de la communication dans le domaine de la statistique. <i>Mesures d'atténuation :</i> Renforcement de l'utilisation des moyens modernes de communication	Faiblesses des acteurs du SSA en matière de communication <i>Mesures d'atténuation :</i> Renforcement de l'utilisation des moyens modernes de communication

CHAPITRE 6:

Mécanisme de mise en œuvre de la SHaSA 2

Le mécanisme de mise en œuvre est un aspect crucial de la stratégie. C'est pour cette raison que les différentes parties prenantes du SSA ont été associées et consultées au cours du processus de sa conception et de son actualisation. Cette démarche permet d'assurer une bonne exécution de l'ensemble des activités retenues de façon consensuelle en fonction des ressources disponibles. Elle favorise aussi le suivi, l'évaluation des performances ainsi que l'élaboration et la présentation des rapports de la SHaSA 2.

En plus de la matrice stratégique du chapitre V, le plan d'action et le plan de financement de la SHaSA 2 sont élaborés, pour la période 2017-2026, en tenant compte des priorités et des capacités des différents acteurs du SSA.

6.1. Structure de gouvernance

La mise en œuvre de la SHaSA 2 se fera suivant un schéma qui implique les acteurs de la statistique, les décideurs politiques, le secteur privé et tous ceux qui s'intéressent à la statistique en Afrique. Elle se fera par le truchement des activités des organisations continentales et des systèmes statistiques régionaux et nationaux. Cette approche implique la mise en place d'un dispositif pyramidal cohérent permettant au SSA de répondre aux besoins en statistiques fiables harmonisées, aux niveaux national, régional, continental et international. La structure de gou-

vernance de la SHaSA 2 est présentée dans le diagramme 3.

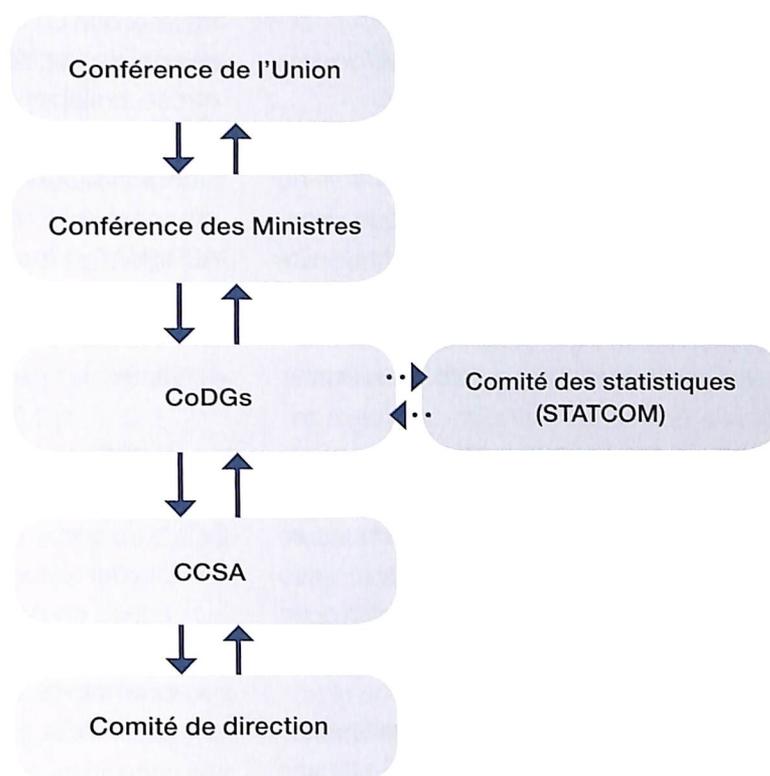
Conférence de l'Union

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine (le Sommet) adoptera les directives requises pour la mise en œuvre de la SHaSA 2. Elle sera régulièrement informée par la Conférence des Ministres sur la mise en œuvre de la SHaSA 2.

Conférence des Ministres

Chaque année, un rapport sur la mise en œuvre de la SHaSA 2 sera préparé par l'Institut de statistique de l'UA et transmis au CoDG qui, après examen et validation, le soumettra à la la Conférence des Ministres, (Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique), pour examen et recommandations au Sommet. Cela permettra aux Ministres d'examiner de façon minutieuse les difficultés et les opportunités identifiées en vue de faire des propositions sur la mise en œuvre efficace de la SHaSA 2.

Diagramme 3. Organigramme de la gouvernance de la SHaSA 2 au niveau continental



Comité des Directeurs Généraux (CoDG)

L'Institut des statistiques de l'UA assurera le rôle de Secrétariat du CoDG et sera soutenu techniquement dans ses fonctions par la CUA, la BAD, la CEA et l'ACBF. La mise en œuvre de la stratégie se fera sous la supervision technique du CoDG. Le CoDG examinera le rapport préparé par le CCSA sur la mise en œuvre de la SHaSA 2 et fera des recommandations à la Conférence des ministres. De plus, il reviendra au CoDG de superviser les activités de STA-

TAFRIC et du centre panafricain de formation statistique. Il définira l'orientation stratégique de ces deux institutions et, en cas de besoin, procédera à l'évaluation technique de la mise en œuvre de leurs activités et programmes.

Le CoDG est composé des Directeurs généraux des Instituts nationaux de statistiques de tous les pays africains. Pour une meilleure efficacité dans la mise en œuvre de la SHaSA 2, le CoDG pourra inviter les agences du système des Nations unies dont les institutions de Bretton Woods, la

société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, les fondations qui appuient la statistique en Afrique à prendre part à ses différentes sessions, à titre d'observateurs.

Comité des statistiques (StatCom-Afrique)

La CEA, qui joue un double rôle en tant que bras régional des Nations unies et une partie du paysage institutionnel régional en Afrique, organisera tous les deux ans une réunion du Comité de statistique en Afrique, communément connu sous le nom de StatCOM-Afrique. Les responsabilités du Comité de statistique sont les suivantes:

- » établir un lien entre le système statistique africain et la Commission de statistique des Nations unies pour informer la communauté statistique mondiale des progrès réalisés en matière d'harmonisation de statistiques en Afrique;
- » formuler des recommandations destinées à inscrire la mise en œuvre de la SHaSA 2 dans l'optique stratégique définie par le Comité pour le développement de la statistique en Afrique ; et
- » discuter des questions statistiques actuelles, des lignes directrices méthodologiques, des recommandations et des normes internationales et de la façon dont elles peuvent être appliquées dans le cadre de la SHaSA 2 en tenant compte des réalités africaines.

Comité de coordination statistique en Afrique (CCSA)

Le CCSA sera renforcé pour coordonner les travaux des GTS. L'Institut de statistique de l'UA servira de secrétariat au CCSA et travaillera en étroite collaboration avec d'autres institutions panafricaines. Le CCSA sera présidé par le Président du CoDG. Ses autres membres comprennent les 5 membres du Bureau du CoDGs, AFRISTAT et les CER.

Les termes de référence du Comité sont les suivants:

- » promouvoir la coordination générale, l'intégration et la complémentarité;
- » plaider pour le développement des statistiques en Afrique;
- » promouvoir et coordonner la mise en œuvre de SHaSA 2;
- » examiner le rapport du comité de direction sur la mise en œuvre de la SHaSA 2 et faire des recommandations au CoDG ;
- » élaborer un programme des d'événements statistiques conjoints ;
- » veiller au bon fonctionnement des GTS ;
- » s'efforcer de soulager les pays africains du fardeau de la production de rapports;
- » veiller à ce que les recommandations tiennent compte des réalités africaines;

- » coordonner les mécanismes pour faciliter l'utilisation des systèmes internationaux;
- » promouvoir les bonnes pratiques;
- » créer des groupes de travail en fonction des besoins;
- » coordonner la préparation du CoDG;
- » Assurer le suivi des recommandations du CoDG;
- » veiller au suivi de la mise en œuvre des recommandations du CoDG ; et
- » veiller également à l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations du CoDG.

Comité exécutif (CE)

Afin de coordonner efficacement la mise en œuvre de SHaSA 2, des coordinateurs aux niveaux national, régional et continental seront nommés. Chaque pays désignera un coordonnateur national de la SHaSA 2 pour sa mise en œuvre dans les systèmes statistiques nationaux en se servant de la SNDS. De même, aux niveaux régional et continental, les CER, les organisations et les écoles régionales de statistique et les organisations panafricaines régionales nommeront des coordonnateurs régionaux et continentaux à leurs niveaux. Les coordonnateurs sont responsables de la mise en œuvre des directives / règlements dans leurs pays, régions et institutions respectifs assurent un suivi approprié et préparent régulièrement des rapports sur la mise en œuvre de la SHaSA 2. Un rapport annuel consolidé sera préparé et soumis au CCSA pour examen.

Le Comité exécutif (CE) est composé de tous les coordonnateurs aux niveaux national, régional et continental.

6.2. Arrangements institutionnels techniques pour la mise en œuvre de la SHaSA 2

6.2.1. Groupes Techniques Spécialisés

Les Groupes Techniques Spécialisés (GTS) seront redynamisés afin de poursuivre leurs activités dans chaque domaine statistique identifié, sous la coordination des pays et la responsabilité de l'Institut statistique de l'UA. Ils seront rationalisés et mieux orientés vers l'obtention de résultats. Ces groupes, comprenant tout au plus une vingtaine de membres, seront composés de spécialistes statisticiens et d'autres professionnels de la statistique des Etats membres, des institutions panafricaines, des CER, des agences spécialisées, des agences régionales et internationales, de la société civile, du secteur privé et d'autres spécialistes des domaines concernés. L'adhésion se fera sur la base du volontariat et de manière tournante entre les pays. La présidence des groupes doit être tournante. La représentativité géographique et linguistique dans les groupes et la continuité du travail de groupe doivent être assurées.

Les GTS prépareront et mettront en œuvre des plans d'action sectoriels pour l'harmonisation statistique dans le domaine concerné ; ils développeront et/ou adopteront les normes, standards internationaux et des guides méthodologiques pour l'harmonisation statistique dans leurs domaines respectifs.

Tableau 14. Liste et composition des groupes techniques spécialisés

No	Groupes Techniques Spécialisés	Pays chef de file ou Champions (à déterminer)	Secrétariat	Composition (autres membres)
01	GTS-GPS. Gouvernance, Paix & Sécurité		CUA/BAD	CEA, NEPAD, APRM, ACBF, CER, Etats membres
02	GTS-ES. Secteur extérieur (Commerce extérieur et balance des paiements)		CUA/ABCA	CEA, BAD, ACBF, CER, AFRITAC, Etats membres
03	GTS-MF. Monnaie & Finances		ABCA	CUA, CEA, BAD, ACBF, CER, AFRITAC, Etats membres.
04	GTS-NA&P (AGNA). Statistiques des comptes nationaux et des Prix		CEA/ BAD, CUA	CER, AFRISTAT, AFRITAC, Etats membres
05	GTS-II&T. Infrastructure, Industries & Tourisme		BAD/NEPAD	CUA, CEA, ACBF, CER, Etats membres
06	GTS-PF&S. Finances publiques, Secteur privé et investissements		BAD	CUA, CEA, ACBF, CER, AFRISTAT, AFRITAC, Etats membres
07	GTS-STE. Science, Technologie & Education		CUA/ACBF/NEPAD	BAD, CEA, CER, Etats membres
08	GTS-So. Démographie, Migrations, Santé, Développement humain, Protection sociale & Genre		CEA/CUA	BAD, ACBF, CER, Afristat, Etats membres
09	GTS-Env. Agriculture, Environnement & Ressources Naturelles		BAD//CUA	CEA, ACBF, CER, FAO, PNUE, Etats membres
10	GTS-CB (AGROST). Formation statistique et Renforcement des capacités.		CEA/ACBF/ CUA	BAD, CER, Afristat, Ecoles statistiques, ACBF, Afritac, Etats membres
11	GTS-Statistique du travail et Secteur Informel		CUA/BAD / AFRISTAT	CEA, CER, BIT, Etats membres
12	GTS-Classification		CEA / AFRISTAT	CUA, BAD, Afristat, CER, Etats membres
13	GTS- Statistiques sur les faits d'état civil		CEA/CUA	BAD, AFRISTAT, CERs, Etats membres, UNICEF, UNFPA, OMS
14	GTS- sur le développement durable		CUA/BAD/ CEA	AFRISTAT, CERs, Pnud, Etats membres, NEPAD

No	Groupes Techniques Spécialisés	Pays chef de file ou Champions (à déterminer)	Secrétariat	Composition (autres membres)
15	GTS- TIC pour la production statistique		BAD/CUA	CEA, AFRISTAT, CERs, Etats membres, CFS,
16	GTS- Mobilisation de la volonté politique		CUA/BAD	CEA, AFRISTAT, CER, Etats Membres,
17	GTS-Questions statistiques émergentes		BAD/CEA/ACBF	CUA, AFRISTAT, CER, PNUD, CFS, Etats Membres
18	GTS-Stratégies nationales pour le développement de la statistique		CUA/BAD/CEA	ACBF, AFRISTAT, CERs, PARIS21, Etats membres, CFS,

L'institut des statistiques de l'UA assistera les pays africains dans la mise en œuvre de ces normes et méthodologies par le truchement des missions d'assistance technique, des ateliers régionaux, des formations nationales, des stages d'immersion, des ateliers de partage de connaissances ainsi que la coopération sud-sud, etc. Un engagement continu en faveur du renforcement des capacités statistiques des pays et des CER devra être envisagé.

Chaque GTS devra tenir au moins deux réunions par an. Au total dix-huit GTS seront constitués (voir tableau 14) dans les différents domaines statistiques. En plus des 13 GTS existants, cinq nouveaux seront créés : GTS sur la mobilisation de la volonté politique; GTS sur les TIC pour la production statistique ; GTS sur les questions statistiques émergentes ; GTS sur le développement durable (Agenda 2063, Stratégie 2013-2022 de la BAD, programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses ODD) et GTS sur les SNDS. Les experts des pays africains membres du groupe d'experts des Nations unies sur les ODD

(IAEG-SDGs) devront faire partie de ce groupe. Dans la mesure du possible, les GTS devront coordonner/synchroniser leurs activités avec celles des groupes similaires d'autres cadres/programmes régionaux et continentaux.

6.2.2. Les pays chefs de file ou champions

Des pays chefs de file ou champions seront désignés pour diriger les GTS en vue de la mise en œuvre effective de la SHaSA 2. Les institutions panafricaines assureront le secrétariat des différents groupes et STATAFRIC établira leurs programmes d'activités (voir tableau 14).

6.2.3. Rôles de l'Institut de Statistique de l'Union Africaine

Conformément à la Charte africaine de la statistique, le mandat légal de la production des statistiques officielles des pays est du ressort exclusif des autorités statistiques nationales. Cela relève de la souveraineté nationale des Etats. De même, l'harmonisation, la production et la validation des données statistiques officielles sur toute l'Afrique seront du ressort exclusif de l'Institut des statistiques de l'UA dénommé STA-TAFRIC créé par Décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine (annexe 1). C'est l'Institut qui aura la légitimité de valider et publier en dernier ressort les statistiques officielles sur les pays africains.

Principes pour son positionnement de l'Institut de Statistique de l'Union Africaine

Les principes suivants doivent guider le positionnement de l'Institut :

- i) *tutelle* : sans être un département de la CUA, l'Institut sera sous la tutelle de l'Union africaine ;
- ii) *indépendance scientifique et professionnelle*. L'institut doit jouir d'une indépendance scientifique et professionnelle, en particulier vis-à-vis du pouvoir politique et de tout groupe d'intérêt. Les méthodes, concepts et nomenclatures utilisés pour l'exécution d'une opération statistique ne doivent être choisis que par les autorités statistiques sans aucune influence de quelque forme que ce soit et dans le respect des règles d'éthique et de bonne conduite (cf. Charte africaine de la statistique) ;
- iii) *mandat juridique pour la publication des statistiques officielles sur l'Afrique et porte-parole de l'Afrique*: ayant pour base de production les pays, l'Institut doit disposer d'un mandat juridique clair l'habilitant à rassembler, vérifier, valider et publier les statistiques africaines en relation avec le développement et l'intégration africaine. Il doit être le porte-parole ou la voix de l'Afrique dans le domaine statistique au niveau international ;
- iv) *autonomie organisationnelle et financière* : l'Institut doit disposer de son propre budget qui puisse lui assurer son autonomie financière vis-à-vis de ses bailleurs y compris les organes de décision de l'Union africaine. Il doit disposer de ressources suffisantes et stables pour lui permettre de répondre aux besoins de statistiques requises pour le développement et l'intégration africaine aux niveaux national, régional et continental. La mise à disposition de ces ressources incombe principalement aux gouvernements des Etats membres et aux institutions panafricaines, notamment : la BAD, la CUA, l'ACBF et la CEA. Par ailleurs, un appui financier sera sollicité auprès des partenaires au développement qui apportent un soutien au continent dans le domaine de la statistique ;
- v) *crédibilité* : l'Institut doit jouir d'une grande crédibilité aux niveaux national, régional, continental et international. Il sera un centre d'excellence permettant au continent africain de s'affirmer comme un des pôles scientifiques du monde dans le domaine de la statistique. Il sera le garant de la qualité des statistiques produites sur l'Afrique, de la validation et de la certification des données

statistiques africaines qu'il publiera en tant que source de données la plus fiable ;

- vi) *pouvoir et autorité* : l'Institut doit être doté d'un pouvoir supranational afin de faire adopter et appliquer par tous les acteurs statistiques du continent, les normes, les standards, les directives, les décisions etc. qu'il élabore. Il aura le pouvoir de convoquer les dirigeants de haut niveau et les acteurs politiques pour discuter ou pour résoudre les problèmes statistiques ;
- vii) *nomination des responsables* : la nomination des responsables devra se faire par appel à candidature au niveau international, limité aux ressortissants des Etats membres de l'Union africaine. Les personnes qui l'incarnent doivent jouir d'une grande crédibilité au sein des communautés statistiques africaine et internationale.

Mandats, missions et rôles

- » la vision de l'institut est de : « être le Centre de référence pour la production des statistiques officielles de qualité sur l'Afrique » ;
- » il sera au cœur de la mise en œuvre de la SHaSA 2 dont il assumera le secrétariat et coordonnera, en cette qualité, toutes les initiatives stratégiques et veillera à leur mise en œuvre ;
- » L'Institut doit avoir le mandat d'assurer les audits techniques en statistique auprès des CER et des pays africains, afin de vérifier les opérations statistiques, les méthodologies et instruments de collecte utilisés, les

processus de collecte etc., la certification des données en vue de garantir la qualité des statistiques produites sur l'Afrique, et l'unicité des sources de données sur le continent. Il devra également faire des audits organisationnels (évaluation par les pairs des SSN, etc.) ;

- » l'institut devra être un organe pilote d'accompagnement du continent en matière d'intégration africaine et l'organe de veille en matière de convergence économique ;
- » il pourra organiser l'assistance technique en faveur des pays à leur demande ; favoriser la coopération sud-sud notamment entre les INS du continent ; favoriser le partage de l'innovation et des bonnes pratiques et expériences, etc. ;
- » l'Institut sera chargé de la coordination et de la régulation du système statistique africain en vue de la production des statistiques de qualité sur le continent ;
- » il sera chargé de l'organisation des travaux des GTS et de la consolidation de leurs rapports ;
- » il organisera un cadre commun de travail sur le suivi de la mise en œuvre des trois programmes à tous les niveaux ; et
- » il devra mettre en place un système permettant la protection du métier de statisticien africain.

Un protocole définissant clairement le mandat, les rôles, les pouvoirs et le domaine d'autorité de

l'institut ainsi que ses relations avec les institutions existantes, sera préparé et adopté.

6.2.4. Rôles du Centre panafricain de formation statistique

Créé en 2013 par décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine (annexe 2), le centre va jouer un rôle incontournable en matière de renforcement des capacités statistiques dans le cadre de la mise en œuvre de la SHaSA 2.

Le Centre panafricain de statistique sera une structure complémentaire aux écoles et aux centres de formation existants et servira d'instrument pour remplacer les chaînons manquants des programmes de formation.

Les mêmes principes énoncés pour STATAFRIC s'appliquent au Centre pour son positionnement :

- i) *Tutelle* : sans être une unité de la CUA, l'Institut sera sous la tutelle de l'Union africaine ;
- ii) *Indépendance scientifique et professionnelle* : le centre aura une indépendance scientifique et professionnelle, en particulier vis-à-vis du pouvoir politique et de tout groupe d'intérêt ;
- iii) *Mandat juridique* : Coordination et harmonisation de la formation statistique ;
- iv) *Autonomie organisationnelle et financière* : le Centre doit disposer de son budget qui puisse lui assurer son autonomie financière vis-à-vis de ses bailleurs y compris les organes de décision de l'Union africaine. Il doit disposer de ressources suffisantes

et stables pour lui permettre de répondre aux besoins de formation statistique dans le cadre du renforcement de capacités statistiques nécessaire au développement et à l'intégration africaine aux niveaux national, régional et continental. La mise à disposition de ces ressources incombe principalement aux gouvernements des Etats membres ;

- v) *Crédibilité* : le Centre est un centre d'excellence permettant au continent africain de s'affirmer comme un des pôles scientifiques du monde dans le domaine de la formation en statistique. Il est le garant de la qualité de la formation statistique en Afrique et de la certification des diplômes statistiques ;
- vi) *Pouvoir et autorité* : le Centre doit être doté d'un pouvoir supranational pour définir des normes et curricula harmonisés, et, en tant qu'organisme accréditeur, procéder à l'évaluation régulière des centres et des écoles de formation statistique afin d'adapter les programmes de formation aux besoins et aux exigences du marché du travail enfin convoquer les dirigeants de haut niveau et les acteurs politiques pour discuter et résoudre les problèmes statistiques ; et
- vii) *Nomination des responsables* : tout comme pour l'Institut de statistique de l'Union africaine, la nomination des responsables devra se faire par appel à candidature au niveau international, limité aux ressortissants des Etats membres de l'Union africaine. Les personnes qui l'incarnent doivent jouir d'une grande crédibilité au sein des communautés statistique africaine et internationale.

Mandats, missions et rôles

La **Vision** du centre est de : « *Être le centre de référence en matière de formation dans le cadre du renforcement de capacités statistiques en Afrique* ».

Complémentaires à ceux des écoles et des universités africaines de formation en statistique et en démographie existantes, le mandat, les missions et les rôles du centre s'articulent autour des éléments suivants :

- » *coordination et harmonisation* de la formation en statistique en Afrique ;
- » *organisme accréditeur des écoles et centres de formation* : Sur la base d'un cadre définissant les normes et les curricula harmonisés, en tant qu'organisme accréditeur, le Centre devra procéder à l'évaluation des écoles de formation statistique en Afrique et assurer l'accréditation en matière de formation statistique en Afrique en collaboration avec l'AfSA ;
- » *renforcement* des capacités, formation et recherche en statistique ;
- » *supervision de la certification de diplômes dans les écoles et universités de formation statistique* : le centre va superviser la certification de diplômes dans les écoles et universités de formation statistique et entreprendre des évaluations régulières des centres et écoles de formation afin d'adapter les programmes de formation aux besoins et exigences du marché du travail ;
- » *validité et reconnaissance des diplômes* : le Centre devra se rapprocher également du Centre Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), de l'UNESCO et des Ministères de l'enseignant supérieur des Etats membres pour la reconnaissance et la validation des diplômes à créer dans les nouvelles filières. Les certificats et les diplômes reconnus par le Centre devront être reconnus par les pays membres et donner droit à des avancements et/ou à des bonifications au niveau des pays ; et
- » *mobilité* : faciliter la mobilité des étudiants et des enseignants et supprimer les barrières linguistiques entre les statisticiens du continent.

Un protocole définissant clairement le mandat, les rôles, les pouvoirs et le domaine d'autorité du centre et ses relations avec les écoles, centres de formation et universités existants, sera préparé et adopté.

Programmes de formation du Centre

Comme lieu de partage et d'échange d'expériences et de connaissances, le centre devra offrir :

- » des programmes d'études de troisième cycle (spécialisation dans les différents domaines de la statistique : comptabilité nationale, statistiques agricoles, prix, etc.) et la formation continue;
- » des formations spécifiques adaptées aux besoins des pays et si nécessaire des formations délocalisées ;

- » des cours de langues ; et
- » des cours sur le management des organisations statistiques, le marketing statistique, le leadership, le plaidoyer, la culture statistique, la statistique pour les non-statisticiens et les décideurs politiques, les médias, la pédagogie pour les enseignants des écoles et centres de formation initiale, etc., toutes les questions émergentes et d'actualité dans le domaine statistique notamment les mégadonnées.

Le centre se veut également le lieu de mise à niveau régulière des connaissances théoriques et pratiques en statistique au profit du personnel enseignant des écoles et centres de formation statistique. Il pourra également organiser des rencontres entre employeurs et étudiants.

Le centre établira un partenariat ou réseau avec les centres, les écoles, les universités existantes. Pour la spécialisation, le centre pourra organiser des formations en alternance (formation et stage) ou suivant d'autres formules.

6.2.5. Comité scientifique

Un comité scientifique composé d'universitaires, de chercheurs et d'utilisateurs de statistiques sera créé pour évaluer les programmes de travail annuels du Centre et de l'Institut afin d'assurer la cohérence et l'alignement avec les besoins des utilisateurs et l'évolution de la structure des économies.

6.2.6. Rôles des associations nationales de statisticiens et de l'association des statisticiens africains

Les associations nationales, l'Association des Statisticiens africains (AfSA), STATAFRIC et le centre doivent travailler en étroite collaboration en matière de contrôle de l'éthique professionnelle, de la certification de la profession de statisticiens africains en Afrique et d'accréditation des centres et écoles. Les associations devront attirer et maintenir les statisticiens africains en leur sein en offrant des opportunités et informations (offres d'emplois, cours en ligne, colloques et séminaires à coûts réduits, nouveaux développements en statistique, etc.). Les associations doivent défendre les intérêts des statisticiens africains et promouvoir la culture statistique au sein des différents segments de la société.

6.2.7. Partenariats renforcés

Le développement de la statistique en Afrique est une entreprise très complexe et énorme qui fait intervenir plusieurs acteurs. Dans le contexte de l'apparition des deux nouveaux acteurs à savoir l'Institut de statistique de l'UA et le Centre panafricain de formation statistique auxquels la SSA a confié la mission de coordination de la mise en œuvre de la SHaSA 2 et de la formation respectivement, il devient impérieux de renforcer les partenariats existant entre les entités du système statistique africain. A ce titre, les institutions panafricaines (CUA, BAD, CEA, ACBF), les CER, AFRISTAT vont dynamiser, en parfaite synergie, leur collaboration pour réussir la mise en œuvre du plan d'action de la SHaSA 2 (2017-2026) dans les pays.

Un accent particulier sera mis sur le rôle des CER comme principaux bras techniques de la SHaSA 2, chargés de l'animation de sa mise en œuvre dans leur espace géographique. Ceci nécessite le renforcement de la collaboration effective entre les Etats membres, la coopération sud-sud et la mutualisation des efforts et des ressources. L'objectif principal visé ici est de s'assurer que les CER jouent effectivement leur rôle de relai et travaillent harmonieusement à la mise en œuvre des politiques ou décision de nature continentale dans leurs régions respectives.

Ce nouveau contexte appelle à nouer d'autres types de partenariats notamment avec le secteur privé qui pourra contribuer au financement de la statistique, des fondations, de la société civile, des partenaires au développement, des chercheurs, des académiciens, des médias et journalistes, des utilisateurs, etc. à l'intérieur et en dehors du continent africain.

Le tableau 15 ci-après reprend la liste des différentes réunions qui seront organisées par les structures de gouvernance de mise en œuvre de la SHaSA 2.

Tableau 15. Liste des réunions des structures de gouvernance de la SHaSA 2

Groupe	Description
Groupes Techniques Spécialisés (GTS)	Réunion des dix-huit (18) GTS deux fois par an (un total de 20 à 25 personnes)
Comité exécutif (coordinateurs de la SHaSA 2)	Réunion des coordonnateurs de la SHaSA 2 (une fois l'an)
Bureau de CoDG, chefs des unités de statistique dans les organisations panafricaines, les CER, les organisations statistiques régionales et les CFS	Réunion du CCSA (deux fois par an)
Directeurs généraux des INS, responsables des organisations statistiques et responsables des CFS	Réunion de la session annuelle du Comité de Direction (CoDG) et STATCOM (tous les 2 ans)
Ministres des Finances, de la Planification, de l'intégration et du développement économique	Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique
Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine	Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine

CHAPITRE 7 :

Suivi, évaluation et rapports

Le suivi et l'évaluation, l'élaboration et la présentation de rapports, seront des activités essentielles pour assurer une mise en œuvre efficace de la SHaSA 2. Cette mise en œuvre est décrite, en annexe, dans une matrice de cadre logique axée sur les résultats (MCL-AR) qui montre pour chaque objectif stratégique, les activités requises avec les indicateurs de performance, les situations de référence, les cibles à atteindre, les moyens de vérification, les risques et mesures d'atténuation et les acteurs responsables.

7.1. Suivi et évaluation

Les activités de suivi et d'évaluation sont déterminantes pour une exécution efficiente du plan d'action décennal de la SHaSA 2. Elles faciliteront la gestion transparente de la SHaSA 2. L'approche participative et inclusive retenue pour leur détermination favorisera l'implication de tous les maillons du SSA à leur bonne exécution aux différents niveaux.

Le suivi est une activité continue qui consiste à la collecte systématique de données et d'informations se rapportant aux indicateurs pour fournir aux différents acteurs du SSA des renseignements sur les progrès et les réalisations des objectifs ainsi que sur l'utilisation des ressources allouées à la SHaSA 2. Quant à l'évaluation, elle permet de mesurer systématiquement et de

manière objective les résultats obtenus dans la mise en œuvre de la SHaSA 2 en vue de déterminer la pertinence, l'efficacité et l'impact dans l'accomplissement des objectifs.

L'évaluation permettra d'apprécier : (i) l'avancement des activités et l'atteinte des résultats attendus ; (ii) la qualité des travaux entrepris et des produits obtenus, y compris le respect des délais ; et (iii) l'utilisation des ressources. Au cours de cet exercice, des enseignements seront tirés et des mesures correctives prises en vue d'améliorer le processus de mise en œuvre.

Les activités de suivi et d'évaluation se feront avec des périodicités trimestrielle, semestrielle, annuelle et biannuelle suivant leurs spécificités et, comme indiqué à la section suivante, elles seront sanctionnées par des rapports. En plus de ces activités de routine, il y aura une évaluation générale externe de la SHaSA 2 tous les deux ans.

A la fin de la mise en œuvre du plan d'action décennal, l'évaluation finale sera réalisée en vue d'évaluer (i) les effets de la SHaSA 2 sur le SSA et plus tard (ii) son impact.

7.2. Rapports

Objet essentiel de la transparence, la présentation et l'élaboration de rapports permet le partage d'informations sur la mise en œuvre de la SHaSA

2 entre les différentes parties prenantes du SSA et leurs partenaires. Ce mécanisme spécifie les différents rapports à préparer et leur périodicité ainsi que les unités du SSA qui sont les initiatrices et les destinataires. L'Institut de Statistique de l'Union Africaine, en tant que Coordonnateur général de la mise en œuvre de la SHaSA 2, devra s'assurer que tous les rapports sont soumis à temps.

Les pays leaders, en collaboration avec STATAFRIC, le centre, la BAD, la CEA et ACBF, seront responsables de la mise en œuvre des activités

des plans d'action sectoriels des GTS et auront l'obligation de présenter des rapports périodiques, qui garantira l'exécution des activités suivant les normes.

En sa qualité de conseil d'administration, le CoDG veillera au suivi de la mise en œuvre intégrale de la stratégie et à la formulation des recommandations en vue de l'amélioration de la mise en œuvre et des résultats. L'Institut, en collaboration avec la CUA, la BAD, la CEA, ACBF et les CER assurera la mise en œuvre harmonieuse des activités, en respectant les délais. Les coordonnateurs

Tableau 16. Mécanisme de présentation de rapport sur la mise en œuvre de la SHaSA 2

Type de rapport	Périodicité	Unité responsable	Destinataire
Revue périodique	Annuelle, biannuelle, à mi-parcours et finale	STATAFRIC	CoDG
Rapports d'activités nationaux (SNDS)	semestrielle	INS	CER
Rapports d'activités régionaux (SRDS, formation, SNDS des pays de la région, ..)	semestrielle	CER, Organisations régionales, Ecoles et Universités	STATAFRIC
Rapport d'activités des GTS	semestrielle	Pays champion	STATAFRIC
Rapport d'activités des institutions panafricaines	semestrielle	CUA, BAD, CEA, ACBF, Centre panafricain de formation statistique, ABCA,	STATAFRIC
Rapport d'activités consolidé (RAC)	Annuelle	STATAFRIC	CE et CCSA
RAC amendé et validé par le CE et le CCSA	Annuelle	STATAFRIC	CoDG
RAC amendé et validé par le CoDG	Annuelle	CoDG	Conférence des ministres
Rapport annuel sur la statistique Résolutions des ministres	Annuelle	Conférence des ministres	Sommet
Rapport annuel sur la statistique Projets de décisions	Annuelle	Conférence des ministres	Sommet

(DG, STATAFRIC, Centre, BAD, CEA et CER) présenteront chaque année un rapport détaillé, évaluant la mise en œuvre de la stratégie à l'intention du CoDG.

Chaque coordonnateur devra produire des rapports d'activités sur l'état de la mise en œuvre de la SHaSA 2. Les différents rapports nationaux seront consolidés au niveau régional par les coordonnateurs régionaux (CER) qui soumettront les rapports d'activités régionaux à l'Institut de statistique de l'UA. L'Institut préparera un rapport annuel consolidé à partir de ceux préparés par les autres institutions continentales. Ce rapport annuel sera transmis au CoDG pour examen et avis.

En plus du rapport amendé, le CoDG préparera les projets de résolution sur la statistique qu'il soumettra au Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et à la Conférence des ministres des finances, du plan et du développement économique de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique. La Conférence des ministres, après examen et adoption des résolutions, les soumettra à la Conférence de l'Union, pour adoption. Le tableau 16 résume le mécanisme de présentation de rapport.

Volonté politique et leadership

8.1. Historique

L'adoption de la SHaSA 1 en juillet 2010 par la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement a marqué un tournant décisif dans le domaine de la statistique africaine. Après la Charte africaine de la statistique en janvier 2009, la SHaSA 1 a constitué un autre pas vers une meilleure connaissance en Afrique du rôle essentiel que jouent les statistiques harmonisées dans l'analyse sociale et dans la fourniture d'une base fiable pour la prise de décisions et les prévisions économiques aux niveaux national, régional et continental. Le processus de mise en œuvre de la SHaSA 1 a permis de réaliser que les statistiques représentent un outil indispensable pour la bonne gouvernance des pays, des régions et du continent car, elle permet de mesurer de façon objective la réalisation des engagements et le progrès des sociétés.

La SHaSA 2 s'appuie sur les avancées de la SHaSA 1 et continue à bénéficier de la volonté politique en vue d'améliorer l'harmonisation des statistiques sur le continent. Afin de garantir que le SSA fonctionnera efficacement au cours des prochaines années et sera en mesure de répondre à la demande croissante de données statistiques imposée notamment par l'Agenda 2063, la Stratégie 2013-2022 de la Banque africaine de développement et ses cinq grandes priorités, le Programme de développement du-

nable à l'horizon 2030, les dirigeants politiques devront accorder une plus grande priorité à la production des statistiques de qualité, fiables et harmonisées à travers le continent. Cela dépend non seulement de l'allocation de ressources et du soutien au niveau national, mais aussi d'un engagement fort et efficace aux niveaux régional et continental.

La mise en œuvre efficace de la SHaSA 2 exigera :

- » le renforcement et la poursuite à tous les niveaux (national, régional et continental) de la volonté politique et de l'engagement en faveur de la statistique;
- » le renforcement du leadership dans le domaine de la statistique aux trois niveaux (national, régional et continental); et
- » le changement de comportement des acteurs clés à tous les niveaux.

8.2. Rôles des acteurs statistiques dans la SHaSA 2

8.2.1. Renforcer la volonté politique et l'engagement

La production statistique est un processus essentiel de génération de connaissances. Les

choix qui sont faits le long de ce processus de production statistique comportant la collecte de données, les méthodes de traitement et d'analyse des données et les modes de diffusion peuvent façonner la manière dont nous percevons et comprenons les défis et les opportunités et la prise de décision. Pour garantir que les statistiques produites répondent aux besoins des décideurs nationaux, régionaux et continentaux, il faut que tous les acteurs des États membres et de l'ensemble du SSA s'approprient, dirigent et soutiennent tout le processus de production statistique. Ces différents acteurs doivent assumer leurs rôles en s'assurant que le système de production statistique génère la connaissance adaptée aux besoins priorités par les pays, les régions et le continent sur la base du principe de l'autosuffisance et responsabilité. A cet égard, la statistique doit être considérée comme un domaine de souveraineté nationale et continentale que les acteurs politiques doivent gérer et sauvegarder.

Un important enseignement tiré de la mise en œuvre de la SHaSA 1 est que la volonté politique est essentielle pour s'assurer que la statistique soit parmi les principales priorités nationales et régionales.

Pour ce faire et en vue de montrer sa volonté et son engagement politiques, la Commission de l'Union africaine devra :

- » continuer le plaidoyer pour que tous les pays qui n'ont pas encore ratifié la Charte africaine de la statistique le fassent dans les plus brefs délais ; et

- » inviter les États membres à adapter leurs lois statistiques aux exigences de la Charte.

Par ailleurs, les États membres pourraient échanger leurs expériences de bonnes pratiques telles que l'adoption par la Tunisie d'une charte nationale de la statistique sur la base de la Charte africaine de la statistique.

L'engagement politique est également déterminant dans la mobilisation des ressources, sans lesquelles la production statistique ne peut être possible. Les ressources financières et autres sont cruciales pour la production statistique quand on connaît l'engagement politique de haut niveau en faveur de l'utilisation des statistiques par toutes les parties prenantes. Tel que noté plus haut, l'avènement de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 exerce une pression croissante en termes de demande sur les systèmes statistiques nationaux (SSN). Pour répondre à ces exigences et faire en sorte que les pays accomplissent des progrès réels vers la réalisation de *l'Afrique que nous voulons et du Monde que nous voulons*, les SSN ont besoin de la solidarité et de l'engagement des dirigeants politiques.

8.2.2. Accroissement et allocation de ressources

Il est communément admis que les activités statistiques à grande échelle telles que les recensements et les enquêtes nécessitent des ressources considérables. Cependant, il existe une multitude d'autres activités qui sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des systèmes statistiques. Parmi celles-ci, il y a la promotion et le renforcement de l'utilisation des sources de données administra-

tives qui nécessitent le renforcement préalable des systèmes de données administratives, qui seront vitaux pendant toute la durée de la SHaSA 2. En outre, les demandes croissantes imposées aux SSN concernant l'intégration de nouvelles sources de données, l'utilisation de nouvelles technologies et la réponse à la demande des utilisateurs, constituent les besoins en ressources des INS et plus généralement des systèmes statistiques nationaux. De plus, pour chaque nouvelle activité, les dirigeants politiques doivent admettre la nécessité d'un renforcement concerté des capacités pour s'assurer que les producteurs et les utilisateurs des données travaillent efficacement ensemble dans un écosystème de données statistiques en constante évolution.

Aujourd'hui, le faible niveau d'engagement politique en faveur de la statistique a conduit le continent à un déficit chronique de financement de la statistique, avec seulement 20% environ des besoins couverts par les ressources nationales. Cette forte dépendance vis-à-vis des ressources extérieures ne permet pas une planification stratégique efficace des activités statistiques et rend très difficile la mise en œuvre des stratégies nationales pour le développement de la statistique. Le processus de la SNDS a été mis en place pour s'assurer que les pays ont un contrôle ultime sur les priorités de leurs systèmes statistiques et sur les domaines où les ressources doivent être affectées. Avec l'augmentation de l'allocation des ressources nationales à la statistique, les systèmes statistiques nationaux seront mieux en mesure de produire des données conformes aux priorités nationales qui peuvent être liées au cycle d'élaboration des politiques et mieux répondre aux besoins d'un ensemble plus étendu et diversifié d'utilisateurs.

Au cours de ces dernières années, on a pris de plus en plus conscience au niveau continental de la nécessité de remédier au déficit global du financement statistique et d'accroître la part du financement provenant des ressources nationales pour la statistique. Pour réaliser ce changement, les pays et institutions africains doivent confirmer leur volonté politique d'augmenter les ressources allouées aux activités statistiques par des actions concrètes. La décision des chefs d'État et de gouvernement de consacrer chaque année 0,15% du budget national aux activités statistiques est salutaire. Toutefois, prendre des engagements comme celui-ci ne sera pas suffisant pour créer des systèmes statistiques durables, à moins qu'il ne soit mis en œuvre et concrétisé dans les allocations budgétaires. Il existe une poignée de pays champions en financement statistique, comme l'Algérie, le Botswana, le Maroc, qui financent près de 100% de leurs activités statistiques à partir des budgets nationaux, la Tanzanie qui a déjà adopté et commencé à appliquer la recommandation de 0,15% et l'Éthiopie qui finance elle-même près de 80% de ses activités statistiques.

Augmenter le financement dans un environnement de contrainte budgétaire est sans aucun doute un défi. Cependant, les dirigeants politiques doivent trouver des moyens innovants de financement pour fournir les ressources nécessaires à la production statistique. Par exemple, le Tchad finance ses activités statistiques par le biais d'une taxe statistique, qui est un prélèvement de 2% sur les importations et les exportations, et l'utilisation de ce prélèvement pour financer l'activité statistique est prescrite par la loi. Un tel engagement mérite d'être dupliqué à travers le continent.

Si les activités et les engagements de ces pays sont louables, ils devraient aussi être vus par d'autres comme des exemples de bonnes pratiques à suivre.

8.2.3. Utilisation et plaidoyer pour la statistique

Vu que l'engagement politique à l'allocation de ressources adéquates est de nature à révolutionner la production des statistiques, les dirigeants politiques devraient également s'engager à améliorer le plaidoyer en faveur de la statistique et de son utilisation effective. Les acteurs politiques ont un rôle important à jouer en vue d'accroître l'importance des statistiques en plaidant pour leur utilisation dans les processus de formulation des politiques et de prise de décisions. Concevoir des décisions sur la base des statistiques solides permet non seulement d'en améliorer les résultats pour les citoyens et les pays mais aussi d'envoyer des signaux aux différentes parties prenantes sur la valeur accordée aux statistiques au plus haut niveau politique. En outre, comme les décideurs interagissent avec les producteurs des statistiques, leurs réactions aux informations statistiques peuvent permettre d'avoir des données statistiques plus robustes et axées sur les priorités des pays.

Le plaidoyer en faveur des programmes axés sur la diffusion, le partage et l'utilisation accrue de la statistique tels que les initiatives en matière de données ouvertes, ou de la mise en place de systèmes d'information de gestion solides, sont nécessaires pour montrer l'engagement politique de haut niveau en vue de bâtir des systèmes statistiques solides. En outre, les dirigeants politiques doivent veiller à ce que les SSN

fonctionnent dans des environnements juridiques appropriés et que la loi soit régulièrement revue pour s'assurer qu'elle demeure pertinente à l'ère de la révolution des données. En plus, il faut garantir l'indépendance et l'autonomie fonctionnelles des INS en vue de leur permettre de mener à bien leur travail de manière impartiale et professionnelle.

Les dirigeants politiques au plus haut niveau ont également la responsabilité de faire le plaidoyer pour la prise de décisions aux niveaux régional et continental en matière d'harmonisation statistique, afin d'améliorer leur prise en compte effective dans la production statistique au niveau national.

8.2.4. Résultats escomptés

Les résultats attendus d'une action durable en matière d'allocation des ressources et de plaidoyer en faveur des statistiques aux niveaux national, régional et continental pendant la durée de la SHaSA 2 sont :

- » le financement des systèmes statistiques au niveau national devrait augmenter globalement, en tenant compte de la forte demande des systèmes statistiques, et une plus grande proportion du financement requis devrait provenir de ressources nationales;
- » l'utilisation de statistiques pour la prise de décisions politiques devrait s'accroître au niveau national et les systèmes statistiques devraient être mieux en mesure de fournir des données alignées sur les priorités nationales;

- » les systèmes statistiques devraient fonctionner dans des environnements favorables et appropriés à travers tout le continent; et
- » les accords régionaux et continentaux relatifs à l'harmonisation statistique devraient être, sans délai, intégrés efficacement à la production statistique au niveau national.

8.3. Leadership

Le système statistique africain a souvent été décrié pour son faible leadership statistique. La mise en œuvre d'une stratégie comme SHaSA 2 exigera que tous les maillons clés du système assument en toute responsabilité leurs rôles et assurent un leadership efficace aux niveaux national, régional et continental.

8.3.1 *Au niveau national*

Au niveau national, les présidents des conseils ou comités nationaux de statistiques et les directeurs généraux des instituts nationaux de statistique sont les principaux responsables de la coordination et de l'harmonisation des statistiques au sein de l'ensemble du système statistique national. Pour permettre la mise en œuvre réussie de la stratégie d'harmonisation statistique en Afrique, ces activités sont parmi les plus grandes priorités, car c'est au niveau des pays que la majeure partie du travail sera réalisée. Par exemple, les INS doivent s'engager à publier des métadonnées, à adopter des pratiques transparentes de collecte de données et à communiquer en temps opportun les données et les statistiques.

Les INS agissent non seulement comme porte-étendard pour les statistiques publiques au niveau des pays, mais ils fournissent également

des orientations techniques sur la production de statistiques dans les domaines thématiques particuliers et coordonnent les activités techniques de l'ensemble de l'écosystème des données incluant de nouvelles sources de données telles que celles des organisations de la société civile et du secteur privé. Ainsi, les directeurs généraux des INS jouent un rôle clé d'interface entre les activités nationales et régionales / continentales et doivent être informés des nouveaux développements et traduire les exigences d'harmonisation en activités concrètes tant dans l'INS que dans l'ensemble du SSN.

Enfin, les responsables du SSN jouent un rôle essentiel dans le plaidoyer en faveur de la statistique au plus haut niveau national en ce qui concerne l'allocation budgétaire et l'utilisation des statistiques. En particulier, ils devraient considérer qu'il ne s'agit pas seulement de produire des données de qualité, mais de veiller à ce que celles-ci soient utilisées et valorisées par les décideurs et l'ensemble des utilisateurs.

8.3.2 *Leadership au niveau régional*

Dans la chaîne de l'harmonisation et de la coordination continentales, les communautés économiques régionales (CER) ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de leurs politiques d'intégration qui sont souvent accompagnées de mécanismes de convergence régionale. Munis des mandats de leurs Etats membres, les CER agissent en tant que coordonnateurs régionaux. Si l'intégration régionale est cruciale pour permettre une plus large intégration continentale dans la poursuite de l'Agenda 2063, la coordination régionale de la production statistique est également vitale pour garantir que les progrès

vers l'intégration dans tous les domaines thématiques peuvent être mesurés avec précision.

Un défi majeur à relever est l'absence ou l'insuffisance de la capacité statistique de certaines CER qui de ce fait ne peuvent assurer aucun leadership en matière de statistique. Il convient donc de développer et de renforcer les capacités statistiques internes des CER et leur capacité à mener des actions efficaces dans ce domaine. Etant donné que la mise en œuvre de la SHaSA 2 dépendra de la mise en œuvre de stratégies statistiques régionales, la nécessité de renforcer les capacités statistiques au niveau régional est plus qu'urgente. En outre, le manque de financement des activités statistiques constitue un obstacle majeur au leadership au niveau régional. Pour que la SHaSA 2 soit efficacement mise en œuvre, il convient de mettre davantage l'accent sur le financement des activités statistiques au niveau régional.

8.3.3 Leadership au niveau continental

Au niveau continental, le SSA reconnaît la Commission de l'Union africaine comme l'organe responsable de la mise en œuvre de la SHaSA 2. La CUA a réussi sous SHaSA 1 à élever la statistique au plus haut niveau en la portant à l'attention des chefs d'Etat et de Gouvernement africains.

En outre, la SHaSA constitue la feuille de route pour STATAFRIC et le Centre panafricain de formation statistique, qui, comme décrits dans ce document visent à améliorer l'harmonisation statistique à travers le continent. Etant donné que ces institutions ont été créées dans le cadre de la SHaSA 1, elles doivent être renforcées et soute-

nues au cours des prochaines années pour leur permettre de remplir pleinement leurs mandats.

8.3.4 Résultats escomptés

Un leadership efficace est sans nul doute essentiel pour la mise en œuvre réussie de la SHaSA 2. En ce qui concerne, le leadership, les résultats suivants sont attendus au cours de la durée de vie de la SHaSA 2:

- » au niveau national, l'effectivité du leadership des systèmes statistiques nationaux dans leurs rôles de coordination interne et d'interfaces entre les organismes nationaux et régionaux / continentaux;
- » le renforcement de la capacité statistique interne des CER, l'accroissement du financement des activités statistiques et le leadership dans le domaine de l'harmonisation statistique;
- » la Commission de l'Union africaine continuera à faire le plaidoyer en faveur de l'importance des statistiques et de la mise en œuvre de la SHaSA 2, et STATAFRIC et le Centre panafricain de formation statistique deviendront pleinement opérationnels ; et
- » le financement de la SHaSA 2 sera collectivement assuré par le continent et ses partenaires.

8.4. Changement de comportement

La mise en œuvre de la SHaSA 2 appelle un profond changement de comportement de tout le SSA, notamment les statisticiens eux-mêmes, et

ce, particulièrement au niveau national. Les statisticiens doivent pouvoir être proactifs et prendre la responsabilité d'agir de manière professionnelle en tout temps. En accomplissant leur travail comme des scientifiques impartiaux, avec un engagement pour une explication claire des méthodes de travail et l'utilisation des méthodologies de manière transparente, les statisticiens doivent commencer à voir leur rôle comme faisant partie intégrante du fonctionnement des économies des pays et des sociétés. En outre, ils doivent veiller à ce que les produits statistiques soient livrés aux utilisateurs dans les délais requis et selon des calendriers préétablis et communiqués aux utilisateurs afin d'accroître la pertinence et la crédibilité de ces produits.

Au moment où les nouvelles exigences des statisticiens sont considérables, ils devraient également se prévaloir de l'importance accordée aux statistiques et améliorer la production statistique, en s'ouvrant aux innovations.

Dans la mesure où les systèmes statistiques nationaux deviennent plus inclusifs, les statisticiens et les responsables des organes des systèmes statistiques devront établir et maintenir des partenariats avec divers intervenants issus du milieu universitaire, des médias, des partenaires au développement, de la société civile et du secteur privé. Les dirigeants du SSN doivent également capitaliser sur la volonté politique et veiller à ce que les statistiques demeurent une priorité au plus haut niveau ainsi qu'une question de souveraineté nationale.

Au niveau régional, les membres des divisions statistiques des CER doivent donner la priorité à l'élaboration et à la mise en œuvre des stra-

tégies régionales pour le développement de la statistique, conformément à leurs programmes d'intégration régionale, et interagir plus efficacement avec les Etats membres tout au long de ce processus.

Au niveau continental, tous les acteurs impliqués dans les institutions d'appui doivent continuer à considérer le développement statistique et l'harmonisation comme étant de la plus haute priorité, avec des actions conséquentes telles que l'allocation de ressources aux institutions continentales.

Pendant trop longtemps, le SSA, composé uniquement de membres nationaux et régionaux, a été sous-estimé et insuffisamment financé, en grande partie en raison de la faible volonté politique et de leadership. Dans le cadre de la SHaSA 2 et dans le contexte de la révolution des données, les changements d'attitude décrits plus haut doivent contribuer à créer le SSA durable que les circonstances actuelles exigent et les générations futures appellent de leurs vœux.

Conclusion

En même temps qu'elle répond à la demande des décideurs politiques et des utilisateurs de disposer des statistiques harmonisées de qualité nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'intégration et du développement du continent, la SHaSA 2 permet de répondre au besoin ressenti par le Système statistique africain de disposer d'un outil d'harmonisation des activités statistiques en Afrique. La SHaSA 1 qui était une première réponse à ce besoin avait le même objectif mais en l'absence d'un plan d'action, d'un plan de financement, d'une stratégie de mobilisation de ressources et de la prise en compte des questions émergentes, sa mise en œuvre n'a été que très partielle.

En plus des leçons tirées de la mise en œuvre de la SHaSA 1, plusieurs facteurs permettent d'envisager favorablement la mise en œuvre de la SHaSA 2. En premier lieu, il y a la volonté politique au plus haut niveau du continent concrétisée par la Décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement au cours du Sommet de l'Union africaine des 28 et 29 janvier 2018. Il y a ensuite la volonté des hauts responsables des quatre institutions panafricaines à savoir le Président de la Commission de l'Union africaine, le Président de la Banque africaine de développement, le Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique et le Secrétaire exécutif de la Fondation pour le renforcement des capacités.

Le succès de cette initiative statistique commune du Système statistique africain dépendra aussi de (i) l'engagement des principaux acteurs que sont les responsables des systèmes statistiques nationaux, régionaux et continentaux, (ii) l'opérationnalisation de l'Institut des statistiques de l'Union africaine et du Centre panafricain de formation statistique, (iii) le changement de comportement des acteurs statistiques du continent, (iv) la mise en œuvre de la feuille de route pour la révolution des données et (v) la mobilisation des ressources adéquates pour financer les activités retenues dans le plan d'action.

D'autres activités tout aussi déterminantes devront être entreprises pour densifier cette mise en œuvre notamment le plaidoyer actif à tous les niveaux, la dissémination et le suivi-évaluation de la SHaSA 2 avec des rapports réguliers des organes de la gouvernance retenus.

Références

- BAD (2013). Au Centre de la transformation de l'Afrique: Stratégie pour la période 2013-2022. Abidjan: Banque africaine de développement.
- AUC (2014). Agenda 2063: L'Afrique que nous voulons. 2ème édition Addis-Abeba: Commission de l'Union africaine.
- CUA, BAD et CEA (2010). Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA).
- CoDG (2015). Rapport de la 9ème Session tenue à Libreville, Gabon, novembre 2015.
- (2016). Rapport de la 10ème Session tenue à Grand-Bassam, Côte d'Ivoire, décembre 2016.
- COMESA (2013): Stratégie statistique de COMESA 2014-2017. Août 2013. Lusaka, Zambie: Marché Commun de l'Afrique orientale et australe.
- Commission pour l'Afrique (2005). Notre intérêt commun.
- (2010). Toujours notre intérêt commun.
- ECA (2008). CEA et Afrique: Cinquante ans de partenariat. Addis-Abeba: ECA.
- CEA, BAD, CUA (2016). Rapport de l'indice d'intégration régionale en Afrique 2016.
- CEEAC (2015). Stratégie régionale pour le développement des statistiques de la Communauté économique des États d'Afrique centrale RSDS-CEEAC. 2015-2024. Libreville, Gabon: Communauté économique des États d'Afrique centrale.
- Commission de la CEDEAO (2013). Programme statistique régional 2014-2018, septembre 2013. Abuja, Nigéria: Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.
- FMI (2009). Balance des paiements et Manuel de la position extérieure globale. 6ème éd. Washington: FMI.
- PARIS21 (2015). Une feuille de route pour une révolution des données menée par les pays (OCDE 2015).
- (2017). Stratégies nationales pour le développement de la statistique. Rapport d'étape, février 2017.
- SADC (2014). Stratégie régionale pour le développement de la statistique 2014-2018. Gaborone, Botswana: Communauté de développement de l'Afrique australe.
- Nations Unies (2015). Transformer notre monde: l'Agenda 2030 pour le développement durable.
- CRDI (2002), Une analyse critique du système de santé actuel sud-africain, Unité d'économie de la santé, Université du Cap, Centre de politique de santé, Université de Witwatersrand.

ABCA (2002) Programme de coopération monétaire en Afrique - Association des Banques centrales africaines

Stephen Devereux (2002) The Malawi famine of 2002, IDS Bulletin



Annexe 1

DÉCISION SUR LA CRÉATION D'UN INSTITUT DES STATISTIQUES DE L'UNION AFRICAINE A TUNIS

Doc. Assembly/AU/12 (XX) Add.5

La Conférence,

1. **SE FELICITE** de la proposition de la République tunisienne en vue de la création d'un Institut des statistiques de l'Union africaine à Tunis ;
2. **RECONNAÎT** l'importance que revêt l'Institut des statistiques de l'Union africaine dans la promotion de la production des statistiques officielles de l'Union africaine, principalement dans la collecte, l'harmonisation et le regroupement des données publiées par les instituts nationaux de statistiques des États membres ;
3. **RECONNAÎT ÉGALEMENT** l'importance de la mise en place de l'Institut des statistiques de l'Union africaine dans l'élaboration et la

publication des données statistiques au niveau africain afin d'éclairer les décisions des pouvoirs publics et d'informer les citoyens africains ;

4. **APPROUVE** la création de l'Institut des statistiques de l'Union africaine dont le siège sera situé à Tunis, en République de Tunisie, et exprime sa gratitude à la Tunisie pour son engagement à couvrir les coûts d'exploitation durant la phase de démarrage de l'Institut ;
5. **INVITE** les États membres qui ne l'ont pas encore fait à signer, à ratifier et à mettre en œuvre la Charte africaine de la statistique pour permettre son entrée en vigueur ;
6. **INVITE** les partenaires au développement à soutenir ce projet de création de l'Institut des statistiques de l'Union africaine ;
7. **DEMANDE** à la Commission de prendre, en collaboration avec le Gouvernement tunisien, les mesures nécessaires pour la création et l'accueil effectifs de l'Institut proposé ;
8. **DEMANDE ÉGALEMENT** à la Commission, en collaboration avec le Gouvernement tunisien d'étudier les voies et moyens de mettre en place l'Institut, et de faire rapport au Sommet de janvier 2014.

Etat d'exécution de la SHaSA de 2010 à 2016

THEME STRATEGIQUE 1 : Produire des statistiques de qualité pour l'Afrique

Objectif stratégique 1 : Elargir la base de l'information statistique

Initiative Stratégique	Résultat immédiat/Produit	Indicateurs de Performance	Etapes/Cible	Effets	Qu'est-ce qui a été fait / atteint ?	Défis	Pertinent ou nouvelle initiative
Organiser des recensements réguliers de la population et des enquêtes sur les ménages	Information statistique sur la population : composition, distribution, taille et croissance, migration, emploi, éducation, social et santé, transferts d'argent des expatriés, logement/conditions de vie, pauvreté, dimension genre.	Nombre de pays ayant organisé des recensements de la population et des enquêtes sur les ménages au cours de la période 2005 -2014 et publié des résultats.	53 pays se sont engagés à organiser des recensements de la population et des enquêtes sur les ménages en 2010 et à organiser des enquêtes régulières. 53 pays engagés à organiser des recensements et des enquêtes sur les ménages et à publier les résultats suivant le calendrier recommandé.	OMD et autres indicateurs sociaux et démographiques pour inspirer un programme intégré de développement	La majorité des pays ont organisé des RGPH et des enquêtes auprès des ménages sur la période 2005-2014, exceptés la Sierra-Leone qui a mené en 2015 en raison de l'Ebola en 2014, et la Guinée équatoriale qui a réalisé son RGPH en 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Problèmes sécuritaires et politiques • Problème de financement • Manque de ressources humaines en qualité et en quantité • Non maîtrise des TIC • Manque de volonté politique • Faible coordination au sein du SSN • Problème dans l'utilisation de CAPI. • Questionnaire papier retarde le processus • Exercice d'urbanisation et de cartographie • Données conflictuelles entre les données des INS et du PNUD • Problèmes liés à l'utilisation de CAPI • Qualité des données (à la fois PAPI et CAPI) • Délais pour la publication des rapports thématiques et analytiques • Coopération sud-sud / mutualisation des ressources 	<p>Pertinent mais redéfinir les indicateurs de performance pour prendre en compte le calendrier de production de statistiques nationales.</p> <p>Utilisation de CAPI en tenant compte de ses défis</p> <p>Améliorer l'acceptation des résultats par le plaidoyer</p> <p>Développer les statistiques de l'état civil</p> <p>Projections inter-censitaires robustes</p>

Initiative Stratégique	Résultat immédiat/Produit	Indicateurs de Performance	Etapes/Cible	Effets	Qu'est-ce qui a été fait / atteint ?	Défis	Pertinent ou nouvelle initiative
Organisation régulière de recensements et d'enquêtes économiques	Information statistique sur l'emploi, les inputs, la production brute et la valeur ajoutée par les différents secteurs et autres caractéristiques des commerces	Nombre de pays qui organisent des recensements au cours des 15 (2010-2025) prochaines années. Nombre de pays qui organisent des enquêtes IDS Périodicité des enquêtes IDS	53 pays organisent des recensements tous les 5 ans et publient les résultats. 53 pays conduisent des enquêtes sur les IDS tous les 3 ans	Valeur ajoutée dans tous les secteurs vitaux de l'économie pour la production d'un ensemble complet de données sur les comptes nationaux y compris la Production intérieure brute (PIB)	La majorité des pays réalisent des enquêtes et recensements économiques mais pas régulièrement	<ul style="list-style-type: none"> • Problème de définition du secteur informel • Conflit de données entre le registre des sociétés et les données du registre de l'INS • Refus des entreprises • Recherche et université est difficile à obtenir des informations • Faibles taux de réponse • Responsable du fardeau • Grâce à des questionnaires intégrés • Problème sécuritaire • Problème de financement et manque de volonté politique • Capacité limitée en termes de ressources humaines en qualité et en quantité • Non-maîtrise des TIC • Coopération sud-sud • Mutualisation des ressources 	<p>Pertinent Plaidoyer pour améliorer les taux de réponses</p> <p>Engagement politiques</p> <p>Forums d'affaires avec entreprises pour les sensibiliser</p> <p>Associer des associations d'entreprises</p> <p>L'utilisation de la Loi devrait être le dernier recours</p> <p>MoU avec les impôts pour obtenir de leurs données</p> <p>CAPI permet d'avoir de courts questionnaires</p> <p>NB : Prendre en compte le nombre de pays qui colloquent l'information économique à partir des sources administratives (exemple les DSF)</p>

Initiative Stratégique	Résultat immédiat/Produit	Indicateurs de Performance	Étapes/Cible	Effets	Qu'est-ce qui a été fait / atteint ?	Défis	Pertinent ou nouvelle initiative
Organisation régulière de recensements agricoles et des enquêtes annuelles sur l'agriculture.	Information statistique sur la structure et l'organisation du secteur de l'agriculture Performance et information pour le suivi de la situation du secteur de l'agriculture.	Nombre de pays participant au cycle 2010 des recensements agricoles (2005-2014) Nombre de pays qui organisent des enquêtes agricoles.	53 pays organisent des recensements tous les 10 ans et publient les résultats. 53 pays organisent des enquêtes agricoles annuelles et en publient les résultats.	Initiative éclairée sur la sécurité alimentaire et la nutrition (exemple : PDAA, meilleure sécurité alimentaire et nutrition)	La plupart des pays n'effectuent pas de recensements et enquêtes agricoles mais prévoient de les conduire. Des enquêtes annuelles sont en cours dans certains pays. Botswana a mené le recensement l'an dernier	<ul style="list-style-type: none"> • Problème sécuritaire • Problème de financement et manque de volonté politique • Capacité limitée en termes de ressources humaines en qualité et en quantité • Non-maîtrise des TIC • Coopération sud-sud mutualisation des ressources • Cartographie en raison de l'utilisation de SIG • Contraintes financières pour le recensement • Systèmes d'enregistrement foncier 	Pertinent mais redéfinir les indicateurs de performance pour prendre en compte du nouveau cycle. NB : Prendre en compte le nombre de pays qui colligent l'information agricoles à partir des sources administratives
Organisation de recensements et d'enquêtes économiques régulières	Information statistique pour mesurer la valeur ajoutée dans tous les secteurs de l'économie essentiels pour la production d'un ensemble complet des statistiques sur les comptes nationaux y compris le produit intérieur brut (PIB).	Nombre de pays organisant le recensement des entreprises Périodicité des enquêtes	53 pays publient les résultats des recensements économiques en 2013 et ensuite, tous les 5 ans.	Bonnes bases d'estimations du PIB Portée de la croissance économique sur le continent plus réaliste.	La majorité des pays n'ont pas organisé de recensements économiques.		

Initiative Stratégique	Résultat immédiat/Produit	Indicateurs de Performance	Étapes/Cible	Effets	Qu'est-ce qui a été fait / atteint ?	Défis	Pertinent ou nouvelle initiative
Organisation de recensements et d'enquêtes économiques régulières	Information statistique sur: -La position de l'investissement international -perceptions des investisseurs	Nombre de pays produisant des enquêtes sur l'investissement du secteur privé (ISP) Périodicité	53 pays publient des données annuelles sur ISP en 2012	Position de l'investissement international documentée. Politique des investissements éclairée	La plupart des pays n'ont pas mené l'enquête sur le secteur privé Certains pays (ex. l'île Maurice) ont inclus le module sur l'investissement dans le recensement et l'enquête économique. L'Ouganda a mené une enquête et l'Égypte l'organise chaque année pour les secteurs privé et public	<ul style="list-style-type: none"> • Problème sécuritaire • Problème de financement et manque de volonté politique • Capacité limitée en termes de ressources humaines en qualité et en quantité • Non-maîtrise des TIC (inter connexion des bases administratives trésor public-impôts et domaines-INS...sur les entreprises) • Les réponses ne sont pas bonnes lors-enquêtes économiques 	Pertinent Il peut faire partie d'autres enquêtes économiques Plus d'informations sur l'enquête
	Nombre de pays organisant des enquêtes industrielles Périodicité des enquêtes	53 pays publient les statistiques industrielles annuelles à partir de 2012	Développement plus efficace des capacités productives sur le continent	Information statistique sur les industries	La plupart des pays organisent des enquêtes industrielles annuellement ou/et exploitent des sources administratives.	<ul style="list-style-type: none"> • Problème de financement • Non-maîtrise des TIC 	Pertinent

Initiative Stratégique	Résultat immédiat/Produit	Indicateurs de Performance	Étapes/Cible	Effets	Qu'est-ce qui a été fait / atteint ?	Défis	Pertinent ou nouvelle initiative
Organisation de recensements et d'enquêtes économiques régulières	Information statistique sur: -L'innovation -La recherche et développement	Nombre de pays organisant des enquêtes sur la science, la technologie et les innovations (STI) Périodicité des enquêtes	53 pays publient les statistiques sur les innovations, la recherche et développement au plus tard en 2013, et ensuite tous les 5 ans.	Politique éclairée en matière d'innovations Importance documentée de la science et technologie	La plupart des pays organisent des enquêtes sur l'innovation et la recherche et / ou exploitent des sources administratives	<ul style="list-style-type: none"> • Problème de financement • Non-maîtrise des TIC • Faible capacité des ministères • Problème de coordination 	Pertinent
	Information statistique sur: Les statistiques des prix	Nombre de pays produisant IPC Périodicité d'IPC	53 pays publient les résultats de PCI en 2013 et ensuite tous les 5 ans	Parité du Pouvoir d'Achat (PPA) Décisions sur l'investissement et le commerce	La plupart des pays organisent des enquêtes sur les prix Les 53 pays ont réalisé le PCI mais n'ont pas tous renouvelé l'enquête tous les cinq ans	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des délais de publications et de diffusion pour l'IPC • Respect de la périodicité des enquêtes PCI • Les utilisateurs s'attendent à des taux d'inflation plus élevés par rapport à ceux produits par l'INS • Financement du PCI 	Pertinent Pladoyer et sensibilisation des utilisateurs Ex. Atelier pour les journalistes sur la méthodologie
	Registre: Population Commerce Cadres géographiques Information sur l'administration locale	Nombre de pays ayant des systèmes basés sur les registres	53 pays ont des systèmes basés sur les registres	Système de production accessible et à moindre coût	La plupart des pays disposent d'un système basé sur les registres.	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les registres biométriques 	Pertinent

Initiative Stratégique	Résultat immédiat/Produit	Indicateurs de Performance	Étapes/Cible	Effets	Qu'est-ce qui a été fait / atteint ?	Défis	Pertinent ou nouvelle initiative
Organisation de recensements et d'enquêtes économiques régulières	Information statistique sur les critères de convergence économique	Nombre de pays faisant la compilation et publiant les indicateurs des critères de la convergence économique à partir de 2012	53 pays publient annuellement les indicateurs sur les critères de la convergence économique à partir de 2012	Convergence économique	La plupart des pays de la CE-DEAO compilent et publient des indicateurs de critères de convergence.	<ul style="list-style-type: none"> Harmoniser les critères de convergence en Afrique 	Pertinent Définir des critères de convergence pour toute l'Afrique
	Information statistique sur le produit national brut (PNB) et ses composantes	Nombre de pays faisant la compilation et la publication du PNB	53 pays publient chaque année leurs statistiques sur le PNB à partir de 2012	Meilleure gestion de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et OMD 8	La plupart des pays ne compilent pas et ne publient pas le PNB et ses composantes.	<ul style="list-style-type: none"> Manque de capacités à obtenir les informations sur les ressortissants à l'étranger 	Pertinent Explorer la méthode d'estimation du PNB
	Information statistique sur l'initiative de développement spatial (infrastructure) (Transports, Énergie, Communications et Ressources en eau)	Nombre de pays qui organisent les enquêtes IDS Périodicité des enquêtes IDS	53 pays organisent les enquêtes IDS tous les trois ans	Connectivité inter Etats sur la base de statistiques et développement	La plupart des pays compilent et publient les informations sur le développement spatial.	<ul style="list-style-type: none"> Exploitation des sources administratives. 	Pertinent

Initiative Stratégique	Résultat immédiat/Produit	Indicateurs de Performance	Étapes/Cible	Effets	Qu'est-ce qui a été fait / atteint ?	Défis	Pertinent ou nouvelle initiative
Organisation de recensements et d'enquêtes économiques réguliers	Information statistique sur le commerce.	Nombre de pays organisant des enquêtes sur le commerce Périodicité des enquêtes	53 pays publient les statistiques sur le commerce chaque année à partir de 2012.	Politique commerciale éclairée ; Amélioration du commerce sur le continent.	La plupart des pays exploitent des sources administratives pour produire des informations statistiques sur le commerce. Ouganda réalise les enquêtes sur le commerce informel	<ul style="list-style-type: none"> • Problème de financement • complétude de la couverture (commerce transfrontalier) • Manque de volonté politique • En Guinée équatoriale, le ministre réalise sans consulter l'INS 	Pertinent Envisager la conduite des enquêtes sur le commerce informel ainsi que commerce des services
	Information statistique sur les industries	Nombre de pays organisant les enquêtes industrielles Périodicité des enquêtes	53 pays publient annuellement des statistiques industrielles à partir de 2012.	Développement plus efficace des capacités productives sur le continent			
	Information statistique sur les changements climatiques: Emissions CO2 Montée des niveaux de la mer Désertification	Nombre de pays organisant des enquêtes sur les changements climatiques Périodicité des enquêtes	53 Pays publient des statistiques annuelles sur les changements climatiques à partir de 2012	Meilleure adaptation aux changements climatiques et allègement de leurs effets sur le continent.	La plupart des pays exploitent des sources administratives pour produire des informations statistiques sur le changement climatique. Très peu de pays organisent les enquêtes sur le changement climatique.	<ul style="list-style-type: none"> • Problème de financement • Complétude de la couverture (logistique et technologie) • volonté politique • coopération internationale • ressources humaines en qualité et en quantité • Capacités techniques limitées 	Pertinent (thème émergent)

Initiative Stratégique	Résultat immédiat/Produit	Indicateurs de Performance	Etapes/Cible	Effets	Qu'est-ce qui a été fait / atteint ?	Défis	Pertinent ou nouvelle initiative
Organisation de recensements et d'enquêtes économiques réguliers	Informations statistiques sur les ressources naturelles	Nombre de pays organisant des enquêtes sur les ressources naturelles Périodicité des enquêtes	53 pays publient annuellement les statistiques sur les ressources naturelles à partir de 2012.	Meilleure gestion et exploitation des ressources naturelles. Ressources	La plupart des pays exploitent des sources administratives pour produire des informations statistiques sur les ressources naturelles. Très peu de pays organisent les enquêtes sur les ressources naturelles.	<ul style="list-style-type: none"> Financement complétude de la couverture (logistique et technologie) volonté politique coopération internationale ressources humaines en qualité et en quantité 	<p>Pertinent (thème émergent)</p> <p>Envisager les satellites de l'environnement, le tourisme, l'énergie</p> <p>PIB par district</p>
	Information statistique sur le tourisme et les biens culturels	Nombre de pays organisant des enquêtes sur le tourisme et les biens culturels. Périodicité des enquêtes.	53 pays publient des statistiques annuelles sur le tourisme et les biens culturels en 2012.	Une Afrique culturellement et socialement intégrée.	La plupart des pays publient les statistiques mensuelles sur le tourisme. Source : immigration La plupart des pays ne produisent pas de statistiques culturelles	<ul style="list-style-type: none"> Difficile de définir la contribution du tourisme au PIB Définitions et concepts du tourisme 	<p>Pertinent</p> <p>Elaborer les complexes satellites du tourisme</p>

Initiative Stratégique	Résultat immédiat/Produit	Indicateurs de Performance	Etapes/Cible	Effets	Qu'est-ce qui a été fait / atteint ?	Défis	Pertinent ou nouvelle initiative
	Information statistique sur le secteur informel	Nombre de pays organisant des enquêtes sur le secteur informel Périodicité des enquêtes	53 pays publient des statistiques annuelles sur le secteur informel en 2012	Meilleure gestion de l'économie et du secteur informel	Très peu de pays organisent régulièrement des enquêtes sur le secteur informel EG conduit les enquêtes sur le secteur informel chaque mois dans le cadre l'enquête sur l'emploi et autres enquêtes Comme MICS	<ul style="list-style-type: none"> • Problème de financement • Complétude de la couverture • harmonisation/implémentation des concepts et définitions • Volonté politique • Coopération internationale • Ressources humaines en qualité et en quantité • Définition de l'informel 	Pertinent L'enquête peut être incorporée dans d'autres enquêtes plutôt qu'une enquête autonome
Renforcement et mise en valeur des sources administratives et autres de données statistiques.	Information statistique sur les événements vitaux (surtout les naissances, les décès et les causes des décès)	Nombre de pays ayant un système effectif de registres d'état civil	53 pays ayant des systèmes effectifs de registres d'état civil en 2020	Politique publique mieux inspirée Meilleur suivi du développement.	Tous les pays ont un registre d'état civil biométrique	<ul style="list-style-type: none"> • Couverture des faits d'état civil est exhaustive • Problème dans les zones rurales • Problème de financement • Volonté politique • Difficile de capturer le mariage au Kenya 	Pertinent
	Surveillance du VIH/SIDA	Nombre de pays ayant un système de surveillance du VIH/SIDA	53 pays ayant un système de surveillance du VIH/SIDA en 2015.	Gestion améliorée du fléau du VIH/SIDA.	Tous les pays africains ont un système de surveillance de VIH/SIDA	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le système de collecte • Financement 	Pertinent Améliorer les plateformes de diffusion de sorte que l'information soit accessible

Initiative Stratégique	Résultat immédiat/Produit	Indicateurs de Performance	Étapes/Cible	Effets	Qu'est-ce qui a été fait / atteint ?	Défis	Pertinent ou nouvelle initiative
Renforcement et mise en valeur des sources administratives et autres de données statistiques.	Système de Sécurité alimentaire, de Sécurité alimentaire des ménages, de Nutrition et de Santé (FHANIS) Entrer dans le détail de type d'indicateurs à élaborer	Nombre de pays ayant un système FHANIS Indicateur sur l'importation de denrées alimentaires Nombre de pays disposant de statistiques sur la couverture vaccinale Nombre de pays disposant des statistiques sur la malnutrition et ses conséquences	53 pays ayant un système de surveillance FHANIS en 2015	Sécurité alimentaire et nutrition améliorées dans les ménages.	Les données sont disponibles au moyen des enquêtes MICS, EDS		Redéfinir le contenu du suivi de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la santé en y déterminant des indicateurs SMART
Développement d'une base statistique sur la gouvernance	Information statistique sur: La paix et la sécurité La gouvernance	Nombre de pays faisant la compilation et la publication de l'information sur la paix et la sécurité et sur la gouvernance	53 pays publient l'information annuelle sur la paix, la sécurité et la gouvernance à partir de 2012.	Une Afrique mieux gouvernée.	Plusieurs pays font la compilation de l'information sur la paix, la sécurité et la gouvernance L'Afrique du sud est dans un processus de développement du système	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès aux sources de données • Encourager la publication des rapports sur GPS • Faire des enquêtes régulières sur GPS 	Pertinent Assurer la durabilité Nécessité d'un partage d'expériences et de renforcement des capacités sur les statistiques de gouvernance Le Kenya est un bon exemple

Objectif stratégique 2 : Transformer les statistiques existantes pour la comparabilité

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateur de performance	Etapes / Cible	Effets	Qu'est-ce qui a été fait / atteint ?	Défis	Pertinent ou nouvelle initiative
Adopter des méthodologies de retraitement et d'ajustement	Manuels sur les méthodologies de retraitement et d'ajustement	Nombre de manuels	Manuels sur les méthodologies de retraitement et d'ajustement dans tous les domaines de l'intégration au plus tard en 2013.	Statistiques comparables pour la formulation des politiques et la prise de décision en appui à l'intégration	Des méthodologies de retraitement et d'ajustement existant dans la plupart des pays et au niveau des CER	Les méthodologies varient d'un pays à l'autre et d'une CER à l'autre Ressources humaines de qualité	Pertinent Harmoniser les méthodologies
Produire et valider les données comparables.	Publier des données comparables	Nombre de domaines statistiques ayant des données comparables	Données statistiques comparables dans tous les domaines de l'intégration au plus tard en 2014.	Statistiques comparables pour la formulation des politiques et la prise de décision en appui à l'intégration	Des données comparables existent dans la plupart des pays et au niveau des CER et continental	Harmoniser toutes les données entre pays ; Ressources humaines de qualité	Pertinent Coordination pour éviter les disparités entre pays

Objectif Stratégique 3 : Harmoniser les normes et les méthodes de la production statistique

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateur de performance	Etape / Cible	Effets	Qu'est-ce qui a été fait / atteint ?	Défis	Pertinent ou nouvelle initiative
Adaptation des normes et méthodes internationales aux réalités africaines	Manuels sur les normes et méthodes communes	Nombre de manuels	Manuels sur les normes et méthodes statistiques communes dans tous les domaines de l'intégration au plus tard en 2014.	Normes et méthodes internationales applicables aux réalités africaines	Adaptation des normes et méthodes internationales aux réalités africaines révisées en partie par Afristat (Nomenclature d'activités et de produits, indices, etc.)	Rendre effective cette adaptation ; Financement ; Ressources humaines de qualité	Pertinent Participer à l'élaboration de manuels en tant que continent. L'Afrique devrait également initier des normes dans de nouveaux domaines

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateur de performance	Etape / Cible	Effets	Qu'est-ce qui a été fait / atteint ?	Défis	Pertinent ou nouvelle initiative
Mise en œuvre des normes et méthodes adoptées	Statistiques harmonisées	Nombre de domaines statistiques harmonisés.	53 pays appliquent les normes communes au plus tard en 2014.	Normes et méthodes internationales applicables aux réalités africaines.	La plupart des pays membres d'Afristat ont mis en œuvre des normes et méthodes adoptées (Prix, IHP) ; SCN93 est appliqué dans la quasi-totalité des pays ; Plan d'action en cours pour le SCN2008 pour certains pays.	Tous les pays devraient migrer vers le SCN2008	Pertinent

THEME STRATEGIQUE 2 : Coordonner la production des statistiques de qualité pour l'Afrique
Objectif stratégique 1 : Renforcer la coopération entre les institutions au sein du système Statistique Africain

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateur de performance	Etape / Cible	Effets	Qu'est-ce qui a été fait / atteint ?	Défis	Pertinent ou nouvelle initiative
Renforcement du Comité de Coordination Statistique en Afrique (CCSA)	Programme commun sur les activités statistiques entre les institutions panafricaines	Nombre de programmes communs	Programme statistique annuel commun	Programme harmonisé	Le CCSA ne se réunit plus Pas de programme commun aux trois institutions panafricaines		Pertinent Revitaliser le CCSA Développer des plans d'action et un mécanisme de suivi et évaluation
Création de fonctions statistiques dans les CER qui n'en ont pas encore UMA, CEN-SAD, CEAC, et IGAD)	Entités statistiques fonctionnelles	Nombre d'entités statistiques fonctionnelles.	4 entités statistiques mises en place au plus tard en 2015	Meilleure coordination du développement statistique au sein des CER.	L'UMA et la CEAC ont créé une unité statistique ;	Création d'entités statistiques dans les CER suivantes : CEN-SAD, et IGAD	Pertinent Les CER doivent avoir le mandat clair pour coordonner les activités statistiques au niveau régional

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateur de performance	Etape / Cible	Effets	Qu'est-ce qui a été fait / atteint ?	Défis	Pertinent ou nouvelle initiative
Renforcement de la fonction statistique au sein des CER	Fonction et entité statistiques. Programmes et profils communs des programmes statistiques régionaux	Nombre d'entités statistiques fonctionnelles Nombre de programmes intra régionaux	Programmes annuels de travail des CER au plus tard en 2011	Meilleure coordination du statistique au sein des CER. Programmes régionaux harmonisés.	CEDEAO, SADC, EAC, UMA, CEEAC, COMESA ont des programmes statistiques et organisent des réunions statistiques chaque année dans leur région	Renforcement de la fonction statistique dans les CER ; Mettre en place des programmes régionaux harmonisés ; Renforcer la coopération entre les CER	Pertinent Développer un indicateur de performance de l'unité statistique des CER pour mesurer leur impact sur les INS Besoin de coordination et renforcement des liens entre les pays et les CER
Renforcer la coordination entre les Institutions du SSN	Programme statistique national annuel	Nombre de pays ayant un programme statistique annuel	53 pays ont un programme statistique annuel	Meilleure coordination du SSN	Quelques pays ont des programmes statistiques nationaux	Les lois statistiques ne donnent pas l'autorité à l'INS de coordonner le SSN	Les INS devraient être dotés de loi pour coordonner le SSN

Objectif stratégique 2 : Mettre en place un mécanisme de coordination efficace

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateur de performance	Etape / Cible	Effets	Qu'est-ce qui a été fait / atteint ?	Défis	Pertinent ou nouvelle initiative
Mise en œuvre d'un cadre de coordination du SSA	Cadre de coordination ¹⁹	Nombre de membres du SSA respectant le cadre	Cadre de coordination adopté en 2010	Statistiques harmonisées ; Utilisation effective des ressources	Comité des Directeurs Généraux des INS	Mise en œuvre de STATAFIRC	Pertinent

19 Mécanisme de coordination, de suivi et évaluation ; Termes de référence pour les membres du SSA ; Structures de gouvernance; etc.

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateur de performance	Etape / Cible	Effets	Qu'est-ce qui a été fait / atteint ?	Défis	Pertinent ou nouvelle initiative
Mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique (CAS)	Rapports des examens sur la mise en œuvre de la charte	Nombre de pays ayant signé et ratifié la charte.	15 pays ont signé en 2010	Environnement du développement statistique réglementé Production soutenue de statistiques harmonisées	19 pays ont signé en 2010 ; Plus 15 pays a ratifié A ce jour, la charte est entrée en vigueur	Sensibilisation des pouvoirs publics, de la société civile sur la CAS	Pertinent Tous les pays devraient ratifier la charte avant 2020 ; Intégration de la Charte dans les instruments juridiques des pays (Loi, SNDS, etc.) Réviser la charte pour y intégrer les questions émergentes
Renforcement de la fonction statistique dans les organisations panafricaines et en particulier au sein de la CUA	Division des Statistiques fonctionnelle au sein de la CUA	Nombre de programmes statistiques harmonisés qui font avancer le programme d'intégration Nombre de nouveaux effectifs recrutés.	Création de la Division des Statistiques en 2012	Production soutenue de statistiques harmonisées.	Création de la Division des Statistiques au sein de la CUA ; Existence du département des statistiques à la BAD Centre africain de la statistique (CEA)	Pertinent	Pertinent
Mise en place d'une institution africaine de statistiques indépendante	Institution africaine de statistique indépendante fonctionnelle	Nombre de programmes entrepris par l'Institution	Création de l'Institut africain de développement statistique en 2014	Activités statistiques harmonisées et mises en valeur et développées sur le continent.	Création de STATAFRIC ;	Mise en œuvre de STATAFRIC	Pertinent

Objectif stratégique 3: Définir les priorités statistiques en vue de la mise en œuvre de l'Agenda d'intégration

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateur de performance	Etape / Cible	Effets	Qu'est-ce qui a été fait / atteint ?	Défis	Pertinent ou nouvelle initiative
Identification des priorités statistiques	Manuel des priorités statistiques	Nombre de pays incluant le programme d'intégration dans les plans directeurs nationaux des statistiques	Programme annuel de travail statistique africain en 2011 53 pays publient leurs plans directeurs statistiques conformément au programme de travail statistique africain	Programme de travail statistique harmonisé conformément aux priorités de l'intégration	La plupart des pays ont établi un SNDS conformément au programme de travail statistique africain	Tenir compte de l'agenda 2063, les ODD et autres agendas régionaux et internationaux dans l'élaboration des stratégies nationales de développement de la statistique	Pertinent
Sélectionner et définir les indicateurs statistiques	Liste des indicateurs statistiques et leurs définitions	Nombre d'indicateurs statistiques produits et publiés	Indicateurs statistiques mis à jour chaque année.	Système statistique africain harmonisé conformément aux priorités de l'intégration	PPA Indices des prix Indice Africain d'intégration régionale Indice d'ouverture sur les Visas en Afrique	PIB et ses composantes suivant la SCN2008 Indice de la production industrielle Indice de développement spatial (infrastructures, transports, énergie, communication, ressources en eau)	Pertinent

THEME STRATEGIQUE 3:
Développer des capacités institutionnelles durables du système statistique africain
Objectif stratégique 1 : Réformer et renforcer les systèmes statistiques nationaux

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateur de performance	Etape / Cible	Effets	Qu'est-ce qui a été fait / atteint ?	Défis	Pertinent ou nouvelle initiative
Adopter des législations et des cadres réglementaires statistiques conformes à la charte	Législations statistiques favorables mises à jour	Nombre de pays ayant mis à jour leurs législations statistiques conformément à la charte.	53 avec des législations statistiques à jour et conformes à la charte en 2015	Meilleur cadre réglementaire des activités statistiques	La plupart des pays africains ont des législations statistiques conformes à la charte africaine de la statistique	Que tous les pays africains se conforment à la charte africaine dans leur législation	Pertinent Réviser la charte pour tenir compte des questions émergentes
Création d'INS autonomes	INS autonomes	Nombre d'INS autonomes	53 INS autonomes en 2015	Information objective pour le programme d'intégration	La plupart des pays africains ont INS autonomes	Structures de reporting Structures de rémunération Partage de ressources avec le gouvernement Les ONS encore touchées par les règlements gouvernementaux (les salaires, le recrutement, etc.)	Que tous les pays africains soient autonomes Utiliser l'indépendance professionnelle plutôt que l'autonomie Clarification de l'étendue de la semi-autonomie
Mise en place de structures indépendantes de gouvernance en vue de promouvoir la production autonome	Conseils/Comités/Associations statistiques fonctionnels.	Nombre de structures de gouvernance fonctionnelles créées	53 pays créent des structures de gouvernance 2015	Meilleure gouvernance et plaidoyer en faveur des statistiques.	La plupart des pays africains ayant des INS disposent d'un Conseil ou National de la Statistique Quelques pays africains disposent d'associations de statisticiens	Procédures bureaucratiques	Pertinent Les lois sur les systèmes statistiques des pays africains doivent prévoir des structures autonomes de gouvernance *Encourager les pays à se doter d'associations

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateur de performance	Etape / Cible	Effets	Qu'est-ce qui a été fait / atteint ?	Défis	Pertinent ou nouvelle initiative
Intégration des statistiques dans les cadres nationaux de formulation des politiques et de planification statistiques	Les statistiques identifiées comme un secteur transversal à cibler pour être développé	Nombre de pays ayant un chapitre à part relatif au développement statistique dans leurs documents ou Plans nationaux de lutte contre la pauvreté	53 pays ayant un chapitre à part consacré au développement statistique dans leurs documents ou plans nationaux de lutte contre la pauvreté 2015	Priorité des statistiques reconnue dans le plan national de développement.	La plupart des pays africains ont intégré les statistiques dans leurs plans de développement comme moyen de formulation, de suivi et d'évaluation		Pertinent Que tous les pays africains accordent à la statistique toute sa place dans le pilotage du processus de développement
Développer les SNDS	NDS conçus en accord avec les principes et notions fondamentales internationalement acceptés Plan de mise en œuvre Plan d'investissement Plan pour le suivi	Nombre de pays ayant développé un SNDS	53 pays ayant conçu un SNDS en 2011	Meilleure coordination et développement d'activités statistiques dans les pays	40 pays africains disposent de SNDS. L'Afrique du sud, l'Égypte, l'île Maurice vont développer leur SNDS	Coordination du SSN Révision des lois Capacité institutionnelle des membres du SSN Problème de financement Certains secteurs inactifs dans la mise en œuvre Manque de capacité dans les secteurs Les Ministères n'ont pas le mandat et les structures pour la mise en œuvre de la SNDS	Evaluer l'impact des SNDS Mobiliser les ressources et soutenir les Ministères sectoriels Renforcer les capacités des Ministères sectoriels

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateur de performance	Etape / Cible	Effets	Qu'est-ce qui a été fait / atteint ?	Défis	Pertinent ou nouvelle initiative
Mise en œuvre des SNDS	Mise en œuvre des SNDS Rapport de suivi de la mise en œuvre des SNDS.	Nombre de pays engagés dans la mise en œuvre des SNDS	53 pays ayant mis en œuvre leur SNDS en 2015	Meilleure coordination et développement des activités statistiques dans les pays	40 pays africains disposent de SNDS. L'Afrique du sud, l'Égypte, l'île Maurice vont développer leur SNDS	Coordination du SSN Révision des lois Capacité institutionnelle des membres du SSN Problème de financement Certains secteurs inactifs dans la mise en œuvre Manque de capacité dans les secteurs Les Ministères n'ont pas le mandat et les structures pour la mise en œuvre de la SNDS	Evaluer l'impact des SNDS Mobiliser les ressources et soutenir les Ministères sectoriels Renforcer les capacités des Ministères sectoriels
Mise en place d'un financement durable en faveur des activités statistiques	Fonds africain de la statistique ; Fonds nationaux de la statistique	Fonds suffisants ; viabilité des sources de financement	Fonds africains de la statistique créé en 2011 Au moins 25 Fonds nationaux de la statistique créés en 2015	Financement suffisant et durable pour les activités statistiques	Mise en place du fonds de la statistique avec l'appui des partenaires de développement		Mise à jour de l'UA sur le Fonds statistique régional Fonds de statistique au niveau national non pertinent

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateur de performance	Etape / Cible	Effets	Qu'est-ce qui a été fait / atteint ?	Défis	Pertinent ou nouvelle initiative
Organiser des évaluations par les pairs	Rapports des évaluations par les pairs sur les systèmes statistiques nationaux	Nombre de rapports d'évaluations par les pairs	30 reports d'évaluation par les pairs à partir de 2014	Systèmes statistiques nationaux améliorés.	15 examens par les pairs ont été réalisés dans les pays suivants : Malawi, Tanzanie (2), Ghana, Mozambique, Kenya, Zambie, Burkina Faso, Niger, Bénin, Congo, Sénégal, Mauritanie, Cameroun et Côte d'Ivoire	Financement	Pertinent Les évaluations par les pairs doivent être coordonnées par l'UA

Objectif stratégique 2 : Développer les capacités statistiques durables

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateur de performance	Etape / Cible	Effets	Qu'est-ce qui a été fait / atteint ?	Défis	Pertinent ou nouvelle initiative
Renforcement de la formation Statistique du Groupe Africain (AGROST) Développer des programmes harmonisés de formation	Normes de formation Programme de formation standardisé	Nombre d'écoles et de centres des INS adoptant les normes de formation	Toutes les écoles de formation adoptent les normes de formation au plus tard en 2011.	Statisticiens compétents Meilleure intégration des centres de formation Méthodes d'apprentissage améliorées.	Création du centre panafricain de formation statistique 2 formations ont été déjà organisées sur les statistiques du travail et la comptabilité nationale		Pertinent
Créer des centres de formation continue dans les INS ou renforcer ceux qui existent déjà	Centres de formation créés. Centres de formation renforcés	Nombre de nouveaux centres de formation créés Nombre de centres de formation renforcés	53 pays ayant des centres de formation continue solides au sein des INS en 2015	Augmentation du nombre de cadres statisticiens mieux formés.	Certains pays disposent de centres de formation au sein des INS		Pertinent

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateur de performance	Etape / Cible	Effets	Qu'est-ce qui a été fait / atteint ?	Défis	Pertinent ou nouvelle initiative
Renforcement des écoles et centres de formation statistique	Centres d'excellence dans tous les domaines de la production statistique.	Number of Centers of Excellence	Centers of Excellence in all statistical areas no later than 2015	Instituts de classe internationale produisant une masse critique de statisticiens compétents.			
Participer aux programmes internationaux de formation statistique	Statisticiens formés	Nombre de programmes de formations auxquels des participants ont pris part	Au moins 100 statisticiens formés à partir de 2013.	Statisticiens compétents.	La participation est en baisse, nous devons réviser la cible		
Veiller à ce que les jeunes statisticiens africains aient des contacts conformément au programme ISibalo de renforcement des capacités.	Rapports annuels sur les programmes de parrainage et d'instruction	Nombre de jeunes statisticiens africains parrainés ou coachés	Au moins 1000 jeunes statisticiens africains parrainés et formés en 2012	Accroissement du pool de cadres statistiques expérimentés et opérationnels.	La plupart des pays ne disposent pas de mécanismes pour supporter les jeunes statisticiens	Doit être exhaustif et ne pas être spécifique à ISibalo Soutenir les jeunes statisticiens et économistes sur questions spécifiques Professionnalisation des statisticiens par des associations statistiques	

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateur de performance	Etape / Cible	Effets	Qu'est-ce qui a été fait / atteint ?	Défis	Pertinent ou nouvelle initiative
Création d'un centre africain de formation statistique	Centre de formation pour l'Afrique ²⁰	Nombre de cours offerts Nombre de personnes formées Résultat des recherches	Centre de formation créé en 2012 Au moins 100 personnes formées chaque année à partir de 2014.	Disponibilité de façon permanente de bourses pour la formation en statistique	Création du centre panafricain de formation statistique 2 formations ont été déjà organisées sur les statistiques du travail et la comptabilité nationale		

²⁰ En plus de la formation statistique en statistique, la formation sera dispensée également dans les domaines aussi essentiels que le leadership et la gestion, les langues, et les programmes de réorganisation et de recyclage.

Objectif stratégique 3: Mettre en place un environnement technologique efficace

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateur de performance	Etape / Cible	Effets	Qu'est-ce qui a été fait / atteint ?	Défis	Pertinent ou nouvelle initiative
Développer un système d'information de gestion de (SIG) pour assurer le suivi de la bonne marche du programme d'intégration.	SIG fonctionnel assurant le suivi du processus d'intégration	Nombre de domaines/aspects couverts	Rapport annuel sur l'état d'avancement du programme d'intégration depuis 2010.	Meilleur suivi des efforts d'intégration			L'UA doit développer un système unique pour le continent où tous les pays seront liés comme le SDDS du FMI, le SDMX
Développer une banque de données statistiques	Banque de données statistiques fonctionnelle pour la gestion des données.	Nombre d'indicateurs inclus dans la banque de données	La banque de données statistiques couvre tous les domaines d'intégration à partir de 2010.	Prise de décision mieux basée sur les informations statistiques	La BAD, la CEA et l'UA disposent de ces plates-formes différentes	Disposer d'une plateforme commune et accessible à tous les acteurs	Evaluer les plates-formes existantes et développer une plate-forme commune pour le partage des données entre les partenaires au développement afin de minimiser la charge sur les pays
Standardiser la diffusion des outils et plate formes	Outils et plates-formes standardisés pour la diffusion	Nombre de pays adoptant les outils et plates-formes standardisés de diffusion	53 pays africains adoptent les outils et plates-formes standardisés de diffusion en 2014	Diffusion systématique Information accessible en vue de prendre des décisions en connaissance de cause.			Il devrait y avoir un outil généralisé de diffusion pour le continent GDDS, SDDS devrait être domestiqué en Afrique

THEME STRATEGIQUE 4:

Promouvoir une culture de politique et de prise de décisions de qualité

Objectif stratégique 1: Prendre des décisions fondées sur des faits grâce à l'utilisation accrue des statistiques

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateur de performance	Etape / Cible	Effets	Qu'est-ce qui a été fait / atteint ?	Défis	Pertinent ou nouvelle initiative
Dialogue avec les décideurs et les législateurs pour baser leurs discours sur la statistique	Rapport annuel sur le dialogue avec les gouvernements, les parlements, la société civile et le secteur privé	Nombre de décideurs appliquant les statistiques dans la prise de décision Utilisation accrue des statistiques dans les débats parlementaires	Deux réunions annuelles avec les décideurs au niveau continental à partir de 2010	Décisions de qualité améliorée Résultats améliorés sur le plan économique et social et économique			De plus amples précisions
Plaidoyer en faveur de l'utilisation des statistiques	Stratégie du plaidoyer	Nombre de pays dans lesquels la stratégie est appliquée	Stratégie de plaidoyer finalisée et mise en œuvre dans les 53 Etats à partir de 2014	Décisions de qualité améliorée Résultats améliorés sur le plan économique et social.	La plupart des pays n'ont pas de documents spécifiques pour la stratégie		Initiative doit être révisée afin de refléter que la stratégie devrait être au niveau des pays.

Objectif stratégique 2: Améliorer la communication de l'information statistique

Initiative stratégique	Résultats immédiats / Produit	Indicateur de Performance	Etape / Cible	Résultat	Qu'est-ce qui a été fait / atteint ?	Défis	Pertinent ou nouvelle initiative
Développer une stratégie pour la diffusion des données	Plan de diffusion Manuels sur la diffusion de l'information statistique	Nombre de manuels	Manuels en 2011	Décisions de qualité améliorée Résultats socioéconomiques améliorés	Aucune action n'a été entreprise dans ce sens	Aucune distinction claire entre le plaidoyer, la communication, la diffusion	Remplacez les manuels par des stratégies / lignes directrices Combiner le plaidoyer et la communication dans une stratégie (ca dépend du pays)

Développer un plan pour la communication	Plan approuvé	Utilisation du site web Perception de l'utilisateur perception	Augmentation de 10% de visiteurs du site web en 2012 Enquête sur la satisfaction des utilisateurs organisée en 2012.	Accroissement de l'utilisation des statistiques.	Les pays ont des plans de communication différents	Pertinent
--	---------------	--	---	--	--	-----------

Matrice du cadre logique axé sur les résultats de la Stratégie pour l'Harmonisation des statistiques en Afrique 2017-2026 (SHaSA 2)

Continent : Afrique

Secteur : Système Statistique Africain (SSA)

La vision du système statistique africain (SSA) se décline comme suit : « Un système statistique performant qui génère des informations statistiques fiables, harmonisées, disponibles à temps, couvrant toutes les dimensions du développement et de l'intégration politique, économique, sociale, environnementales et culturelle de l'Afrique ».

La vision du SSA, accompagne la mise en œuvre de l'agenda 2063 en vue de l'atteinte de la vision de l'UA qui est de bâtir : « une Afrique intégrée, prospère et en paix, dirigée par ses populations et représentant une force dynamique sur la scène internationale » (AU, L'Afrique que nous voulons», 2009).

Objectif global : fournir des données statistiques de qualité fiables et harmonisées, produites régulièrement et à temps, couvrant tous les aspects du développement et de l'intégration politique, économique, sociale et culturelle de l'Afrique.

Thèmes stratégiques / Objectifs stratégiques / Initiatives	Résultats	Activités retenues		Situation de référence (2016)	Cibles	Indicateur objectif-ment vérifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques/Mesures d'atténuation (m.a.)	Structures responsables	
		Code	Libellé							
THEME STRATEGIQUE 1 : PRODUIRE DES STATISTIQUES DE QUALITE POUR L'AFRIQUE										
Objectif stratégique 1.1 : Elargir la base de l'information statistique										
1.1.1. Organisation régulière des recensements de la population et de l'habitat (RGPH)	Information statistique sur la population	1.1.1.1	Pré-dénombrement	À l'exception de 7 pays, tous les pays africains ont mené leur cycle 2010 de RGPH au cours de la période 2005-2014. La Sierra Leone a mené son RGPH en 2015 en raison de l'épidémie d'Ebola en 2014 et la Guinée équatoriale a conduit son RGPH en 2015. Le Cameroun et le Tchad avaient planifié leur RGPH mais non pas pu les conduire. La RDC, l'Erythrée, la Somalie, le Soudan du Sud et le Sahara occidental n'avaient pas de recensement prévu pour le cycle 2010.	- 30 pays ont organisé et publié les résultats de leur RGPH au cours de la période 2015-2020 ; - 55 pays ont organisé et publié les résultats de leur RGPH à l'horizon 2024	- Nombre de pays ayant organisé des RGPH au cours de la décennie 2015 -2024 et publié les résultats.	Rapports sur les recensements généraux de la population et de l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources non disponibles à temps et/ou insuffisantes - Faible capacité technique et de volonté politique - Niveau de priorité très faible accordée aux RGPH dans les pays. Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un fonds statistique - Accroître le plaidoyer en faveur des RGPH - Coopération sud-sud - Mutualisation des efforts, - Utilisation des TIC 	EM, CER, BAD, CUA, CEA, Institut de statistique, UNFPA, Centres de recherche et de formation	
		1.1.1.2	Dénombrement							
			Post-dénombrement							

Thèmes stratégiques / Objectifs stratégiques / Initiatives	Résultats	Activités retenues		Situation de référence (2016)	Cibles	Indicateur objectivement vérifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques/Mesures d'atténuation (m.a.)	Structures responsables
		Code	Libellé						
1.1.2. Organisation régulière des enquêtes auprès des ménages	Information statistique sur la population - Actualisation des résultats des RGPH	1.1.2.1	Préparation de l'enquête	Environ 92% des pays africains ont réalisé au moins deux enquêtes nationales auprès des ménages entre 2005 et 2014	- 40 pays ont organisé et publié les résultats des enquêtes auprès des ménages au cours de la période 2015-2020 ; - 55 pays ont organisé et publié les résultats de leurs enquêtes auprès des ménages à l'horizon 2024	Nombre de pays ayant organisé des enquêtes auprès des ménages par type au cours de décennie 2017 -2026 et publié les résultats	Rapports d'enquête sur les ménages au niveau des pays sur les indicateurs démographiques, économiques, sanitaires, sociaux, sexospécifiques et environnementaux Country-level household survey reports on demographic, economic, health, social, gender and environmental indicators	Risques : - Ressources non disponibles à temps et/ou insuffisantes - Faible capacité technique et de volonté politique Mesures d'atténuation : - Mise en place d'un fonds statistique - Renforcement du plaidoyer en faveur des enquêtes statistiques - Coopération sud-sud - Mutualisation des efforts, - Utilisation des TIC	EM, CER, CUA, BAD, CEA, UNFPA, UNICEF, Partenaires au développement
		1.1.2.2	Collecte des données						
		1.1.2.3	Traitement, analyse et publication des résultats						

Thèmes stratégiques / Objectifs stratégiques / Initiatives	Résultats	Activités retenues		Situation de référence (2016)	Cibles	Indicateur objectif-verifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques/Mesures d'atténuation (m.a.)	Structures responsables
		Code	Libellé						
1.1.3.a. Organisation régulière de recensements agricoles	Statistiques agricoles et rurales	1.1.3.a.1	Pré-dénombrement	En mai 2016, 24 pays africains avaient mené un recensement agricole lors de la campagne de recensement de l'agriculture de 2010 qui s'étend sur la période 2006-2015 et 26 ont prévu d'en effectuer un avant la fin du cycle de 2020 couvrant la période 2016-2025	- 40 pays ont organisé et publié les résultats des enquêtes auprès des ménages au cours de la période 2015-2020 ; - 55 pays ont organisé et publié les résultats de leurs enquêtes auprès des ménages à l'horizon 2024	- Nombre de pays participant au Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020 (2016 – 2025)	Rapports sur les recensements agricoles.	Risques : - Ressources non disponibles à temps et/ou insuffisantes - Faible capacité technique et de volonté politique Mesures d'atténuation : - Mise en place d'un fonds statistique - Renforcement du plaidoyer en faveur des enquêtes statistiques - Coopération sud-sud - Mutualisation des efforts, - Utilisation des TIC	
		1.1.3.a.2	Dénombrement						
		1.1.3.a.3	Post-dénombrement						

Thèmes stratégiques / Objectifs stratégiques / Initiatives	Résultats	Activités retenues		Situation de référence (2016)	Cibles	Indicateur objectif-verifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques/Mesures d'atténuation (m.a.)	Structures responsables
		Code	Libellé						
1.1.3.b. Organisation régulière des enquêtes annuelles sur l'agriculture.	Statistiques agricoles et rurales	1.1.3.b.1.	Préparation de l'enquête		- 40 pays ont organisé et publié les résultats des enquêtes auprès des ménages au cours de la période 2015-2020 ; - 55 pays ont organisé et publié les résultats de leurs enquêtes auprès des ménages à l'horizon 2024	- Nombre de pays qui organisent des enquêtes agricoles.	Rapports sur les enquêtes agricoles.	Risques : - Ressources non disponibles à temps et/ou insuffisantes - Faible capacité technique et de volonté politique Mesures d'atténuation : Mise en place d'un fonds statistique - Renforcement du plaidoyer en faveur des enquêtes statistiques - Coopération sud-sud - Mutualisation des efforts, - Utilisation des TIC	EM, CER, institutions de recherche et de formation; AUC, BAD, CEA, FAO, USAID, UK-DFID, ACDI, ONU, Banque mondiale)
		1.1.3.b.2.	Collecte des données						
		1.1.3.b.3.	Traitement, analyse et publication des résultats						

Thèmes stratégiques / Objectifs stratégiques / Initiatives	Résultats	Activités retenues		Situation de référence (2016)	Cibles	Indicateur objectivement vérifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques/Mesures d'atténuation (m.a.)	Structures responsables
		Code	Libellé						
1.1.4.a. Organisation régulière des recensements économiques	Statistiques économiques	1.1.4.a.1	Pré-dénombrement		- 40 pays effectuent les recensements économiques et publient les résultats en 2020 – 55 pays effectuent les recensements économiques et publient résultats en 2026	- Nombre de pays qui organisent des recensements économiques (ex. recensement des entreprises) au cours de la période 2017-2026	Rapports des enquêtes économiques	Risques : - Ressources non disponibles à temps et/ou insuffisantes - Faible capacité technique et de volonté politique Mesures d'atténuation - Mise en place d'un fonds statistique - Renforcement du plaidoyer en faveur des enquêtes statistiques - Coopération sud-sud - Mutualisation des efforts, - Utilisation des TIC	EM, partenaires au développement
		1.1.4.a.2	Dénombrement						
		1.1.4.a.3	Post-dénombrement						

Thèmes stratégiques / Objectifs stratégiques / Initiatives	Activités retenues		Situation de référence (2016)	Cibles	Indicateur objectif-verifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques/Mesures d'atténuation (m.a.)	Structures responsables
	Code	Libellé						
1.1.4.b. Organisation régulière des enquêtes économiques	1.1.4.b.1.	Préparation de l'enquête		- 40 pays effectuent les recensements économiques et publient les résultats en 2020 – 55 pays effectuent les recensements économiques et publient résultats en 2026 - 55 pays effectuent les enquêtes économiques et publient résultats en 2020 et 2026	Nombre de pays qui organisent régulièrement des enquêtes économiques par type	Rapports des recensements économiques	Risques : - Ressources non disponibles à temps et/ou insuffisantes - Faible capacité technique et de volonté politique Mesures d'atténuation - Mise en place d'un fonds statistique - Renforcement du plaidoyer en faveur des enquêtes statistiques - Coopération sud-sud	EM, partenaires au développement
	1.1.4.b.2.	Collecte des données						
	1.1.4.b.3.	Traitement, analyse et publication des résultats						
1.1.5 Enquêtes sur le secteur informel	1.1.5.1	Préparation de l'enquête	Très peu de pays mènent régulièrement des enquêtes sur le secteur informel. Les statistiques produites sur le secteur informel sont estimées à partir d'enquêtes sur la population active et d'autres enquêtes auprès des ménages	- 20 effectuent des enquêtes sur le secteur informel (SI) et publient les résultats en 2020. - 45 pays effectuent des enquêtes sur le SI et publient les résultats en 2026.	- Nombre de pays organisant des enquêtes sur le secteur informel - Périodicité des enquêtes	Rapports des pays sur le secteur informel	Risques : - Manque de capacité technique - Non mobilisation de ressources suffisantes. Mesures d'atténuation - Mise en place d'un fonds statistique - Renforcement des capacités techniques des pays	EM et partenaires au développement
	1.1.5.2	Collecte des données						
	1.1.5.3	Traitement, analyse et publication des résultats						

Thèmes stratégiques / Objectifs stratégiques / Initiatives	Résultats	Activités retenues		Situation de référence (2016)	Cibles	Indicateur objectivement vérifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques/Mesures d'atténuation (m.a.)	Structures responsables
		Code	Libellé						
1.1.6. Organisation régulière de la collecte des données sur la gouvernance, la paix et la sécurité (enquêtes et sources administratives)	Information statistique sur : - la paix - la sécurité - la gouvernance	1.1.6.1	Préparation de l'enquête/collecte des données administratives	Plusieurs pays collectent les informations sur la gouvernance, la paix et la sécurité, mais pas de façon régulière ; et sont inclus habituellement dans les enquêtes existantes	- 25 pays qui organisent des enquêtes annuelles et/ou utilisent les sources administratives sur la paix, la sécurité et la gouvernance et publient les résultats à partir de 2018 ; 35 pays à partir de 2020 et 55 pays à l'horizon 2026	Nombre de pays organisant des enquêtes et/ou utilisant les sources administratives pour la collecte des données sur la paix, la sécurité et la gouvernance	Rapport-pays sur la gouvernance, la paix et la sécurité	Risques : - Faible capacité technique et faible volonté politique - Ressources non disponibles à temps Mesures d'atténuation : - Mise en place d'un fonds statistique - Renforcement des capacités techniques des pays	EM, Partenaires au développement (UK-DFID, BM, UNICEF, BIT)
		1.1.6.2	Collecte des données						
		1.1.6.3	Traitement, analyse et publication des résultats						

Thèmes stratégiques / Objectifs stratégiques / Initiatives	Résultats	Activités retenues		Situation de référence (2016)	Cibles	Indicateur objectif - ment vérifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques/Mesures d'atténuation (m.a.)	Structures responsables
		Code	Libellé						
1.1.7. Développement et organisation de la collecte de l'information socio-économique à partir des sources administratives	La qualité et la couverture des sources de données se sont améliorées. Les coûts de la collecte des données se sont améliorés Information statistique sur les critères de convergence économique Registres de commerce Annuaire des entreprises	1.1.7.1	Préparation des outils de la collecte et du traitement des données		- 55 pays publient les informations socio-économiques à partir des sources administratives en 2018	- Nombre de pays qui collectent l'information socio-économique à partir des sources administratives	Rapport-pays	Risques : - Faible capacité technique pour organiser la collecte et l'exploitation des données ainsi que l'analyse des résultats Mesures d'atténuation : Renforcement des capacités techniques des pays	EM, CER, CUA, AfDB, CEA, Institut de statistique
		1.1.7.2	Collecte des données						
		1.1.7.3	Traitement, analyse et publication des résultats						

Thèmes stratégiques / Objectifs stratégiques / Initiatives	Résultats	Activités retenues		Situation de référence (2016)	Cibles	Indicateur objectivement vérifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques/Mesures d'atténuation (m.a.)	Structures responsables
		Code	Libellé						
1.1.8. Amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil	- Les systèmes d'enregistrement d'état civil en place - Les statistiques de l'état civil sont produites	1.1.8.1	Evaluation de la situation		- 30 pays ayant des systèmes effectifs de registres d'état civil en 2020 et 55 pays en 2026	Nombre de pays ayant un système effectif de registres d'état civil	Rapport-pays sur les CRVS	Risques : - Faible capacité technique des pays pour organiser l'état civil, la collecte, l'exploitation et l'analyse des données de l'état civil Mesures d'atténuation : Renforcement des capacités techniques des pays	États membres, CER, Institut de statistique, CUA, BAD, GEA, UNICEF
		1.1.8.2	Elaboration du plan stratégique						
		1.1.8.3	Mise en œuvre du plan stratégique						
		1.1.8.4	Suivi et évaluation						

Thèmes stratégiques / Objectifs stratégiques / Initiatives	Résultats	Activités retenues		Situation de référence (2016)	Cibles	Indicateur objectif - vérifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques/Mesures d'atténuation (m.a.)	Structures responsables
		Code	Libellé						
Objectif stratégique 1.2 : Transformer les statistiques existantes pour la comparabilité									
1.2.1. Adoption de méthodologies de retraitement et d'ajustement	Manuels sur les méthodologies de retraitement et d'ajustement sont disponibles par domaines	1.2.1.1	Évaluation des manuels existants sur les différents domaines statistiques	Annuaire statistiques africains Autres publications	- Manuels sur les méthodologies de retraitement et d'ajustement des données à partir de 2018.	- Nombre de manuels avec des méthodologies harmonisées pour le continent	Manuels publiés sur les méthodologies de retraitement et d'ajustement	Risques : - Difficultés d'adapter la technologie et les méthodologies internationales au contexte africain. Mitigation: - Adaptation des technologies et méthodologies aux réalités du continent	EM, CER, Institutions continentales et centres de formation
			1.2.1.2						
		1.2.1.3	Élaboration de manuels méthodologiques de retraitement et d'ajustement						

Thèmes stratégiques / Objectifs stratégiques / Initiatives	Résultats	Activités retenues		Situation de référence (2016)	Cibles	Indicateur objectif-ment vérifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques/Mesures d'atténuation (m.a.)	Structures responsables
		Code	Libellé						
1.2.2. Production et validation des données comparables.	Les données comparables sont publiées et disponibles	1.2.2.1	Centralisation des données	Méthodes du PCI	- Données statistiques comparables dans tous les domaines de l'intégration au plus tard en 2020.	- Nombre de domaines statistiques ayant des données comparables	Rapport pays	Risques : - Normes et standards différents d'une région à l'autre - Manque de capacité technique Mesures d'atténuation : - Développement des méthodologies et outils communs d'harmonisation - Renforcement les capacités des pays - Coopération sud-sud	EM, CER, Institutions continentales, institutions de formations
		1.2.2.2	Traitement et analyse des données conformément aux manuels						
		1.2.2.3	Publication des données conformément aux manuels						

Thèmes stratégiques / Objectifs stratégiques / Initiatives	Résultats	Activités retenues		Situation de référence (2016)	Cibles	Indicateur objectivement vérifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques/Mesures d'atténuation (m.a.)	Structures responsables
		Code	Libellé						
Objectif Stratégique 1.3 : Harmoniser les normes et les méthodes de la production statistique									
1.3.1. Opérationnalisation des groupes techniques spécialisés (GTS)	Programmes de travail des GTS sont disponibles	1.3.1.1	Etat des lieux des performances des GTS	10 sur 15 GTS sont opérationnels	- Au moins 2 réunions/an pour chaque GTS	- Nombre de réunions - Nombre de manuels	Rapports annuels des GTS	Risques : Non adhésion des pays aux GTS Ressources insuffisantes Mitigation: Mise en place des moyens pour le fonctionnement des GTS	GTS coordonnateurs, EM, Centres de formation
			Elaboration d'un programme de travail						
		1.3.1.3	Mise en œuvre du programme de travail						
1.3.2. Mise en œuvre des normes et méthodes adoptées par les GTS	Manuels sur les normes et méthodes communes sont disponibles et utilisés	1.3.2.1	Formation and vulgarisation sur les manuels adoptés	Plan d'action agricole, PIC, 2008 SCN Manuels sur le commerce	55 pays appliquent les normes communes au plus tard en 2020.	- Nombre de domaines statistiques harmonisés.	Rapports des pays sur les manuels utilisés	Risques : - Absence de méthodes d'origine africaine pour tenir compte des valeurs politiques, économiques et culturelles, et des pratiques en vigueur sur le continent.	EM, Centres de formation, BAD, CUA, CEA
			Production statistique utilisant les manuels						
		1.3.2.3	Publication des données harmonisées						Mesures d'atténuation : - Révision, définition de normes et méthodologies tenant compte des valeurs politiques, économiques et culturelles, et des pratiques en vigueur sur le continent.

Thèmes stratégiques / Objectifs stratégiques / Initiatives	Résultats	Activités retenues		Situation de référence (2016)	Cibles	Indicateur objectivement vérifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques/Mesures d'atténuation (m.a.)	Structures responsables
		Code	Libellé						
1.3.3. Développement d'un cadre d'assurance qualité [kit de qualité] et de cohérence des données nationales entre secteurs	-Données de qualité validées et certifiées sont disponibles	1.3.3.1	Elaboration du kit qualité	Existence d'un projet de cadre africain d'assurance qualité Peu de pays ont des cadres d'assurance qualité	- 55 pays ont des cadres d'assurance qualité à partir de 2020	- Nombre de pays ayant un cadre d'assurance qualité fonctionnel	Rapports nationaux sur les cadres d'assurance qualité utilisés pour la production de données	Risques : - Manque de capacité technique - Faible leadership des INS Mesures d'atténuation : - Renforcement des capacités techniques du SSN Renforcement du leadership des INS au sein du SSN	États membres, Institut statistique, Centres de formation
		1.3.3.2	Mise en œuvre du kit qualité						

Thèmes stratégiques / Objectifs stratégiques / Initiatives	Résultats		Activités retenues		Situation de référence (2016)	Cibles	Indicateur objectivement vérifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques/Mesures d'atténuation (m.a.)	Structures responsables
	Code	Libellé								
2.1.1. Développement d'un protocole définissant les rôles et les responsabilités de des acteurs du SSA dans le cadre de la mise en œuvre de la SHaSA	2.1.1.1	La stratégie ou protocole est élaboré et mis en œuvre	Préparation du processus d'élaboration du Protocole			- Tous les acteurs du SSA appliquent le protocole et jouent leur rôle à partir de 2017	Nombre d'acteurs qui appliquent le protocole ou stratégie	Rapports des pays, des CER, des institutions continentales et des établissements de formation sur la mise en œuvre du SHaSA 2	Risques : - Non adhésion au protocole Mesures d'atténuation : - Sensibilisation des acteurs du SSA	EM, AUC, BAD, CEA
			Elaboration du Protocole							
			Validation and adoption du Protocole							
			Signature du Protocole							
	2.1.1.2	2.1.1.3	2.1.1.4							
2.1.2. Renforcement des activités du Comité de Coordination Statistique en Afrique (CCSA)	2.1.2.1	- Les programmes communs annuels des activités du SSA sont disponibles - Le calendrier des réunions et des événements est arrêté	Révision du cahier de charge du CCSA		La dernière réunion du CCSA s'est tenue en 2010 Dernier programme de travail préparé en 2013	- Mise en œuvre du Programme statistique annuel commun à partir de 2017	- Existence d'un programme de travail du SSA - Nombre de réunions et événements		Risk: - Inefficacité du CCSA lié au non-fonctionnement Mesures d'atténuation : - Sensibilisation des acteurs du SSA - Relance des activités lors de la Mise en œuvre de la SHaSA 2	CUA, BAD, CEA, CER, Institut
			Elaboration du programme de travail							
			Mise en œuvre du programme de travail							
			Suivi et évaluation							

THEME STRATEGIQUE 2 : Coordonner la production des statistiques de qualité pour l'Afrique

Objectif stratégique 2.1 : Mettre en place des mécanismes de coordination et de collaboration efficaces

Thèmes stratégiques / Objectifs stratégiques /Initiatives	Résultats	Activités retenues		Situation de référence (2016)	Cibles	Indicateur objectif vérifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques/Mesures d'atténuation (m.a.)	Structures responsables
		Code	Libellé						
2.1.3. Renforcement de la coordination au niveau régional	- Les SRDS arrimées à la ShaSA 2 sont disponibles – Des réunions régionales de coordination de la SRDS sont tenues	2.1.3.1	Révision des SRDS	5 CER sur 8 ont des SRDS mais elles ne sont pas alignées sur la ShaSA 2	6 CER ont élaboré/ actualisé leur SRDS en 2018	- Nombre de régions ayant une SRDS arrimée à la ShaSA 2 – Nombre de régions ayant tenue au moins deux réunions annuelles de coordination sur la SRDS	SRDS Rapports des réunions	Risques : - Insuffisance de ressources au niveau des CER - Non adhésion des pays membres à la SRDS Mesures d'atténuation : - Prévoir des fonds pour l'exécution des SRDS dans les budgets des CER - Elaboration des SRDS de façon participative	CER, Institut
		2.1.3.2	Elaboration des SRDS arrimées à la ShaSA 2						
		2.1.3.3	Mise en œuvre des SRDS						
		2.1.3.4	Suivi et évaluation						
		2.1.3.5							

Thèmes stratégiques / Objectifs stratégiques /Initiatives	Résultats	Activités retenues		Situation de référence (2016)	Cibles	Indicateur objectivement vérifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques/Mesures d'atténuation (m.a.)	Structures responsables
		Code	Libellé						
2.1.4. Développement et mise en œuvre des SNDS arrimées à la SHaSA 2	- Les SNDS arrimées à la SHaSA 2 sont disponibles- Les rapports de mise en œuvre des SNDS sont disponibles	2.1.4.1.	Préparation du processus de révision des SNDS arrimées à la SHaSA 2	51 pays mettent en œuvre leur SNDS mais celles-ci ne sont pas alignées avec SHaSA 2	- 40 pays ayant conçu/ actualisé leur SNDS arrimée à la SHaSA 2 en 2020 et 55 pays en 2024 - 40 pays ayant mis en œuvre leur SNDS en 2020 et 55 pays en 2024	- Nombre de pays ayant développé/ actualisé la SNDS arrimée à la SHaSA 2 -Nombre de pays engagés dans la mise en œuvre des SNDS arrimées à la SHaSA 2	Rapports sur les SRDS	Risques : - Insuffisance de ressources au niveau des pays- Non adhésion des acteurs nationaux à la SNDS et à la SHaSA 2 Mesures d'atténuation s: Fonds pour l'exécution des SNDS dans les budgets des paysElaboration des SNDS de façon participative et inclusive	Etats membres, Institutions continentales
		2.1.4.2	Elaboration des SNDS arrimées à la SHaSA 2						
		2.1.4.3	Validation et adoption de la SNDS arrimée à la SHaSA 2						
		2.1.4.4	Mise en œuvre des SNDS arrimées à la SHaSA 2						
		2.1.4.5	Suivi et évaluation						

Thèmes stratégiques / Objectifs stratégiques / Initiatives	Résultats	Activités retenues		Situation de référence (2016)	Cibles	Indicateur objectivement vérifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques/Mesures d'atténuation (m.a.)	Structures responsables		
		Code	Libellé								
2.1.5. Nomination des coordinateurs nationaux, régionaux et continentaux de SHaSA 2	- Le cadre institutionnel de la SHaSA 2 est opérationnel	2.1.5.1	Saisine des institutions continentales, régionales et des ministres en charge de la statistique au niveau des pays à l'effet de la désignation du coordinateur de la SHaSA 2	Aucun coordinateur n'a été nommé pour SHaSA 1	55 pays, 8 CER, 4 institutions panafricaines, AFRISTAT, 8 CFS ont des coordonneurs en 2017	- Nombre de coordonneurs nommés et effectivement en fonction	Rapports pays	Risques : - Non adhésion des acteurs du SSA - Faible niveau de leadership Mesures d'atténuation : - Renforcement du leadership - Plaidoyer en faveur de la statistique	Etats membres, Institutions continentales		
				2.1.5.2	Nomination des coordinateurs						
				2.1.5.3	Transmission à la CUA du document de nomination						
				2.1.6.1	Evaluation des capacités statistiques des pays et des CER (forces et faiblesses)	Peu de pays sont engagés dans la coopération Sud-Sud	Tous les pays sont engagés dans la coopération sud-sud à partir de 2017	Nombre de pays engagés dans la coopération sud-sud par domaines	Rapport pays	Risques : - Faibles ressources dans certains pays - Faible niveau d'expertise dans certains domaines Mesures d'atténuation : - Fonds pour la coopération sud-sud	EM, CER, Institut
						2.1.6.2	Organisation des voyages d'études au profit des pays et des CER ayant des besoins identifiés				
2.1.6.3	Elaboration and signature des Mémoires/Mémorandums/ Protocole de coopération avec un programme d'activités										
2.1.6.4	Mise en œuvre du programme de travail	2.1.6.5	Suivi et évaluation								

Thèmes stratégiques / Objectifs stratégiques /Initiatives	Résultats	Activités retenues		Situation de référence (2016)	Cibles	Indicateur objectivement vérifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques/Mesures d'atténuation (m.a.)	Structures responsables	
		Code	Libellé							
2.1.7. Etablissement de partenariats solides avec les fondations, la société civile, les partenaires, les utilisateurs, etc. dans le continent et en dehors du continent.	- Les acteurs et des partenaires au développement sont impliqués dans le développement statistique africain	2.1.7.1	Evaluation des capacités statistiques des pays et des CER (forces et faiblesses)		- 55 pays ont des partenariats solides avec les autres acteurs du SSN à partir de 2018	- Nombre de partenariats noués	Rapport pays	Risques : - Faible niveau d'implication de certains acteurs Mesures d'atténuation : - Mise en place d'un cadre de partenariats avec tous les acteurs du SSA y compris les fondations, la société civile, les partenaires, les utilisateurs, etc.	EM, CER, Institut, Centre de formation, partenaires au développement	
		2.1.7.2	Organisation des échanges entre les partenaires éventuels et des pays et des CER ayant des besoins identifiés							
		2.1.7.3	Elaboration and signature des Mémoires/Mémorandums/ Protocole de coopération avec un programme d'activités							
		2.1.7.4	Mise en œuvre du programme de travail							
		2.1.7.5	Suivi et évaluation							

Thèmes stratégiques / Objectifs stratégiques / Initiatives	Résultats		Activités retenues		Situation de référence (2016)	Cibles	Indicateur objectivement vérifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques/Mesures d'atténuation (m.a.)	Structures responsables	
	Code	Libellé	Code	Libellé							
Objectif stratégique 2.2: Définir les priorités statistiques pour la mise en œuvre des programmes d'intégration et de développement											
2.2.1. Identification des statistiques prioritaires par domaine	- Le plan d'activités continental sur 10 ans est disponible	2.2.1.1	Détermination des statistiques prioritaires par domaine	Exercice d'indicateurs de l'Agenda 2063 et des ODD	- Tous les secteurs statistiques couverts dans le Plan d'action	- Nombre de secteurs statistiques couverts	Plan d'action des priorités dans chaque domaine statistique	Risques : - Non-validation des priorités statistiques retenues dans la SHA SA Mesures d'atténuation : - Développement des priorités statistiques de façon inclusive et participative - validation le CoDG	EM, CER, Institutions continentales		
										2.2.1.2	Elaboration du programme de travail
										2.2.1.3	Mise en œuvre du programme de travail
										2.2.1.4	Suivi et évaluation
2.2.2. Sélection et définition des indicateurs statistiques	- Les indicateurs statistiques, leurs définitions, leurs formules et les techniques de calcul sont disponibles	2.2.2.1	Définition des indicateurs et techniques de calcul	Exercice d'indicateurs de l'Agenda 2063 et des ODD	- Indicateurs statistiques mis à jour chaque année.	Nombre d'indicateurs statistiques produits et publiés	Plan d'action des priorités dans chaque domaine statistique	Risques : - Faible capacité technique des pays pour le suivi des indicateurs retenus Mesures d'atténuation : - Renforcement des capacités techniques des pays	EM, CER, Institutions continentales		
		2.2.2.2	Validation des indicateurs et techniques de calcul								
		2.2.2.3	Publication et vulgarisation des indicateurs et techniques de calcul								

Thèmes stratégiques / Objectifs stratégiques / Initiatives	Résultats		Activités retenues		Situation de référence (2016)	Cibles	Indicateur objectivement vérifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques/Mesures d'atténuation (m.a.)	Structures responsables
	Code	Libellé	Code	Libellé						
THEME STRATEGIQUE 3: DEVELOPPER LES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DURABLES DU SYSTEME STATISTIQUE AFRICAIN										
Objectif stratégique 3.1 : Réformer et renforcer les systèmes statistiques nationaux										
3.1.1. Mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique	- les instruments de ratification sont disponibles - La Charte est intégrée dans les instruments juridiques des pays et des CER	3.1.1.1	Poursuite du plaidoyer pour la ratification de la charte par les pays	Plaidoyer continu pour la ratification de la charte par les pays	- 55 pays ont ratifié en 2020	- Nombre de pays ayant signé et/ou ratifié la charte et pris en compte la charte dans leurs instruments juridiques.	Instruments de ratification des pays	- Faible adhésion aux principes de la Charte du fait de la non-ratification par certains pays Mesures d'atténuation - Plaidoyer pour la ratification	Etats membres, CUA	
		3.1.1.2	Promotion et vulgarisation de la charte							
		3.1.1.3	Adaptation des instruments juridiques nationaux et régionaux à la charte							
		3.1.1.4	Mise en œuvre de la charte							
		3.1.1.5	Suivi et évaluation							
3.1.2. Actualisation de la charte pour y intégrer les questions émergentes (méga données, révolution des données, open data, etc.)	- La charte actualisée est adoptée	3.1.2.1	Etablissement du comité sur la révision de la charte		- 55 pays ont pris en compte la charte révisée dans leurs instruments juridiques en 2022	- Nombre de pays ayant pris en compte la charte révisée dans leurs instruments juridiques		Risques : - Non adhésion des pays aux thèmes émergents Mesures d'atténuation : - Plaidoyer pour la mise en œuvre de la Charte actualisée		
		3.1.2.2	Révision de la charte							
		3.1.2.3	Validation et adoption de la charte révisée							
		3.1.2.4	Vulgarisation et promotion de la charte révisée							

Thèmes stratégiques / Objectifs stratégiques / Initiatives	Résultats	Activités retenues		Situation de référence (2016)	Cibles	Indicateur objectivement vérifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques/Mesures d'atténuation (m.a.)	Structures responsables
		Code	Libellé						
3.1.3. Développement d'un code d'éthique professionnelle du statisticien africain et d'un système de protection du métier de statisticien africain	- Le code d'éthique professionnelle du statisticien africain est disponible- Le corps de métier du statisticien africain est établi- Un statut des statisticiens africains est	3.1.3.1	Préparation du processus d'élaboration du code d'éthique	Pas encore commencer	- 55 applique le code d'éthique professionnelle du statisticien africain et un système de protection du métier de statisticien africain sont adoptés au plus tard en 2020	- Nombre de pays appliquant le code d'éthique professionnelle du statisticien africain- Nombre de pays reconnaissant les statuts de statisticiens africains	Rapports des pays	Risques : - Non adhésion des pays à l'initiative continentale en matière de code d'éthique Mesures d'atténuation : Plaidoyer pour le code d'éthique professionnelle	Etats membres, CER et les institutions continentales
		3.1.3.2	Elaboration du code d'éthique						
		3.1.3.3	Validation et adoption du code d'éthique						
		3.1.3.4	Promotion et vulgarisation du code d'éthique						

Thèmes stratégiques / Objectifs stratégiques / Initiatives	Résultats	Activités retenues		Situation de référence (2016)	Cibles	Indicateur objectivement vérifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques/Mesures d'atténuation (m.a.)	Structures responsables
		Code	Libellé						
3.1.4. Mise en place d'un financement durable en faveur des activités statistiques et mutualisation des ressources	- Le fonds africain de la statistique est fonctionnel; - les fonds nationaux de la statistique sont fonctionnels	3.1.4.1	Plaidoyer pour la création des différents fonds (nationaux et continental)	Existence d'une étude pour la création d'un fonds statistique continental Pays avec fonds statistique : XX Pays qui financent 100% de leurs activités statistiques : XXX	- Fonds africain de la statistique créé en 2018 - Au moins 25 Fonds nationaux de la statistique créés en 2020	- Fonds africain - Fonds régionaux et nationaux ; autres dispositions de financement - Viabilité des sources de financement	Rapport continental Rapports des pays	Risques : - Faible volonté politique et leadership Mesures d'atténuation : - Plaidoyer en faveur du financement de la statistique	Institut CER Etats membres
		3.1.4.2	Création des fonds						
		3.1.4.3	Alimentation des fonds						
		3.1.4.4	Gestion des fonds						
		3.1.4.5	Suivi et évaluation de la gestion des fonds						
3.1.5. Organisation des évaluations par les pairs	- Les rapports des évaluations par les pairs sur le SSA (SSN, CER, institutions continentales, etc.)	3.1.5.1	Elaboration du guide de la revue des pairs	10 pays ont été évalués par les pairs	- 25 pays évalués jusqu'en 2018 ; 35 pays évalués en 2020 et 55 pays évalués en 2026	Nombre d'organes statistiques évalués (national, régional et continental)	Rapports pays	Risques : - Ressources non disponibles à temps Mesures d'atténuation : - Plaidoyer en faveur de la sécurisation du financement des évaluations par les pairs	Etats membres, AUC
		3.1.5.2	Elaboration des calendriers annuels des évaluations par les pairs						
		3.1.5.3	Préparation et organisation des missions d'évaluation par les pairs						
		3.1.5.4	Production et publication des rapports d'évaluation						

Thèmes stratégiques / Objectifs stratégiques / Initiatives	Résultats	Activités retenues		Situation de référence (2016)	Cibles	Indicateur objectif vérifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques/Mesures d'atténuation (m.a.)	Structures responsables	
		Code	Libellé							
3.1.6. Création et/ou dotation d'INS avec autonomie de gestion et professionnellement indépendants	INS autonomes et indépendants établis	3.1.6.1	Plaidoyer pour l'application de la charte	INS indépendants et autonomes	- 30 INS autonomes et professionnellement indépendants en 2018	- Nombre d'INS autonomes et professionnellement indépendants	Rapport-pays	Risques : - Insuffisance de ressources financières - Manque de volonté politique Mesures d'atténuation : - Plaidoyer en faveur de la statistique - Assurer l'indépendance professionnelle	Etats membres	
		3.1.6.2	Renforcement du leadership des dirigeants des SSN							
		3.1.6.3	Allocation de ressources adéquates pour la gestion du SSN							
		3.1.6.4	Promotion de la bonne gouvernance en matière de la gestion des ressources statistiques (financières, matérielles, humaines)							
		3.1.6.5	Mise en œuvre du statut des statisticiens africains							

Thèmes stratégiques / Objectifs stratégiques / Initiatives	Résultats		Activités retenues		Situation de référence (2016)	Cibles	Indicateur objectivement vérifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques/Mesures d'atténuation (m.a.)	Structures responsables
	Code	Libellé	Code	Libellé						
3.1.7. Mise en place de structures de gouvernance en vue de promouvoir la production statistique	3.1.7.1	Mise en place des structures de gouvernance	3.1.7.1	Mise en place des structures de gouvernance	Existant d'AtSA Associations nationales des statisticiens: Tous les pays disposent de comités, conseils ou de conseils nationaux de la statistique	- 55 pays créent des structures de gouvernance 2020	- Nombre de pays disposant de Conseils/Comités/Associations statistiques fonctionnels.	Rapport pays	Risques : – Faible volonté politique - Absence de leadership des structures de gouvernance de la statistique Mesures d'atténuation : – Plaidoyer en faveur de la statistique	Etats membres, institut de statistique
	3.1.7.2	Elaboration du programme de travail	3.1.7.2	Elaboration du programme de travail						
	3.1.7.3	Mise en œuvre du programme de travail	3.1.7.3	Mise en œuvre du programme de travail						
	3.1.7.4	Suivi et évaluation	3.1.7.4	Suivi et évaluation						
Objectif stratégique 3.2 : Réformer et renforcer les systèmes statistiques régionaux et continental										
3.2.1. Création de fonctions statistiques dans les CER qui n'en ont pas encore (ex. CEN-SAD et IGAD)	3.2.1.1	Etat des lieux des CER	3.2.1.1	Etat des lieux des CER	La CENSAD et l'IGAD n'ont pas d'entités statistiques	- 2 entités statistiques mises en place au plus tard en 2020	- Nombre d'entités statistiques fonctionnelles créées	Rapports continentaux	Risques : - Faible volonté politique Mesures d'atténuation : – Plaidoyer en faveur de la statistique au sein des CER	Institutions continentales
	3.2.1.2	Elaboration du programme de travail	3.2.1.2	Elaboration du programme de travail						
	3.2.1.3	Mise en œuvre du programme de travail	3.2.1.3	Mise en œuvre du programme de travail						
	3.2.1.4	Suivi et évaluation	3.2.1.4	Suivi et évaluation						

Thèmes stratégiques / Objectifs stratégiques /Initiatives	Résultats	Activités retenues		Situation de référence (2016)	Cibles	Indicateur objectivement vérifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques/Mesures d'atténuation (m.a.)	Structures responsables
		Code	Libellé						
3.2.2. Opérationnalisation de l'Institut de statistique de l'Union africaine	- L'Institut de statistique de l'UA est fonctionnel	3.2.2.1	Signature des accords de sièges entre l'UA et la Tunisie	Projet d'accord de siège Documents techniques	- Mise en œuvre des activités annuelles du plan d'action de 2017 à 2026	- Programmes d'activités - Rapports d'activités - Plan d'action 2017-2026	Pro-gramme de travail Rapport d'activités Plan d'action	Risques : - Insuffisances de ressources allouées à l'Institut Mesures d'atténuation - Allocation adéquate des ressources	Etats membres, Institut de statistique, institutions continentales
		3.2.2.2	Elaboration et adoption des documents cadres de l'Institut (statut de l'Institut, du personnel, structure, cahier de charge,						
		3.2.2.3	Recrutement et installation du personnel						
		3.2.2.4	Elaboration du programme de travail décennal						
		3.2.2.5	Mise en œuvre du programme de travail décennal						

Thèmes stratégiques / Objectifs stratégiques / Initiatives	Résultats		Activités retenues		Situation de référence (2016)	Cibles	Indicateur objectivement vérifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques/Mesures d'atténuation (m.a.)	Structures responsables
	Code	Libellé	Code	Libellé						
Objectif stratégique 3.3 : Développer les capacités statistiques durables										
3.3.1. Création de centres de formation continue dans les INS ou renforcement de centres existants	- Les centres de formation sont créés – Les centres de formation existant sont renforcés	3.3.1.1	Evaluation des besoins en formation du SSN	De nombreux pays disposent de centres de formation: XXX	- 10 centres créés ou renforcés en 2020.	- Nombre de centres créés	Rapport pays	Risques : – Faible priorité accordée à la formation continue - Insuffisances de ressources allouées à la formation continue Mesures d'atténuation : - Accorder une grande priorité à la formule continue - Allocation adéquate des ressources	Etats membres, partenaires au développement	
		3.3.1.2	Elaboration des programmes et modules de formation			- Nombre de centres renforcés				
		3.3.1.3	Création des centres de formation ou renforcement des centres existant		- 20 centres créés ou renforcés en 2026					
		3.3.1.4	Mise en œuvre des programmes							
		3.3.1.5	Suivi et évaluation							
3.3.2. Renforcement des capacités des écoles et centres de formation statistique d'excellence en matière de formation statistique	- Les écoles et centres de formation statistique sont devenus des pôles d'excellence en matière de formation statistique	3.3.2.1	Evaluation des besoins en renforcement des capacités du SSN	8 écoles et centres de formation	2 écoles et centres en 2020	- Nombre d'écoles et de centres qui bénéficient de renforcement de capacité	Rapports des centres de formation	Risques : - Insuffisances de ressources allouées au renforcement des capacités Mesures d'atténuation : - Allocation adéquate des ressources en faveur des écoles et des centres de formation statistique	CER, Institut de statistique, institutions continentales	
		3.3.2.2	Elaboration des programmes et modules de renforcement		5 écoles et centres en 2026					
		3.3.2.3	Mise en œuvre des programmes							
		3.3.2.4	Suivi et évaluation							

Thèmes stratégiques / Objectifs stratégiques / Initiatives	Résultats	Activités retenues		Situation de référence (2016)	Cibles	Indicateur objectif vérifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques/Mesures d'atténuation (m.a.)	Structures responsables
		Code	Libellé						
3.3.3. Participation aux programmes internationaux de formation statistique	- Des statisticiens sont formés dans des programmes statistiques internationaux	3.3.3.1	Evaluation des besoins en formation à l'étranger	Participation aux programmes internationaux de formation non-coordonnés	- 200 Statisticiens formés par an	- Nombre de statisticiens africains participant aux programmes internationaux de formation statistique	Rapports des programmes de formation	Risques : - Insuffisance de coordination - Insuffisances de ressources Mesures d'atténuation - Coordination par le centre panafricain de formation stat. - renforcement des ressources dédiées aux programmes	EM, CUA, BAD, CEA
		3.3.3.2	Elaboration du programme décennal de formation à l'étranger						
		3.3.3.3	Mise en œuvre des programmes de formation						
		3.3.3.4	Suivi et évaluation						
3.3.4. Renforcement des capacités des jeunes statisticiens africains (coaching et encadrement)	- Les jeunes statisticiens africains sont mieux initiés à la pratique du métier et bien encadrés	3.3.4.1	Etablissement de la base de données des jeunes statisticiens africains	Existence d'un programme de jeunes statisticiens africains	- 100 jeunes par an	- Nombre de jeunes encadrés	Rapport des pays sur les jeunes statisticiens africains	Risques : - Insuffisance de coordination - Insuffisances de ressources Mesures d'atténuation s: - Coordination par l'Institut de statistique de l'UA - Renforcement des ressources dédiées aux programmes des jeunes statisticiens	Etats membres, CER, institutions continentales
		3.3.4.2	Evaluation des besoins pour l'encadrement des jeunes statisticiens						
		3.3.4.3	Elaboration d'un programme d'encadrement						
		3.3.4.4	Mise en œuvre du programme d'encadrement						
		3.3.4.5	Suivi et évaluation						

Thèmes stratégiques / Objectifs stratégiques / Initiatives	Résultats	Activités retenues		Situation de référence (2016)	Cibles	Indicateur objectivement vérifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques/Mesures d'atténuation (m.a.)	Structures responsables
		Code	Libellé						
3.3.5. Opérationnalisation du centre panafricain de formation statistique	- Des programmes spécialisés de troisième cycle, de la formation continue et de la formation des non-statisticiens sont mis en place.	3.3.5.1	Signature des accords de sièges entre l'UA et la Côte d'Ivoire	Projet d'accord de siège Documents techniques déjà préparés	- 3 programmes de 3ème cycle mis en place d'ici 2020 et 5 vers 2026-100 statisticiens par an dans divers domaines statistiques- 20 cadres non statisticiens formés par an	- Nombre de programmes - Nombre de cadres formés	Rapport sur le centre de formation	Risques : Retard dans la préparation des programmes-Insuffisance des ressources Mesures d'atténuation : Respect des délais dans l'élaboration des programmes – Allocation adéquate des ressources au Centre	Centre de formation
		3.3.5.2	Elaboration et adoption des documents cadres de l'institut (statut de l'institut, du personnel, structure, cahier de charge,						
		3.3.5.3	Recrutement et installation du personnel						
		3.3.5.4	Elaboration du programme de travail décennal						
		3.3.5.5	Mise en œuvre du programme de travail décennal						

Thèmes stratégiques / Objectifs stratégiques / Initiatives	Résultats	Activités retenues		Situation de référence (2016)	Cibles	Indicateur objectivement vérifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques/Mesures d'atténuation (m.a.)	Structures responsables
		Code	Libellé						
Objectif stratégique 3.4: Mettre en place un environnement technologique efficace									
3.4.1. Développement d'un système d'information intégré avec des maillons aux niveaux national, régional et continental	- Les maillons essentiels du SSA disposent des sous-systèmes d'informations fiables, intégrés et en réseau	3.4.1.1	Évaluation des systèmes en place		- 55 pays membres du réseau en 2018 - 55 sous-systèmes sont accessibles	- Nombre d'acteurs disposant d'un sous-système en réseau - Nombre de domaines couverts	Rapports des pays, des CER, des institutions continentales	Risques : - Non appropriation des autoroutes de l'information par les différents acteurs du SSA - Absence de maintenance du système Mesures d'atténuation : - Renforcement de la formation des acteurs du SSA sur les différents modules des autoroutes de l'information - Allocation des moyens suffisants pour la maintenance	
		3.4.1.2	Elaboration d'un programme de travail décennal						
		3.4.1.3	Mise en œuvre du programme de travail						
		3.4.1.4	Suivi et évaluation						

Thèmes stratégiques / Objectifs stratégiques /Initiatives	Résultats		Activités retenues		Situation de référence (2016)	Cibles	Indicateur objectivement vérifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques/Mesures d'atténuation (m.a.)	Structures responsables
	Code	Libellé	Code	Libellé						
4.1.2. Plaidoyer en faveur de l'utilisation des statistiques	- La stratégie du plaidoyer et le rapport annuel sur le dialogue avec les gouvernements, les parlements, la société civile et le secteur privé sont disponibles	4.1.2.1	Etats des lieux de l'utilisation des statistiques par les différents acteurs		Très peu de pays ont un dialogue régulier avec les décideurs et les législateurs	- Stratégie de plaidoyer finalisée et mise en œuvre dans les 55 Etats à partir de 2018	- Nombre de pays avec une stratégie de plaidoyer	Rapports des pays	Risques : - Marginalisation de la statistique au moment des décisions vitales. Mauvaise interprétation des statistiques	Etats membres, Institut de statistique
		4.1.2.2	Elaboration d'un programme de travail décentralisé pour la promotion du dialogue sur l'utilisation des statistiques par les gouvernements, les parlements, la société civile et le secteur privé							
		4.1.2.3	Mise en œuvre du programme de travail							
		4.1.2.4	Suivi et évaluation							

Thèmes stratégiques / Objectifs stratégiques / Initiatives	Résultats	Activités retenues		Situation de référence (2016)	Cibles	Indicateur objectivement vérifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques/Mesures d'atténuation (m.a.)	Structures responsables
		Code	Libellé						
4.1.3. Intégration des statistiques dans les plans nationaux et régionaux de développement	- La SNDS et La SRDS sont intégrés comme axes stratégiques des plans nationaux et régionaux de développement	4.1.3.1	Etats des lieux de l'intégration des statistiques dans les plans nationaux et régionaux de développement	Très peu de pays ont intégré les statistiques dans leurs plans nationaux de développement Certains CER ont intégré les statistiques dans leurs plans de développement régional	- 20 pays ayant la SNDS comme axe stratégique de leur plan de développement en 2018 - 55 pays ayant la SNDS comme axe stratégique de leur plan de développement en 2026 - 8 CER ayant la SRDS comme axe stratégique de leur plan de développement en 2020	- Nombre de pays ayant intégré la SNDS comme axe stratégique de leurs plans de développement - Nombre de CER ayant intégré la SRDS comme axe stratégique de leurs stratégies de développement	Rapports pays Rapports CER	Risques : - Absence de volonté politique de faire de la statistique un axe cardinal de la stratégie de développement Mesures d'atténuation renforcement du plaidoyer en faveur la statistique	Etats membres CER
		4.1.3.2	Elaboration d'un programme de travail décennal pour l'intégration des statistiques dans les plans nationaux et régionaux de développement						
		4.1.3.3	Mise en œuvre du programme de travail						
		4.1.3.4	Suivi et évaluation						

Thèmes stratégiques / Objectifs stratégiques / Initiatives	Résultats	Activités retenues		Situation de référence (2016)	Cibles	Indicateur objectivement vérifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques/Mesures d'atténuation (m.a.)	Structures responsables	
		Code	Libellé							
Objectif stratégique 4.2: Améliorer la communication de l'information statistique										
4.2.1. Développement d'une stratégie pour la diffusion des données	- Le plan de diffusion et les stratégies/lignes directrices sur la diffusion de l'information statistique sont disponibles	4.2.1.1	Etats des lieux des stratégies de diffusion	Très peu de pays disposent d'une stratégie de diffusion	- 20 pays ayant une stratégie de diffusion en 2018	- Nombre de pays disposant d'une stratégie de diffusion	Rapports pays	Risques : Léthargies des acteurs en matière de diffusion des données Mesures d'atténuation	Etats membres, CERs, institutions continentales	
		4.2.1.2	Développement d'un plan, d'une stratégie et des lignes directrices sur la diffusion de l'information statistique		- 55 pays ayant une stratégie de diffusion en 2026			Renforcement de l'utilisation des moyens modernes de diffusion des données		
		4.2.1.3	Mise en œuvre de la stratégie/plan							
		4.2.1.4	Suivi et évaluation							
4.2.2. Développement d'un plan pour la communication aux niveaux national, régional et continental	- Les plans approuvés et la stratégie de communication sur la SHaSA 2, les SNDS et SADS sont disponibles	4.2.2.1	Etats des lieux des stratégies de communication	Plans nationaux de communication: XXX	- Augmentation annuelle de 10% de visiteurs du site web à partir de 2018	- Nombre de plans de communication	Plans de communication des pays / CER / Institutions Continentales	Risques : Faiblesses des acteurs du SSA en matière de communication Mesures d'atténuation : - Renforcement de l'utilisation des moyens modernes de communication	Etats membres, CERs, institutions continentales	
		4.2.2.2	Développement d'un plan, d'une stratégie et des lignes directrices sur la communication	Plans de communication régionaux: XXX		- Nombre de sites Web	Adresses des pays			
		4.2.2.3	Mise en œuvre de la stratégie/plan	Plan de communication SHaSA 2: XXX		- Enquête biannuelle sur la satisfaction des utilisateurs organisée à partir de 2018.	- Perception de l'utilisateur	Rapports nationaux		
		4.2.2.4	Suivi et évaluation				- Perception du personnel du SSN			

Thèmes stratégiques / Objectifs stratégiques / Initiatives	Résultats	Activités retenues		Situation de référence (2016)	Cibles	Indicateur objectivement vérifiable (IOV)	Sources de vérification	Risques/Mesures d'atténuation (m.a.)	Structures responsables
		Code	Libellé						
5. Coordination de la SHaSA 2									
5.1. National (55 pays)									
5.2. Régional (8 CER)									
5.3. Continental			Répertoire des compétences africaines par domaines statistiques						
6. Suivi/évaluation									
6.1. National (55 pays)									
6.2. Régional (8 CER)									
6.3. Continental									

Annexe 5

Un Pacte sur les données pour la Révolution des données

Pour que la révolution des données puisse fonctionner, les incitations appropriées doivent être mises en place pour toutes les parties prenantes. Ce rapport propose que les gouvernements des pays en développement, les bailleurs de fonds externes, les groupes de citoyens, les médias et les agences techniques signent des pactes sur les données qui établissent un accord de performance basé sur les SNDS de chaque pays. En retour, ceux-ci seraient soutenus par des accords financiers. Une partie du soutien convenu – qu'il provienne du budget propre du pays ou d'un bailleur de fonds externe – serait attribué selon les progrès réalisés par le pays en matière de « bonnes données » ou de données exactes, obtenues dans les délais, disponibles, utilisables, et répondant aux normes établies.

Concernant les pays signataires, le pacte pourrait exiger des gouvernements de :

- » S'engager et élaborer un plan d'action pour une SNDS qui explore autant que possible la possibilité d'intégrer des fournisseurs de données non-traditionnels et des utilisateurs.
- » Veiller à ce que la législation statistique soit à jour et conforme aux principes fondamentaux de la statistique officielle.
- » Promouvoir la coordination effective des activités liées aux données.
- » Promouvoir l'accès et l'utilisation des données et des statistiques sur la base des principes des données ouvertes.
- » S'assurer que les activités liées aux données soient convenablement financées.

En contrepartie, les bailleurs de fonds externes, notamment les bailleurs de fonds bilatéraux, les institutions multilatérales, les banques de développement et autres, pourraient être tenus de :

- » Renforcer leur soutien aux activités liées aux données, notamment la fourniture éventuelle de financement selon les progrès réalisés en matière de « bonnes données ».
- » Financer ou fournir une assistance technique pour renforcer la capacité des fournisseurs et des utilisateurs de données.
- » S'assurer que les activités soient alignées avec la SNDS et le plan de développement national, et en coordination avec d'autres bailleurs de fonds.

- » Apporter un soutien de manière à minimiser la charge qui pèse sur les pays et utiliser les processus et les données locaux. D'autres aspects du pacte sur les données pourraient inclure un fonds de promotion qui encourage les pays à chercher de nouvelles ressources.
- » S'engager dans la recherche et le développement pour promouvoir et soutenir l'utilisation d'innovations en matière de données.

Source : Feuille de route pour une révolution des données menée par les pays.

PARIS21, OCDE 2015.

http://datarevolution.paris21.org/sites/default/files/Road_map_for_a_Country_led_Data_Revolution_French_web.pdf

Annexe 6.

Termes de référence pour les groupes techniques spécialisés, les pays champions et les organisations panafricaines

Groupes Techniques Spécialisés (GTS)

Sous la supervision du CoDG, les GTS seront mis en place dans les domaines statistiques identifiés.

Ces groupes, avec une vingtaine d'Etats membres au plus, seront composés de spécialistes en statistiques et des praticiens des États membres, des CER et des représentants des agences spécialisées régionales et internationales. Les GTS doivent se réunir au moins deux fois par an sous les auspices du pays champion. Les GTS seront chargés de:

- » Adapter les normes et méthodes internationales aux réalités africaines;
- » Développer des projets de normes et méthodes pour l'harmonisation des statistiques en Afrique;
- » Suivre la mise en œuvre de normes et méthodes communes adoptées par les pays;

» Préparer des rapports d'étape sur la mise en œuvre de la SHaSA 2 dans leurs différents domaines;

» Aborder les nouvelles problématiques statistiques en Afrique.

Pays champions (PC)

Les PC seront désignés par le CoDG pour diriger les GTS pour une période de cinq (5) ans. Les PC travailleront dans le cadre du programme d'activités arrêté par STATAFRIC selon les termes de référence suivants:

- » Promouvoir le développement et l'harmonisation statistique dans les domaines d'intervention pour les différents GTS;
- » Convoquer, en collaboration avec les secrétariats des GTS, les réunions du GTS;

- » Assurer la coordination de la mise en œuvre de normes et méthodes communes adoptées au niveau des pays, en vue d'une mise en œuvre efficace de la Stratégie dans leurs domaines respectifs;
- » Rendre compte au CoDG des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la SHaSA 2 dans leur domaine.

Organisations panafricaines

Les organisations panafricaines à savoir la CUA, la BAD, la CEA, l'ACBF et l'ABCA sont désignés en fonction de leurs domaines de compétence pour assurer le secrétariat des GTS.

Conception et mise en page par Phoenix Design Aid A/S, une compagnie approuvée neutre en CO2, accréditée et certifiée ISO 9001/14001 et DS49001 - www.phoenixdesignaid.com.
Imprimé sur papier certifié FSC™ à l'encre végétale et sans chlore. La matière imprimée est recyclable.



Commission de
l'Union africaine



Banque africaine de développement



Commission économique des
Nations unies pour l'Afrique



Fondation pour le renforcement
des capacités en Afrique